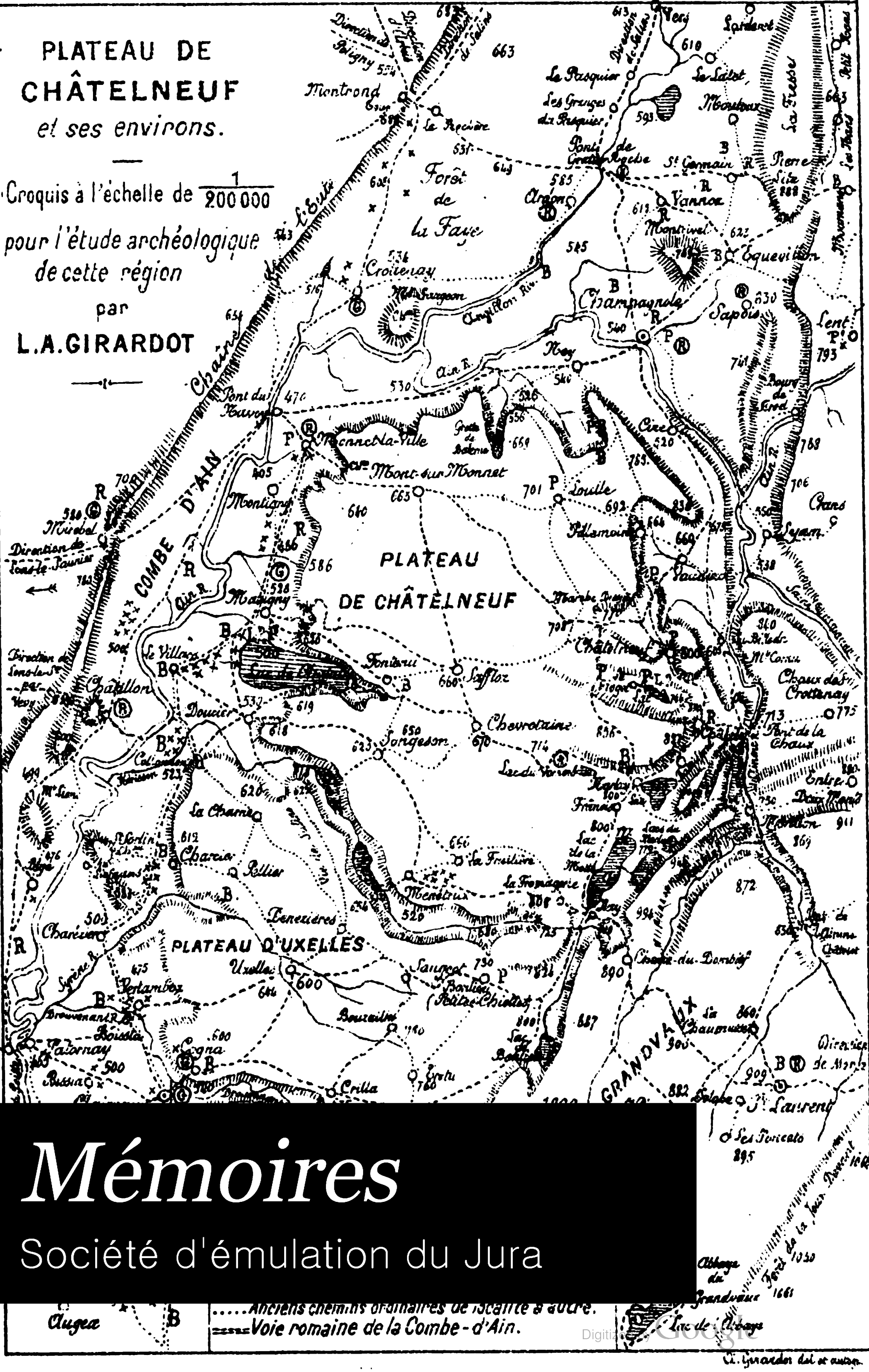


Mémoires

Société d'émulation du Jura

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

QUATRIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME.

1888

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME
5, Rue Lafayette, 5.

—

1889

f. 1

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du Jura

PENDANT L'ANNÉE 1888-1889

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

pendant l'année 1888-1889

Séance du 5 juin 1888.

Présents : MM. Boulerot, Bertrand, Pelletier, Carmantrant, Marmet, Declume, Girardot, Robelin, Z. Robert et Guillermet.

M. le président dépose sur le bureau les différentes publications qui lui ont été adressées dans l'intervalle des séances, et invite les membres présents à en prendre connaissance. Il lit ensuite une lettre de M. Girard, professeur au lycée de Lyon et membre correspondant de la Société. M. Girard ayant, dit-il, réuni les éléments d'un travail dans lequel il croit avoir élucidé une question de géographie comparée qui intéresse le département du Jura, sollicite, pour cette étude, une place dans le prochain volume des Mémoires de la Société d'Emulation du Jura. Il s'agit, dans cette étude historique, du camp de Lavans dont M. Girard établit avec autorité l'origine et la destination.

Cette notice serait suivie d'une autre ayant pour but de déterminer d'une façon précise l'emplacement de la voie romaine de Besançon à Chalon. Mais, comme cette étude ne peut être terminée et livrée à l'impression qu'après l'exé-

cution de certaines fouilles indispensables à la sincérité de l'étude, M. Girard sollicite une allocation, si modeste qu'elle soit, pour entreprendre son travail d'exploration.

Par un vote unanime, l'assemblée décide que la Notice sur le camp de Lavans sera insérée dans le prochain volume de ses Mémoires, et qu'une somme provisoire de trente francs sera allouée à M. Girard, pour qu'il puisse procéder à l'exécution des fouilles qui ne seront continuées, du reste, qu'autant que le succès paraîtra certain.

M. Guichard, curé de Pupillin, notre nouveau confrère, annonce à la Société l'envoi d'un nouveau mémoire sur la station gallo-romaine, découverte par lui, et il ajoute, sans préciser cependant l'affirmation, qu'il est sur la trace à peu près certaine d'un cimetière gallo-romain ou mérovingien. Le mémoire de M. Guichard sera envoyé à l'impression pour paraître dans le volume de cette année.

L'assemblée vote ensuite une somme de vingt francs en faveur de M. Girardot qui désire continuer les fouilles commencées sur le territoire du village de Grusse, et décide que la Notice de M. Girardot, consacrée à la biographie et aux travaux du géologue Guirand, de St-Claude, sera accompagnée d'un portrait au crayon de notre confrère Achille Billot, un artiste dont le talent n'est plus à louer.

Les candidats, présentés dans la dernière séance, MM. de Loriol, Epailly et Thuriet, président du tribunal civil de St-Claude, sont élus membres de la Société d'Emulation du Jura.

Séance du 24 juillet.

Présents : MM. Boulerot, Girardot, Carmantrant, Mias, Marmet, Péguillet, Jobin, Declume, Robert, Bertrand et Guillermet.

M. Girardot donne communication d'un Mémoire qu'il

intitule : *Le Plateau de Chatelneuf avant le Moyen-âge.* Après lecture d'une partie de ce travail qui renferme d'intéressants détails sur le *Vallum* du Chatelet, sur les *Tumulus par incinération* de Menétrux-en-Joux et les anciennes voies de communication de la haute montagne, l'assemblée décide que le manuscrit sera renvoyé à l'examen de la commission de lecture, avant d'être livré à l'impression.

M. Girardot entretient ensuite l'assemblée de la découverte, faite par lui, d'une faunule d'eau douce dans le Purbeckien inférieur de Narlay, près de Frânois, et présente quelques observations sur le mode et l'époque de formation des grottes de nos montagnes. Les dépôts siderolytiques de celles qu'il a fouillées semblent indiquer qu'elles ont été creusées par des sources thermales, probablement acides et remontant à l'époque de formation des calcaires à végétaux de Grusse, c'est-à-dire à l'époque tertiaire oligocène. Enfin, il rappelle les nombreux ossements quaternaires que l'on rencontre aux environs de Lons-le-Saunier, et signale notamment la découverte récente dans les poches argileuses de St-Maur, d'une mâchoire inférieure de mammouth, avec ses défenses, et d'un maxillaire inférieur de rhinoceros licehorinus.

La séance est terminée par le vote sur les candidatures qui se sont produites dans la dernière séance.

MM. Bouvet, curé de Marigna, et Hans Schardt sont élus membres de la Société d'Emulation du Jura.

Séance du 13 novembre.

Présents : MM. Boulerot, Carmantrant, Robert, Girardot, Pelletier, Declume, Mias, L. Gruet, Jobin, Péguillet et Guillermet.

Parmi les ouvrages adressés à la Société, M. le président

signale le *Cartulaire de l'abbaye de Lerins*, un beau volume in-4° et le tome 13e des *Annales du Musée Guimet,* publication qui contient le Ramayâna, au point de vue religieux, philosophique et moral.

M. le président fait part ensuite d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative au programme des questions soumises aux délégués des sociétés savantes, en vue du congrès de 1889. Le Ministre prie le président de la Société d'Emulation du Jura de recommander aux délégués qui viendront au Congrès d'indiquer le texte des questions auxquelles la Société aurait songé. Le programme est lu devant les membres présents.

La Société désirant encourager M. Guichard, curé de Pupillin, dans les fouilles qu'il fait exécuter sur ce territoire, vote une somme de trente francs en sa faveur, sans préjudice d'une nouvelle allocation, si elle est justifiée.

Quatre nouveaux candidats sont présentés aux suffrages de l'assemblée. Le vote est ajourné à la séance suivante :

Séance du 11 décembre.

Présents : MM. Boulerot, Robert, Carmantrant, Péguillet, Mias, Baille, Girardot et Guillermet.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, qui l'informe que cette compagnie tiendra sa séance publique annuelle le jeudi, 13 décembre, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Besançon ; séance suivie d'un banquet dans les salons du palais Granvelle, auquel la Société convie les délégués des associations littéraires et scientifiques qui entretiennent avec elle des relations de bon voisinage.

M. le président fait appel aux membres présents ; mais personne ne répondant à l'invitation pour cause d'empê-

chements de différente nature, le président déclare qu'il écrira au secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, pour le remercier de sa gracieuse invitation et lui exprimer son regret de ne pouvoir déléguer aucun des membres de la Société du Jura à cette solennité annuelle où la compagnie est, d'habitude, toujours représentée.

M. Girardot communique une lettre de M. Jules Marcou, notre illustre compatriote. M. Marcou propose l'insertion dans le prochain volume des Mémoires de la Société d'une notice qui a pour titre : *Les géologues et la géologie du Jura, Souvenirs de Jules Marcou.* Cet intéressant travail où toutes les dates des recherches, des découvertes, sont d'une exactitude mathématique, contient de précieuses notes et des appréciations piquantes sur tous les géologues qui ont travaillé sur le Jura jusqu'à l'année 1870, époque où le manuscrit s'arrête.

Le manuscrit de M. Marcou est envoyé à l'impression, sans passer par les formalités ordinaires, et paraîtra dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

Les candidats, présentés dans la dernière séance, Messieurs Monnot, Antoine Court, Feuvrier et Carron sont élus membres de la Société d'Emulation.

Séance du 29 janvier 1889.

Présents : MM. Boulerot, Carmantrant, Monnot, Girardot, Mias, Robert, Libois et Guillermet.

Après avoir déposé sur le bureau, en indiquant leurs titres, les ouvrages reçus dans l'intervalle des séances, M. le président donne communication d'une lettre de M. Duparchy, notre compatriote Saint-claudien, qui offre à la Société, pour être publié dans ses Mémoires, un document très intéressant pour l'histoire du département du Jura. Le do-

cument a pour titre : *Notice biographique et apologétique sur l'évêque Moïse*, par Dom Grappin. Cette pièce est parfaitement inédite, et M. Duparchy en possède le manuscrit qui est joint à plusieurs autres du savant bénédictin. La notice, très complète, sera précédée d'un bref énoncé des faits généraux de l'histoire révolutionnaire, tels que la Constitution de 1791, le nom des prêtres assermentés ou non dans le Jura, leur attitude à cette époque qui vit modifier si profondément la condition du clergé pour aboutir enfin au Concordat de 1801.

La commission de lecture est chargée d'examiner le travail de M. Duparchy.

M. Girardot donne lecture de la première partie de la notice de M. Jules Marcou : *Les géologues et la géologie du Jura, Souvenirs*. La lecture de ces pages remarquablement intéressantes est interrompue, à diverses reprises, par des marques d'adhésion et des applaudissements répétés. L'auteur a relevé l'aridité de son sujet par des anecdotes spirituelles sur les différents géologues du Jura qui jouissaient à cette époque d'une notoriété des plus légitimes. Le succès obtenu par l'auteur dans cette séance de la Société sera plus vif encore à la lecture intégrale des *Souvenirs* de Jules Marcou.

L'assemblée vote, avant de se séparer, sur le candidat présenté dans la dernière séance.

M. Guyénot, de Beaufort, est élu membre de la Société d'Emulation du Jura.

Séance du 26 mars.

Présents : MM. Boulerot, Bertrand, Robert, Mias, Carmantrant, Girardot, Monnot et Guillermet.

M. le président communique une lettre du directeur des

Beaux-Arts qui l'avise que, par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, l'ouverture de la treizième session des sociétés des Beaux-Arts du département, est fixée au 11 juin prochain. Les mémoires, préparés en vue de cette session, devront être adressés avant le 22 avril, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargés de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique. M. le Ministre invite le président de la Société d'Emulation du Jura à dresser d'urgence la liste de ses délégués, en y apportant toutefois la plus grande réserve.

L'assemblée délègue M. Marmet, chargé de faire une communication à cette session des sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. Ernest Figurey, publiciste, notre compatriote, a fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa traduction en vers des *Odes d'Horace*, un charmant volume qui se présente, du reste, avec une spirituelle préface de Jean Macé. Le secrétaire est chargé d'écrire à M. L. Figurey pour le remercier, au nom de la compagnie, de son gracieux envoi.

Aucune question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 23 avril.

Présents : MM. Boulerot, Robert, Carmantrant, Girardot, Bertrand, Declume, Baille, Marmet et Guillermet.

Cette séance, complémentaire de la précédente, ne comportait d'autre ordre du jour que la nomination de délégués au congrès des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne. En conséquence, M. le président donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à l'ouverture de ce congrès.

M. le Ministre insiste sur deux points dans sa circulaire : 1° le président de la Société devra désigner, avant le 5 mai, dernier délai, le ou les délégués qui auront reçu le mandat de traiter devant le congrès une des questions du programme ; 2° de faire connaître le titre des communications écrites ou verbales que les délégués se proposeraient de faire en dehors du programme.

Personne ne se trouvant dans les conditions exigées par la circulaire, l'assemblée se borne à nommer trois délégués choisis parmi ceux qui ont fait partie de la Société, antérieurement au 1er janvier 1889.

MM. Marmet, Bertrand et Baille sont désignés pour représenter la Société au congrès de la Sorbonne.

Séance du 9 juillet.

Présents : MM. Boulerot, Carmantrant, Robert, Mias, Marmet, Jobin, Girardot et Guillermet.

M. Brune, curé de Brainans, sollicite une allocation de cinquante fr., destinée à couvrir les frais de fouilles entreprises par lui à Soucia, près Clairvaux, lieu dit à la Rochette. Ces fouilles auraient pour objet de déterminer l'authenticité d'une tour ou vigie romaine, signalée par quelques historiens. M. Brune fait remarquer dans la lettre qu'il adresse à la Société, l'importance historique de pareilles fouilles, opérées sur le monument de ce genre le plus intéressant et le mieux conservé de toute la province.

L'assemblée, tout en reconnaissant la légitimité de cette demande, mais tenant compte, en même temps, de l'exiguité des ressources de la Société qui s'intéresse, d'autre part, à divers travaux d'une valeur incontestable, vote seulement, en faveur de M. Brune, une somme de trente francs, affectée aux fouilles entreprises, quitte à augmenter, plus tard, le crédit, s'il y a lieu.

L'assemblée vote une somme égale, en faveur de M. Guichard, curé de Pupillin, qui continue ses travaux d'exploration sur le territoire de Pupillin-Buvilly, où ses premières fouilles ont été couronnées de succès.

Enfin, M. Girardot sollicite et obtient une allocation de quinze francs destinée à couvrir en partie des fouilles qu'il entreprendra, de son côté, dans différentes parties de la Combe d'Ain.

Le rapport de M. Marmet sur les conférences de la Sorbonne, et deux études ayant trait à l'histoire et à l'archéologie locale, sont envoyés à l'impression.

L'assemblée approuve ensuite les comptes du trésorier pour sa gestion de 1888, après vérification de ces comptes par la commission de finances, ayant pour rapporteur, M. Boulerot, qui a fait l'éloge de cette gestion.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1889

RAPPORT

Sur les Travaux de la 3e Section du Congrès

PRÉSENTÉ

Par M. F. MARMET

DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS

par la Société d'Émulation du Jura

RAPPORT

Sur les travaux de la 3e Section du Congrès, présenté par M. F. MARMET, délégué au Congrès, par la Société d'Émulation du Jura.

Le mardi, 11 juin 1889, s'est ouvert, à deux heures, dans le grand Amphithéâtre de la Sorbonne, la 27me réunion du Congrès des délégués des sociétés savantes, sous la Présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

Après avoir déclaré le congrès ouvert, M. le Président donne lecture de l'Arrêté Ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance fut levée à deux heures et demie, et les délégués se rendirent aussitôt dans leurs sections respectives.

Comme les années précédentes, le soussigné a cru devoir suivre les travaux de la 3me section du Congrès où se traitent tout particulièrement les questions relatives à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La séance est ouverte à trois heures sous la Présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

Après avoir composé son bureau, la section règle son

ordre du jour des séances du matin et du soir, pour les journées des 12, 13 et 14 juin.

M. Marc de Haut, de la Société des agriculteurs de France ouvre la discussion sur la question 9 du programme, ainsi conçue :

Etudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) de la culture.

Il fait observer que la crise agricole s'est fait sentir sur ces trois points ; qu'elle a eu pour conséquence de diminuer les fermages et d'amener les propriétaires à vendre en détail leurs propriétés, pour éviter cette diminution ; que les bonnes terres ont pu être vendues ; que les terres moyennes ont été vendues difficilement et que les mauvaises terres n'ont pas trouvé d'acquéreurs.

Il ajoute que les bonnes terres ont subi, depuis 10 ans, une diminution de 10 0/0, les terres moyennes une de 20 0/0 et les mauvaises terres ne trouvaient des acheteurs qu'avec une diminution de 80 0/0 parfois.

A la suite de cette crise qui a amené une division plus grande dans la propriété, le faire-valoir direct a pris un grand développement, et les propriétaires, dit-il, se sont mis à la tête de leur exploitation qu'ils avaient négligés jusque-là et ont obtenu, par leurs efforts et par l'emploi des engrais artificiels, une notable augmentation dans la production, même dans les petites cultures.

M. Neymarch, de la Société d'économie politique de Paris, croit que la crise agricole a été un bien.

M. Fournier-de-Pleix, de la Société de statistique pense qu'elle touche à sa fin.

M. le Président croit, d'après ces dernières observations que la crise agricole a développé le métayage spécialement

dans l'Anjou, et que cependant, d'après la statistique, les métayages ont diminué en France depuis 1862 à 1882, et que pour ce motif, il faut être réservé sur les conclusions qu'on peut tirer d'un point particulier.

10me QUESTION.

Rechercher par voie d'observations directe portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire.

La section a entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture d'un rapport de M. le Docteur Dubrac, dans lequel il signale que dans la commune de Magnac-Laval (Haute-Vienne) qu'il a pris pour sujet de son étude, c'est le plus pauvre qui a le plus d'enfants.

A la ville comme à la campagne, il a tenu à mettre en relief cette autre vérité que le paysan, le bourgeois aussi bien que l'artisan, dès qu'ils étaient parvenus à la fortune ne voulaient plus avoir d'enfant, craignant que l'augmentation de la famille fut la cause de la perte ou de la diminution de cette fortune qu'ils avaient mis tant d'années à acquérir.

Il dit aussi que le climat, la nature et la configuration du sol, l'émigration, la désunion des ménages étaient autant de causes de la dépopulation.

Il a montré, par des chiffres que l'accroissement de la population dans la commune de Magnac-Laval était dû au développement sensible et progressif de l'agriculture.

M. Gabriel Joret-Desclossières, secrétaire-général de la Société des études historiques, qui s'est livré aux mêmes études dans une des communes maritimes du Calvados,

Port-en-Bessin, constate que le nombre des ménages s'est élevé, depuis 1876, de 90 à 133, et que les familles se composent de quatre, cinq, six et jusqu'à onze enfants ; que cet accroissement est dû au développement commercial de Port-en-Bessin, à la facilité d'assurer, par le travail à la mer, le gagne-pain de l'enfant dès ses premières années, les patrons de barque étant autorisés à prendre à bord des enfants âgés de dix ans seulement.

D'après M. Turquan, chef de bureau de la statistique générale de France, ces résultats diffèrent sensiblement d'une région à une autre de la France où les propriétaires et travailleurs agricoles sont cependant dans la même proportion. Dans les unes la natabilité est faible et dans d'autres elle est au contraire plus forte.

De ces renseignements statistiques, assez contradictoires, M. le Président, tout en remerciant M. Turquan de sa communication intéressante, est d'avis qu'il est difficile de se prononcer et de tirer des conclusions certaines en cette matière.

2me QUESTION.

Rechercher s'il y a lieu de modifier la législation relative à la juridiction commerciale.

M. Pascaud, de la Société de législation comparée, et beaucoup d'autres orateurs ont discuté cette question sans amener de conclusions, les uns demandent la suppression de la justice commerciale, d'autres sa conservation, mais en l'améliorant.

D'après M. Pascaud, on devrait se contenter d'étendre la juridiction des juges consulaires, en leur confiant, par une innovation hardie, le soin de surveiller l'exécution de leurs jugements.

Par suite de ces débats contradictoires, M. le Président résume la discussion et propose de réserver cette question pour l'an prochain, avec une rédaction nouvelle au comité.

4e QUESTION.

Examiner s'il ne conviendrait pas d'étendre la capacité civile de la femme mariée, étudier les emprunts qui pourraient être faits à cet égard aux législations étrangères.

Sur cette question, MM. Drioux, de la Société de législation comparée, et Pascaud, de la même société donnent chacun lecture d'un intéressant mémoire.

6me QUESTION.

Des inconvénients du casier judiciaire appliqué aux condamnés mineurs de vingt et un ans.

M. Bérenger, sénateur de la Société générale des prisons croit que les inconvénients sont les mêmes pour les majeurs que pour les mineurs, il dit que la création du casier judiciaire a pu être très utile, mais qu'elle a créé de graves inconvénients qui résultent moins de l'institution que de son application, en ce sens que le casier judiciaire qui devait être secret est devenu public ; qu'un libéré qui veut entrer dans un atelier est tenu de fournir un extrait de son casier ; que sa peine étant en permanence, il lui est difficile de trouver du travail, n'osant se présenter malgré la bonne volonté qu'il a de se réhabiliter, et qu''en désespoir de cause, ne pouvant gagner honnêtement sa vie, il peut devenir récidiviste.

Dans cette occurrence que faire pour remédier au mal? L'orateur pense que la production du casier judiciaire est mauvaise; qu'une enquête personnelle est préférable; que cette enquête relèverait la condamnation, mais qu'elle ferait connaître les circonstances qui ont entouré le délit et les effets moraux de la condamnation. On a proposé, dit-il, de laisser le casier judiciaire à la justice, de supprimer le casier judiciaire pour les condamnations légères et enfin de considérer comme prescrit le casier judiciaire après un certain temps, pendant lequel, le condamné ne trouvant pas facilement du travail, les sociétés de patronage prendraient soin de supprimer le mal pour éviter les récidives.

M. Advielle, correspondant de la Société des beaux-arts des départements, dans un mémoire adressé à M. le Président Tranchant, demande que le casiér judiciaire ne comprenne que les condamnations postérieures à l'âge de 21 ans.

MM. Joret-Desclozières, de la Société générale des prisons et Lyon-Caen partagent les idées émises par les précédents orateurs.

5me QUESTION.

De l'utilité d'éviter les courtes peines d'emprisonnement pour les mineurs de 16 ans, et de la nécessité de les envoyer dans des maisons de correction.

M. Joret-Desclozières dit que les condamnations à des peines de courtes durées ne sauraient avoir un résultat moral utile; qu'il est préférable d'envoyer les mineurs dans des maisons de correction, où grâce aux soins et à la sollicitude dont ils sont entourés, on arrive à modifier leurs sentiments pervers.

12me QUESTION.

De l'assistance publique, de ses avantages et de ses inconvénients.

M. Camoin de Vence, de la Société générale des prisons présente un mémoire dans lequel il fait ressortir les inconvénients de l'assistance publique ou charité légale, il dit que l'assistance publique encourage l'imprévoyance et rend la misère incurable ; que pour ce motif elle doit être condamnée en principe, cependant il reconnaît que l'assistance publique est excellente pour les hôpitaux et les établissements d'aliénés. Sans nier les services de l'assistance publlque, M. Camoin de Vence demande des réformes, entr'autres l'alliance de l'assistance publique et de la charité privée.

M. Royer Miles, de la Société philotechnique, dit que l'assistance publique est un devoir pour l'Etat ; qu'elle exerce un pouvoir directeur d'une utilité considérable ; que la charité privée a des préférences et s'exerce d'une façon discontinue, tandis que l'assistance publique a l'œil ouvert sur toutes les misères et se fait d'une façon permanente.

Elle assume une tâche si lourde que la charité privée ne saurait y suffire. Il insiste sur l'utilité du syndicat des communes au point de vue charitable et termine en souhaitant que le projet de loi soumis aux Chambres soit prochainement voté.

M. l'abbé David, notre compatriote, partisan de l'assistance publique, demande que les bureaux de bienfaisance soient composés d'un grand nombre de personnes influentes dans les communes sans distinction de castes et d'opinions.

M. Ducrocq, professeur à la faculté de droit de Paris,

dans une remarquable péroraison dit que les institutions de prévoyance tendent à empêcher la misère de naître ; que si elle naît, il y a deux instruments d'atténuation : la charité privée et l'assistance publique ; la charité privée comprend celle qui est exercée par les associations, comme par les individus.

Il ne faut pas, dit-il, faire de procès à l'une des formes de la charité au profit de l'autre, mais il peut y avoir des principes mauvais, tel est le principe de l'assistance obligatoire, que du reste notre législation n'admet pas et qui ne saurait être admis, attendu que le principe de l'assistance obligatoire est contraire à la responsabilité individuelle. Elle ne doit être obligatoire qu'à l'égard des personnes non responsables, des aliénés et des enfants.

M. Ducrocq, d'accord avec M. Royer Miles, reconnait la grande utilité de la création du conseil de l'assistance publique et approuve le système du projet de loi relatif aux syndicat des communes.

13me QUESTION.

L'enseignement professionnel au point de vue du commerce et de l'industrie. Ses formes diverses. Leurs avantages et leurs inconvénients.

Cette question a été savamment traitée dans un mémoire présenté par M. Couriot, professeur à l'école des hautes études commerciales. Il dit que les écoles primaires supérieures ne sont pas de vraies écoles professionnelles ; que l'enseignement classique attire un grand nombre d'élèves ; qu'il est excellent pour les carrières libérales, mais qu'il n'a pas d'heureux effets pour les jeunes gens qui se destinent au commerce ; que l'enseignement classique ne leur

donne pas les idées précises et pratiques qui leur sont nécessaires.

Il termine en traçant le programme qui devrait être adopté pour les trois branches de l'enseignement commercial.

M. Morel dit que les programmes de l'État ne sont pas assez flexibles et qu'en cette matière, il faut laisser l'initiative privée s'exercer en grande liberté.

M. l'abbé David croit devoir partager les idées de M. Morel.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président Levasseur prononce la cloture du Congrès.

MARMET.

MATÉRIAUX POUR L'ARCHÉOLOGIE DU JURA

NOTES

SUR LE

PLATEAU DE CHATELNEUF

AVANT

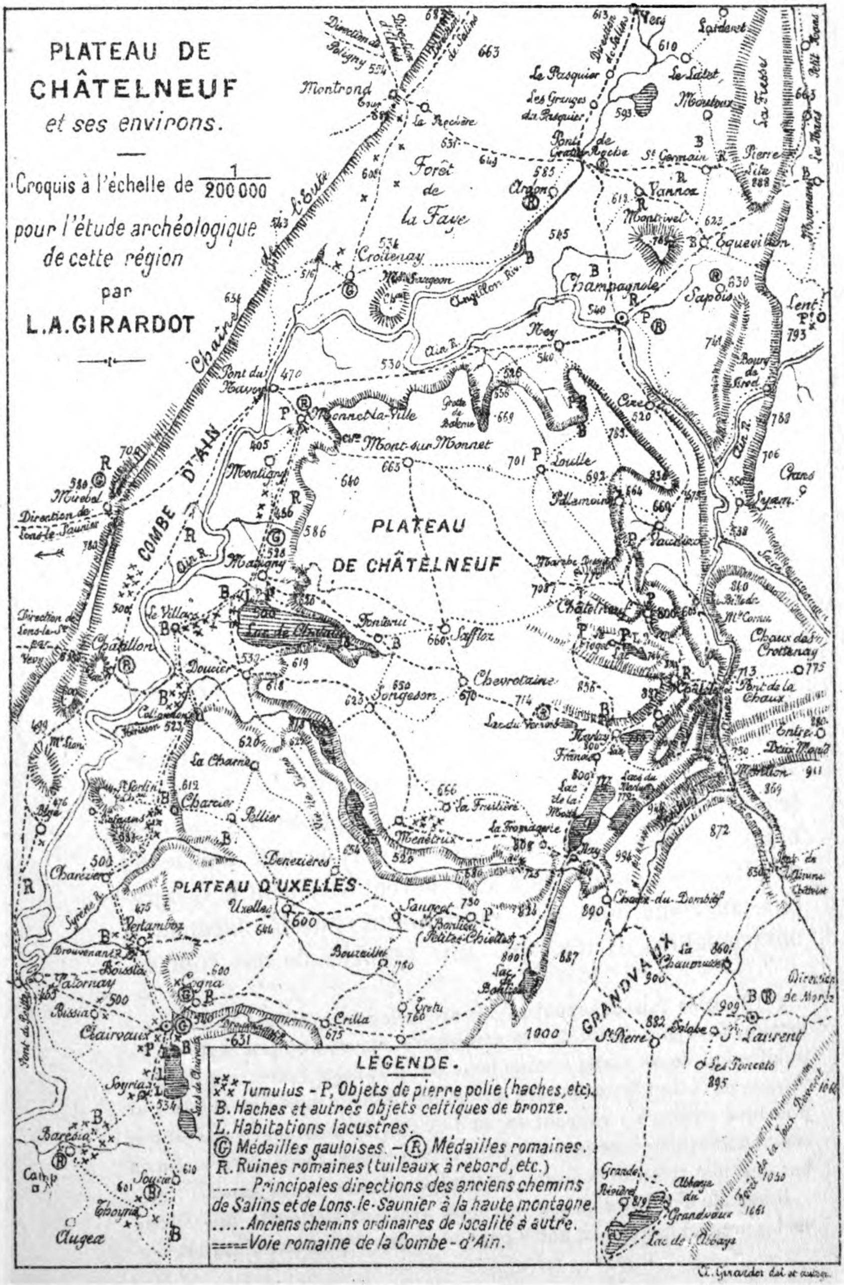
LE MOYEN ÂGE

PAR

Louis-Abel GIRARDOT

(de Châtelneuf)

PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE AU LYCÉE
DE LONS-LE-SAUNIER.


PLATEAU DE
CHÂTELNEUF
et ses environs.
Croquis à l'échelle de 1/200 000
pour l'étude archéologique
de cette région
par
L.A.GIRARDOT
PLATEAU
DE CHÂTELNEUF
PLATEAU D'UXELLES
COMBE D'AIN
GRANDVAUX
Forêt de la Faye
Champagnole
Montrond
Crotenay
Monnet-la-Ville
Mont-sur-Monnet
Montigny
Marigny
Lac de Chalain
Fontenu
Saffloz
Chevrotaine
Songeson
Doucier
Châtillon
Mirebel
Ney
Cize
Loulle
Syam
Vaudioux
Châtelneuf
Chaux-des-Crotenay
Ménétrux
La Fromagerie
La Frasnée
Le Frasnois
Uxelles
Saugeot
Bonlieu
Clairvaux
Cogna
Crilla
Charcier
Pillier
Soyria
Soucia
Thoiria
Saint-Laurent
St Pierre
Ain R.
LÉGENDE.
Tumulus - P, Objets de pierre polie (haches, etc).
B. Haches et autres objets celtiques de bronze.
L. Habitations lacustres.
Ⓖ Médailles gauloises. - Ⓡ Médailles romaines.
R. Ruines romaines (tuileaux à rebord, etc.)
----- Principales directions des anciens chemins
de Salins et de Lons-le-Saunier à la haute montagne.
..... Anciens chemins ordinaires de localité à autre.
===== Voie romaine de la Combe-d'Ain.

NOTES

SUR

LE PLATEAU DE CHATELNEUF

AVANT LE MOYEN ÂGE

I. — AVANT-PROPOS.

Un mot sur l'Archéologie préhistorique (*).

Il est une branche fort intéressante des connaissances humaines, depuis longtemps en honneur dans notre département et dont la Société d'Émulation du Jura s'occupe toujours avec un nouveau plaisir : c'est l'*Archéologie*.

Recherchant les traces les plus diverses de l'Homme dans les temps anciens, l'Archéologie explore les vestiges de ses habitations et des monuments divers qu'il a édifiés, fouille ses nécropoles, recueille et étudie ses outils et ses armes, ses ustensiles de ménage, ses objets de parure ou ses monnaies. Ses découvertes viennent souvent en aide aux textes de l'Histoire, et surtout elles éclairent vivement la Géographie ancienne dont elles enrichissent considérablement la nomenclature. Il n'est pas une branche de nos connais-

(*) Tout en faisant connaître aux archéologues quelques découvertes locales, dans une partie de nos montagnes encore trop peu explorée, la publication de ces notes a aussi pour but d'appeler l'attention des habitants de cette région sur les antiquités préhistoriques et autres qui pourront encore s'y rencontrer, et d'exciter l'émulation de nos jeunes compatriotes pour ces intéressantes recherches archéologiques. De ce but multiple, résulte la forme particulière donnée à ces notes.

Il semble d'ailleurs qu'une sorte de synthèse régionale des découvertes archéologiques de notre pays n'est pas dépourvue d'utilité.

sances qui montre mieux la liaison intime des travaux littéraires et scientifiques. Il n'en est pas surtout qui possède à un plus haut degré le don si rare d'exciter aussi bien la curiosité de la foule que les spéculations de l'homme d'étude.

De nos jours, une branche nouvelle de cette science, l'*Archéologie préhistorique*, est venue, sur bien des points, reculer en quelque sorte les bornes de l'histoire locale ou régionale, ou permettre une meilleure interprétation des récits obscurs sur les temps les plus anciens et des légendes qu'ils nous ont transmises.

Empruntant la pioche du géologue et s'inspirant des méthodes qu'il emploie, elle fouille avec patience, observe attentivement, et accumule les observations et les faits pour en tirer de précieuses déductions. Déjà, d'importantes découvertes attestent chez nous la présence de l'Homme durant ces époques sur lesquelles l'histoire reste muette pour les pays de l'Occident. Nous assistons au développement de son industrie, de son agriculture, de son commerce ; trop souvent aussi, nous trouvons des traces de ses luttes contre ses semblables. Chaque jour, notre sol livre de nouvelles antiquités, nos musées s'enrichissent de nouveaux restes des anciennes populations.

Plus encore que l'Archéologie du Moyen âge ou des temps gallo-romains, l'Archéologie préhistorique met à profit toutes les bonnes volontés. Elle n'exige pas au même degré de tous ses adeptes la connaissance approfondie des textes anciens. Sans doute, elle attend ses plus importants progrès des grands esprits, largement mais prudemment généralisateurs, de ceux qu'a mûris l'étude de l'antiquité dans tous les documents divers que celle-ci nous a légués : ceux-là sont les architectes, auxquels est réservée la mise en œuvre des matériaux accumulés, pendant longtemps peut-être, par de nombreux chercheurs. Ils ont pour collaborateurs tous ceux qui, à des degrés fort divers, con-

tribuent à recueillir, conserver ou coordonner ces matériaux : objets antiques, légendes, coutumes anciennes, idiomes locaux, observations anthropologiques, etc.

Pour contribuer au progrès de l'Archéologie préhistorique, il suffit de faire des recherches attentives, des observations minutieuses et exactes, et d'en rapporter fidèlement le détail, en se gardant soigneusement des interprétations hasardées, et en séparant rigoureusement les faits des hypothèses. — Combien de nos compatriotes pourraient ainsi rendre à la science archéologique de précieux services !

Coup d'œil sur les principales découvertes archéologiques faites dans le Jura.

Deux Jurassiens, tous deux d'une vaste érudition, ont donné une impulsion vigoureuse aux recherches archéologiques dans notre département, surtout pendant la première moitié du siècle ; ce sont M. Désiré Monnier, Président perpétuel honoraire de notre Société d'Émulation, ainsi que M. Édouard Clerc, ancien Président de la Cour de Besançon.

Dans une série de publications, commencées en 1819 par l'*Essai sur l'origine de la Séquanie*, et continuées jusqu'à sa mort en 1868, nous voyons M. Désiré Monnier aborder avec succès tous les temps de l'histoire de notre pays. Par les nombreux articles historiques sur une foule de localités et par les dessins d'objets en pierre et en bronze qu'il a donnés dans l'*Annuaire du Jura*, de 1840 à 1867, il a vulgarisé, en quelque sorte, l'archéologie jusque dans le moindre de nos villages, et appelé l'attention de nos cultivateurs sur ces débris anciens que leur charrue ramène parfois au jour. Si, trop souvent, partageant les idées reçues de son temps, il a vu à tort dans les outils de pierre, dans

les couteaux et les vases de bronze des objets du « culte druidique », nous lui devons, pour une bien grande part, la conservation de ces objets dans nos musées, ainsi que de précieuses indications sur le lieu et les circonstances de leur découverte. Il a contribué largement pour notre Jura aux premiers et rapides progrès de l'archéologie préhistorique (1).

Plus encore historien qu'archéologue, M. le président Édouard CLERC nous a dotés d'importants travaux historiques sur notre province : l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, puis *La Franche-Comté à l'époque romaine* ont une réputation bien méritée, et la Société d'Émulation du Jura a eu l'avantage de publier son dernier et remarquable ouvrage, l'*Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*. Mais nous lui devons aussi d'importantes recherches archéologiques. Avec son beau-frère, M. Jules LE MIRE, de Pont-de-Poitte, et parfois le docteur PYOT, de Clairvaux, M. Édouard Clerc a fouillé de nombreux tumulus de la Combe-d'Ain, entre Clairvaux et Marigny, et ils ont fourni d'intéressantes découvertes.

Vers 1850, MM. ROUSSET et MOREAU sont venus condenser, en quelque sorte, toutes les découvertes archéologiques antérieures, dans leur important *Dictionnaire historique, géographique et statistique des communes du Jura et de la Franche-Comté*. En 1867, le frère OGÉRIEN résuma les indications archéologiques sur le Jura, dans une série de cartes, qui n'ont malheureusement pas été publiées, mais que M. Parandier vient de placer au musée qu'il a fondé dans la ville d'Arbois.

Il n'y a guère plus d'une trentaine d'années que M. Édouard Clerc fit paraître *La Franche-Comté à l'époque romaine*.

(1) Voir au sujet de ses divers travaux : CH. DALOZ, *Monsieur Désiré Monnier et son œuvre*. (Mém. Soc. d'Émulation du Jura, 1868, p. 25-61).

Dans un éloquent appel à ses compatriotes, qui termine cet ouvrage, il les invitait à corriger, à continuer et à compléter son œuvre.

« Le temps presse, disait-il, les traditions se perdent, les souvenirs s'effacent, les vieillards, derniers dépositaires du passé, disparaissent, le vaste mouvement industriel qui nous entraîne, les routes, les canaux qui sillonnent le pays, les travaux même de la culture changent partout la face du sol, et il est pour les derniers débris de l'antiquité un ennemi plus cruel encore, l'indifférence. » (1)

Cet appel n'est point resté stérile. De nombreux travaux sur notre belle province sont venus apporter le concours de recherches consciencieuses, de déductions savantes. Tandis que, tout près de nous, les archéologues bisontins, si experts sur tout ce qui concerne les antiquités de notre province, faisaient surgir d'un sommeil de vingt siècles notre Alaise franc-comtoise, exploraient les anciens champs de bataille gallo-romains, retrouvaient le théâtre de l'antique *Vesontio*, et remontaient de l'époque romaine aux époques gauloises et celtiques, marchant de découvertes en découvertes, un de nos confrères les plus actifs, M. Jules Le Mire, découvrait et explorait en détail la magnifique station lacustre de Clairvaux (2), ainsi que l'importante villa gallo-romaine de Vicourt, dans la commune de Poitte (3), et la Société d'Émulation du Jura ne restait pas non plus inactive. La célèbre Fonderie celtique de Larnaud lui devait de prendre place dans les immenses collections préhistoriques du Musée national de Saint-Germain-en-Laye, au lieu d'être

(1) Ed. Clerc. *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 162.

(2) J. Le Mire. *Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux*. Recueil de l'Académie de Besançon, 1870, 52 p. 6 pl.

(3) J. Le Mire. *Notice sur les fouilles faites dans les ruines de la villa gallo-romaine de Vicourt, commune de Poitte* (*Jura*). (Mém. Société d'Émul. du Jura, 1875, p. 89-116, 6 pl.).

livrée au creuset du moderne fondeur, et le petit village bressan voyait donner son nom à l'époque *larnaudienne* (1); les bronzes de la Fonderie celtique de Publy trouvaient asile dans notre Musée (2); de nombreux tumulus étaient fouillés aux Moidons, à Gevingey, à Clucy près de Salins ; les stations préhistoriques de Baume-les-Messieurs et de Ney, près de Champagnole, étaient soigneusement explorées ; les camps de Saint-Etienne-de-Coldres et de Sermu, près de Lons-le-Saunier, faisaient l'objet de recherches attentives (3); enfin, une riche collection d'armes et d'outils de pierre et d'objets de bronze ou de fer, tous provenant du département du Jura, enrichissait notre Musée (4).

Après avoir eu l'avantage de signaler, en 1879, dans les Mémoires de cette Société, la station préhistorique de Ney, voudra-t-on bien me permettre de venir apporter encore quelques modestes matériaux à l'édifice déjà si considérable de l'histoire et de la géographie anciennes de notre cher pays ?

(1) On sait que M. de Mortillet désigne sous ce nom l'une des divisions qu'il établit dans l'*âge du bronze* d'un grand nombre d'archéologues. Sur cette fonderie, voir *Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Larnaud en 1865. Rapport, procès-verbaux et inventaire* (Mém. Société d'Émulation du Jura. 1867, p. 223-246).

(2) Voir Junca. *Rapport sur un groupe d'antiquités celtiques découvertes à Publy.* (Mém. Soc. d'Ém. du Jura, 1864, p. 374-385, 3 pl.).

(3) Voir les rapports de M. L. Cloz sur ses fouilles à Baume, Saint-Étienne-de-Coldres et Sermu (Mémoires Société d'Émulation du Jura : 1865, 1867, 1868, 1869-1870, 1877 et 1880).

(4) Nous ne saurions passer sous silence les noms de ceux de nos confrères qui ont le plus coutribué à ces découvertes. En outre de M. Louis Cloz, actuellement professeur de dessin au collège de Bourgoing et dont nous regrettons l'éloignement, ainsi que MM. Edouard Toubin, Fardet et le Dr Marcel Buchin, il faut citer surtout M. Zéphirin Robert, Conservateur du Musée de Lons-le-Saunier, qui a su augmenter si considérablement les collections archéologiques de ce Musée qu'il dirige depuis vingt ans. Citons aussi les découvertes récentes de M. Berlier, de Châtillon et de M. Chevaux, conducteur des Ponts et Chaussées.

Le plateau de Châtelneuf.

Lorsqu'on étudie la *Carte gauloise* (1) et la *Carte romaine* (2) de M. D. Monnier, et surtout la *Carte de la Franche-Comté à l'époque romaine* de M. Éd. Clerc (3), on est frappé de voir que la partie principale des montagnes du Jura, souvent désignée sous le nom de *troisième plateau*, est restée en blanc, ainsi qu'une partie du *deuxième plateau*, et tout particulièrement la région où se trouve la partie supérieure du cours de l'Ainme (La Laime, dans la carte de l'État-Major) et de la Bienne.

Cette région n'avait, en effet, rien ou presque rien fourni jusqu'ici. Au sud et à l'est d'une ligne passant par Cuvier, Charbonny, Équevillon, Monnet-la-Ville, Marigny et Clairvaux, M. D. Monnier n'avait guère pu mentionner que de nombreuses traditions, éparses un peu partout, qui lui rappelaient les temps « druidiques », c'est-à-dire les époques antérieures à la conquête de César. M. Éd. Clerc signalait cette région comme dépourvue d'habitations à l'époque romaine. On la considérait d'ailleurs généralement comme ayant dû être inhabitée il y a 2000 ans, parce qu'elle était couverte de forêts. Et pourtant, une bordure serrée de ruines antiques la limite du côté de l'ouest et même au nord : la célèbre « ville d'Antre », les palafittes de Clairvaux, l'armée de tumulus de la Combe-d'Ain, les objets de bronze et la monnaie celtique de Marigny ainsi que ses vestiges gallo-romains (4), les ruines gallo-romaines de Montrivel et de Saint-Germain, les instruments de pierre et de bronze de Champagnole, ceux de bronze d'Équevillon

(1) *Annuaire du Jura pour 1854*, p. 140-151, pl IV et V, et pour 1855, p. 119-131.

(2) *Annuaire du Jura pour 1855*, p. 132-196.

(3) *La Franche-Comté à l'époque romaine.*

(4) La présence de tuileaux à rebord vers le pied de la côte, entre Marigny et Montigny, indique sur ce point les ruines d'habitations gallo-romaines. Les habitants de Marigny montrent dans le commu-

et de Charbonny, enfin ceux de pierre de Cuvier, près de Nozeroy, attestent assez qu'à des époques bien reculées, et durant une longue suite d'années, le pied du deuxième plateau fut habité, ainsi que le Val-de-Miéges.

La région prétendue déserte des montagnes n'est pas si nettement séparée des localités précédentes qu'elle n'ait pu être facilement autrefois le séjour de l'homme qui hantait ses bords. Si elle est plus élevée et moins productive, si son climat est plus rigoureux, elle dut être à diverses reprises, et précisément pour ces motifs mêmes, le « dernier asile » (1) contre les envahisseurs, de quelque époque qu'ils fussent, qu'ils vinssent de Rome ou de la Germanie. Sans doute, les grandes voies gauloises et romaines passaient au pied des montagnes, et les somptueuses villas des riches propriétaires gallo-romains s'élevaient seulement dans les plaines ; toutefois, des voies de communication, moins régulièrement fréquentées peut-être, à cause du climat, mais ayant une certaine importance, parce qu'elles étaient plus courtes, ne pourraient-elles point se retrouver dans nos montagnes, comme aussi les vestiges des diverses populations qui durent successivement s'y réfugier à chaque invasion ?

Que l'on veuille bien me pardonner si j'insiste sur ce point. Enfant des montagnes du Jura central, je voudrais appeler l'attention des archéologues sur cette région si belle, et pourtant trop ignorée ou négligée sous bien des rapports.

La région des montagnes à laquelle se rapportent plus spécialement ces notes est la portion du deuxième plateau qui s'étend au sud de Champagnole jusqu'à la cluse de Chaux-du-Dombief, à une quinzaine de kilomètres de cette ville, sur une largeur maximum de 12 kilomètres. Des

nal dit *En Chaux* (nom que l'on a rapproché de *calceia*, chaussée), les traces d'une « voie romaine », bordée de tumulus, qui se dirige de Monnet-la-Ville contre le Villars. Elle fut signalée déjà en 1756.

(1) Éd. Clerc. Loc. cit., p.59.

limites naturelles la séparent fort nettement des pays voisins : au S., le cours du Hérisson et le val de Chambly ; à l'O., et au N., la vallée de l'Ain ; à l'E., le cours de l'Ainme et le Mont-Maclu.

Au Moyen âge, ce pays forma le territoire d'une vaste seigneurie comprenant 12 villages et dont Châtelneuf était le chef-lieu. Pour cette raison je désignerai ce territoire sous le nom de *plateau de Châtelneuf.*

Une charte de 1323, renouvelant des franchises accordées à la famille Pellerier de Châtelneuf, en 1295, nous parle de ce village comme d'un « lieu nouveau », d'un lieu « nouvellement habité ». Il avait été fondé vers 1285, lors de la construction du château fort qui lui donna son nom, afin d'être le centre féodal de ce pays. Les localités déjà existantes sont citées dans un acte de 1285 ; ce sont : Douce (Doucier), Chamblu (Chambly), Menestru (Menétru) Monte-supra-Mugnet (Mont-sur-Monnet), Orla (Loulle), Essartfloz (Saffloz), Narlai (Narlay près de Frânois), Fiogey Fioget (hameau de Châtelneuf, près du lac de ce nom), Rorteor (grange de Rautour, commune de Loulle).

Peut-être me sera-t-il possible quelque jour d'utiliser les nombreux matériaux que je possède pour mieux faire connaître l'histoire de ce pays, depuis 1285. En attendant, je me bornerai, dans les pages suivantes, à jeter un coup d'œil sur ce que fut le plateau de Châtelneuf antérieurement au Moyen âge, afin de montrer qu'il était fréquenté par l'homme à une époque bien ancienne. ainsi que plusieurs autres points des montagnes voisines.

A cet effet je rechercherai quels sont les restes les plus anciens que cette région fournit, outils et armes de pierre, de bronze, de fer, sépultures, etc., et après avoir indiqué les résultats des fouilles effectuées récemment dans le poste fortifié du Châtelet, près de Châtelneuf, et dans les tumulus de Menétrux-en-Joux, j'examinerai les voies de communication qui pouvaient traverser ce pays.

II

ANTIQUITÉS CELTIQUES OU GALLO-ROMAINES OBSERVÉES SUR LE PLATEAU DE CHATELNEUF & SUR LES MONTAGNES VOISINES.

On n'avait encore signalé aucune découverte d'outils de pierre sur le plateau de Châtelneuf, et l'on était persuadé que ce pays ne fut habité que fort tard, lorsque je commençai en 1869, à y rechercher des antiquités préhistoriques. M. D. Monnier avait mentionné seulement la découverte d'instruments de bronze entre Châtelneuf et Frânois, ainsi que celle d'une hache de bronze au village de Fontenu et d'une monnaie romaine au Vernois près de Frânois. L'attention des gens du pays et surtout des habitants de mon village une fois excitée par les questions, par le signalement des objets antiques qu'ils pourraient rencontrer et la vue de dessins d'outils et d'armes de pierre et de bronze, les découvertes n'ont pas tardé à se produire, dans ma commune même.

Voici l'énumération des objets qui, à ma connaissance, ont été recueillis dans chaque localité.

CHATELNEUF.

Objets de pierre. — Le territoire de ce village a fourni trois haches et un disque lenticulaire de pierre polie :

1° Hache du château. — Une hachette en serpentine (voir pl. II, fig. 1) provient du village même, sur le bord de la montagne, dite Sur-le-Château, qui portait le château-fort construit au Moyen âge. Un léger éboulement, survenu à la suite de la chute du mur qui borde à l'O. la cour de la maison Bourgeois, mit cette hachette à jour en 1875,

et le propriétaire, qui l'avait recueillie surtout dans l'espoir qu'elle ferait une bonne pierre à affiler, me la remit. Elle se trouvait à 1 m. de profondeur sous le sentier qui conduit, par le jardin Bourgeois, sur le château, et à peu près à mi-hauteur entre la cour et le dessus de la montagne. Une petite fouille, pratiquée alors sur ce point, m'a fait reconnaître qu'une mince couche de terre noire, analogue à la *couche archéologique* de la Grande-Châtelaine de Ney dont il sera question plus loin, se trouvait encore plaquée contre le rocher, dont elle garnissait de petites anfractuosités. J'y ai recueilli une défense de sanglier ou de porc, des molaires de mouton ou de chèvre, et quelques fragments d'os d'animaux indéterminables. En outre, cette fouille a donné un morceau de poterie non vernie, faite au tour, assez cuite et fort analogue aux poteries du poste fortifié du Châtelet dont il sera question plus loin ; enfin, un petit morceau de verre jaune, grossier, qui semble avoir fait partie du col d'un flacon épais. Je cite seulement ces derniers pour être complet, car il y a eu évidemment mélange de débris de diverses époques, soit lors des fouilles, soit à une date antérieure, de même qu'une plus grande épaisseur de la couche archéologique a pu disparaître lors de la construction du château et de son fossé. Il est regrettable que la situation de la fouille et le manque de temps ne m'aient pas permis de manier la pioche davantage et de faire des recherches plus importantes.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'on pourrait conclure à l'existence d'une station préhistorique à l'emplacement du château-fort de Châtelneuf.

2° Hache des Verrières. — Une petite hache en serpentine (?), d'un travail très soigné, au corps finement pointillé, polie sur la moitié environ (pl. II, fig. 4), provient d'un champ situé dans la Combe-des-Verrières, qui continue à l'O. la combe du Fioget, où se trouve le lac de ce nom. Elle a été recueillie à quelques centaines de

mètres de ce lac, tout près du bord occidental du chemin de desserte qui conduit aux Grands-Bois de Loulle et se continue par le *Chemin blanc*, de façon à établir la communication la plus directe entre Loulle et Frânois. Ce chemin des Verrières conduit aussi près des Prés-Marion, où l'on a trouvé sur le territoire de Frânois, des outils antiques, cités par M. D. Monnier.

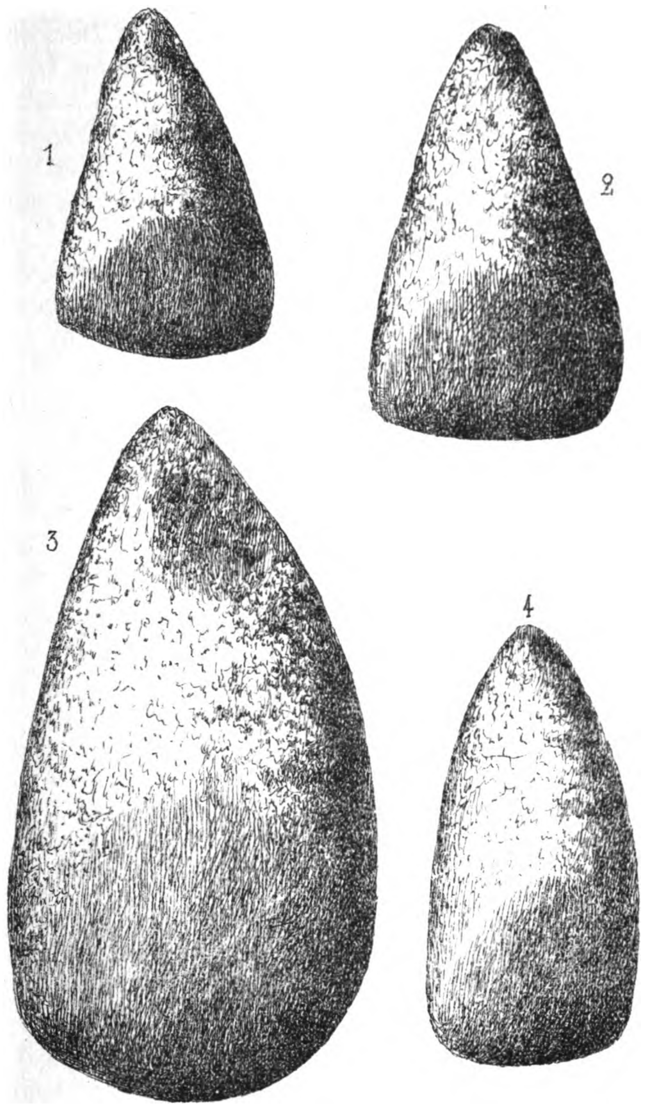
Les champs des Verrières renferment des silex assez nombreux, en morceaux informes et en éclats. Quelques-uns pourraient, à la rigueur, être des déchets dus à la taille d'objets de silex ; mais aucun de ceux que j'ai observés n'offre des caractères suffisants pour attester une cassure intentionnelle.

3° Hache du Fioget.— Une grande hache, d'un travail soigné, en chloritoschiste avec grenats, a été trouvée en 1879 dans le ruisseau de décharge du lac du Fioget, à une vingtaine de mètres du lac, par l'un des ouvriers que j'avais employés aux fouilles de la station de Ney. Cette hache, qui est incomplète, est figurée dans la planche II, fig. 3.

Plus près du hameau du Fioget, j'ai recueilli un morceau de bois de cerf, d'environ $0^{m}15$ de longueur, n'offrant que la moitié de l'épaisseur du bois ; coupé carrément à une extrémité, il est taillé en coin à l'autre bout.

On m'a signalé dans une terre cultivée, près du bord S.-O. du lac, la présence d'un si grand nombre de débris de poterie que les propriétaires, qui en ont fait la remarque, en étaient tout surpris. De là pourrait venir le nom de *Tuilerie* que l'on donne au terrain voisin de la partie occidentale du hameau, bien qu'il n'y ait jamais eu de tuilerie dans cet endroit. L'état de la culture ne m'a pas permis de vérifier l'existence de ces poteries, lorsque j'habitais ce pays. Je mentionne ce dire à titre de simple renseignement.

La présence de la hache de pierre suffit d'ailleurs pour permettre d'indiquer la grande probabilité de l'existence de palafittes sur le lac du Fioget. Lorsque j'ai quitté Châ-



HACHES DE PIERRE POLIE (GRANDEUR NATURELLE).

1, Châtelneuf (Château); 2, Petites-Chiettes; 3, Châtelneuf (Lac du Fioget); 4, Châtelneuf (Les Verrières, près du Fioget).

telneuf, en 1879, je m'occupais d'organiser des travaux destinés à abaisser le niveau de ce lac, ce qui, tout en favorisant la culture de ses bords marécageux, devait me permettre des recherches archéologiques. Ces travaux ont été exécutés en 1880, et le lac est à présent abaissé d'environ 0,60 ; mais mon éloignement actuel et le manque de temps ne m'ont pas permis d'exécuter les fouilles projetées.

4° **Disque de pierre polie.** — Un disque lenticulaire, à bords arrondis, très régulièrement conformé et soigneusement poli, qui paraît être en serpentine, a été trouvé en 1878 à 1 kilomètre environ au N. du village, dans les champs dits *Sur-la-Plaine,* entre les deux chemins qui, à partir de l'oratoire, conduisent de Châtelneuf à Pillemoine et à Vaudioux, c'est-à-dire près de l'ancien chemin de la Creuse. Il est fort analogue, par sa forme, ses dimensions et même la roche constituante, à celui que possède le Musée de Lons-le-Saunier, et qui provient des *cendriers celtiques du puits-salé* de cette ville. J'ai eu en communication le disque de Châtelneuf, mais son propriétaire, qui le considérait comme une excellente pierre à affiler, ne voulut pas s'en dessaisir. Aujourd'hui, il se trouve égaré. A son défaut, les figures 1 et 2 de la planche III représentent le disque de Lons-le-Saunier.

5° **Pierre dressée de Sous-le-Châtelet.** — Sur le bord oriental du vieux chemin de Châtelneuf à Bataillard et Frânois, au pied du Châtelet dont il sera question plus loin, se trouve la « *Grosse-Pierre* », dressée verticalement tout à côté du chemin. C'est un gros bloc de calcaire, de forme presque cubique, d'environ 1^{m}60 de hauteur, au-dessus du sol, pour 1^{m}50 et 1^{m}70 de largeur sur les faces latérales. Au commencement du siècle, un vieillard du pays réunissait les grands bergers qui se trouvaient avec lui près de là, pour essayer de renverser cette pierre, sous laquelle on devait trouver un trésor. Etait-ce quelque reste d'une antique tradition ? Ou bien une simple mystification, car le bloc défiait tous les efforts ? On ne saurait le dire.

Un autre bloc, de 1m40 de haut sur 1m10 de large, qui n'a pas de nom particulier, se trouve à une cinquantaine de mètres plus au N., sur le bord de ce chemin et du même côté.

Il est tout à fait probable que la main de l'homme est étrangère à la disposition de ces blocs. Quoi qu'il en soit, la position de la Grosse-Pierre, sa forme et sa situation tout près de la bifurcation du vieux chemin de Châtelneuf, dans la direction de Frânois et dans celle de Chaux-des-Crotenay, portent à penser que, si elle n'a point été placée ou façonnée par l'homme, du moins elle a dû attirer depuis longtemps l'attention des habitants du pays, et servir peut-être de point de repère durant les temps anciens, comme il arrive encore parfois aujourd'hui.

On m'a dit avoir trouvé près de là, sous le pic du Châtelet, des sortes de *meules* analogues à celles dont les anciens se servaient pour moudre le grain ; mais le fait n'a pu être vérifié, et il reste tout à fait problématique.

C'est d'ailleurs sur le sommet du Châtelet que se trouvent d'antiques fortifications décrites dans le chapitre suivant, et l'on y a recueilli, avec des poteries, dont quelques-unes pourraient être attribuées à l'époque celtique, un caillou des chailles du nord de la Franche-Comté qui a peut-être servi de percuteur.

6o **Polissoir.** — On pourrait mentionner encore, quoique avec une grande réserve, une plaque subrectangulaire de grès quartzeux grossier, d'environ 15 centimètres de côté, que j'ai recueillie tont récemment sur un *murger*, entre le hameau du Chalet et celui de la Marche-Dessus, lieudit *Aux Crozets*. Ce grès appartient à une roche étrangère au pays, et provient probablement de la forêt de la Serre, près de Dôle. Sur l'un des côtés, il porte les traces certaines d'un polissage uniforme, et semble être un fragment d'un polissoir de plus grande dimension. Il pourrait avoir été utilisé aux époques préhistoriques ; mais il a pu servir égale-

ment, à une époque plus ou moins récente, à aiguiser les outils d'un tailleur de pierre. Toutefois, sa présence sur ce point, assez loin de toute carrière à pierre de taille, semblerait indiquer son emploi pour un usage différent et à une époque bien ancienne.

Objets de bronze. — Ils ne sont pas représentés encore à Châtelneuf d'une manière précise. On pourrait rappeler seulement à ce sujet la découverte, vers 1800, dans une fissure de rocher, à 150 mètres au sud de l'église, d'un assez gros morceau de bronze, qui fut considéré par les gens du pays comme « un morceau d'anse d'une cloche pesant au moins 4000 livres » (1). — Ne serait-ce point là plutôt un morceau de bronze antique ; car aucune refonte de cloche, qui eût permis d'en dérober et cacher des morceaux, n'avait eu lieu dans le pays depuis un temps immémorial. La présence de ce bronze dans les rochers qui bordent le vallon du Fioget, sur les bords du chemin qui y conduit, mérite, en tous cas, d'être constatée.

Francisques. — Deux haches de guerre, ou francisques, ont été recueillies sur le territoire de Châtelneuf, et font penser que ce pays était habité ou fréquenté à l'époque mérovingienne.

L'une, qui n'a pas été conservée, fut trouvée, en 1855, tout près de la première maison du bas du village, lieu dit aux Touillons, en rectifiant le chemin qui se dirige sur Vaudioux. Je l'ai vue alors. Elle avait la forme ordinaire d'une grande francisque à tranchant assez large.

L'autre, qui est représentée en demi-grandeur, dans la planche VI, fig. 1, a été trouvée à environ 1500 m. à l'O. du village, dans les communaux des Boulachons. Elle se rap-

(1) Lettre de renseignements, adressée vers 1808, par le maire de Châtelneuf Claude-François Girardot, probablement à M. Béchet, Secrétaire général de la préfecture. Elle est citée par D. Monnier. (Annuaire du Jura, 1868, p. 142).

proche davantage que la précédente de la forme de certaines haches modernes.

Si l'attribution de cette dernière à l'époque mérovingienne laisse quelque doute, la première suffit pour indiquer la continuité de la fréquentation de ce pays durant les temps intermédiaires entre l'époque gallo-romaine et l'époque féodale.

Sépulture ancienne. — En construisant, il y a une trentaine d'années, le mur au sud de la propriété de M. Tugot, située à peu près au milieu du village, sur le bord oriental du plateau, M. Félicien Blondeau découvrit une large dalle de pierre brute, sous laquelle se trouvaient un grand nombre d'ossements. Aucun objet n'a été recueilli dans cette sépulture. Il est évident qu'elle est antérieure à la fondation du village actuel, qui posséda dès 1328 une église avec un cimetière alentour. Il est fort probable qu'elle remonte à l'époque mérovingienne, ou même aux temps gallo-romains.

STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY.

La station préhistorique de Ney, située entre deux sources, au pied du singulier pic de rocher dit la *Grande-Châtelaine*, dans le fond de la *Reculée-de-Ney,* à une quarantaine de mètres seulement au-dessous du bord supérieur du plateau de Châtelneuf, se rattache d'une manière intime à ce plateau, avec lequel ses habitants pouvaient communiquer assez facilement. Elle doit être mentionnée tout spécialement dans ce travail.

Cette station, découverte en 1878 (1), a fourni, sous les décombres d'un abri sous roche effondré depuis longtemps, un foyer, sis au milieu d'une large surface couverte d'une

(1) L. A. Girardot. *Notice sur la station préhistorique de Ney (Jura)*. Mém. Société d'Émulation du Jura, 1879, p. 235-293, 7 pl. de 72 fig.).

couche archéologique terreuse, noire, où abondaient les débris de l'industrie de l'Homme et de sa cuisine. J'y ai recueilli, dans le voisinage du foyer, une petite hachette de pierre entièrement polie, sept percuteurs en quartzite, et un en chloritoschiste, ainsi que de nombreux cailloux roulés de calcaire, ayant servi plus ou moins comme percuteurs, cinq petits polissoirs ou pierres à affiler, une portion de bracelet en bois, une dizaine de fusaïoles; mais surtout des milliers de fragments de poterie, appartenant à plus de 340 vases différents, tous confectionnés sans l'emploi du tour, les uns très grossiers, d'autres plus soignés, et souvent même à surface polie et d'un beau noir luisant, toujours d'une cuisson fort incomplète et remontant tous à une même époque ; enfin un grand nombre d'ossements d'animaux, presque toujours fragmentés intentionnellement et réduits en menus morceaux. Les espèces qui y sont représentées sont, par ordre décroissant de fréquence : porc (ou sanglier), bœuf, mouton ou chèvre, cerf, cheval, et enfin le chien dont il n'a été trouvé qu'un maxillaire incomplet. C'étaient presque tous, peut-être, des animaux domestiques, et l'impossibilité pour les hommes de cet abri sous roche de les loger et de les nourrir durant l'hiver a conduit à l'hypothèse de troupeaux amenés dans ces montagnes durant la belle saison et redescendant à l'automne dans la plaine. Cette hypothèse n'est pas la seule que l'on puisse émettre, surtout si l'on admettait la présence du sanglier au lieu du porc, et d'ailleurs elle n'exclut pas l'idée de la présence, sur le plateau et dans son voisinage, d'habitants y faisant constamment leur demeure.

Un seul morceau de bronze, tout petit et assez informe, a été trouvé dans les fouilles de cette station. Mais tout près de là, au bord de la source principale, la construction du chemin de Ney à Loulle avait fait découvrir, quelques années auparavant, deux magnifiques outils de bronze, absolument intacts une grande hache à ailerons et une faucille,

qui doivent, selon toute probabilité, être rapportés à la même station.

En somme, l'abri sous roche de Ney paraît avoir été habité durant les premiers temps où s'élevaient les palafittes de Clairvaux.

LOULLE.

Hache de pierre. — Une petite hache en serpentine (?), polie en partie, a été trouvée au bord occidental du village, par M. Faustin Racle, au pied des rochers situés à l'extrémité N. de son jardin, derrière sa maison. Cette hache, qui paraît égarée à présent, m'a été communiquée autrefois par son propriétaire, et j'ai pu en prendre un moulage d'après lequel a été dessinée la figure 3 de la planche III.

Hache de cuivre. — Une hache en cuivre (?) aurait été trouvée dans la même localité ; mais sur le bord du plateau, à une assez faible distance de l'abri sous roche de la Grande-Châtelaine de Ney, dans le voisinage des Prés-Sarrasins (1).

FRANOIS ET ILAY.

Ilot de la Motte d'Ilay. — Entre le village de Frânois et celui d'Ilay, près de la cluse de Chaux-du-Dombief, et tout à côté des deux lacs du Maclu, se trouve le lac de la Motte ou lac d'Ilay, qui renferme un îlot ou *motte*, de nature rocheuse, à présent couvert d'arbres, de même que le lac de l'Abbaye, dans le Grandvaux, présente aussi une île. Coïncidence remarquable, en 523, nous disent les auteurs (2), Saint Antidiole, cinquième abbé de Condat (Saint-Claude), envoie des religieux dans cette région : l'un, Didier, s'éta-

(1) L. A. Girardot, *Station préhistorique de Ney*. (Mém. Société d'Émulation du Jura, 1879, p. 246).

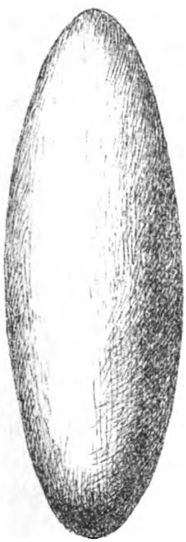
(2) Rousset et Moreau. *Dictionnaire histor... du Jura*, articles *Chaux-du-Dombief*, (t. II, p. 76-77), *Saint-Claude* (t. II, p. 202), *Grandvaux* (t. III, p. 266 et 272), *Saint-Laurent* (t. III, p. 385). —



1

$\frac{7}{8}$ DE GRANDEUR

2





3

1 et 2. Disque de pierre polie (Lons-le-Saunier) analogue à celui de Châtelneuf.
3, Hache de pierre polie, de Loulle.

blit dans l'îlot d'Ilay, où il fonde le prieuré de la « Motte dans une île » (1) ; l'autre, Aubert, s'installe dans l'îlot du lac du Grandvaux, et y fonde l'abbaye du Grandvaux qui donne son nom à ce dernier lac.

Lorsqu'on rapproche la fondation de ces premiers établissements religieux du pays dans les îlots naturels de nos lacs de l'existence d'une bourgade lacustre à Clairvaux, de la présence de haches de bronze et peut-être de pilotis sur les bords du lac de Chalain (2), et de la découverte de haches de pierre près de celui du Fioget, on ne peut s'empêcher de penser que ces îlots naturels ont dû être habités longtemps avant l'arrivée de ces religieux, et avant même que les hommes de l'âge de la pierre et du bronze songeassent à construire des îlots artificiels pour établir leurs palafittes. Il est bien désirable que des fouilles sérieuses y soient exécutées.

J'ai déjà fait remarquer ailleurs, en exprimant l'idée précédente (3) que les légendes de villes détruites qui au-

D. Monnier a placé à l'Abbaye et à Bonlieu l'établissement d'Aubert et de Didier (Annuaire du Jura, 1861, p. 55 et 135), et attribué à Thiébert de Montmoret, la fondation, en 1172, du prieuré de la Motte. — L'opinion de MM. Rousset et Moreau paraît plus probable.

(1) Didier, plus connu sous le nom de Pontius ou Saint-Point, est patron de l'église de la Chaux-du-Dombief, selon MM. Rousset et Moreau (Dictionn... histor... p. 76).

(2) On me signale, vers le bord occidental du lac de Chalain, près des Vernois, l'existence, au fond de l'eau, de pieux qui pourraient être des pilotis. De nombreux tumulus sont situés à peu de distance, sur les territoires de Marigny et du Villars. D. Monnier, qui les indique d'ailleurs, signale la découverte en 1822, au bord septentrional du lac, non loin du *Mont-Dieu* qui paraît un monticule artificiel, de plusieurs objets de bronze (Annuaire du Jura : 1855, p. 122, et 1858, p. 97). Ce sont évidemment, d'après sa description, une pointe de lance et des haches à douille avec boucle de retenue. — On doit souhaiter qu'il soit fait un examen attentif des bords du lac, et que des fouilles y soient effectuées, lorsqu'une baisse suffisante des eaux le permettra.

(3) *Note sur la station préhistorique de Ney.* (Mém. Société d'Ém. du Jura, 1879, p. 276).

raient été remplacées par les lacs de Chalain et de Narlay, se rapportent peut-être à l'existence de cités lacustres, dont les nouveaux habitants du pays, établis au Moyen âge, auraient retrouvé le souvenir ou découvert quelques traces.

Et pourtant, aucun objet de pierre ne paraît avoir été recueilli à Frânois ni à Ilay, non plus qu'à l'Abbaye du Grandvaux ! — J'ai la confiance que, de même qu'à Châtelneuf, il suffirait de quelque chercheur ou indicateur dans ces pays pour amener des découvertes.

Outils de bronze. — En revanche, M. D. Monnier a signalé la découverte, sur le territoire de Frânois, de « haches, de pioches et de coins de bronze » (1), sur lesquels je ne possède aucune autre indication.

Monnaies romaines. — Le même auteur mentionne une médaille d'or de Valentinien (2) ou de Théodose (3), qui a été trouvée, lors d'une tentative de dessèchement du lac du Vernois, sur le territoire de la même commune.

Observations et découvertes aux Prés-Marion. — Entre les lacs de Châtelneuf et du Vernois, sur la montagne dite Bois-sur-les-Rochers de la carte de l'État-Major, se trouvent des prés-bois appelés Prés-Marion, où M. D. Monnier a observé de nombreux petits tertres, séparés par de petits fossés, ayant du charbon dans le fond. Il indique en outre la découverte dans cet endroit d'instruments de coupeur, peu différents des outils actuels, sauf toutefois une pioche de fer, longue de un demi-mètre, qui avait le tranchant de bronze (4). Cet auteur signale d'ailleurs le point de vue admirable qu'offre cette sommité, d'où le regard s'étend sur les Hautes-Joux, le Poupet, les monts de la Châtelaine près d'Arbois et de Poligny, les châteaux de

(1) Annuaire du Jura pour 1843, p. 132.
(2) Id. Id. p. 132.
(3) Id. pour 1855, p. 122.
(4) Id. pour 1843, p. 132.

Montrond, Mirebel, Binans, Beauregard, l'église de St-Etienne-de-Coldres, les hauteurs qui dominent Clairvaux et Orgelet.

Un commencement de fouilles aux Prés-Marion ne m'a rien révélé d'intéressant. Des recherches plus sérieuses pourraient y être effectuées.

PARTIE OCCIDENTALE DU PLATEAU
DE CHATELNEUF.

Tumulus de Menétrux. Hache de bronze de Fontenu. — Les tumulus à incinération de Menétrux-en-Joux, découverts en 1887, et dont on trouvera la description plus loin, sont l'une des meilleures preuves de la présence de l'homme dans cette partie du plateau, durant les temps celtiques. M. D. Monnier avait déjà signalé la découverte d'une hache de bronze « au village de Fontenu » (1). Aucune autre découverte ou indication précise d'objets préhistoriques dans cette région n'est encore venue à ma connaissance, malgré les informations que M. Félicien Paget, géomètre à Songeson, a bien voulu prendre à mon intention.

Quelques dénominations locales méritent, toutefois, d'être rapportées :

Baume et cave à Sarrasins. — A Saffloz, sur le bord du chemin de Châtelneuf, une excavation d'accès facile est appelée *Cave à Sarrasins*. On retrouve une *Baume à Sarrasins* entre Fontenu et Songeson, non loin de la limite entre ces deux communes.

Pierre à Saint-Cloud (ou à cinq clous?), près de Songeson. Je ne possède pas de renseignements précis sur cette pierre. Elle est située près du *Châtenaillot-Chalain*, où se trouve une petite source, dans le voisinage de laquelle on aurait découvert des vases de métal. La *Fosse-Asson* est une grande laisine située aussi non loin de là.

(1) Annuaire du Jura pour 1855, p. 122.

On trouve encore près de Songeson, la *Citadelle*, le *Châtelet*, *Châtenaillot-Chevry*.

Pierre des Loups-garous. — Sorte de borne de 2 mètres de hauteur, située à quelques centaines de mètres à l'est de Songeson, non loin du chemin dit la *Grand'vie* qui dessert les bois du côté de Frânois. On n'oserait enlever cette pierre, crainte de découvrir l'entrée d'une caverne qui se prolonge, dit-on, jusqu'au village. Une telle idée superstitieuse attachée à cette pierre permet de penser qu'elle a été érigée à une époque reculée, et qu'il serait intéressant de fouiller dans son voisinage.

Cimetière des Boucherans. — Nom d'un pâturage boisé du territoire de Songeson, situé au N.-E. du chemin entre ce village et Menétrux. On est surpris de rencontrer ici cette dénomination de *Boucherans* qui désigne les habitants de la région des Bouchoux. Il serait bien intéressant de rechercher si ce pâturage offre des tumulus ou quelque autre vestige d'antiquités. Je regrette de n'avoir pu le visiter.

Un ancien chemin de Songeson à Ménétrux, etc, porte sur ce point le nom de *Vie-des-Morts*.

Pierre de la Fruitière. — Il se trouverait encore une pierre dressée sur le territoire de la Fruitière Mais je n'ai pas sur ce point de renseignements précis.

PLATEAU D'UXELLES, ENTRE ILAY ET CLAIRVAUX.

Hache de pierre de Bonlieu. — Une hachette polie, en serpentine (?), trouvée sur le territoire de la commune de Bonlieu (Petites-Chiettes), m'a été donnée par M. Carron, de Saint-Amour. Je saisis cette occasion de l'en remercier. Elle est représentée dans la pl. II, fig. 2.

D'autres objets de pierre auraient encore été recueillis dans cette localité ; mais je manque de renseignements exacts. Le lac de Bonlieu, si connu des botanistes et des paysagistes, a bien pu être fréquenté par les hommes des temps préhistoriques, et il n'est point surprenant que de semblables

découvertes se fassent dans son voisinage. Là encore seraient à rechercher des habitations lacustres.

Grotte de Pellier. — En 1885, M. Henri Maréchal, de Pellier, a visité une grotte d'accès difficile, qui se trouve entre ce village et Charcier, sur le bord de la vallée de la Syrène. Il a recueilli, dans le sol terreux stalagmitique de cette grotte, d'assez gros morceaux irréguliers de cuivre rouge, d'aspect scoriacé sur le pourtour, et qui a évidemment été fondu dans des cavités d'une matière friable, où le métal s'est infiltré quelque peu. Il serait intéressant de visiter et de fouiller cette grotte pour essayer de reconnaître l'époque, ancienne ou moderne (?), à laquelle peut remonter le travail du cuivre qui y a été effectué.

RÉGION ÉLEVÉE DES MONTAGNES.

Le Grandvaux et la haute montagne ne présentent, à ma connaissance, que deux seules découvertes d'objets préhistoriques.

Hache de bronze de Saint-Laurent en Grandvaux — Une hache de bronze, trouvée sur le territoire de Saint-Laurent, est actuellement au musée de Besançon. Elle m'est signalée par M. Z. Robert.

Hache de pierre de Prémanon. — Une belle hache en pierre dure, de couleur noire uniforme et d'assez grande dimension, a été trouvée aux Arcets, commune de Prémanon. Elle fait partie des collections du musée de Lons-le-Saunier.

Monnaies romaines du Grandvaux. — Désiré Monnier cite des médailles d'Alexandre Sévère et de sa mère Mammea Augusta, recueillies près de Saint-Laurent (1). Il mentionne en outre, une médaille de Marc-Aurèle, provenant du Grandvaux, sans indication de localité (2).

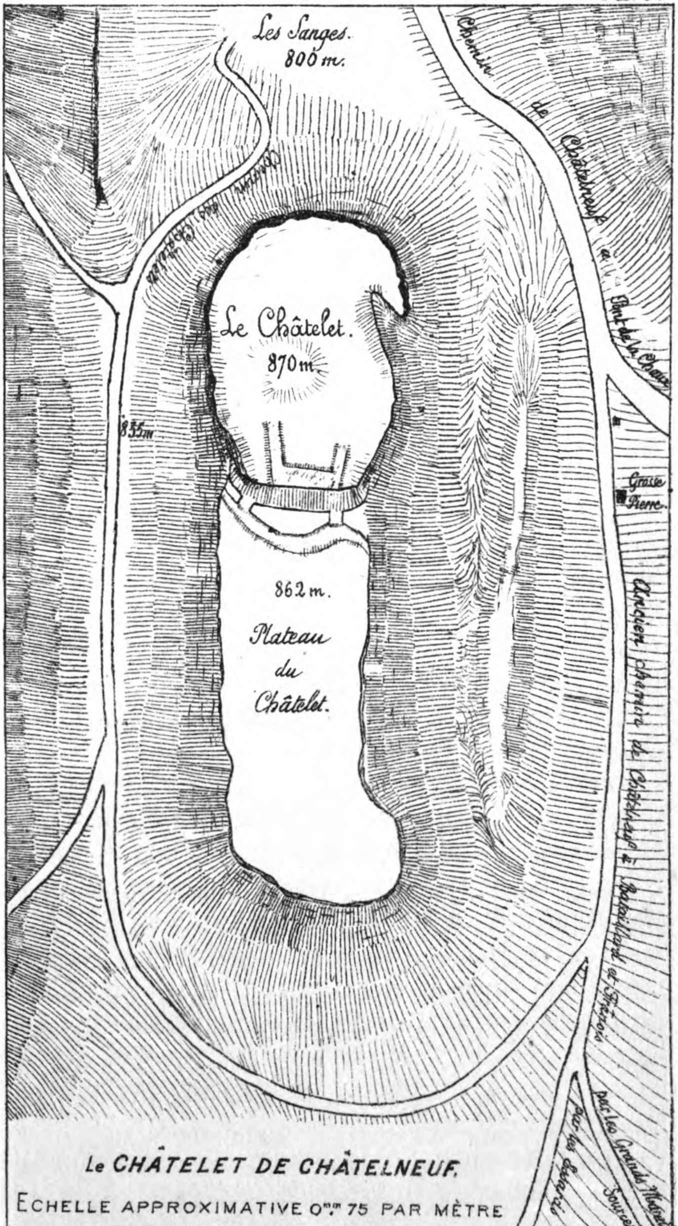
(1) Annuaire du Jura pour 1855, p. 186.
(2) Id., id., p. 162.

RÉSUMÉ.

Les indications précédentes suffisent à montrer que le plateau de Châtelneuf et les montagnes voisines ont été fréquentés et habités par l'homme dans les temps préhistoriques.

On peut indiquer comme fort probable l'existence de stations de ces âges reculés au village de Loulle, et peut-être aux Prés-Sarrasins, entre Loulle et la station de Ney, — à l'emplacement du château de Châtelneuf, — sur le lac du Fioget, — dans l'îlot du lac d'Ilay, — peut-être aussi sur les lacs de Narlay, du Vernois et de Bonlieu, ou dans leur voisinage ; mais surtout près de Menétrux-en-Joux et de Songeson.

Les découvertes d'objets préhistoriques sont plus fréquentes à Châtelneuf. Toutefois, comme elles ont eu lieu seulement depuis que les habitants de ce village ont pu prendre une idée de ce qui intéresse l'archéologue, il y a tout lieu d'espérer que des découvertes analogues se feront dans d'autres localités de cette région. Mais pour cela, il faudrait répandre dans nos montagnes quelques notions sur les antiquités préhistoriques, notions que possèdent, par exemple, beaucoup d'habitants des environs de Lons-le-Saunier, grâce au musée de cette ville qu'ils augmentent de nombreux échantillons. A cet effet, il serait désirable qu'un musée archéologique s'organisât dans nos villes si actives de la montagne, à l'instar de celui de Champagnole, pour centraliser les découvertes qu'un conservateur habile ne tarderait probablement pas à faire naître.



Le CHÂTELET DE CHÂTELNEUF.
ECHELLE APPROXIMATIVE 0m.m 75 PAR MÈTRE

A. Girardot del. et autogr.

II

LE CHATELET DE CHATELNEUF.

Lorsqu'on suit le chemin de grande communication de Châtelneuf à Pont-de-la-Chaux, on découvre devant soi, dès que l'on sort du village, un pic rocheux, arrondi, presque entièrement dénudé, qui s'élève à l'extrémité orientale de la montagne boisée dite Sur-le-Lac ou les Grands-Bois. On dirait les ruines d'une tour gigantesque, adossée à la montagne, et surgissant du milieu de la forêt. C'est le *Châtelet*.

Arrivé aux petites combes des Sanges, qui se remplissent d'eau lors des grandes pluies, on voit le Châtelet élever, à 70 mètres au-dessus du chemin, sa tête chauve, parsemée de quelques maigres buissons. Le grand chemin passe à l'est et presque au pied ; mais un chemin de desserte de la forêt s'élève en pente rapide, sur une hauteur de 35 m., jusqu'au col qui sépare le Châtelet de la montagne des Grands-Bois (voir la planche IV).

Une fois à ce col, on s'aperçoit que le Châtelet est une sorte de petit plateau boisé, très étroit, allongé du nord au sud : l'extrémité septentrionale, plus élevée et arrondie, constitue la tête dont nous parlions tout à l'heure. Ce plateau, situé à 25 mètres au-dessus du col, est, sur presque tout son pourtour, d'un abord très difficile, impossible même dans la partie septentrionale ; toutefois, il peut être assez facilement escaladé depuis le chemin du col, surtout au S.-O.

La surface de ce plateau est d'abord assez uniforme. Mais lorsqu'on veut gagner l'extrémité nord, on est surpris de se trouver en face d'une sorte de fossé, suivi d'un talus rapide qu'il faut gravir avec peine, sur 6 m. de haut. On

arrive alors sur le sommet du Châtelet, sorte de petit plateau, irrégulier, à peu près ovale, au milieu duquel s'élèvent quelques blocs rocheux, et dont le seul côté facilement accessible est celui que précède le fossé. A peine un court espace à l'O. et un petit couloir à l'E. (pl. IV, *a* et *b*) permettraient-ils de grimper très péniblement par une autre voie. Cette sommité est le *Châtelet* proprement dit.

De ce point, situé à 870 m. d'altitude, on jouit d'une vue magnifique. Elle est bornée au S.-O., il est vrai, par la montagne des Grands-Bois; mais ce n'est qu'une ombre au tableau, faisant mieux ressortir encore l'immense panorama qui se déroule dans toutes les autres directions.

Le plateau de Châtelneuf montre d'abord les collines et les bois de sa partie septentrionale, parsemés de villages. Vient ensuite, s'allongeant du S.-O. au N.-E., la chaîne de l'Eute, où l'on distingue les ruines du château de Mirebel et la vieille tour de Montrond. Par delà cette chaîne, s'étend, sur une largeur variable, une longue bande de la partie occidentale du premier plateau du Jura; elle montre quelques villages, celui de Plane en particulier, et se prolonge par la forêt des Moidons jusqu'au plateau d'Ivory, près de Salins, laissant parfois deviner les profondes échancrures de son bord. Plus loin, la vue se perd dans les brumes de la Bresse, et, peut-être, par un temps favorable, en découvrirait-on quelques localités.

Au nord, on voit, à quelque dix kilomètres, le plateau de Montrivel, près de Champagnole, et la montagne de Fresse, dont la célèbre Pierre-Lite a presque disparu ces dernières années. Entre ces derniers et le plateau de Valempoulières, tout à l'horizon, parmi quelques sommités grisâtres des environs de Salins, s'élève une petite croupe vaporeuse qui les domine : c'est le Poupet, le géant du premier plateau, bien rapetissé par une distance de 35 kilomètres.

Plus à l'est, une région noire de sapins permet une

échappée lointaine sur des prairies, dans la direction de Boujailles ; elle comprend les forêts de la Joux, que traverse, comme une ligne blanche, la voie de Mouchard à Pontarlier.

Vient ensuite, à l'est, avec ses faibles ondulations, le Val-de-Miéges, où l'on distingue Nozeroy, ainsi qu'une foule d'autres localités.

Au S.-E. et au S., s'échelonnent successivement, selon des directions plus ou moins parallèles, les divers chaînons de la région des hauts plateaux et des sommités du Jura. On croirait à les voir qu'une mer, bouleversée par une tempête venant du côté des Alpes, eut ses vagues gigantesques subitement congelées. C'est d'abord la chaîne du Maclu, qui se continue au N. par la côte de Chalême ou chaîne de la Haute-Joux ; puis viennent les petits chaînons du Grandvaux, au-delà duquel s'étend le Mont-Noir. La chaîne du Rizoux se montre ensuite, bien déteinte par l'éloignement ; enfin, aux extrémités de l'horizon, apparaît une ligne de quelques sommets grisâtres, appartenant à la chaîne du Mont-Tendre au Reculet ; par dessus, s'élève une croupe arrondie, qui garde neuf mois de l'année sa blanche parure d'hiver : c'est la Dôle.

Le Châtelet de Châtelneuf serait donc un point admirablement choisi pour des signaux destinés à tout ce vaste horizon.

Vers 1808, le maire de Châtelneuf, Claude-François Girardot, mon grand oncle, adressa à la préfecture du Jura, en réponse à un questionnaire, une notice sur cette localité (1). Entre autres renseignements, il indiquait l'existence d'un retranchement antique sur le Châtelet. MM. Rousset et Moreau se servirent de cette indication et des renseignements que mon père leur fournit, en 1852, pour

(Voir la note ci-devant, p. 17.

échafauder l'hypothèse d'un château-fort très ancien, qui aurait existé sur ce point avant celui de 1285 près du village : de là, selon ces auteurs, le nom de Châtelneuf donné à ce dernier. C'était de leur part une hypothèse tout à fait gratuite ; car il n'existe au Châtelet, ainsi que mon père le faisait remarquer, aucuns vestiges de murailles à mortier. « Son emplacement, disent-ils d'ailleurs, a conservé quelques vestiges qui paraissent remonter à la période gallo-romaine » (1)

Dans l'*Annuaire du Jura* de 1868, M. Désiré Monnier, indique encore, d'après la notice de 1808, les fortifications du Châtelet.

J'avais été conduit par mon père, il y a bien longtemps déjà, sur le Châtelet. Il m'y avait fait remarquer un fossé creusé dans le roc, et dont les matériaux, observait-il, avaient été rejetés dans le dessus pour augmenter l'escarpement. Aussi m'étais-je proposé de pratiquer quelques fouilles sur ce point, lorsque la coupe des bois en rendrait l'accès plus facile et permettrait d'en explorer les alentours. Cette coupe a été faite en 1880, mais je n'ai pu m'en occuper qu'en 1884. La Société d'Émulation du Jura ayant bien voulu décider alors l'exécution de ces fouilles et mettre à ma dispositiou le crédit nécessaire, elles ont été effectuées en août et septembre de cette année.

A ce sujet, je dois remercier tout d'abord M. Charles Prost, alors garde-général des forêts à Champagnole, et M. Alphonse Girardot, maire de Châtelneuf, qui ont bien voulu m'accorder fort gracieusement les autorisations nécessaires pour ces recherches dans la forêt communale.

(1) ROUSSET et MOREAU. *Dictionnaire historique... des communes du Jura...*, t. II, p. 20.

qui
age :
ce

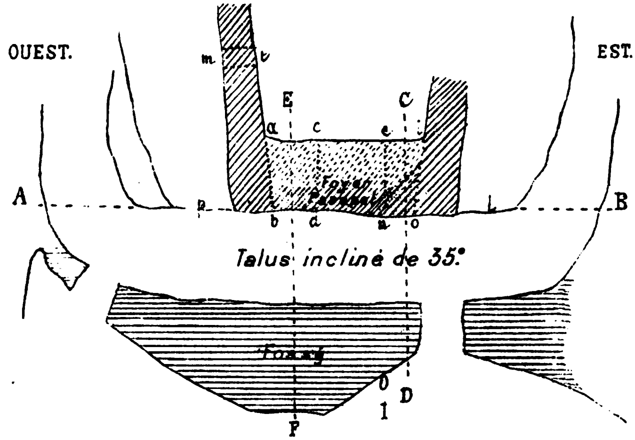


Fig. 1: Plan de la castramétation.

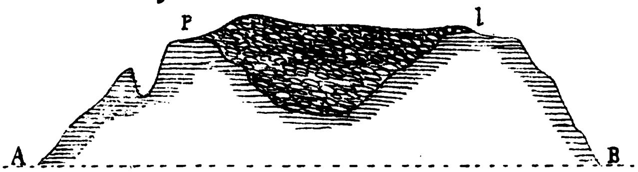


Fig. 2. Coupe verticale suivant AB, à partir du bord supérieur du fossé

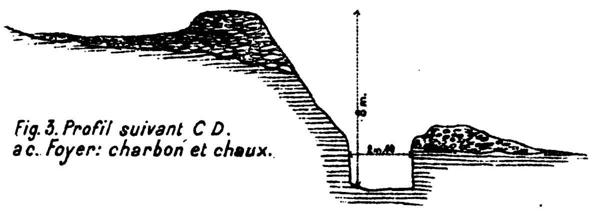


Fig. 3. Profil suivant C D.
a c. Foyer: charbon et chaux.

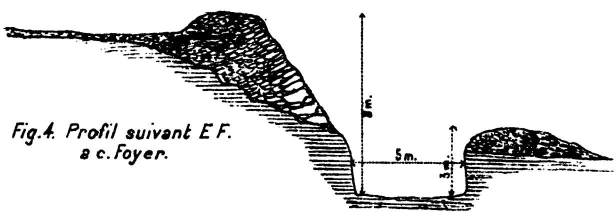


Fig. 4. Profil suivant E F.
a c. Foyer.

CASTELLUM DU CHÂTELET DE CHÂTELNEUF.

PLAN ET COUPES A L'ÉCHELLE DE 3 MILLIM. PAR MÈTRE.

A. Girardot del.

Disposition générale du retranchement du Châtelet. Fouilles exécutées.

D'après les premières données, le fossé seul semblait devoir faire l'objet des fouilles, et il n'y avait guère à en espérer. Mais un examen attentif du bord supérieur de l'escarpement permit bien vite de reconnaître qu'une sorte de parapet, peu accentué, il est vrai, régnait sur le haut du talus, faisant face au sud, et était accompagné à chaque extrémité d'une aile latérale (voir pl. V, fig. 1). Toutefois, les matériaux qui le constituent paraissent si informes que l'on pouvait croire à une simple accumulation naturelle.

Une première tranchée fut exécutée près de l'angle O., dans la face principale de ce parapet (pl. V. fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*.) Elle montra bientôt de la manière la plus évidente que l'on avait affaire à un retranchement formé de pierres sèches, assez grosses dans l'origine. Ces matériaux, provenant du calcaire séquanien blanc qui forme le haut de cette montagne, sont gélifs, et ils se sont effrités à la surface; mais on put fort bien remarquer à l'intérieur, où ils n'étaient pas aussi altérés, leur disposition intentionnelle primitive. Il devint très facile de reconnaître que de gros blocs, qui semblaient faire partie du rocher, vers le milieu du retranchement, y avaient été amenés du dessus du Châtelet; sur ceux-ci, on avait placé ensuite les matériaux extraits du fossé, en les inclinant vers l'intérieur, de façon à mieux se soutenir. Un foyer, des débris de poterie, des ossements et des objets de fer ont été recueillis dans cette première tranchée.

Ces résultats intéressants engagèrent à exécuter une seconde tranchée, près de l'angle oriental, où l'on obtint à peu près les mêmes résultats (pl. V, fig. 1, *e*, *n*, *i*, *o*), et

une troisième par le milieu de l'aile occidentale du parapet (même fig., *m*, *t*). Cette dernière permit seulement de constater la construction intentionnelle de cette aile, à l'aide de matériaux de petite dimension. L'aile orientale, peu importante d'ailleurs, est formée en partie d'un banc de rocher en place ; elle n'a pas été fouillée.

Le succès de ces fouilles me détermina à pousser davantage les recherches, en attaquant le retranchement sur toute sa face principale. Mais désirant en laisser le plus possible de vestiges comme témoin, j'ai fait conserver, entre les deux tranchées, le parement extérieur avec son revêtement de débris effrités, et la partie intérieure seule a été fouillée sur toute la longueur, puis remblayée au fur et à mesure du travail. Il est probable que la partie respectée conserve encore quelques débris d'armes et de poteries.

Le fossé fut ensuite attaqué sur différents points, par petites portions ; mais on n'y rencontra aucun objet antique. J'aurais voulu l'explorer davantage, si le manque de temps et la difficulté de se procurer des ouvriers ne m'avaient obligé de m'arrêter aux recherches principales.

L'observation attentive de la surface du plateau en avant du Châtelet et dans celui-ci n'a révélé aucun indice de tumulus ou d'autres points intéressants à fouiller. Toutefois, l'âge des taillis qui garnissaient ce plateau ne permettait déjà plus de distinguer suffisamment le sol pour cette recherche.

Les fouilles du Châtelet prouvent que des travaux de défense, composés d'un fossé suivi d'un retranchement y ont été exécutés, du seul côté facilement accessible.

Il est aisé de voir qu'avant l'action de l'Homme, le Châtelet communiquait très commodément avec le reste du petit plateau, situé au sud, par la partie moyenne de sa largeur, à l'emplacement du fossé : la roche se continuait par cette partie, d'une façon presque insensible, montrant seulement quelques petits gradins d'un parcours très facile.

Mais sur chaque bord, les blocs de rocher en place qui s'élèvent encore aux extrémités de la face principale du retranchement formaient un gradin plus marqué et d'accès difficile (pl. V, fig. 2, *p*, *l*). Pour fermer le passage médian, on a creusé un fossé dont les dimensions sont plus considérables en face de ce passage, et, en même temps, on a garni celui-ci, en arrière du fossé, d'un rempart reliant les blocs rocheux latéraux, et se prolongeant en aile sur les côtés.

Ces indications générales étant données, passons au détail des faits observés.

Fossé. — En partie comblé par des éboulis tombés du rempart et garni de taillis de 4 ans, le fossé semblait devoir se continuer sur toute la largeur du plateau. Les fouilles ont prouvé qu'il n'en est pas ainsi. Il se trouve interrompu, près de chaque extrémité, sur deux points, situés précisément en face d'escarpements rocheux naturels qui ont probablement été rendus plus abrupts. On a ainsi une portion de fossé assez importante à l'E., une partie médiane qui est la plus considérable, et une partie occidentale rudimentaire (pl. V., fig. 1).

D'une extrémité à l'autre du fossé, règne sur le bord extérieur un bourrelet, formant une sorte de glacis, qui en augmente l'escarpement. Une tranchée qui l'a coupé transversalement (en OI, même fig.) ne m'a fourni aucune antiquité. Il semble avoir été formé des débris les plus menus extraits du fossé.

La partie orientale de celui-ci a une longueur de 4 mètres environ. Commencée sur une largeur de 4 m., cette portion se termine brusquement à la première interruption, par une largeur de 2 m. dans le haut et seulement 1 m. dans le bas. La profondeur est ici de 1 m. 50 au-dessous du passage, et environ 2 m. 50 au-dessous de la crête du bourrelet extérieur. Cette profondeur augmente vers l'E.

Le passage oriental vient ensuite. Il a 2 m. de large, et se trouve à 1 m. au-dessous de la crête du bourrelet.

La partie moyenne du fossé, qui a 14 m. 50 de longueur, commence, à partir de ce passage, avec une largeur de 2 m. environ, et s'élargit rapidement, de manière à atteindre 5 m. de large, à 3 m. de distance. Cette plus grande largeur se trouve précisément en face du milieu du retranchement, où l'accès était facile avant la construction de ce dernier. La profondeur est de 2 m. dans la plus grande largeur, et sur 6 m. de long ; plus à l'O., elle est de 1 m. 80 sur 5 m. de long, puis de 1 m. 30 sur les 2 mètres suivants, et enfin de 1 m. seulement, sur 1 m. 50 de longueur qui reste. La profondeur maximum est ainsi de 3 m. environ au-dessous de la crête du bourrelet.

Un nouveau passage de 2 m. de large, situé en face de l'angle O. du retranchement, vient ensuite et se trouve bordé, comme le premier, d'un bourrelet, qui atteint seulement quelques décimètres de hauteur.

La troisième partie du fossé, restée rudimentaire, n'a que 2 m. de long, sur 1 m. de large et 1 m. environ de profondeur.

Pour le creusement de ces diverses portions du fossé, on a évidemment profité des brisures naturelles du rocher. Je n'ai pu trouver, sur les parois mises à découvert par les fouilles, aucune trace de l'emploi d'outils spéciaux.

Il semblerait que le fossé ait été commencé simultanément sur les points les plus essentiels et qu'il n'ait pu être achevé à temps. De là (?), résulteraient l'existence des deux passages conservés et surtout les faibles dimensions du fossé dans le voisinage du dernier.

Il eût été fort intéressant de curer complètement ce fossé. La portion orientale seule a été fouillée avec soin dans le voisinage du passage. Deux points situés vers le milieu de la portion moyenne ont été creusés jusqu'au fond, ainsi que la partie occidentale, afin d'en déterminer la profondeur. Aucune antiquité n'y a été recueillie.

Rempart. — La face principale du retranchement, présente un rempart d'une dizaine de mètres de longueur, qui surmonte le fossé et fait face au sud. Sa crête est à peu près horizontale, à peine plus élevée au milieu ; elle domine de 5 m. le bourrelet extérieur du fossé, et se trouve à 8 m. au-dessus du fond de celui-ci, dans sa partie moyenne. Cette hauteur était sans doute plus considérable lors de sa construction : la fragmentation, le tassement et l'éboulement des matériaux ont dû, en effet, la diminuer d'une quantité notable, que l'on ne saurait guère évaluer à moins d'un demi-mètre à un mètre.

La largeur primitive de la crête ne peut être évaluée avec quelque exactitude. Avant les fouilles, elle était d'environ 3 mètres.

A l'intérieur du retranchement et tout auprès, le terrain est à peu près d'un mètre au-dessous de la crête actuelle, de sorte qu'il existe ainsi un parapet de même hauteur ; celui-ci aurait eu même de 1 m. 50 à 2 m. lors de sa construction.

Une grande quantité de matériaux sont accumulés à l'angle O., que l'on avait évidemment cherché à fortifier le plus possible : c'était, en effet, la partie la plus faible, puisque sur ce point le fossé était peu profond et interrompu.

L'aile orientale, située à 3 m. du bord, n'est pour ainsi dire qu'ébauchée. Elle n'avait d'ailleurs presque aucun objet ; car le Châtelet est très escarpé de ce côté, et l'escalade à peu près impossible.

L'aile occidentale était plus nécessaire. L'abrupt est moins prononcé de ce côté, et l'escalade en est possible, quoique pénible. De plus, cette aile formant parapet protégeait contre des projectiles venant du col, ou plutôt des hauteurs qui font face à ce côté et qui n'en sont probablement pas distantes de plus d'une forte portée de trait. Elle est pourtant bien peu élevée pour rendre de véritables services, sauf

dans la partie voisine de l'angle. Là, elle a près d'un mètre, et l'on pourrait admettre qu'à l'origine elle s'élevait de 1 m. 50 à 2 m.; mais à peu de distance elle n'offre plus que 0 m. 50 environ, sur 2 m. de large : avant l'effritement, elle devait rester au-dessous de 1 m. Comme l'aile orientale, elle est située à une distance de 3 m. environ du bord de l'escarpement. Elle paraît avoir été formée de pierres de petite dimension; les plus grosses ayant été réservées pour la façade méridionale.

La partie principale a été complètement fouillée avec soin, sur toute l'étendue figurée en pointillé (pl. V, fig. 1), ne laissant ainsi en place que le parement extérieur sur 3 m. de long (fig. 1, *d*, *n*). Ce travail a fourni les observations et les récoltes signalées plus loin.

La tranchée pratiquée dans l'aile occidentale n'a rien fourni.

Foyer. — Sur toute la longueur de la face principale du retranchement, se sont montrées, dans la partie intérieure, les traces d'un vaste foyer, mesurant ainsi 6 m. de longueur, sur 0 m. 80 à 1 m. de largeur moyenne. Ce foyer a été établi, soit sur la roche en place, soit sur le remplissage, de manière à occuper une surface horizontale. Il s'est partout rencontré à une profondeur variant de 0 m. 60 à 0 m. 80, sous les matériaux du parapet, sans jamais se continuer à travers celui-ci jusqu'à la face extérieure. De la sorte, il en reste toujours à ce niveau une largeur d'environ 1 m. 50 à 2 m. qui ne présente pas de traces du foyer. Par contre, c'est dans cette partie externe du parapet, représentant sans doute son épaisseur primitive, que se rencontrent surtout les débris de poteries, les os, et la plupart des objets de métal.

En outre des charbons et des os à demi brûlés qui s'y rencontrent, le foyer présente une couche presque uniforme de 6 à 8 centimètres de chaux, résultant de la calcination du calcaire, mais recombinée depuis lors avec l'acide car-

bonique : on dirait une couche de mortier, qui agglutine des charbons et des os calcinés, quelques fragments de poterie et des pierres. Mais il se présente un fait singulier. Les pierres qui ont supporté le foyer, et qui étaient la plupart assez grosses, sont bien calcinées plus ou moins profondément ; mais, en général, ce ne sont pas elles qui ont fourni cette couche de chaux. Un grand nombre d'échantillons, pris sur différents points du foyer, ont ordinairement montré du charbon à la partie inférieure de la chaux, puis, dans la partie supérieure, des fragments peu volumineux de calcaire plus ou moins complètement calciné. Il est évident, d'après cela, que sur un foyer incandescent, établi en même temps sur toute la longueur du parapet et au contact de celui-ci, des pierres, probablement de petite dimension, ont été projetées en assez grande quantité, comme pour l'éteindre à la hâte. Toutefois, la plus grande partie des matériaux accumulés au-dessus du foyer semble provenir de l'effritement et de l'éboulement de la partie supérieure du parapet.

Du côté de l'E., sur un espace peu considérable, le foyer s'étendait en arrière du *foyer à chaux* : ici, c'étaient plutôt des cendres, avec quelques charbons et quelques pierres calcinées, que de la chaux. Une petite pointe de flèche (pl. VI, fig. 5) s'est trouvée dans cette partie du foyer, ainsi qu'une demi-douzaine de clous plats, très minces. Evidemment, on a brûlé ici des plaquettes de bois dans lesquelles étaient plantés ces clous. On rencontre d'ailleurs, sur divers points voisins du grand foyer, des plaquettes de charbon qui semblent provenir de la combustion incomplète de planchettes de sapin.

Objets recueillis dans les fouilles.

En plus des clous déjà indiqués, les fouilles ont fourni des pointes de flèches et divers objets de fer et de bronze,

des débris de poterie et des ossements, et en outre une sorte de percuteur de pierre siliceuse.

Pointes de flèches.— Elles sont au nombre de 4, parmi lesquelles se trouvent 3 carreaux ou grosses flèches et une petite pointe de flèche ordinaire.

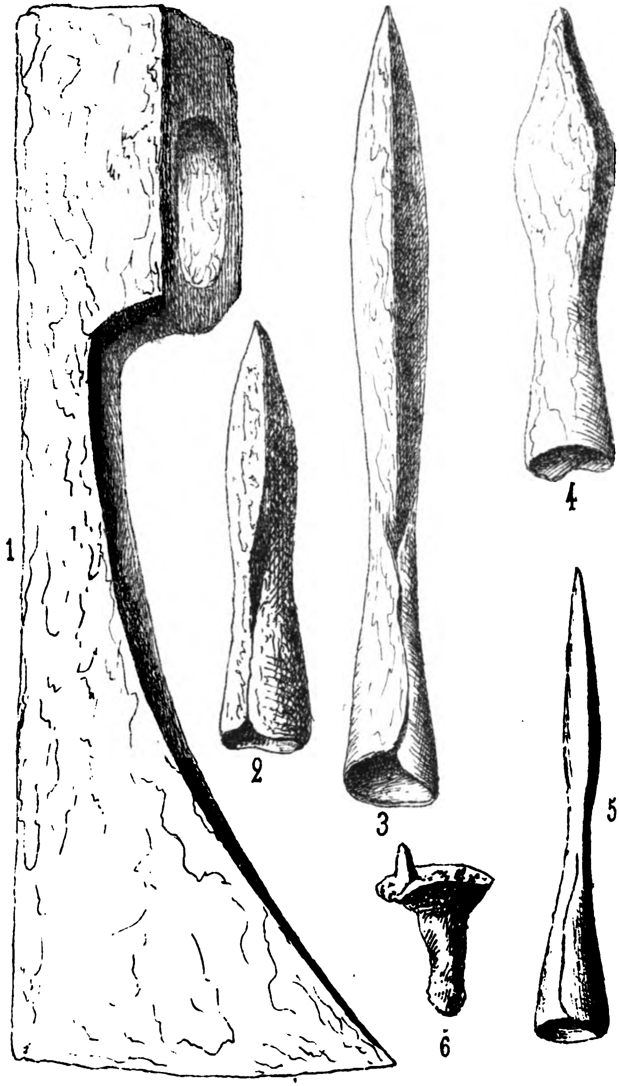
Les 3 carreaux ont été trouvés en dehors du foyer, vers le milieu de l'épaisseur du parapet. La pointe de l'un était recourbée et celle de l'autre émoussée : il semblerait qu'ils ont frappé contre les pierres du parapet et sont tombés entre celles-ci, puis ont coulé plus ou moins profondément. Ils appartiennent à 3 types différents.

L'un, de 105 millimètres de longueur, a une pointe de grosseur moyenne, très allongée, et dont la section est un losange, qui atteint 7 millim. de côté (pl. VI, fig. 3). Il a été légèrement courbé dans le voisinage de la douille ; mais sa pointe est intacte.

Les 2 autres sont beaucoup plus courts, et leur pointe, courte, a une section carrée : le premier a 6 centim. de long, et le côté du carré de section de sa pointe atteint 11 millim.; il s'atténue rapidement en pointe fine (pl. VI, fig. 4), tandis que le second, de 56 millim. de longueur, a une pointe moins aiguë, dont le côté du carré de section n'a que 6 millim. au maximum (fig. 2). Tous les trois sont façonnés très régulièrement et avec un grand soin. On le remarque surtout pour la longue pointe, dont la section en losange très régulier nécessitait une véritable habileté.

Il n'en est pas de même pour la petite pointe de flèche trouvée dans le foyer avec les clous (pl. VI, fig. 5). Celle-ci, de 6 centimètres de longueur, a aussi la pointe émoussée pour avoir frappé un corps dur ; la section de sa pointe est un carré dont le côté ne dépasse pas 2 millim. Bien que sa douille soit bonne, cette pointe accuse une fabrication moins soignée que les précédentes.

Autres objets de fer. Le plus curieux est un clou, gros et court (pl. VI, fig. 6.), portant une grosse tête, aplatie



1. Francisque? de Châtelneuf (Boulachons). Demi-grandeur.
2, 3, 4, 5, et 6. Pointes de flèches et clou du Châtelet de Châtelneuf. (Grandeur naturelle).

transversalement, et sur laquelle se trouve ménagée une pointe aplatie longue de 4 millim. Ce singulier clou avait eu sa pointe refoulée, de sorte qu'il restait seulement une longueur de 1 centimètre entre la tête et la partie refoulée ; il avait, par conséquent, été fixé sur un corps de cette même épaisseur.

Les autres objets de fer sont :

Un anneau, de 39 millim. de diamètre intérieur, à section carrée, qui pourrait avoir fait partie du harnachement d'un cheval.

Une portion de lame, longue de 12 centimètres, sur 15 millim. de large et 2 millim. d'épaisseur moyenne, montrant à chaque extrémité deux trous qui en ont déterminé la cassure. On ne peut indiquer de quel objet ce fragment a pu faire partie.

Enfin, les 6 clous déjà mentionnés. Ils sont plats, très minces, longs de 42 à 45 millim., et à peu près dépourvus de tête, à l'exception d'un seul. Deux avaient servi à clouer des pièces de 20 à 25 millim. d'épaisseur, comme le montre la courbure ou le refoulement qu'ils ont subi ; les autres devaient clouer des pièces plus épaisses, car ils n'ont pas été refoulés.

Objet de bronze. — C'est une sorte de frette, formée d'une mince lame de bronze, d'environ 10 millimètres de largeur, et dont les extrémités sont réunies, d'une façon maladroite, par un méchant rivet de cuivre rouge. Son diamètre est de 7 centimètres. Sa forme un peu évasée semble indiquer qu'elle était destinée à garnir ou consolider un objet légèrement conique. Elle a été trouvée dans la tranchée occidentale, vers l'extrémité du foyer.

Poteries. — Une centaine de fragments de poteries ont été recueillis, quelques-uns dans le foyer, d'autres, et surtout les plus grands morceaux, dans l'intérieur du parapet, à peu près au niveau du foyer. Il semblerait que la plupart de ces vases ont été brisés pendant l'exécution des travaux de défense.

Ces poteries ont généralement été faites au tour; une seule semble faire exception.

Une partie des débris annonce une exécution assez soignée, bien que les formes soient peu élégantes; du moins la pâte a été travaillée convenablement, et elle a subi une cuisson suffisante. D'autres débris indiquent un manque de soin ou d'habileté très prononcé : la pâte n'a pas été broyée suffisamment et la cuisson a été fort imparfaite. Un petit nombre montrent une pâte noire, rougie seulement à l'extérieur, et l'un d'eux est même tout à fait noir; on rapporterait assez volontiers ces derniers à l'époque de la pierre polie, si l'on ne remarquait sur la plupart l'emploi du tour. En somme, quelques morceaux, les plus menus, pourraient, à la rigueur, être rapportés à une époque antérieure aux travaux de fortification; toutefois, la position où se trouvaient les débris de poterie, même ceux à pâte noire intérieurement, engagerait plutôt à les attribuer à une même époque, s'il n'avait pu se produire un certain mélange lors des travaux de fortification.

La matière composante est assez variée. Tantôt, c'est une argile de bonne qualité, mélangée de fines parcelles de mica, comme pour le vase figuré, mentionné ci-après; d'autres renferment une proportion variable de fin sablon siliceux, micacé. Ces matériaux sont étrangers à la région des montagnes.

Les débris recueillis appartiennent à une dizaine de vases de formes diverses.

1° Un seul a pu être reconstitué, non en entier, mais d'une manière suffisante pour donner sa forme (pl. VII, fig. 1). Bien qu'exécuté au tour avec une certaine habileté, sa forme lourde et la grandeur des anses, hors de toute proportion avec les dimensions générales, trahissent un manque de goût prononcé. Quelques débris d'un autre vase presque identique ont encore été recueillis; par places, ces derniers présentent une sorte de vernis, qui paraîtrait



POTERIES. (DEMI-GRANDEUR).

1. Vase du Châtelet de Châtelneuf.
2 et 3. Fragment de vase celtique des tumulus de Menétrux-en-Joux.
2. Face extérieure; 3. Face intérieure.

dû plutôt à une vitrification accidentelle de la surface qu'à une couverte de vernis. Le fond d'un troisième, formé au contraire, d'argile sableuse, micacée, semble indiquer une forme générale analogue.

2° Divers fragments appartiennent à des vases à fond plat, non rélargi comme les précédents. Certains bords, de même pâte, se rapportent à des sortes d'urnes très pansues, à ouverture étroite et presque sans rebord.

3° Un fragment de bord, avec une portion d'anse et quelques morceaux de la panse et du fond, présentent la plus grande analogie avec certaines poteries nombreuses dans les cendres du puits salé de Lons-le-Saunier, et qui se rattachent aux anciennes époques de l'exploitation du sel dans cette localité. C'est même forme générale, et surtout même pâte dure, noirâtre, très gréseuse et micacée.

4° Divers morceaux, d'une argile légèrement micacée, se rapportent à un vase à bords droits, non pansu, d'un assez petit diamètre (12 à 15 centimètres à peu près), et pourvu d'un manche. La pâte est assez mal broyée et peu cuite. Il semblerait avoir été fabriqué sans l'emploi du tour ; du moins, on voit qu'il a été lissé de haut en bas et d'une façon assez grossière, de sorte que l'on connaît tous les coups de lissoir. Le manche, qui est représenté par un morceau long de 6 centimètres, est maladroitemeut percé d'un trou très évasé à l'extrémité ; la surface semble avoir été grossièrement façonnée à coups de lissoir ou de couteau, de manière à former de longues facettes aplaties, irrégulières. Il porte une tache vitrifiée qui simule une sorte de vernis, mais paraît accidentelle.

Un manche, de forme, de matière et de fabrication identiques, se rencontre dans des échantillons trouvés au château de Montmorot, où abondent les poteries celtiques, et qui m'ont été communiqués par M. Z. Robert.

5° Quelques débris appartenant à différents vases, de matières et de formes variables, sont en trop petit nombre

et trop peu caractérisés pour permettre une appréciation. Parmi ceux-ci se trouve un débris à pâte complètement noire. Une mention spéciale doit être donnée à des morceaux assez nombreux, plus ou moins irréguliers et très épais, d'argile peu cuite, fort mal broyée et très peu résistante. On ne peut dire s'ils ont fait partie d'une poterie grossière très épaisse, ou de sortes de briques. La matière de ces débris pourrait être des marnes argileuses du pays, tandis que celle de tous les vases bien caractérisés a évidemment une provenance étrangère.

En résumé, les poteries recueillies dans le retranchement du Châtelet appartiennent à une époque assez reculée et remontent certainement au-delà du Moyen âge.

Ossements. — Les ossements se trouvent, comme les poteries, au niveau du foyer, soit dans ce dernier, et alors ils sont plus ou moins calcinés, soit surtout en dehors de celui-ci, dans le parapet. La plupart sont fragmentés. Une soixantaine de fragments ou d'os entiers ont été recueillis, ainsi que plusieurs dents. Le bœuf (jeune), le cerf, le porc ou le sanglier adulte y sont représentés, ainsi qu'un autre mammifère, de petite taille, qui paraît être le blaireau, et en outre la poule.

Percuteur? — J'indique avec quelque doute sous cette dénomination un caillou siliceux, trouvé dans la région du foyer. C'est un morceau d'une chaille siliceuse du nord de la Franche-Comté, de forme ovoïde aplatie, et d'environ 0 m. 15 de plus grand diamètre, qui aurait été partagée en quatre par un choc intentionnel. Aucune pierre siliceuse de cette nature ne se trouve en place dans le pays, et je n'y ai jamais rencontré de ces chailles parmi les erratiques. De plus, le sommet du Châtelet est dépourvu de terrain de transport.

Le pourtour de ce fragment n'offre pas de traces de percussion, sauf peut-être dans la partie correspondante au milieu de la chaille ; mais, sur l'une des faces de cassure,

on observe la trace du choc d'un corps tranchant ; en outre, il s'y trouve deux lignes en chevron qui figurent un V très net, et qui ne sont évidemment pas dues à une cause naturelle. Quoi qu'il en soit, la présence de ce caillou sur ce point et le choc intentionnel qui a dû le façonner ne peuvent laisser de doute sur son emploi par l'Homme à une époque reculée.

En rapprochant de la présence de ce caillou, celle des rares fragments de poterie d'apparence celtique, indiqués ci-devant, on est amené à penser que le pic du Châtelet a probablement été fréquenté à une époque notablement antérieure à l'établissement de la castramétation.

RÉSUMÉ.

Le Châtelet de Châtelneuf offre incontestablement des travaux de fortification, composés d'un rempart, surmonté d'un parapet, et précédé d'un fossé creusé dans le roc, de façon à fermer le seul passage accessible.

Comme l'indique son nom, c'est un véritable *castellum*, avec son *agger*, bordé d'un *vallum* de pierres sèches, son *fossé* et sa *contrescarpe*. Le creusement *dans le roc vif* d'un assez large fossé distingue ce retranchement des fortifications d'un simple campement passager.

Les caractères de la poterie, des armes et autres objets recueillis, joints à la disposition du retranchement, font remonter ces fortifications à une époque reculée. Ils permettent parfaitement de les attribuer à la période gallo-romaine, ainsi que l'avaient fait MM. Rousset et Moreau, guidés seulement par le nom local. Il est d'ailleurs très probable que l'homme a fréquenté ce point longtemps auparavant.

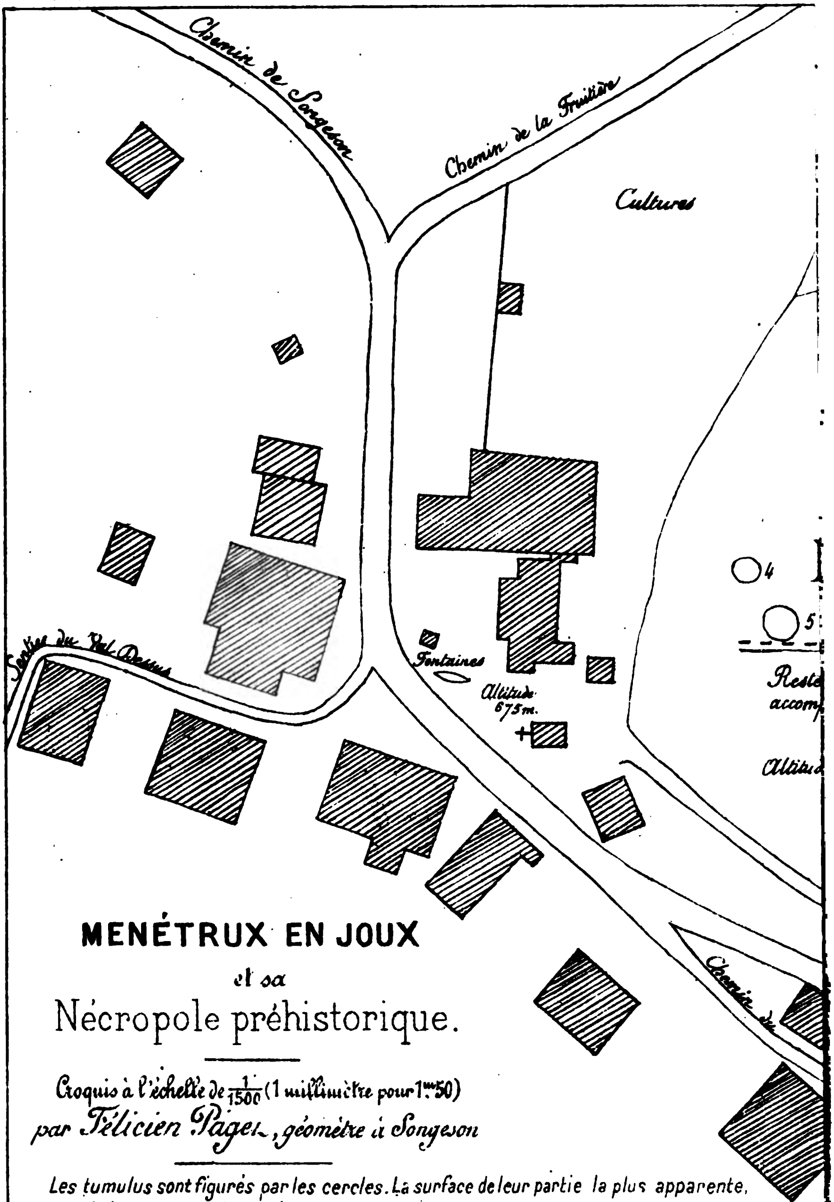
La position du Châtelet permettait une défense facile. Toutefois, il n'existe aucune source, ni dans son intérieur ni dans son voisinage immédiat. Les plus rapprochées sont

celles des Grands-Marais, à plusieurs centaines de mètres de distance. C'était une situation bien défectueuse dans le cas d'une attaque prolongée.

La présence de restes d'armes à pointe émoussée, perdus dans les pierres du rempart, montre que ce castellum fut le théâtre d'une lutte, au sujet de laquelle l'histoire reste muette. Les données qui précèdent sont trop incomplètes pour permettre de préciser l'époque de l'érection de ce retranchement, non plus que pour déterminer quels en furent les auteurs, et quels combattants s'y rencontrèrent.

On peut se demander si le vaste foyer qui bordait la face principale du parapet ne fut point allumé pour fermer le passage à l'assaillant par un rideau de flammes, ou pour faciliter la fuite des défenseurs. Le point semble mal choisi soit pour un simple foyer de cuisine, qui n'offrirait pas d'ailleurs les caractères observés, soit pour l'un de ces feux destinés à servir de signal. Peut-être a-t-on pratiqué, à la hâte, en cet endroit l'incinération du corps de quelque combattant ? Cela pourrait expliquer l'accumulation des pierres, jetées aussitôt sur le foyer incandescent et transformées partiellement en chaux.

La présence de ce castellum et les faits d'armes dont il fut le théâtre montrent que la partie du plateau de Châtelneuf voisine du Grandvaux était fréquentée à une époque reculée. On est, de plus, amené à penser que si un tel point, perdu en quelque sorte dans ces montagnes couvertes de forêts, a été l'objet d'un semblable travail, c'est qu'il se trouvait sur l'une des voies de communication suivies alors pour la traversée du Jura. Le vaste horizon que l'on découvre du Châtelet, joint à sa forte situation, l'auraient fait choisir pour l'érection d'un poste temporaire de surveillance de cette voie. Cette idée sera d'ailleurs développée dans la dernière partie de ces notes.



MENÉTRUX EN JOUX

et sa

Nécropole préhistorique.

Croquis à l'échelle de $\frac{1}{1500}$ (1 millimètre pour 1m50)
par Félicien Pagel, géomètre à Songeson

Les tumulus sont figurés par les cercles. La surface de leur partie la plus apparente, rapportée à l'échelle, est indiquée par la grandeur du cercle. – Les chiffres marquent en décimetres la hauteur approximative de cette partie

III.

LES TUMULUS A INCINÉRATION DE MENÉTRUX-EN-JOUX

Principaux groupes de tumulus du département du Jura.

On a signalé depuis longtemps l'existence de nombreux tumulus dans la région du vignoble et sur le premier plateau du Jura dans notre département, ainsi que dans la Combe-d'Ain entre Clairvaux et Crottenay.

Dans les environs de Lons-le-Saunier, l'exploration de ces antiques sépultures a donné une précieuse récolte d'observations et d'objets en bronze, etc., qui s'étalent dans les belles vitrines du Musée de cette ville. On connaît, par exemple, les recherches faites près de Gevingey, soit par M. le Docteur Marcel BUCHIN (1), soit par la SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA (2), et, tout récemment, les intéressantes découvertes de M. Henri CHEVAUX, dans les tumulus de Conliège, entre Briod et Publy (3).

Plus au nord, la continuation du premier plateau montre des milliers de tumulus dans les environs de Salins. On sait les curieux résultats des fouilles de MM. Édouard Tou-

(1) BUCHIN (Dr Marcel). *Notice sur un crâne humain perforé découvert dans une sépulture de la nécropole gauloise de Gevingey (Jura).* (Mém. Soc. d'Ém. du Jura, 1875, p. XI-XIII, 1 pl.)

(2) L. CLOZ et Z. ROBERT. *Rapport sur les fouilles des tumulus de la nécropole gauloise de Gevingey.* (Mém.Soc.d'Ém du Jura, 1883, p.1-10, 5pl.)

(3) CHEVAUX et Z. ROBERT. *Rapport sur les nouvelles fouilles faites à la Croix des Monceaux, territoire de Conliège* (Jura). (Mém. Soc. d'Ém. du Jura. 1886, p. 317-326. 4 pl.).

BIN et GIRARD (1), puis de MM. DE MORGAN et Louis CLOZ (2), dans la forêt des Moidons, entre Arbois, Poligny et Champagnole, ainsi que de MM. Éd. TOUBIN et FARDET à Cernans et Clucy près de Salins (3), et surtout les nombreuses découvertes de la SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, non loin des limites de notre département, dans les tumulus d'Alaise et du voisinage (4).

Dans la Combe-d'Ain, principalement aux environs de Clairvaux, ainsi qu'entre Marigny et Châtillon, s'élèvent de nombreux tumulus, la plupart de grande dimension. Les plus importants ont presque tous été ouverts en 1837, par les soins de M. Édouard CLERC et de M. Jules LE MIRE, et ils ont fourni des objets de bronze et de fer (5). Tout récemment, M. G. BERLIER, de Châtillon, qui avait repris la continuation de ces fouilles, a découvert sur le territoire du Villars, dans le groupe de tumulus qui s'allonge au S.-O. du

(1) Éd. TOUBIN. *Rapport sur des fouilles faites près des Moidons.* (Mém. Soc. d'Ém. du Jura, 1869-1870, p. 25-28, 1 pl.)— *Fouilles dans la forêt des Moidons* (Id., 1871-1872, p. 289-298, 2 pl.), avec un supplément par L. Cloz. — *Nouvelles fouilles dans la forêt des Moidons* (Id., 1874, p. 53-55, 1 pl.). — *Fouilles dans les Moidons* (Id., 1875, p. 7-9).

(2) DE MORGAN. *Forêt des Moidons* (Lettre au sujet de ses fouilles dans la). Mém. Soc. d'Ém. du Jura, 1883, p. 13-20, 2 pl..

(3) Éd. TOUBIN. *Fouilles sur le territoire de Cernans près de Salins*, avec 4 pl. d'objets recueillis par M. Fardet. (Mém. Soc. d'Ém. du Jura, 1880, p. 211-218).

(4) Au sujet des tumulus d'Alaise, on peut voir les nombreux mémoires de MM. DELACROIX, CASTAN, BIAL, dont la plupart se trouvent dans les Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, années 1858-1863.

(5) Découverts par M. D. MONNIER et indiqués par lui dès 1822 (Travaux de la Soc. d'Ém. du Jura, 1822, p. 39-50), ces tumulus ont été signalés surtout par M. Éd. CLERC, en 1840, dans son *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté* (p, IX-XIV et p. XXI). La pl. V de cet ouvrage, intitulée *Champ de bataille de la Combe-d'Ain et lieux voisins*, marque la position des principaux groupes de ces tumulus, et la pl. IV en donne une « vue intérieure ». Ils sont encore indiqués dans *La Franche-Comté à l'époque romaine* du même auteur (texte et carte).

lac de Chalain, deux belles épées de bronze, que possède actuellement le Musée national de St-Germain-en-Laye (1).

On n'avait pas encore, à ma connaissance, signalé l'existence de tumulus dans la région plus élevée des montagnes, située à l'est de l'Ain. J'avais recherché vainement des sépultures antiques sur le plateau de Châtelneuf, qui s'élève à moins de 2 kilomètres des tumulus de Marigny. Pourtant, la découverte de la station préhistorique de Ney et celle des objets de pierre mentionnés précédemment accusaient la fréquentation de ce plateau durant les temps préhisto-

C'est principalement d'après ces deux ouvrages de M. Clerc que j'ai indiqué les antiquités de la Combe-d'Ain dans la carte placée en tête du présent travail.

On peut en outre de ces ouvrages consulter pour les fouilles de 1837, J. Le Mire, *Les tumulus de la Combe-d'Ain.* (Mém. Soc. d'Ém. du Jura, 1877, p. 469-482, 2 pl.).

(1) J'ai eu l'avantage de visiter l'an dernier plusieurs de ces tumulus sous la conduite de M. Berlier, au moment des fouilles. Ils offrent deux types fort différents : les uns ne sont qu'un simple amas de terre uniforme ; les autres, aussi construits en terre, offrent au centre un amas de pierres arrondies que l'on avait recueillies au voisinage, et au-dessous desquelles se trouvent les ossements. Parfois, on n'a pas rencontré de restes humains, non plus qu'aucun objet antique.

Les deux épées de bronze recueillies par M. Berlier et dont il conserve des moulages sont tout à fait analogues, si ce n'est même identiques, à celles que MM. Éd. Clerc et Le Mire ont trouvées dans les tumulus du voisinage de Clairvaux. Deux de celles-ci sont figurées dans le mémoire de M. Le Mire cité dans la note qui précède (pl. I, fig. 1 et 2), et une dans l'*Essai* de M. Clerc, (pl. IV, fig. 1).

Tous les tumulus du voisinage du lac de Chalain que j'ai observés, et en particulier ceux où M. Berlier a découvert ces armes, paraissent être simplement des sépultures ordinaires d'habitants du pays, et non les traces d'un champ de bataille ainsi que l'avaient pensé MM. D. Monnier et Éd. Clerc.

Quelques-uns des tumulus ouverts dans cette région par ces derniers et par M. Berlier renfermaient des épées de fer. Un seul a offert des traces d'incinération, et l'on n'y a rien recueilli. (J. Le Mire. *Les tumulus de la Combe-d'Ain*).

riques. « Mais, disais-je, en 1879, si nous voyons dans cette région des témoignages évidents de la présence des hommes à une époque reculée, nous n'y rencontrons aucune de leurs sépultures, qui nous fourniraient sans doute un grand nombre d'intéressantes observations et de précieuses découvertes. »

Mon éloignement de ce pays, depuis neuf ans ne m'a pas permis de continuer les observations archéologiques que j'avais commencées et d'exécuter les fouilles que j'avais projetées, afin d'y rechercher les autres stations terrestres et lacustres qui s'y rencontrent probablement et les restes de leurs anciens habitants. Mais j'avais essayé d'exciter l'attention des gens du pays en publiant, en 1879, la *Note sur la station préhistorique de Ney*, et j'espérais que de nouvelles découvertes archéologiques y seraient effectuées. La région qui s'étend entre Châtelneuf et Clairvaux, vraie *Région des Lacs du Jura*, disais-je alors, où l'on trouve 15 ou 16 lacs dans un rayon de 8 kilomètres autour de Petites-Chiettes, mérite d'être explorée d'une manière toute particulière.

Après une huitaine d'années, la continuation des recherches sur la géologie de cette région, vient de me procurer l'avantage de découvrir un groupe de tumulus sur le bord occidental du plateau de Châtelneuf, à Menétrux-en-Joux.

Situation des Tumulus de Menétrux.

Le village de Menétrux-en-Joux est situé près du bord escarpé du Val-de-Chambly, dont il domine de près de 200 mètres les deux lacs. A 5 kilomètres au N. de ce village, est le lac de Chalain, près duquel on a recueilli, selon MM. Éd. Clerc et Désiré Monnier, des instruments de pierre et de bronze (1). Certaines indications qui m'ont été four-

(1) Éd. Clerc (*La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 156), cite une « hache de jade » à Chalain. — Voir ci-devant p. 21, la note 2.

nies porteraient à penser que des palafittes occupaient l'extrémité occidentale de ce lac, et c'est à quelques minutes seulement plus à l'O., c'est-à-dire à 7 ou 8 kilom. de Menétrux, que se trouvent les grands tumulus du pâturage des *Plaines*, sur le territoire de Marigny, ouverts autrefois par MM. Édouard Clerc et Le Mire, et ceux du Villars, fouillés par M. Gustave Berlier.

Les alentours de Menétrux offrent d'ailleurs un grand nombre de ces dénominations qui abondent dans les pays où l'on recueille des antiquités préhistoriques. C'est ainsi que M. Félicien Paget, ancien employé des Ponts et Chaussées et géomètre à Songeson, me signale sur le territoire de cette commune la *Baume à Sarrasin*, la *Fosse-Asson*, *Châtenaillot-Chalain* et *Châtenaillot-Chevry,* la *Pierre à Saint-Cloud*, le *Châtelet,* la *Pierre des Loups-garous,* et surtout, entre Songeson et la Fruitière, le *Cimetière des Boucherans*, dénominations citées ci-devant avec plus de détails. Enfin, le lac d'Ilay, avec son îlot, qui ne put guère manquer d'être habité dans les temps préhistoriques, n'est éloigné que de 4 kilom. de Menétrux, et le lac de Clairvaux, dont les palafittes ont fourni à M. Jules Le Mire, en 1870, et à M. Paul-Noël Le Mire, en 1881, de si riches et si précieuses découvertes, n'est guère à plus de 8 kilomètres au sud de ce village.

Un petit plateau rocheux, désigné dans la carte de l'État-Major sous le nom de Bois-des-Abreuvoirs, s'élève au bord oriental du village de Menétrux, et le domine d'une vingtaine de mètres. Sa surface est d'abord à peu près plane et horizontale, puis s'élève peu à peu du côté du S.-E., par légers gradins adoucis. La partie occidentale est occupée par un pâturage aride, où la roche nue perce fréquemment et qu'abritent quelques rangées de tilleuls; plus à l'E., se trouvent de nombreux blocs rocheux et des buissons épars. Une bonne source jaillit au pied de ce gradin et alimente le village.

Dans une excursion géologique, où M. Félicien Paget me faisait le plaisir de m'accompagner, j'étais occupé à relever et mesurer, couche par couche, la série des strates, lorsque j'arrivai au bord supérieur de ce plateau. Sur la surface à peu près horizontale qu'il présente, je vis alors se profiler si nettement un tertre arrondi, ayant toute l'apparence d'un tumulus, que, malgré la grande hâte avec laquelle je devais procéder pour remplir le but de cette excursion, je ne pus me dispenser d'aller voir ce qu'il en était.

La régularité de ce petit monticule et surtout la présence, vers le sommet, de pierres disposées grossièrement en cercles concentriques, ne laissaient aucun doute : c'était bien un tumulus. Mais une petite encoche pratiquée sur le bord S. indiquait une tentative de fouille, qui, pourtant, s'était arrêtée loin du centre.

Un rapide coup d'œil dans le voisinage permit en outre de remarquer plusieurs autres tertres, moins élevés, moins nets, mais qui paraissaient être aussi des tumulus.

Malgré l'intérêt de cette découverte, je ne pouvais disposer alors du temps nécessaire pour la fouille de ces sépultures. Heureusement, M. Paget voulut bien s'en charger. Il pouvait le faire avec d'autant plus de succès qu'il m'accompagnait déjà lorsque je fis, en 1878, la découverte de la station préhistorique de Ney, et que, durant presque toutes mes longues recherches sur ce point, il fut mon plus actif et plus intelligent chercheur. Il était donc fort au courant des précautions à prendre dans les fouilles archéologiques et des conditions d'exactitude qu'elles doivent présenter. D'ailleurs, je pus lui indiquer sur les lieux le détail des recherches et des travaux à exécuter pour une fouille sérieuse.

La Société d'Émulation ayant bien voulu mettre à ma disposition le crédit nécessaire, des fouilles ont été exécutées par les soins de M. Paget. Les travaux ont été effectués par périodes successives, de sorte que, tenu au cou-



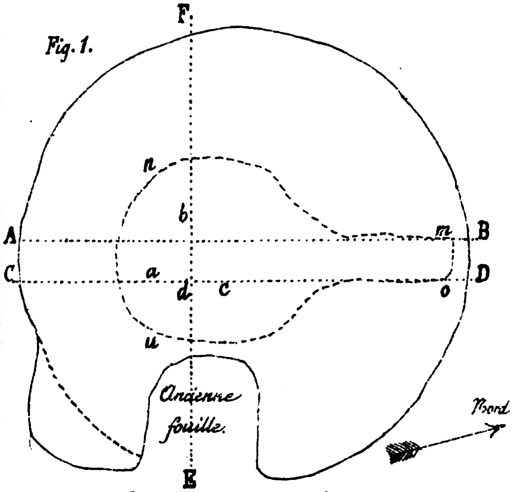


Fig. 1. Plan du gros tumulus fouillé.
m, n, u, o, Étendue des fouilles. — a, b, c, Dents et ossements d'animaux.
d, Poterie (voir pl. VII, fig. 2-3).

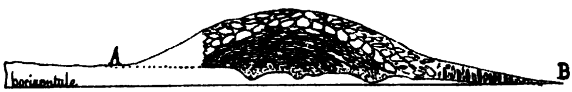


Fig. 4. Coupe du gros tumulus suivant AB.

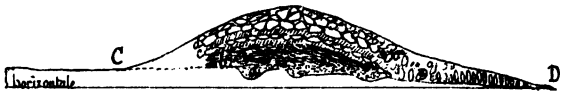


Fig. 5. Coupe du gros tumulus suivant CD.
a, b, c, d, Couches décrites sous les n°s 1, 2, 3 et 4 (p. 52-54).

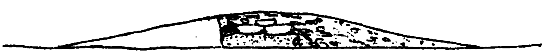


Fig. 3. Coupe du petit tumulus. — a, Cendres ; b, Dalles.

TUMULUS DE MENÉTRUX.

Fig. 1, 2, 4, 5. Plan et coupes du gros tumulus fouillé.
Fig. 3. Petit tumulus.

ECHELLE DE 5 MILLIM. PAR MÈTRE

rant des résultats obtenus, j'ai pu diriger la continuation des recherches. C'est d'après les notes et les dessins de M. Paget que je puis donner la description suivante, et je dois le remercier de sa grande obligeance et du soin avec lequel il a exécuté ces recherches.

On comprend que ces derniers détails sont destinés à montrer la sérieuse confiance que méritent les indications qui vont suivre. De plus, les tranchées pratiquées restent ouvertes. Je les ai visitées dernièrement, et il sera facile de les examiner.

M. Janier, maire de Menétrux-en-Joux, avait eu l'obligeance d'autoriser ces fouilles sur le terrain communal, et je dois lui adresser à ce sujet mes remercîments.

Fouilles exécutées.

Les principaux tumulus sont indiqués dans le plan du plateau de Menétrux (pl. VIII). Deux seulement ont été fouillés.

Premier tumulus. — Le premier et le plus considérable est celui qui a amené la découverte. Il est situé tout près du bord occidental du plateau.

Avant la petite fouille qui avait été tentée du côté oriental, à une époque indéterminée et qui paraît déjà bien ancienne, sa base était sensiblement circulaire. Le diamètre est de 12 m.

La forme de ce tertre est assez régulière. La hauteur atteignait 1 m. 60.

La surface offrait des pierres de grosseur variable, avec un remplissage terreux, garni d'une maigre végétation. Au sommet, des pierres plus grosses, plus ou moins aplaties, étaient grossièrement disposées en assises circulaires concentriques.

Une tranchée de 1 m. de large, dirigée à peu près du N. au S., à partir du bord septentrional, a été poussée

d'abord jusqu'à une petite distance du côté opposé. Elle n'a guère donné d'autre résultat que de montrer l'existence de diverses couches, superposées intentionnellement pour former ce tertre, et composées de terre charbonneuse et de pierres calcinées. Les travaux ont été continués ensuite à deux reprises, de manière à fouiller toute la partie centrale du tumulus, sur un diamètre de 4 m. environ.

Le plan et les profils de la planche IX montrent la singulière structure de ce tertre funéraire.

Il comprend une masse centrale, formée de plusieurs couches en forme de calottes superposées. Un revêtement circulaire, de moins en moins épais, se confond au pourtour avec le sol environnant, et s'élève contre le massif central, en s'amincissant de plus en plus.

Ce revêtement, formé principalement de pierres irrégulières mêlées de terre noire, présente une curieuse disposition que montrent les deux profils N.-S. C'est l'existence d'une couronne ou enceinte, de 1 m. 50 environ de largeur, formée de pierres plates, de 0 m. 30 à 0 m. 40 dans leur plus grande dimension, *posées debout*, en lignes concentriques irrégulières, appuyées l'une contre l'autre, en s'inclinant un peu contre le massif intérieur. Cette disposition, bien visible dans la tranchée, du côté du N., paraît se continuer sur tout le pourtour de ce massif, mais est moins marquée du côté S., où les matériaux sont plus désagrégés.

Les couches superposées du massif central présentent une structure assez compliquée.

1° A la base, est une couche terreuse, jaunâtre, renfermant de nombreux grains de sable, de grosseur variable, et des charbons. Elle comble les inégalités de la roche, et présente une surface plane, de sorte que son épaisseur est variable ; elle atteint parfois 30 à 35 centimètres. C'est de la boue glaciaire, qui a dû être prise dans les dépôts morainiques des environs et apportée sur ce point pour former une sorte d'aire. Elle a subi une certaine calcina-

tion, et renferme des charbons jusqu'au contact de la roche sous-jacente.

2° Au-dessus, se trouve la couche principale, à la base de laquelle ont été recueillis les rares débris d'ossements d'animaux et de poterie qui seront indiqués plus loin. Elle est formée de 5 ou 6 rangées de pierres aplaties, de 0 m. 20 à 0 m. 30 et parfois même 0 m. 60 dans leur plus grande dimension, toutes posées à plat, en recouvrant assez bien les joints de la couche précédente. Une terre friable, très noire et mélangée de beaucoup de charbons assez gros, forme la base de cette couche, et se montre sur toute la hauteur, dans les intervalles des pierres et entre leurs lits successifs. Toutes les pierres sont d'ailleurs fortement calcinées. L'épaisseur totale atteint 40 à 45 centimètres en moyenne.

3° Le centre et toute la partie orientale du massif offrent ensuite une couche complexe, d'environ 0 m. 35. Elle commence par une couche terreuse, qui offre 3 alternances de coloration blanchâtre et rougeâtre ; puis vient un lit de grosses pierres, atteignant parfois 100 kilogr., serrées les unes contre les autres, de façon à constituer une sorte de voûte, assez solide pour résister à l'enlèvement des matériaux sous-jacents et à de nombreux coups de pioche. Une mince couche terreuse, analogue à la précédente, vient ensuite.

Cette voûte, avec sa double couche terreuse, ne se continue pas dans la partie occidentale, où elle est remplacée par la continuation de la couche 2 qui s'élève jusqu'à la couche 4. Le profil transversal montre qu'elle ne se prolongeait guère au delà du milieu du tumulus.

4° Une couche terminale, épaisse de 35 à 40 centimètres, surmonte le tout, et se soude au revêtement du pourtour. Elle comprend de nombreuses pierres de dimensions variables, mélangées d'une terre très noire. Dans la partie inférieure, une couche assez régulière de blocs de 30 à 50

centim. de plus grand côté forme une sorte de voûte, superposée soit à la couche 2 soit à la couche 3. Des blocs ou cailloux de grosseur variable viennent ensuite ; au sommet, ils prennent une disposition plus régulière et presque concentrique.

La plupart des pierres du tumulus sont plus ou moins calcinées, et l'on trouve du charbon partout, à l'exception du sommet.

Il serait intéressant de démolir complètement cette curieuse construction tumulaire. Peut-être y trouverait-on encore quelques débris d'animaux ou de poterie ; mais on ne peut guère espérer d'y recueillir des armes ou des objets de parure.

Objets recueillis. — Malgré un minutieux examen des matériaux, ces fouilles n'ont fourni que de très rares débris d'animaux et de poterie, qui se trouvaient dans la partie inférieure de la couche 2.

Aucun reste de squelette humain n'a été rencontré.

Les débris d'animaux comprennent une incisive de bœuf, trouvée au point *a* du plan (fig.1, pl. IX,); une autre incisive qui paraît appartenir à un carnivore, au point *b*, et un fragment d'os indéterminable, au point *c*. En outre, j'ai recueilli après les fouilles, dans les matériaux dérangés de leur position, une portion de molaire de cheval qui paraît avoir été calcinée, de même que l'incisive de carnivore.

Les débris de poterie sont au nombre de 4, la plupart très petits.

Le principal est figuré, pl. VII, fig. 2 et 3. Il est formé d'une terre très riche en grains de quartz, avec des parcelles de mica et quelques grains calcaires, ainsi que des grumeaux d'argile cuite provenant d'une autre poterie, le tout peu cuit et n'ayant qu'une faible cohésion. C'est une portion du bord d'un vase grossier, à panse large, dont l'ouverture n'avait guère que 8 à 10 centimètres de diamètre. La surface présente une légère ornementation, for-

mée de faibles lignes d'épaississement, faisant le tour au-dessous du rebord. Mais, en outre, ce débris accuse une curieuse particularité : c'est l'existence, immédiatement au-dessous du rebord, d'un trou assez gros pour y passer un ou peut-être même deux doigts ; de là, une largeur inusitée du rebord, afin de lui donner une force suffisante. A côté de ce trou, était une oreillette dont la plus grande partie a disparu ; une semblable oreillette se trouvait évidemment de chaque côté : elles étaient destinées à consolider le rebord. C'est, à ma connaissance, le premier exemple dans notre pays d'une semblable disposition, remplaçant l'emploi des anses. Cela pourrait permettre d'attribuer à ce vase une antiquité assez reculée dans les époques préhistoriques. La station de Ney, que l'on peut attribuer aux premiers temps de l'emploi du bronze dans notre région, a fourni plusieurs spécimens de vases pourvus d'anses.

Les autres débris de poterie sont deux tout petits morceaux d'une argile compacte, suffisamment cuite, mais dont la surface inégale annonce une fabrication grossière, et un morceau d'une pâte noire, à grains quartzeux et un peu micacée, mal broyée et fort peu cuite.

En somme, ces débris appartiennent à 3 ou 4 vases, qui remontent à la période celtique, et sont probablement au moins aussi anciens que ceux des stations de Ney et de Clairvaux. Cela reporte notre tumulus à une époque notablement antérieure à la période gallo-romaine.

Deuxième tumulus. — Les autres tumulus, au nombre de 30 à 40, sont généralement beaucoup moins apparents que le précédent, quoique de grosseur variable. M. Paget a observé sur plusieurs d'entre eux soit des pierres calcinées, soit des pierres paraissant disposées intentionnellement avec symétrie, comme dans le premier. Sur l'un d'eux, il a recueilli un petit morceau de poterie celtique, ce qui m'a déterminé à le faire ouvrir.

Ce tumulus est situé à 70 m. au S.-O. du précédent. Son

diamètre est de 9 m. environ, et sa hauteur ne dépasse pas 80 centimètres.

Une tranchée de 1 m. de large, dirigée de l'E. à l'O., a été exécutée de façon à le couper en son milieu. Elle a rencontré d'abord, sur 4 m. de longueur, des pierres irrégulièrement disposées, mélangées de terre végétale, puis elle a traversé la partie centrale. Là, s'est offerte la disposition suivante, représentée dans la coupe fig. 5, pl. IX.

Deux larges pierres, d'environ 80 centimètres de long, sur 60 de large et 20 d'épaisseur, étaient placées l'une à côté de l'autre ; une troisième était posée au-dessus, probablement de façon à couvrir le joint des deux premières. D'autres pierres continuaient cette disposition du côté du N., mais devenaient bientôt beaucoup moins grosses, à mesure que l'on s'éloignait du centre, où se trouvaient les premières. Le tout était couvert de pierres plus petites, mélangées de terre dans laquelle on n'a pas remarqué de charbons, mais où se trouvait pourtant évidemment le débris de poterie celtique recueilli précédemment au-dessus du massif central.

Au-dessous de cet appareil de dalles protectrices, se trouve une couche uniforme, épaisse de 30 à 40 centimètres, d'une terre noire, très friable, remplie de menus charbons, mais dépourvue de pierraille : c'est évidemment la cendre charbonneuse d'un foyer considérable, où l'on a effectué l'incinération du corps. Cette couche a été fouillée minutieusement sur une longueur de $1^{m}50$, soit une surface de près de 2 mètres carrés, sans y rencontrer le moindre débris d'os ou de poterie, et je n'en ai pas vu de traces non plus lorsque j'ai visité la fouille. Au delà, cette couche s'amincissait rapidement, et s'arrêtait probablement à très peu de distance. La nuit a fait suspendre les travaux, et ils n'ont pas été repris.

Le débris de poterie trouvé à la surface est une portion du bord d'un vase de moyenne dimension, de forme analogue à une jatte (c'est-à-dire en forme de calotte) dont le

bord serait à peine accusé par un léger évasement. Sa surface inégale et les irrégularités du bord montrent incontestablement qu'il a été fabriqué sans l'emploi du tour. La pâte est une argile mêlée de grains de quartz, peu abondants, avec de petites parcelles de mica ; elle est fort mal broyée, criblée de fissures et d'une cuisson assez faible, quoique de couleur rougeâtre. La surface extérieure, qui est plus rouge, semblerait avoir été enduite d'une argile mieux préparée, comme pour réparer des fissures produites par la dessication ; une semblable particularité a été observée dans certains échantillons des palafittes de Clairvaux et de la station de Ney. En somme, ce fragment est fort analogue, par sa matière composante, sa forme et les procédés de fabrication, à certaines poteries grossières de cette dernière localité.

RÉSUMÉ.

Le plateau de Menétrux-en-Joux offre de nombreux tumulus, constituant une véritable nécropole, sur le second plateau du Jura.

Malgré des différences de détail, les deux tumulus fouillés dans cette localité accusent tous deux l'incinération complète, contrairement à ce que l'on observe dans ceux de la Combe-d'Ain et des environs de Lons-le-Saunier (1). Les autres tumulus de Menétrux paraissent aussi présenter l'incinération.

Le premier tumulus décrit ci-devant est construit avec un véritable luxe de précautions pour protéger les cendres qui lui étaient confiées. On doit remarquer en particulier les pierres dressées qui semblent former une enceinte autour

(1) Il est vrai que les tumulus de la Combe-d'Ain ont offert plusieurs fois des traces de charbons, selon M. Éd. Clerc (*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, p. XII et XXI); mais c'est évidemment l'exception, et d'ailleurs quelques charbons n'accusent pas nécessairement l'incinération.

du massif renfermant les cendres, et les voûtes superposées qui constituent ce dernier. Il semblerait même que l'on ait purifié (?) par le feu la surface rocheuse sur laquelle il devait être établi ; puis,on aurait aplani soigneusement celle-ci par la couche argileuse de sable glaciaire, sur laquelle aurait eu lieu l'incinération. Quoi qu'il en soit, la position de ce tumulus sur le bord du plateau,sa structure complexe, ses dimensions plus considérables sembleraient indiquer qu'il recouvrait les cendres d'un personnage plus important.

Le second tumulus fouillé est beaucoup plus simple. Il est probable qu'il offre le type le plus souvent employé dans cette localité pour la construction de ces tertres funéraires.

La présence de rares débris de poteries permet de fixer l'âge de ces tumulus. Ils datent incontestablement de la période celtique, c'est-à-dire des temps préhistoriques pour nos contrées. De plus, ils paraissent pouvoir être considérés comme contemporains des premiers temps de la fréquentation de l'abri sous roche de Ney et de la construction des palafittes de Clairvaux.

Il est fort désirable que de nouvelles fouilles soient exécutées dans les tumulus de Menétrux. Elles pourront fournir d'intéressantes données sur les peuplades qui habitaient le plateau de Châtelneuf, dans la moyenne région des montagnes, et qui brûlaient leurs morts, pendant que, dans la Combe-d'Ain, sur le premier plateau et dans la région du vignoble, d'autres populations ensevelissaient les leurs. Ces fouilles permettraient sans doute de vérifier ou de rectifier le synchronisme provisoire et par à peu près que je viens de proposer, sous toutes réserves, pour les stations de Ney et de Clairvaux et les tumulus de Menétrux. Peut-être, ces derniers se trouveront-ils même reportés à une époque un peu plus reculée (1).

(1) La proximité de la nécropole préhistorique de Menétrux et des lacs de Chambly donne un grand intérêt à la recherche de vestiges

V

PRINCIPALES VOIES DE COMMUNICATION QUI TRAVERSAIENT LE PLATEAU DE CHATELNEUF AVANT LE MOYEN AGE.

Il est établi, par les observations précédentes, que le plateau de Châtelneuf et le Grandvaux ont été fréquentés par l'Homme aux époques préhistoriques et durant la période gallo-romaine. Il reste à reconnaître les voies de communication qui parcouraient cette partie de nos montagnes à ces époques reculées.

Tout d'abord, on conçoit que des chemins, ou plutôt des sentiers, peu marqués et fort peu importants en général, durent bientôt établir, dans l'origine, les communications d'un point habité à un autre. La plupart de ces chemins rudimentaires primitifs ne mériteraient guère de nous arrêter.

Toutefois, les sentiers, les chemins primitifs de localité à localité qui se succédaient dans la direction des principaux lieux habités, ceux-là surtout qui aboutissaient aux passages des chaînes de montagnes furent bientôt plus fréquentés. Ce sont ces chemins locaux qui, enchaînés bout à bout dans une direction déterminée, sont devenus nos grandes routes.

Peut-être est-il possible de rattacher ainsi une partie des vieux chemins qui traversaient le plateau de Châtelneuf, à une voie d'une importance plus considérable, à l'un des passages du Jura. C'est ce qu'il nous reste à examiner.

d'habitations lacustres sur le bord de ces lacs. Il est à souhaiter que de soigneuses investigations y soient effectuées, dès qu'une saison très sèche en abaissera sensiblement les eaux.

Ancienne voie probable de Salins en Suisse, par les Rousses et le Col de St-Cergues.

Actuellement, la chaîne du Jura est traversée dans sa partie centrale par trois voies principales, qui rayonnent de Salins et se rattachent d'autre part à Lons-le-Saunier, les deux localités dont les eaux salées étaient déjà utilisées dans les temps celtiques :

1° La voie de Salins à Neuchâtel, par Pontarlier. C'est celle que suivent les voies ferrées actuelles, qui se bifurquent à la Cluse, ainsi que la route, pour envoyer un embranchement aux Verrières et l'autre sur Vallorbe.

2° La route de Salins à Jougne et Vallorbe, par Bonnevaux, Grange-Sainte-Marie et les Hôpitaux-Neufs, où elle rejoint la voie de la Cluse à Vallorbe.

3° La route de Paris à Genève, par Salins, Champagnole, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Morez et les Rousses, qui franchit la chaîne au col de la Faucille, par Gex, et possède un embranchement allant des Rousses à Nyon par le col de Saint-Cergues. Cet embranchement représente l'ancienne direction sur Nyon de la route de Morez. Actuellement, la route de Saint-Claude à Genève se confond à la Faucille avec celle de Paris.

Le passage par Pontarlier est sans doute le plus facile; c'est celui que l'on connaît généralement comme ayant été pratiqué à l'époque gallo-romaine, d'après les indications de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin (1). Mais il ne s'en suit pas que les autres passages aient été négligés par les Gaulois et les Romains; ces derniers surtout n'ont guère pu manquer de reconnaître l'importance du passage par Salins et les Rousses, et l'on peut rechercher s'il n'a point été fréquenté par eux.

(1) Voir les Notes complémentaires, I p. 80.

Dans sa remarquable étude géographique sur le massif du Jura, M. Berlioux, professeur de géographie à la Faculté de Lyon, étudie tout spécialement les passages du Jura au point de vue stratégique, et il accorde sous ce rapport un rôle particulièrement important à la grande voie de Salins à Genève. Cette route « rencontre successivement, dit-il, les vallées supérieures de l'Ain, de la Bienne, de la Valserine, c'est-à-dire les principales vallées qui descendent à travers le Jura méridional. Elle les coupe toutes, non loin de leur origine, vers le point où elles se détachent du Jura central sur lequel toutes ces vallées viennent s'amorcer. Dans ces conditions, la grande route de Genève se relie à toutes les voies qui descendent dans la direction du Midi, les commande toutes et permet de les couper rapidement. C'est donc une des lignes de défense les plus importantes du Jura, celle qui étend sa surveillance et son action dans toute la partie méridionale de la montagne. » (1).

Aussi, dans son important mémoire sur les *Chemins, habitations et oppidums de la Gaule au temps de César* (2), M. Paul Bial, étudiant l'itinéraire celtique et recherchant les passages du Jura, signale le « passage des Rousses », par « Nyon, Saint-Cergues, Morez, Saint-Laurent, Champagnole, les Moydons et Alaise », comme « l'un des principaux passages » des monts Jura, « assurément pratiqués par les Celtes. »

L'indication de cette voie par Saint-Laurent et Champagnole présente, pour le plateau de Châtelneuf qu'elle aborde, un grand intérêt. Malheureusement, M. Bial n'a pu mentionner aucun texte ni aucune observation d'antiquités à l'appui de cette indication, tirée seulement de la géographie physique. D'ailleurs, il n'avait pour but, dans cet itinéraire, que de signaler les « directions principales dans les-

(1) Berlioux, *Le Jura*, p. 93.
(2) Mémoires Soc. d'Ém. du Doubs, 1862, p. 400.

quelles doivent être recherchés les chemins de la Gaule indépendante » (1). Il est donc nécessaire d'examiner s'il se trouve quelques preuves de l'antiquité d'une voie qui suivrait ainsi, d'une manière générale, dans le Jura, la direction de la route nationale de Paris à Genève, jusqu'à la Cure, au bord du territoire suisse.

Les antiquités préhistoriques, relativement nombreuses, qui ont été signalées sur le plateau de Châtelneuf dans les pages qui précèdent, donnent une première probabilité de l'existence de voies de communication, passant par ce plateau et se dirigeant sur la haute montagne, par le Grandvaux. Mais, de plus, quand on réfléchit que les seuls objets de l'époque celtique, recueillis jusqu'à présent dans ces dernières régions, sont la hache de bronze de Saint-Laurent et la hache de pierre de Prémanon, trouvée aux Arcets, non loin des Rousses, on est porté à y voir deux jalons précieux, fixant deux des points les plus importants d'une antique voie de Salins en Suisse, par les Rousses, suivie déjà par les Celtes à une époque reculée.

Les médailles romaines du Vernois, près de Frânois, et de Saint-Laurent-en-Grandvaux, mais surtout le castellum du Châtelet de Châtelneuf viennent jalonner cette direction à l'époque gallo-romaine et fortifier cette idée.

Toutefois, la démonstration n'est pas encore suffisamment établie ; car on pourrait penser que la présence des objets isolés recueillis sur cette direction provient de quelques rencontres fortuites. En tous cas, il serait difficile d'expliquer la présence du castellum de Châtelneuf, perdu dans les bois, si l'on n'admet pas qu'une voie de communication de quelque importance passait par ce point. Espérons que de nouvelles découvertes viendront continuer le jalonnement, entre Saint-Laurent et le plateau de Châtelneuf d'une part, entre Saint-Laurent et les Rous-

(1) Bial, loc. cit., p. 408.

ses, de l'autre, et enfin entre cette dernière localité et la Suisse (1).

Il sera d'autant plus intéressant de rechercher avec soin les antiquités sur cette direction, qu'elle forme le passage le plus direct entre la région de Genève et les sources salées de Salins, Grozon et Lons-le-Saunier, exploitées depuis une époque fort ancienne, et que, néanmoins, elle a été généralement délaissée des auteurs qui se sont occupés de l'itinéraire antique de nos montagnes.

Ce passage ne dut-il pas être utilisé, alors que l'Homme aux instruments de pierre taillée, de pierre polie, puis de bronze, fréquentait les deux versants du Jura, surtout quand s'éle-

(1) Si l'on recherche, à titre de simple renseignement, les dénominations locales qui se rapportent à d'anciens chemins ou rappellent l'antiquité de quelque autre manière, on trouve dans la région des montagnes qui nous occupe :

Châtelneuf : Pérou, Grand'vie, Grand-Chemin, Vie de la Joux, Châtelet, Prélet, Prélion, Pré de la Guerre, Vie du Four. — *Frânois* : Les Nozeroy, Vie de Franois.— *Saffloz* : Cave des Sarrasins. — *Songeson* : Grand'vie, etc. (voir p. 24 et 25). — *Menétrux* : Vie blanche, Vie Fourche, Grand'vie. — *Bouzaille* : Grand-Chemin.— *Uxelles* et *Denezières* : Vie de Salins, Bois de la Vie de Salins.— *Bonlieu* (ou *Petites-Chiettes*) : La Fosse, Combe au Pessonnier, — *Crillat* : Grand'vie. — *Morillon* : Vie de la Serre. — *Chaux-du-Dombief* : Grand'vie. — *Les Planches* : Châtelet. — *Foncine-le-Haut* : Côtard au Mercier, Sentier blanc, — *Pont-de-l'Ainme* : Châtelet. — *Fort-du-Plasne* : Sur la Vie du Four. — *Saint-Pierre* : Vie aux Frères — *Tancua* : Les Fosses.— *Longchaumois* : Borne aux Sarrasins, Trou des Sarrasins, Vie des Sarrasins. — *Morez* : Sur les Châtelets, Bois des Châtelets. — *Château-des-Prés* : Grand'Vie, Au Mort, Vie de Salins, — *Chaux-des-Prés* ; Sous la Grand'vie, Bois de la Grand'vie.

La plupart de ces dénominations ont été recueillies par M. Édouard Toubin, qui a fait sur ce sujet un dépouillement soigneux du cadastre du Jura. (*Études archéologiques sur le cadastre du Jura*, Mém. Soc. d'Ém, du Jura, 1868). Il est probable qu'il en existe beaucoup d'autres encore, conservées dans le patois local, et qui n'ont pas été mentionnées dans le cadastre, ou bien ont été trop complètement dénaturées.

La liste précédente suffit, d'ailleurs, pour montrer que les montagnes

vaient les bourgades sur pilotis des lacs de la Suisse et de la Combe-d'Ain (1), et aussi lorsque « vingt routes romaines, » nous dit M. Éd. Clerc (2), convergeaient sur Salins? L'affirmative semble encore plus probable lorsqu'on sait combien, de nos jours encore, les habitants de nos montagnes s'inquiètent peu du mauvais état des chemins et même des sentiers les plus dangereux, si la distance leur paraît plus courte, et quant on les a vus conduire sans accidents, dans les passages les plus risqués de nos forêts montagneuses en exploitation, leurs voitures, parfois bien peu solides et pesamment chargées.

De plus, on peut se demander si la direction depuis Salins sur Genève et sur Nyon, par le col de Saint-Cergues et le col de la Faucille, n'a point constitué un embranchement, ou plutôt un raccourci, d'une certaine importance, rattachant directement à nos sources salées, et par suite à la cité de Besançon, la ville de Genève, *oppidum* puis *vicus* notable des Allobroges, où se rencontraient plusieurs gran-

entre Champagnole et Morez ne manquent pas plus que les autres régions de dénominations rappelant soit les vieux chemins, soit d'autres souvenirs d'antiquités.

Remarquons en particulier, à Château-des-Prés, la *Vie de Salins*, qui offre la direction de la route actuelle de Saint-Laurent à Saint-Claude. Elle paraît indiquer un embranchement sur Saint-Claude (et par suite sur Genève, par le col de la Faucille) de la voie de Salins à Morez et Nyon.— D. Monnier (Annuaire 1855, p. 146) signale en outre, entre Château-des-Prés et Tancua, « une portion de chemin pavée à la romaine », ce qui lui a fait supposer une voie gallo-romaine allant de la ville d'Antre, près Villars-d'Héria, à Nyon.

(1) On a découvert environ 40 stations lacustres sur le Léman, dont une vingtaine dans la partie dite Petit-Lac, entre Genève et Ivoire ou Nyon (*Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, t. II, p. 80). Leurs habitants, comme ceux des régions voisines, ne pouvaient s'approvisionner plus directement de sel que dans notre pays, car les salines de Bex ne sont exploitées que depuis 1554 (M. DE TRIBOLET., *Minéralogie*, p. 123).

(2) *Étude complète sur Alaise*. Besançon, 1860, p. 84.

des voies romaines (1), tandis que la voie principale sur Besançon suivait la direction par Lausanne et Pontarlier, qu'indique l'Itinéraire d'Antonin. Mais une réponse précise à cette question serait prématurée, et je ne l'indique d'ailleurs que sous toutes réserves.

Je désire seulement ici appeler l'attention des érudits et celle des chercheurs locaux sur la très grande probabilité de l'existence, depuis des temps reculés, d'une voie allant de Champagnole et Pont-du-Navoy, par Saint-Laurent et les Rousses, à Nyon et Genève, avec embranchement par l'Abbaye du Grandvaux sur Saint-Claude et Genève. Les premiers pourront nous dire si quelque vieux texte, quelque passage des anciennes vies de saints, etc., se rapportent à cette voie. Les archéologues de la montagne nous feront connaître s'il se produit sur son parcours d'assez nombreuses découvertes d'antiquités préhistoriques ou gallo-romaines, pour permettre de la faire remonter sûrement à l'une ou à l'autre de ces époques et de juger de son importance.

Quelques renseignements historiques sur la route actuelle de Salins aux Rousses et en Suisse.

Des mémoires de l'intendant Derigny, datés de 1787 et 1788, renferment d'intéressantes indications sur l'historique de nos anciennes routes de Franche-Comté, et, en particulier, sur celle de Paris en Suisse par Morez et les Rousses (2).

(1) C'étaient : la voie d'Italie, par *Augusta Pretoria* (Aoste), *In Alpe Graia* (Petit-Saint-Bernard), *Darantasia* (Moutiers en Tarentaise), *Bautæ* (Annecy-le-Vieux), puis *Genava* (Genève), indiquée par l'Itinéraire d'Antonin ; et la voie de Vienne (Isère), à Yenne (Savoie) et Genève, puis à Nyon et Lausanne, figurée déjà sur la Table de Peutinger (Voir Notes complémentaires, I, p. 80).

(2) Je puise ces citations dans l'intéressant ouvrage de M. Hyenne : *La Corvée en France et en particulier dans l'ancienne province de Franche-Comté*.

Ces mémoires commencent par la remarque suivante :

« OBSERVATION GÉNÉRALE. Du temps que la Franche-Comté était sous la domination de l'Espagne comme fief de l'Empire, elle n'offrait que des communications de village à village que les communautés étaient obligées d'entretenir par corvées, chacune sur son territoire et sous la police des juges des lieux. Il paraît que jusqu'en 1734, époque à laquelle M. de Vanolle, intendant, arriva dans la province, la charge de l'entretien de ces chemins était demeurée locale, que c'est ce magistrat qui a rendu général l'usage de la corvée, qui a réuni les plus importantes de ces communications particulières et les a transformées en routes royales. En sorte que ces dernières ne présentent guère dans leur tracé imparfait que d'anciens chemins de terre élargis et redressés : de là ces pentes et rampes si rapides, ces sinuosités multipliées, ces largeurs variables, etc., que l'on n'a commencé à corriger que depuis peu d'années, mais qui sont encore susceptibles d'un grand nombre de rectifications. »

Sur la direction qui nous occupe, l'intendant ajoute :

« N° 3. ROUTE DE PARIS A GENÈVE EN LONGUEUR DE 60269 TOISES DONT 9377 A LA CHARGE DES SALINES. — Cette route est une des plus importantes, soit pour le commerce intérieur de la province, soit pour le commerce extérieur avec Lausanne, Genève, la Suisse et les cantons du royaume au nord de la Franche-Comté. Ce n'est guère que depuis peu et du moment où l'on y a établi des relais de poste qu'elle a reçu la dénomination de route de Paris à Genève, et qu'elle a été formée de la réunion de plusieurs portions de routes ci-devant connues sous des noms différents, savoir : la première partie entre les limites de la Bourgogne et Dôle, sous celui de Besançon à Dijon ; la deuxième jusqu'à Percey, sous celui de Dôle à Lons-le-Saunier ; la troisième jusqu'à Mont-sous-Vaudrey, sous celui de Dôle à Arbois ; la quatrième jusqu'à Salins, sous celui de Salins à Dôle. »

« Les trois premières parties furent construites par la corvée en 1737 et 1738 ; quant à la quatrième, elle fut exécutée par la Saline avant 1737 sur deux lieues environ de longueur, et le surplus par les communautés en 1750. »

« Le restant de la longueur de cette route, depuis Salins aux limites fut commencé en 1754 et successivement jusqu'en 1768, époque de la dernière distribution ; mais il y aurait des rectifications à faire pour la perfectionner, principalement sur le baillage de Saint-Claude et près de Salins où déjà quelques parties sont exécutées. »

Vient ensuite l'itinéraire, que je rapporte seulement à partir de Salins :

« De Salins à Champagny	2535 toises
De Champagny à Vers	5565
De Vers au Pasquier	979
Du Pasquier à Champagnole	3341
De Champagnole à Cize	1403
De Cize à la Maison-Neuve	5082
De la Maison-Neuve à Morillon	1219
De Morillon au pont de Dombief	279
Du pont de Dombief au village de Saint-Laurent	3424
Du village de Saint-Laurent à Morbiez	4317
De Morbiez à Morez-le-Bas	851
De Morez-le-Bas à Morez-le-Haut	1260
De Morez-le-Haut aux Rousses	2873
Des Rousses aux limites de Suisse	1598 »

Bien que Derigny n'attribue aucune dénomination à cette portion de Salins en Suisse, il est évident que la route construite de 1754 à 1768 a suivi très sensiblement un ancien chemin, allant dans cette direction depuis un temps immémorial. On ne saurait tirer une conclusion contraire de ce que l'ingénieur QUERRET, dans sa *Carte du Comté de Bourgogne*, de 1748, ne trace aucune route de Salins à Champagnole et Saint-Laurent ; car nous allons voir que des titres et des dénominations locales montrent l'ancienneté des divers tronçons de chemins qui s'alignaient selon cette direction.

Depuis l'itinéraire de Derigny, cette route a subi d'importantes rectifications. Au sortir de Salins, elle a quitté la direction par Champagny, pour suivre un tracé plus direct par la vallée de la Furieuse. Dans la cluse de Cornu, entre la Billode et Pont-de-la-Chaux (Maison-Neuve), elle a été rectifiée, au prix de travaux considérables, pour éviter la forte pente de la vieille route ; mais elle continue de franchir l'Ainme à deux reprises, comme le faisait celle-ci. Enfin, entre Morillon et Pont-de-l'Ainme, elle a abandonné l'ancienne direction par la Vie de la Serre, qui arrivait

directement à Saint-Laurent, sans autre pont que le petit ponceau du Dombief.

Itinéraire des anciens chemins du plateau de Châtelneuf qui peuvent se rattacher au passage des Rousses.

De Champagnole à St-Laurent, l'ancien chemin, qu'est venue remplacer la route de Paris à Genève, aurait rencontré des difficultés considérables pour franchir la cluse de Cornu. Il ne dut suivre celle-ci qu'à une époque tardive, lorsque le pont inférieur de Cornu eut été construit. On rencontre mention de ce pont en 1522 (1). Il devait être alors assez récent; car on le désignait sous le nom de pont Jean-Tournier, sans doute du nom de son constructeur(2).

Un examen sommaire de ce pays montre bien vite que le défilé de Cornu était impraticable, pour les premières relations que durent établir, de bonne heure, les habitants du Grandvaux dans la direction de Champagnole et Salins.

Recherchons quelles directions purent être suivies alors.

Le chemin primitif allant de Salins, par Champagnole ou même par Crottenay, dans le Grandvaux (à Saint-Laurent et au lac de l'Abbaye), puis de là aux Rousses et à

(1) Terrier de la Seigneurie de Châtelneuf. Archives départementales. Fonds de Balerne.

(2) Dans un procès-verbal de visite du lieutenant-général du bailliage de Poligny,en 1706 (soit 50 ans avant la construction de la route), on lit: «... le pont Jean Tournier... est voûté à une simple arcade de pierre soutenue sur deux rochers escarpés qui lui servent de pile ... et sur ledit pont traverse le chemin tirant dois Champagnole à ladite Chaux et à Morillon. » (Archives de Châtelneuf). La même pièce mentionne l'existence à la Maison-Neuve (Pont-de-la-Chaux) « du cabaret de la Croix-blanche » et d'un autre à Morillon, ce qui indique une fréquentation notable de ce passage avant l'établissement de la route de Paris à Genève, de 1737 à 1768.

Saint-Claude et par suite en Suisse, était nécessairement composé de tronçons qui rattachaient entre eux les principaux lieux habités. Il ne pouvait être mieux choisi que par le plateau de Châtelneuf. Mais, selon les points où l'on abordait ce plateau, il dut offrir sur celui-ci des directions diverses, anastomosées entre elles et se groupant en deux faisceaux, pour arriver soit à Pont-de-la-Chaux, soit à la cluse de Chaux-du-Dombief.

Les unes, plus directes, pouvaient suivre le bord oriental du plateau, se rapprochant ainsi sensiblement du tracé de la route actuelle.

D'autres devaient aborder le plateau par le nord.

Les dernières l'abordaient par le bord occidental. Celles-ci pouvaient d'ailleurs faire partie d'une voie de Lons-le-Saunier à la haute montagne et en Suisse, par Pont-du-Navoy ou Châtillon, qui se réunissait à celle de Salins et les Rousses.

D'autres directions, par le plateau d'Uxelles, sur la cluse de Chaux-du-Dombief, pouvaient encore se rattacher à cette voie de Lons-le-Saunier.

Il convient d'examiner en détail ces diverses directions.

Anciens chemins du bord oriental du plateau.

1° Direction par Cize, Vaudioux et Chatelneuf. — En outre des antiquités préhistoriques qui jalonnent une voie celtique sur le territoire de cette commune, le choix même de l'emplacement de Châtelneuf, pour l'établissement de ce centre féodal d'une vaste seigneurie, semble une forte présomption que ce lieu se trouvait sur le parcours d'une voie de communication de quelque importance et habituellement fréquentée au Moyen âge.

La direction par Cize et Vaudioux était facile à suivre. On peut se représenter ce chemin primitif comme venant de Vaudioux à Châtelneuf par le chemin raviné de la *Creuse*,

près duquel a été recueilli le *disque de serpentine* mentionné précédemment (1), et arrivant au bas du village de Châtelneuf par les Touillons, où une *francisque*, trouvée en 1855, atteste son antiquité. Toutes les maisons du bas du village ont été construites depuis le milieu du XVI[e] siècle; mais tout près de l'endroit de cette découverte se trouve un terrain déjà nommé *Chasaux* au Moyen âge, ce qui rappelle le souvenir d'anciennes habitations ruinées, probablement antérieures à la construction du château, en 1285.

La voie s'élevait sur le plateau où est situé le haut du village, par la *Grand'vie* (nom ancien, déjà donné en 1522, aujourd'hui la Vieille-Grand'vie, depuis que ce chemin a été abandonné en 1859), dont l'entrée dans le village se montre profondément encaissée. Elle passait à côté de l'emplacement du château, à quelques mètres seulement du point où l'on a recueilli une *hache de pierre,* puis au bord du *Prélet*, sortait du village, et descendait le *Grand-Chemin* (aujourd'hui simple chemin de desserte), suivait le chemin des *Grands-Champs*, dans lesquels la tradition indique obstinément l'existence d'une cloche d'argent enfouie, puis remontait sur le plateau rocheux par le défilé, étroit et profondément encaissé, de la *Vie-de-la-Joux*, à l'extrémité supérieure duquel est gravée sur la roche, la *Croix des quatre chemins*. Elle y recevait un embranchement venant directement du haut du village, et qui y rattachait les chemins de Loulle, de Saffloz, etc.; puis, elle se rendait aux Sanges et arrivait au pied du Châtelet. Là, elle aurait pu s'élever sur la montagne et passer au pied même du castellum, pour redescendre au sud, suivant le chemin forestier qui s'y trouve encore; mais il est plus probable qu'elle se continuait par l'ancien *Grapillon des Laves*

(2) Le vieux chemin de la Fourche, entre Vaudioux et Châtelneuf, présente encore sur ses bords des restes d'un pavage que l'on pourrait prendre pour des vestiges de voie romaine. Il n'en est rien ; car ce pavage date du commencement du siècle.

qui a de profondes ornières ; au delà, elle se bifurquait probablement, en face du Châtelet, envoyant une branche sur Bataillard et l'autre sur Pont-de-la-Chaux.

On peut remarquer que le remplissage des Sanges par les eaux, lors des grandes pluies, aurait gêné la fréquentation de cette voie, s'il n'avait été possible, dans ces cas assez rares, d'arriver soit au sommet du Châtelet, soit à l'extrémité des Sanges par d'autres chemins, à partir de la croisée des quatre chemins.

1° La branche de Bataillard devait être la continuation de la voie principale. Elle passait sous la montagne du *Châtelet,* près de la *Grosse-Pierre*, et, se maintenant à mi-côte, arrivait à la Grange Bataillard et à Narlay ; puis, elle passait près du lac d'Ilay, où se trouvait le *prieuré de la Motte* fondé en 523, et franchissait la cluse de Chaux-du-Dombief pour arriver à ce village, dont le nom rappelle l'idée de chemin ou chaussée, et où l'on retrouve d'ailleurs une *Grand' vie*. De là, elle se continuait sur Saint-Laurent (*hache de bronze* et *monnaies romaines*), puis sur Morez *(plusieurs Châtelets)* et les Rousses (*hache de pierre des Arcets*), tout en envoyant, par Saint-Pierre, une branche sur l'Abbaye du Grandvaux (prieuré de 523) et sur Saint-Claude (1).

Ainsi, une voie de Champagnole à Saint-Laurent suivant cette direction ne rencontrait, en somme, aucune difficulté sérieuse pour le passage des cours d'eau ou des défilés de montagnes, jusqu'à Morez, où elle devait traverser l'Evalude.

2° La branche de Pont-de-la-Chaux, partant du voisi-

(1) En indiquant Saint-Laurent, j'ai en vue dans le cours de ces notes toute la partie du Grandvaux où se trouve cette localité, et non pas précisément le bourg actuel de ce nom, qui occupe l'emplacement du hameau le Voisinal-de-Joux, auquel une chapelle de Saint-Laurent a donné son nom. Avant l'établissement de la route, un vieux chemin qui passait par ce hameau s'appelait *Chemin des Pèlerins* (Rousset et Moreau, *Dictionnaire... hist... du Jura*, t. III, p. 385).

nage de la *Grosse-Pierre*, au pied du *Châtelet*, passait par la *Chauffade* et la forêt des Barres. Arrivée en haut du *Séchet*, où aboutit la *Vie aux Morts*, elle traversait un dépôt glaciaire, où, sous l'action des voitures et des eaux, elle se trouve encaissée de près de 3 mètres. A Pont-de-la-Chaux, l'Ainme, qui pouvait être franchi assez facilement, la séparait de la direction de Chaux-des-Crottenay. Elle traversait le petit ruisseau de Pannessières, et se continuait sur Morillon, où elle franchissait le Dombief, puis, par la *Vie de la Serre* sur Saint-Laurent, sans avoir à franchir d'autres cours d'eau. Un embranchement venant de Fort-du-Plasne pouvait s'y réunir au Pont-de-l'Ainme, non loin duquel se trouve un *Châtelet*.

2° DIRECTION PAR CIZE, LA BILLODE, PONT-DE-LA-CHAUX. — Toutefois, depuis la Billode (appelé *Chaz de la Laite* dans un titre d'acensement de 1326), on pouvait se rendre plus directement à Pont-de-la-Chaux, par les montagnes de la rive gauche de l'Ainme. On suivait le rapide et difficile chemin de la *Renvoise*, et l'on arrivait, par *Malproche* (1), aux prés de *Bramard*, qui se remplissent d'eau lors des grandes pluies. On parvenait ensuite, par la *Vie aux Morts*, au chemin profondément encaissé du *Séchet* qui vient d'être cité et qui conduisait à Pont-de-la-Chaux.

On pouvait d'ailleurs, à partir des prés de Bramard, se rendre assez facilement dans la bonne saison à Narlay et Frânois, puis à Chaux-du-Dombief, etc.

Ce chemin par Malproche est resté longtemps, pour les habitants de Frânois, Ilay, etc., la voie la plus directe sur Champagnole, ce qui lui méritait encore il y a peu d'années la faveur des piétons. Mais le remplissage temporaire

(1) Une grange, dont on voit encore quelques ruines, couvertes de bois, avait été construite à Malproche, vers 1580. Elle fut abandonnée dans le cours du siècle dernier. — Le chemin par Bramard et Malproche est mentionné dans un titre de 1460.

de Bramard par les eaux devait tendre à restreindre l'usage de cette direction, et elle ne dut guère être suivie tout d'abord.

3° DIRECTION SUR CHATELNEUF PAR LE NORD DU PLATEAU. — Plusieurs chemins anciens qui se réunissent à la voie sur Châtelneuf devaient contribuer encore à lui donner une importance beaucoup plus grande que le passage par Malproche.

a. — L'un se rend directement de Ney à Pillemoine, et va se réunir à celui de Châtelneuf en haut de la Creuse. Il est encore souvent suivi, pour se rendre à pied à Champagnole, par les habitants de Frânois, Châtelneuf et Pillemoine. Il envoie sur Loulle une branche qui passe près des *Prés-Sarrasins*, et dans le voisinage de laquelle on aurait trouvé une *hache de cuivre*. C'est encore depuis Loulle le chemin des piétons pressés d'arriver à Champagnole.

b.— Un ancien chemin gravit la côte, entre les reculées de Ney et de Balerne, et arrive à Loulle, où l'on a recueilli une *hache de pierre*. De ce village, partent plusieurs chemins dans diverses directions : l'un d'eux, parfois peu marqué, parce qu'alors la direction en est variable, passe près du *Puits de la Magnena*, et vient se rattacher à la voie principale à Châtelneuf, soit au bas du village, par les *Charrières*, soit à la Croix des quatre chemins. Avant d'y arriver, il croise aux *Crozets* ou *Crouzets* (déjà désignés sous ce nom en 1295 dans la charte d'affranchissement donnée au bourg naissant de Châtelneuf) un autre ancien chemin allant de Vaudioux à Saffloz, à partir de la Creuse citée plus haut.

c. — La *Glacière*, qui monte péniblement de Monnet-la-Ville au château de Monnet, se continue sur Châtelneuf, en suivant à peu près la direction du chemin de grande communication, n° 40. C'est la voie la plus directe de Crottenay et Pont-du-Navoy à Pont-de-la-Chaux.

Anciens chemins du bord occidental du plateau.

La *Queille* et l'*Échaillon de Marigny*, la *Grande-Charrière de Chalain*, la *Queille de Doucier* et *celle de Chambly*, qui escaladent le bord occidental du plateau, sont des chemins d'une ancienneté notable, comme l'indique l'encaissement très marqué de la plupart. Pourtant, aucune antiquité trouvée sur leur parcours n'est encore venue. à ma connaissance.

La *Grande-Charrière de Chalain*, partant de cette localité où l'on a trouvé des *haches de pierre et de bronze*, passe près de Fontenu (*hache de bronze*) ; elle conduit, par Chevrotaine, à Frânois, et par suite à Ilay et Chaux-du-Dombief, après avoir passé près du lac du Vernois, où l'on a signalé une *monnaie romaine*.

La *Queille de Doucier* et la *Queille-Virain de Chambly* se continuent, par Songeson, Menétrux et Ilay, sur la cluse de Chaux-du-Dombief, par un chemin sans doute fort ancien, bordé de dénominations intéressantes, telles que le *Cimetière des Boucherans*, la *Grand'vie* de Menétrux, et surtout remarquable par le voisinage des *tumulus à incinération* de Menétrux. C'était la voie la plus directe entre la région de Lons-le-Saunier et le Grandvaux, en passant par Châtillon.

Anciens chemins du Plateau d'Uxelles.

Sur ce plateau, passe la route nationale de Nevers à Saint-Laurent, qui traverse la cluse de Chaux-du-Dombief pour se réunir, à Saint-Laurent, à la route de Paris à Genève. Elle était dite autrefois route de Châlons en Suisse, selon les mémoires de Derigny, et fut construite en 1758, pour la partie de Clairvaux à Uxelles. A partir de Clairvaux, que ses *constructions lacustres celtiques* rendent si remarquable, elle passait par Cogna, où l'on a recueilli une *mé-*

daille gauloise et des *bracelets de bronze*, selon M. Rousset (1), par *Uxelles* au nom celtique, par Le Puits et Petites-Chiettes (*hache de pierre*), Bonlieu, Ilay et Chaux-du-Dombief. Il est fort probable que cette voie, où apparaissent quelques jalons celtiques, fut fréquentée depuis une époque très reculée, pour les communications du Grandvaux et de la Suisse avec la Combe-d'Ain et le Vignoble, et surtout avec Lons-le-Saunier dont les sources salées étaient déjà exploitées. Cette voie établissait d'ailleurs des relations entre la station celtique lacustre de Clairvaux et les lacs de Bonlieu et d'Ilay, probablement aussi habités, et, par suite, avec les stations de Menétrux, de Châtelneuf et de Ney.

Avant 1758, la route arrivait de Lons-le-Saunier à Patornay. Là, selon la carte de Querret, elle se bifurquait : une branche se dirigeait sur la Suisse, par Vertamboz, Cogna, Uxelles, le Puits, Saugeot, Petites-Chiettes, Chaux-du-Dombief, Saint-Pierre, Saint-Laurent, Morbier, Morez, les Rousses et le col de Saint-Cergues ; l'autre branche tirait sur Châtel-de-Joux, Saint-Claude et Mijoux, pour entrer en Suisse par la Faucille. Ces deux directions sont évidemment celles de chemins bien anciens.

Selon MM. Rousset et Moreau, la voie par Vertamboz avait été construite en élargissant un chemin fort ancien. Celle de Clairvaux à Cogna doit être pour le moins aussi ancienne.

D'autres chemins très anciens parcouraient sans doute le plateau d'Uxelles, comme paraissent l'indiquer diverses dénominations.

(1) *Dictionnaire..... historique..... des communes du Jura*, t. II, p. 247.

RÉSUMÉ.

Les découvertes archéologiques faites sur leurs bords permettent d'attribuer une antiquité reculée à divers chemins qui parcourent le plateau de Châtelneuf et le plateau d'Uxelles. Les dénominations locales concordent avec ces découvertes.

Il est probable que des communications suivant une direction analogue à la route de Salins à Champagnole, Saint-Laurent, les Rousses et la Suisse (Nyon et Genève), avec un embranchement du Grandvaux à St-Claude et Genève, se sont effectuées dès les temps préhistoriques, par d'anciens chemins du bord oriental de cette région, principalement par Châtelneuf.

La facilité du passage par Morillon et la Vie de la Serre et de celui de la cluse de Chaux-du-Dombief ont dû déterminer la direction à suivre pour pénétrer dans le Grandvaux.

L'extrémité septentrionale du plateau et son bord occidental portent des chemins plus ou moins anciens qui venaient se rattacher à la route du Grandvaux, à Châtelneuf, à Narlay et à Ilay.

L'un de ces chemins passant par Menétrux-en-Joux pourrait être fort ancien, à cause des tumulus reconnus sur ses bords. Il a eu probablement une certaine importance comme étant sur la ligne la plus directe entre la région salifère de Lons-le-Saunier et la cluse d'Ilay.

Parmi les anciens chemins du plateau d'Uxelles, on remarque celui de Clairvaux à Cogna, Uxelles, Petites-Chiettes et Ilay, devenu route nationale. Il devait mettre en relations les diverses stations préhistoriques du plateau de Champagnole à Clairvaux, et peut-être se rattachait-il déjà à une voie de Salins aux Rousses et en Suisse.

Tous ces anciens chemins offrent assez souvent des or-

nières profondément creusées dans le roc, par exemple, au-dessous du Châtelet de Châtelneuf, près de Songeson, etc. Toutefois, je n'ai pas remarqué d'exemple de la différence de largeur de voie qui a été signalée pour les chemins celtiques (1). La multiplicité des directions sur notre plateau expliquerait d'ailleurs facilement que le peu de fréquentation aux époques reculées n'ait pas laissé de traces bien notables. Ces ornières anciennes seraient à rechercher aux points de convergence des divers chemins, surtout près de Chaux-du-Dombief.

(1) La largeur de la voie gauloise est de 1m20 à 1m21, ornières comprises (mesurées dans le fond). C'est fort sensiblement la largeur des chars gaulois, tandis que la largeur de voie de nos voitures actuelles est de 1m10. Voir P. Bial, op. cit. Mém. Société d'Émulation du Doubs, 1862, p. 226 et suiv.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le plateau de Châtelneuf offre de nombreux témoignages du séjour de l'homme dans les temps préhistoriques, principalement à Ney, Loulle, Châtelneuf et Menétrux. On en retrouve aussi des traces à Petites-Chiettes, etc., sur le plateau d'Uxelles.

Des tumulus à incinération existent à Menétrux. Ils remontent probablement aux premiers temps des stations préhistoriques reconnues dans notre région : Clairvaux, Ney, Baume-les-Messieurs.

La différence de rite funéraire qu'offrent les tumulus de Menétrux, avec ceux de la Combe-d'Ain et des autres régions inférieures de notre pays, permet de supposer que les habitants du plateau de Menétrux appartenaient à une population différente.

Un castellum construit à Châtelneuf à l'époque gallo-romaine a été le théâtre d'une action militaire ignorée de l'histoire, et dont l'époque exacte et les conditions ne sauraient être précisées.

Des chemins anciens, rudimentaires, paraissent avoir été suivis dès les temps préhistoriques sur le plateau de Châtelneuf et d'Uxelles, principalement par Châtelneuf, par Menétrux et par Uxelles. Plusieurs de ces voies convergeaient vers Chaux-du-Dombief.

Il semble possible de rattacher tous ces anciens chemins au passage du Jura par les Rousses et le col de Saint-Cergues, et même par le col de la Faucille. De rares outils de pierre semblent jalonner une voie par St-Laurent et les Rousses.

Une voie de Salins à Champagnole et St-Laurent aurait

passé par Châtelneuf, ce qui aurait déterminé l'érection d'un castellum au Châtelet.

Une autre voie de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent a pu passer par Châtillon et Menétrux, et par Clairvaux et Uxelles.

Il semblerait que le passage dans la direction de la Suisse, par le plateau de Châtelneuf, le Grandvaux et les Rousses, ait dû être pratiqué plus particulièrement lors des temps les plus troublés, par exemple, à l'époque de la conquête romaine et des invasions des Barbares. Le castellum du Châtelet de Châtelneuf se rapporterait vraisemblablement à l'une de ces deux époques. Les châtelets de Pont-de-l'Ainme et des Rousses seraient peut-être aussi des points fortifiés dans le même temps ?

Les données relatives à ces anciennes voies de communication sont actuellement trop incomplètes pour fournir une base quelque peu solide, principalement au sujet de la direction de Salins en Suisse. La dernière partie de ce travail offre donc sur ce point une place beaucoup trop large à l'hypothèse. Mais il paraît bon d'appeler sur ces questions l'attention des habitants de cette région de nos montagnes.

De nombreuses découvertes archéologiques permettraient seules d'établir avec une précision suffisante l'itinéraire celtique et gallo-romain dans ce pays, de juger de l'importance des chemins antiques et de l'époque où ils furent fréquentés. Il reste à présent aux archéologues locaux de ces montagnes à effectuer des recherches qui permettront de vérifier ou de corriger les déductions précédentes, et pourront peut-être compléter les quelques jalons que j'ai tenté de poser.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU SUJET DES ANCIENNES VOIES DE COMMUNICATION.

I. — On sait que la *Table de Peutinger* (ou *Carte théodosienne*) est une sorte de carte itinéraire de l'empire romain, qui paraît avoir été dressée vers le commencement de l'ère chrétienne, puis rectifiée dans la première partie du IVe siècle; on l'a souvent attribuée à l'époque d'Alexandre Sévère, vers l'an 230, et parfois au temps de Théodose (IVe siècle). L'original est perdu; mais la Bibliothèque impériale de Vienne (Autriche) en possède une copie du XIIIe siècle, qui fut retrouvée à Worms, en 1507. — En 1874, M. Ernest DESJARDINS en a publié une copie exacte, accompagnée d'un texte explicatif, sous le titre: *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne*.— M. Éd. CLERC, dans *La Franche-Comté à l'époque romaine*, avait donné un extrait de cette Table pour les routes de la Séquanie, d'après une édition précédente peu exacte.

Un autre document important sur les routes gallo-romaines est l'*Itinéraire d'Antonin*, sorte de livre de poste, de la seconde moitié du IVe siècle. Une partie des lieux de la Table ne figurent plus dans cet itinéraire : ils avaient été détruits, selon M. Clerc.

L'examen de ces deux importants documents offre d'ailleurs d'autres différences, et leur interprétation complète présente parfois beaucoup de difficultés. C'est ainsi que, souvent, les distances marquées ne concordent pas avec les distances réelles. Aussi, n'est-il pas toujours possible de retrouver sûrement la position des localités indiquées. Il est évident, d'autre part, que les voies de communication les plus importantes sont seules mentionnées.

D'après la magnifique publication de M. Desjardins, voici pour nos régions les voies figurées sur la Table.

De *Vesuntine* (Besançon), une grande voie se dirige par *Filo-Musiaco* (La Molpierre ou la Moletière, — ou encore Fallerans? Lods? Moutiers?), *Abiolica* (Pontarlier, — ou bien Le Bullet ? Sainte-Croix? Onnens ? Arc-sous-Cicon? etc.), *Eburoduno* (Iverdun), *Aventicum Heletiorum* (Avenches), etc.

Du voisinage d'*Abiolica*, se détache un embranchement sans autre indication que celle de sa longueur, 16 lieues gauloises ou 35 kilomètres 1/2. Il aboutit, entre *Colonia Equestris* (Nyon) et *Lacum Losonne* (Vidy, près Lausanne), ou plutôt à cette dernière localité, selon M. Desjardins, au tracé d'une voie venant de *Vigenna* (Vienne en Dauphiné), par *Etanna* (Yenne en Savoie), *Condate*, Château de Vance, vers Seyssel, au confluent du Rhône et du Fier, selon la Commission de la Carte des Gaules (1), *Gennava* (Genève), *Colonia Equestris* et *Lacum Losonne*, etc.

M. Desjardins mentionne d'abord cet embranchement à propos de la voie de Besançon à Yverdun, en disant simplement, à l'article A*biolica* (p. 34, colonne 2) : « Embranchement sur Lacum Losonne (Lausanne). » En traitant de la voie de Vienne à Lausanne, à l'article *Colonia Equestris* (p. 56, colonne 2), il ajoute: « Un embranchement se détache sur la gauche de la route de Nyon à Lausanne et se dirige sur Abiolica. » Mais d'autre part (p. 35), il range cet embranchement dans une voie importante de *Vesontine* à *In summo Pennino* (Grand-Saint-Bernard) et l'Italie, par *Filo-Musiaco*, A*biolica*, *Colonia Equestris*, *Lacum Losonne* (Vidy), *Vivisco* (Vevey), etc. A cet effet, la distance indiquée, XVI lieues, doit être changée en XXVI lieues pour avoir les 55 kilom. distance réelle de Pontarlier à Nyon. — Enfin, dans une carte de la Gaule où il rétablit les lieux de la Table dans leur position géographique, M. Desjardins attribue le même rôle à cet embranchement, mais en le séparant dans le voisinage d'Orbe de la voie d'Abiolica à Eburoduno, tandis que, sur la table de Peutinger, il semble partir d'Abiolica.

L'Itinéraire d'Antonin indique, selon cette même direction, une voie d'Italie à Strasbourg, par *Genava* (Genève), *Equestribus* (Nyon), *Lacus Losonnio* (Lausanne et Vidy), A*riorica* (Pontarlier), *Vesontine* (Besançon), etc. (D'après Éd. Clerc, *La Franche-Comté...*, p. 88).

M. Éd. Clerc avait déjà en 1847 (même ouvrage, p. 113, et carte) tracé cette voie par Pontarlier, Orbe et Lausanne, ainsi que l'a fait M. Desjardins. Il avait signalé en outre dans notre voisinage d'autres voies romaines, non indiquées dans la Table et dans l'Itinéraire : l'une venant de Boujailles sur Ardon, Champagnole et Pont-du-Navoy, où elle rencontre une voie venant de Poligny ; puis, deux voies qui suivent dans la Combe-d'Ain les deux rives de l'Ain et se réunissent pour se diriger sur la ville d'Antre, tandis qu'elles se rattachent d'autre part à Orgelet à une grande voie de Besançon à Lyon par le premier pla-

(1) *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, t. I. p. 303. M. Desjardins adopte aussi cet avis.

teau. Plus tard, dans son *Étude complète sur Alaise* (Besançon, 1860, 1 carte), il a donné un *Itinéraire antique* des environs de Salins, où il montre cette ville comme un ancien centre de routes; et indique une voie « de la plus haute importance » de Salins à Vers, Champagnole, la Combe-d'Ain, la ville d'Antre (près de Moirans et Villars-d'Héria), Arinthod, Isernore (Ain),etc.(p.122).— A cette époque, M. Clerc était arrivé à reconnaître « l'antique occupation des montagnes du Jura et du Doubs.... fait très remarquable sur lequel, ajoute-t-il (p. 124), je me suis mépris longtemps.»

D. Monnier, puis M. Rousset plaçaient le *Condate* de la Table à *Condes* (Jura), où se trouvent des ruines gallo-romaines. Cette idée a conduit le premier à tracer la voie d'*Etanna* à *Gennava* par Isernore, Condes, la région de St-Claude (défilé de Montépyle) et Gex (Annuaire du Jura : 1849, p. 334-358 et 437; 1854, p. 154 et carte gauloise; 1855, p. 153, et 1860, p. 112). Pour le même auteur, la voie de la Table allant d'A*biolica* sur Lausanne était « une ligne qui longeait le Haut-Jura, presque inconnu des voyageurs, entre les Usiers et la ville de Mauriana, ligne que l'on trouve indiquée sans stations dans la carte de Peutinger » (Ann. 1852, p. 214)... « voie gauloise qui aurait parcouru les hauteurs du Jura. » (Ann. 1849, p. 330). Il indique en outre une voie romaine « de Pontarlier au Val d'Ain, par Champagnole » (Ann. 1849, p. 330, et 1852, p. 214); une autre « entre Mauriana (Héria, la ville d'Antre) et Salins, par Soucia, Clairvaux, Cogna, Pont-du-Navoy » (Ann. 1849, p. 400, et 1860, p. 112); enfin une voie de Lons-le-Saunier, par Héria et Montépyle, sur Genève et sur l'Italie par les Alpes grées (Ann. 1860, p. 112).

Dans un court article sur la *Géographie ancienne* du Jura, accompagné d'un extrait de la Table de Peutinger, d'après l'édition de 1753 (Annuaire pour 1849, Gauthier), M. Rousset dit: «Une troisième voie, sur la ligne de laquelle il n'y a ni stations *ni nombres*, commençait en deçà d'Abiolica, sur la route de Besançon à Yverdun, et allait se terminer près d'un lieu appelé *Condate station entre Genève et Etanna*. Elle venait des terres de l'évêché de Bâle, traversait au-dessous de Champagnole, passait sous Clairvaux, à *Arinthod, au pont de Thoirette et venait se terminer à Isernore*. » (Ain). — Ainsi, M. Rousset attribuait à l'embranchement d'Abiolica sur Lausanne les vestiges de voie romaine de la Combe-d'Ain, de Champagnole à Clairvaux, etc. Mais le tracé qu'il indique ne peut être pris en considération; car les passages de son texte que je rapporte en italique ne concordent nullement avec les indications de la Table de Peutinger selon l'édition complète et exacte de M. Desjardins.

Dans le *Dictionnaire... historique... des communes du Jura* (1853-1858,

articles Salins, Pont-du-Navoy, Saint-Claude, Septmoncel), MM. Rousset et Moreau admettent une voie romaine allant de Pontarlier à Champagnole et Lons-le-Saunier, qui se croisait à Pont-du-Navoy avec une autre voie venant de Salins et se dirigeant, selon les vestiges de voie romaine de la Combe-d'Ain, par Clairvaux, Moirans, la ville gallo-romaine d'Antre, près de Villars-d'Héria, et Saint-Claude, sur le col de la Faucille, Gex, et Genève. Ils admettent en outre (article Saint-Lupicin) « que, déjà à l'époque romaine, un grand chemin partant de Ledo (Lons-le-Saunier) se dirigeait à Genève par Poitte ou Clairvaux, Châtel-de-Joux, Etival, Les Crozets, Ravilloles, Lauconne (Saint-Lupicin), Brive, Etable, Condat (Saint-Claude)... route bordée de vigies, de ruines, de médailles impériales », et qui se continuait sur Genève « par un chemin étroit », selon l'anonyme du VI[e] siècle, auteur de la vie des trois premiers abbés de Condat.

Enfin, en parlant de Condes, « mentionné dans les tables théodosiennes, disent-ils, sous le nom de *Condate* », ils indiquent à partir de cette localité « plusieurs voies romaines » : l'une sur Genève par Brive, Etable, Condat et Septmoncel, une autre sur Salins, et une troisième sur Thoirette ; de là, cette dernière tirait sur Isernore, et d'autre part sur Orgelet.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, d'après la publication de M. Desjardins, s'appuyant sur l'autorité de d'Anville et de la Commission de la Carte des Gaules, etc., notre *Condes* jurassien n'est pas le *Condate* de la Table de Peutinger, non plus que Condat (St-Claude), ni Couflens, au S. de Thoirette (proposés l'un par Droz et l'autre par Chevalier), et, comme l'avait fort bien vu M. Clerc, dès 1847, nos voies romaines du Val-de-Mièges à Champagnole et de la Combe-d'Ain ne sont pas celles de cette Table ni de l'Itinéraire. L'embranchement de la Table allant d'Abiolica sur Lausanne ne doit pas être considéré comme se dirigeant sur Mauriana, ainsi que l'indiquait D. Monnier, et l'on ne pourrait non plus le tracer par le Grandvaux et les Rousses, comme la seule lecture de nos auteurs jurassiens et les extraits incomplets de la Table de Peutinger qu'ils ont donnés pouvaient permettre de le tenter.

La planche X qui accompagne ces notes renferme un extrait de cette Table pour notre région, d'après l'édition de M. Desjardins, et montre l'interprétation que l'on en donne à présent. On peut remarquer que cet extrait diffère sensiblement de ceux de M. Clerc et de M. Rousset, pris sans doute dans les éditions de 1753 et 1822, « les plus inexactes de toutes » d'après M. Desjardins.

Nos voies antiques de la montagne qui ne peuvent être rapportées aux tracés de la Table et de l'Itinéraire n'en offrent pas moins un très grand intérêt, au double point de vue de l'itinéraire celtique et gallo-

romain, ainsi que les antiquités diverses de la région qu'elles traversent, principalement les ruines gallo-romaines de la vallée de l'Ain, aux environs de Champagnole, de Moirans (ville d'Antre) et de Condes. Espérons que la publication des nombreux matériaux qui ont été rassemblés en dernier lieu sur la ville d'Antre viendra prochainement enrichir les Mémoires de la Société d'Émulation du Jura et réveiller dans nos montagnes le goût des recherches sur les antiquités gallo-romaines.

II. — Au sujet de la direction sur Morez et la Suisse, qui nous occupe spécialement, D. Monnier a indiqué, dès 1849, une voie tirant de la ville gallo-romaine de Mauriana (Héria ou ville d'Antre) sur Nyon en Suisse, « par les cols de Château-des-Prés et des Rousses », croisée au village des Crozets (au N.-E. de Moirans) par un chemin de Clairvaux à St-Lupicin et St-Claude (Annuaire 1849, p. 165 ; 1857, p. 164 et 1860 p. 112). En outre, cette voie rencontrait, dit-il, à Château-des-Prés, une autre voie ancienne « arrivant par le Grandvaux et se rendant à Condat. » (Ann. 1857, p. 155).

MM. Rousset et Moreau ont aussi émis, vers le même temps, l'idée d'une antique fréquentation des passages du Haut-Jura des environs de St-Claude et Morez. « Pendant la période romaine... il existait, disent-ils, des chemins traversant le territoire de Longchaumois, qui communiquaient de la Séquanie à la colonie de Nyon et à Genève. Plusieurs se croisaient à Cinquétral, appelé pour cela dans les chartes latines *Quinque Strata*. L'un d'eux franchissait la montagne dans le lieu dit l'Étroit de la Joux ; un autre se dirigeait sur Septmoncel, *Septem Moncellis*, et sur Genève, par Mijoux, un troisième sur Condat et un quatrième sur Jougne. » (*Dictionnaire... histor... du Jura*, t. III, p. 457, 1855).

Les mêmes auteurs admettent « un chemin qui, de Nyon et St-Cergues, traversait Morbier pour pénétrer dans l'intérieur de la Séquanie » (t. IV, p. 399 et 408), et, sur les montagnes qui bordent la gorge de Morez dans laquelle cette voie passe, ils signalent l'existence de « fortins » principalement entre Morez et Morbier, l'un sur la montagne des Crottes et l'autre sur la Roche au Dade, lieux dits *Les Châtelets* et *Sur les Châtelets* ; un troisième « fortin » aurait existé au S. de Morez sur la montagne du Béchet, lieu dit *Sur le Fort* (où fut construite une redoute en 1812). Le nom de Châtelets porte ces auteurs à croire « que ces constructions sont antérieures aux temps féodaux », ce qui est probable. Toutefois, ils ne se hasardent pas à proposer une date antérieure au VI[e] siècle, et ne citent d'autre antiquité qu'un crucifix du VI[e] ou du VII[e] siècle trouvé à Morez, fait qui n'a pas d'impor-

tance. — Non loin de cette localité, ils signalent à La Mouille « l'existence d'un chemin très ancien « appelé *Chemin de l'Estrat*, et rappellent que, selon d'Anville et M. Clerc, ce nom indique partout une voie romaine.

Toutes ces indications, basées la plupart uniquement sur des dénominations locales, ont encore besoin d'être justifiées par des découvertes archéologiques. — Il est surtout fort désirable que des fouilles sérieuses soient effectuées aux *Châtelets* de Morez et Morbier. Si elles donnaient des résultats analogues à celles du Châtelet de Châtelneuf, l'existence d'une ancienne voie de quelque importance de Salins en Suisse, par ce point, semblerait démontrée.

En somme, les auteurs précédents, tout en indiquant un passage ancien par les Rousses, ne paraissent pas avoir eu la pensée d'y conduire une voie de Salins en Suisse, comme il me semble possible de le proposer, à la suite des découvertes archéologiques mentionnées dans les pages qui précèdent.

M. Alphonse Delacroix, dans son premier mémoire au sujet de l'emplacement d'*Alesia*, a indiqué, il est vrai, mais sans preuves, la direction de Langres sur Morez comme sur Pontarlier, à propos des marches de César. (*Alesia*, Mémoires Soc. d'Émulation du Doubs, 1855 (1). M. Éd. Clerc a combattu cette idée, en se basant sur le texte de César, qui indique *un seul passage* « étroit et difficile, par la Séquanie, situé entre le Jura et le Rhône » (*Commentaires*, livre I, chap. 6 et 9), pour dire qu'à cette époque « les passages par Pontarlier et Morez n'étaient point pratiqués à travers notre frontière ». (*Étude complète sur Alaise*, p. 27). Mais M. Clerc n'a nullement donné la preuve que ces passages n'aient pas été fréquentés longtemps avant la guerre des Gaules, ainsi que permettraient de le croire les grands rapports qu'offrent entre eux les objets de bronze sur les deux versants du Jura, par exemple de part et d'autre du passage par Pontarlier (Voir, entre autres, E. Chantre, *Premier âge du Fer*).

En décrivant l'immense nécropole celtique de la forêt des Moydons et des alentours de Molain et Valempoulières, dans *Le Champ sacré des Séquanes*, M. Charles Toubin a montré qu'un réseau de voies celtiques se croisaient dans ce pays, à peu de distance du plateau de Châtelneuf: l'une d'elles, venant de Salins, se dirigeait, dit-il, vers le S., par Crotnay et la Combe-d'Ain, sur Isernore; une autre, vers l'E., par St-Germain et Charency. Mais il ne paraît pas avoir eu d'indications relativement à notre région.

(1) M. J. Quicherat (*Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, 1858, p. 37-38) parait avoir eu en vue les passages des environs de Morez et St-Claude, pour une voie venant de Nozeroy, mais il n'a donné aucune indication précise à ce sujet.

III. — L'ensemble des citations qui précèdent montre que, malgré toute l'estime due à leurs recherches, les auteurs jurassiens les plus récents qui ont traité des itinéraires celtiques et gallo-romains dans nos montagnes, offrent parfois bien des divergences, des incertitudes ou même des erreurs notables, et sans doute aussi des lacunes. Il serait fort désirable de voir cette intéressante question reprise dans une étude d'ensemble sur nos régions, à l'aide des récentes découvertes archéologiques, dont le nombre, déjà si considérable, va s'accroissant chaque jour.

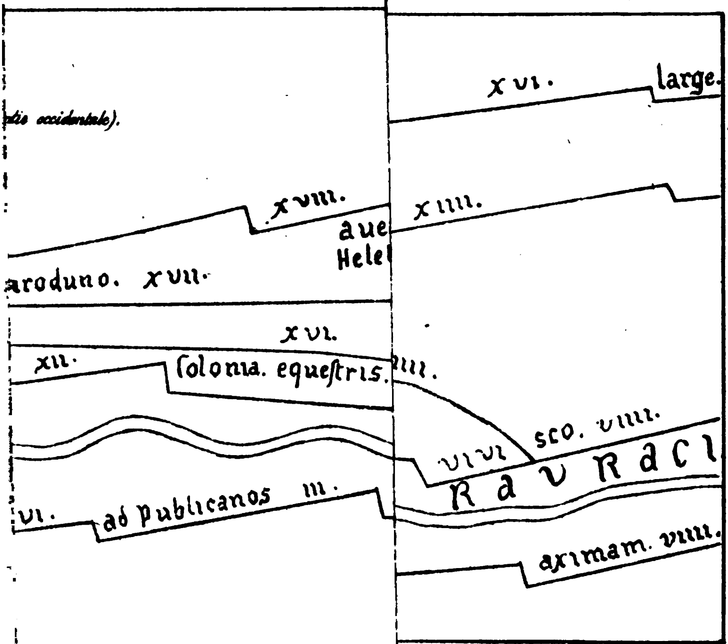
Reconnaissons toutefois, en terminant, qu'en voyant la région de Châtelneuf, du Grandvaux et de Morez parsemée de vestiges celtiques, et presque entourée de voies et de ruinès gallo-romaines, on comprendrait difficilement qu'elle fût restée isolée du côté de l'E. et que le passage de St-Cergues eût été négligé avant le Moyen âge.

LISTE DES PLANCHES.

Le dessin et l'autographie des planches II, III, VI et VII ont été exécutés par M. Louis Cloz, professeur au collège de Bourgoing.

ERRATA.

Page 27. — En tête du chapitre, au lieu de II, lisez III.
Page 45. — id. , id. III, id. IV.



R (1er-IVe Siècle)

nche-Comté

SJARDINS

es teintes (vert pour les cours d'eau, les lacs et les mers, ja

copiste du XIIIe siècle. — Ce fragment comprend une part

d'Autun et de Vienne, ce fragment ne reproduit que le cou

noms de la Table rectifiés et les noms actuels correspond

u Peuples de Celtique, province Aquitania

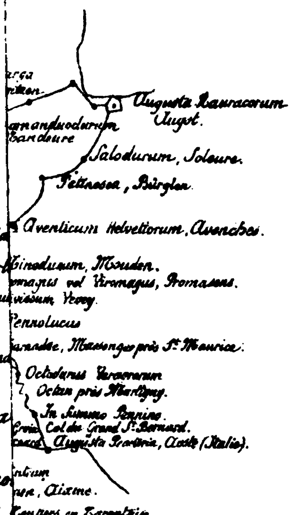
el placés très loin de leur capitale).»

u Peuples de la Maxima Sequanorum (co

virons de Bâle; mal placés dans la Table

Augusta Ruracum (Rauracorum), qui est

l'E. de Bâle» (E. Desjardins).



de la Table cités.

A. Girardet lithog.

TABLE DES MATIÈRES

I. AVANT-PROPOS.

II. ANTIQUITÉS CELTIQUES ET GALLO-ROMAINES OBSERVÉES SUR LE PLATEAU DE CHATELNEUF ET SUR LES MONTAGNES VOISINES.

III. LE CHATELET DE CHATELNEUF.

CHARLES NODIER

ÉCRIVAIN FRANC-COMTOIS

PAR

CH. THURIET

CHARLES NODIER

ÉCRIVAIN FRANC-COMTOIS

« Et que me fait à moi la voix du lendemain !
« Donnez-moi seulement, au bout de la prairie,
« Un réduit bien caché qu'abrite un vieux jasmin,
« Protecteur du silence et de la rêverie,
« Qu'arrose un clair ruisseau dans sa pente fleurie,
« Et dont quelques amis connaissent le chemin. »

(Ch. Nodier.)

Je n'ai pas la prétention d'écrire la vie de Ch. Nodier, et encore moins celle de faire la critique de ses œuvres.

Tout a été dit déjà sur l'homme ; tout a été écrit de main de maître sur le poète, le conteur et le philologue. Je n'apprendrais rien à personne, en rappelant que cet écrivain de premier ordre « possédait la science de son art à un degré suprême » ; qu'à côté des meilleurs maîtres de notre littérature française « il garde une place tout à fait à part et conserve un cachet particulier. » J'arriverais également trop tard pour vanter l'imagination si fraîche, l'érudition si vaste, en même temps si ingénieuse et si charmante, de l'auteur des *Nouvelles*, des *Romans*, des *Contes fantastiques*, des *Contes de la veillée*, des *Souvenirs de jeunesse*, des *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire* et de tant d'autres écrits dus à cette plume merveilleuse.

Mais si j'admire le style élégant, délicat, souple et pur de notre illustre écrivain, ce que j'aime surtout en lui, c'est le Franc-Comtois ; et c'est à ce point de vue tout restreint, sans doute, mais du moins plus à ma convenance, que je désire l'étudier aujourd'hui.

Je veux seulement rechercher, à travers l'existence et les livres de Nodier, ce qui se rattache plus particulièrement à la Franche-Comté. Il a lui-même écrit, comme il savait le faire, plus d'une page de sa vie dans ses ouvrages : aussi lui laisserai-je souvent la parole, en me défiant quelque peu du prestige que l'imagination exerçait chez lui sur la mémoire.

« Le dix-huitième siècle avait quatre-vingts ans », lorsque, le 29 d'avril, Ch. Nodier naquit à Besançon. Pour ne pas soulever une contestation sans importance, du reste, je n'affirmerai pas qu'il a vu le jour dans la rue de cette ville qui porte aujourd'hui son nom, non loin de la fontaine que décore une sirène de bronze ; mais dans une de ses *Nouvelles* qui a pour titre *Jean-François les bas-bleus*, j'aime à relire le passage suivant : « L'orage grondait. Je ne pus m'empêcher d'ouvrir ma croisée, en face de cette gracieuse fontaine qu'enrichit une sirène de bronze, et qui a souvent, au gré de mon imagination charmée, confondu des chants poétiques avec le murmure de ses eaux. »

« Un de mes aïeux, disait-il, car tout le monde a des aïeux, était magistrat d'une petite ville nommée Ornans. Il était seigneur de *Peu* et de *Très-Peu*, fiefs que la Révolution ne nous a point contestés. »

Le père de Ch. Nodier, qui avait été professeur à l'Oratoire de Lyon, était alors un avocat distingué du Parlement de Besançon et il cultivait les lettres avec amour. Lors de la Révolution, l'avocat Nodier appartenait au grand parti de la Bourgeoisie qui allait triompher. Il était devenu républicain avec l'enthousiasme et les illusions de la plupart des hommes de lettres. En 1790, il fut nommé maire de Be-

sançon et l'année suivante, Président du Tribunal criminel. Il fut longtemps le seul maître de son fils. De bonne heure, il le familiarisa avec les écrivains du XVI[e] siècle et ce fut dans les *Essais*, de *Montaigne*, qu'il lui apprit à lire. Cette méthode eut son influence sur toute la carrière littéraire de Ch. Nodier et contribua beaucoup à lui donner dès le début un style à lui. Dans ses *Souvenirs de Jeunesse*, il raconte que, très avide d'instruction et encore enfant, il lui est souvent arrivé d'épeler avec effort l'alphabet d'une langue inconnue, pour se mettre en état de lire des livres qu'il ne comprenait pas. « De tous les alphabets que j'essayais de déchiffrer, il n'y en avait point, dit-il, qui m'inspirât autant de ferveur que celui de la nature. »

Associé à toutes les pensées de son père et à celles des hommes qui l'entouraient, il admit, avec l'ardeur du jeune âge, tout ce que les principes nouveaux pouvaient avoir de généreux. « La révolution ouvrait une si belle voie aux grandes pensées ! Elle déployait devant elle tant d'espérance et d'avenir » (1).

A douze ans, dit son panégyriste à l'Académie française, il haïssait la tyrannie comme un Caton d'Utique ; il discourait sur les droits du peuple comme l'un des Gracques. Il fut alors, par une faveur exceptionnelle, élu membre de la Société des *Amis de la Constitution,* qui venait de s'établir dans sa ville natale. Il y joue un rôle actif. Orateur plus précoce encore que l'Aigle de Meaux, il prononce à douze ans un discours de réception dont l'impression fut votée et où l'on remarqua avec moins de surprise l'audace d'un tribun de cet âge qu'un style déjà formé, un art dans le choix des mots et une entente instinctive de la période oratoire.

En ce temps-là, Pichegru venait d'obtenir un brillant succès sur l'armée allemande. Il avait repris Vissembourg

(1) Souveuirs de la Révolutien, Pichegru.

et l'Alsace était sauvée. La société bisontine des *Amis de la Constitution,* se souvenant des allocutions que le sénat romain adressait à ses consuls triomphants, voulut agir de même à l'égard de Pichegru. Pour aller complimenter le général victorieux, une députation fut nommée sur la proposition de Ch. Nodier, qui fut désigné le premier pour en faire partie. Pichegru, qu'il charma, le retint quelque temps auprès de lui dans les environs de Strasbourg. Là, plusieurs grandes figures de l'époque passèrent devant les yeux du jeune Nodier. On peut retrouver encore les traits qui le frappèrent dans ses *Souvenirs de la Révolution,* où il n'a pas craint de faire une longue apologie de Pichegru.

« Entre cet homme, dit-il, et la pensée d'une trahison, il y avait toute la distance qui séparerait les deux pôles de l'infini, si on pouvait la mesurer ».

Le second maître de Ch. Nodier fut Girod de Chantrans, naturaliste distingué, qui, ayant remarqué les aptitudes du jeune homme, prit plaisir à les développer et à lui inspirer le goût de l'histoire naturelle. Nodier a fait dans *Séraphine* un portrait charmant de ce sage, portrait d'une ressemblance parfaite et le seul, a-t-on dit, qu'il n'ait pu embellir.

Le voici :

« Il y avait alors dans ma ville natale un homme d'une quarantaine d'années, qui s'appelait M. de Chantrans, et qu'au temps dont je parle, on appelait plus communément le citoyen Justin, du nom de son patron, parce que la Révolution lui avait ôté celui de son père. C'était un ancien officier du génie, qui avait passé sa vie en études scientifiques, et qui dépensait sa fortune en bonnes œuvres. Simple et austère dans ses mœurs, doux et affectueux dans ses relations, inflexible dans ses principes, mais tolérant, par caractère, bienveillant pour tout le monde ; capable de tout ce qui est bon, digne de tout ce qui est grand et modeste

jusqu'à la timidité, au milieu des trésors de savoir qu'avait amassés sa patience ou devinés son génie, discutant peu, ne pérorant pas, ne contestant jamais ; toujours prêt à éclairer l'ignorance, à ménager l'erreur, à respecter la conviction, à compatir à la folie, il vous aurait rappelé Platon, Fénelon ou Malesherbes ; mais je ne le compare à personne ; les comparaisons lui feraient tort. Le vulgaire soupçonnait qu'il était fort versé dans la médecine, parce qu'on le voyait le premier et le dernier au chevet des pauvres malades, et qu'il était à son aise, parce qu'il fournissait les remèdes ; mais on le croyait aussi un peu bizarre, parce qu'il était, avec moi, le seul du pays qui se promenât dans la campagne, armé d'un filet de gaze, et qui en fauchât légèrement la cime des hautes herbes sans les endommager, pour leur ravir quelques mouches aux écailles dorées, dont personne ne pouvait s'expliquer l'usage. Cette analogie de goûts rapprocha bientôt nos âges si éloignés. Le hasard voulait qu'il eût été l'ami de mon père et je ne tardai pas à trouver en lui un autre père, dont le mien fut un moment jaloux ; mais ils s'entendirent mieux pour mon bonheur que les deux mères du jugement de Salomon. Ils se partagèrent ma vie pour l'embellir tous les deux. »

Bientôt après, il arriva une terrible loi de je ne sais plus quel jour de floréal qui exilait les nobles des villes de guerre, et, c'est encore Nodier qui parle, M. de Chantrans, le plus sage des sages, avait le tort irréparable d'être noble. Depuis que cette funeste nouvelle s'était répandue, Nodier ne vivait plus ; il n'embrassait plus son père sans le noyer de ses larmes, parce que son ami s'en allait. « Console-toi, lui dit enfin son père, il ne va pas loin ; j'ai obtenu qu'il ne se retirât qu'à trois lieues ; j'ai consenti à te laisser partir avec lui, et, avec tes jambes de cerf, tu pourras venir m'embrasser sans pleurer une ou deux fois la semaine. »

M. de Chantrans alla s'établir avec son élève au hameau

de Novillars (1), à deux lieues de Besançon, et, dans cette douce retraite, ils attendirent la fin de l'orage, en y continuant leurs études d'histoire naturelle.

Il est regrettable que Nodier, écrivant *Séraphine* trente-sept ans après cette époque, n'ait fait du charmant séjour de Novillars qu'une description de fantaisie. Combien ses tableaux seraient pour nous plus précieux, s'ils rendaient avec plus d'exactitude et de vérité les sites de la vallée du Doubs en cet endroit. On désirerait qu'il en eût parlé, comme il parle en détail des outils de leur travail et de leur équipage de naturalistes.

Nos exilés vécurent heureux à Novillars, et, s'il fallait en croire tout à fait Nodier sur ce point, il y aurait laissé, à peu de chose près, la petite part de bonheur sans mélange qui devait lui échoir sur la terre.

Au commencement de l'année 1794, Ch. Nodier ne savait pas encore un mot de la langue d'Homère. Son père, passionné pour les études classiques, et désirant faire de son fils « une espèce de savant », pensa qu'il était temps de l'appliquer aux lettres grecques. Parmi les hommes qui correspondaient avec lui sur des questions de philologie et de littérature ancienne, se trouvait Euloge Schneider, d'abord capucin à Cologne, puis grand vicaire de l'évêque constitutionnel de Strasbourg et très savant éditeur d'un Anacréon allemand. Il recommanda donc son fils aux soins de l'abbé Schneider, qui les lui avait offerts, et Ch. Nodier se rendit à Strasbourg pour y apprendre du Grec sous les auspices du grand vicaire qui avait traduit et commenté Anacréon.

Il fut reçu dans la maison même de cet homme féroce. Quel contraste ! observe Francis Wey ; quitter M. de Chantrans pour la société d'un monstre grossier et brutal ! L'aspect des champs et des ruisseaux d'azur pour celui des pavés sanglants d'une cité livrée aux bourreaux !

(1) Ch. Nodier a pris quelque temps à Paris le nom de Novillars, après la publication de la Napoléone.

Les scènes dont il dut être le témoin ne firent' qu'augmenter en lui cette horreur des peines capitales qui respire dans plus d'un passage de ses écrits. Cette attaque contre une institution qui semble heureusement toucher à sa désuétude, a été reprise depuis avec une énergie étonnante par un grand nombre d'écrivains. *L'Histoire d'Hélène Gilet*, que Nodier racontait à Victor Hugo avant de l'écrire, inspira peut-être à celui-ci le *Dernier jour d'un condamné.*

Afin d'éviter l'atteinte de quelque maladie occasionnée par les impressions douloureuses qui agitaient son âme sensible, Ch. Nodier quitta un jour son trop fameux helléniste, et revint seul, à pied, en fugitif, jusqu'à Besançon.

Il aimait beaucoup sa ville natale. « A l'âge où l'on fait ordinairement ses études, dit-il, dans ses *Fantaisies d'un dériseur sensé*, et où j'aurais pu faire les miennes comme un autre, si mon inclination m'y avait porté, j'habitais Besançon, *la vieille ville espagnole* de Victor Hugo : Besançon qui fut plus qu'une *ville espagnole,* qui porta le titre glorieux de *cité libre et impériale,* qui en exerça les droits, qui ne dut à l'Espagne et à la royale maison sous laquelle l'Espagne florissait alors, qu'une reconnaissance légitime imposée par une protection bienveillante et presque gratuite ; Besançon la petite et fière république des montagnes, renommée par les prouesses chevaleresques de sa noblesse, par le savoir et la gravité de ses magistrats, par la piété, le patriotisme et la bonne foi proverbiale de ses citoyens ».

Après la terreur, Ch. Nodier suivit à l'Ecole centrale de Besançon les cours de Joseph Droz, son parent, qui devait le précéder à l'Académie française. Le maître, « le bon et judicieux Droz », comme Nodier l'appelle dans ses *Souvenirs de jeunesse*, ne tarda pas à distinguer dans son élève un talent extraordinaire, et il s'appliqua surtout à développer en lui par ses conseils le goût que Nodier montrait déjà et qu'il ne cessa d'avoir pour la perfection de la forme. La pureté classique dans le style est toujours indispensable,

même aux plus hardis novateurs. Nodier fut assurément un des premiers et des plus grands novateurs de son siècle par les idées ; et il reste par le style le disciple fidèle des écrivains du grand siècle.

A sa sortie de l'École centrale, Ch. Nodier, à peine âgé de dix-sept ans, fut nommé bibliothécaire adjoint de Besançon. Il avait alors pour confident de toutes ses pensées un homme excellent, Weiss, qui avait toujours pour rôle « de plaider auprès de lui la cause du bon sens et de la raison, lorsque son jeune ami s'exposait à confondre dans son enthousiasme la bizarrerie avec l'originalité. »

Nodier aimait Weiss comme un frère ; il avait dans son jugement une confiance absolue, et il professait pour le talent du biograpphe une véritable admiration. « O mon cher Weiss, s'écrie-t-il dans un de ses derniers ouvrages (*les Marionnettes*), toi le vieil ami de mon cœur, et le vieil oracle de mes études, qui as inventé, pour toi seul, l'art merveilleux de relever la plus aride des sciences par les charmes de l'élocution et par les grâces de l'esprit, prête-moi ta plume pour écrire un mot. »

Le premier essai de Nodier, imprimé à Besançon, en 1798 (in-4), est une *Dissertation* sur l'usage des antennes dans les insectes, et sur l'organe de l'ouie chez les mêmes êtres. Ce mémoire attira l'attention des naturalistes de l'époque sur ce savant de dix-huit ans, qui, par une série d'observations ingénieuses, avait été conduit à penser que l'organe de l'ouie chez les insectes résidait dans leurs antennes.

L'année suivante, à l'occasion d'une parodie qu'il osa faire sur la place Granvelle d'une séance du club, il fut arrêté et conduit en prison avec un certain nombre de ses amis. Cette plaisanterie avait pris, entre les mains de la police, les proportions d'un complot. On affirmait que ces jeunes gens étaient *menacés du dernier supplice*. Ch. Nodier plaida lui même sa cause et celle de ses camarades. Le jury

se partagea, et une seule voix, « le suffrage de Minerve », acquitta les étourdis.

Sa famille le destinait au barreau ; mais, ayant échoué à son premier examen, il renonça pour jamais à l'étude du droit. En 1800, Nodier quittait Besançon avec ses cartons pleins de vers et de romans. Il avait publié, avant de partir, un petit recueil de poésies, intitulé *Essais littéraires* par une société de jeunes gens (Besançon s. d. in-12) tiré seulement à 50 exemplaires, ce recueil avait été composé avec la collaboration de ses amis Weiss, Baud, Monnot et Charles-Emilien Compagny, de Baume-les-Dames.

Le chef de la République française affectait alors des formes monarchiques que Nodier ne pouvait supporter.

« *Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte.* »

« Son ambition marche à découvert, écrivait-il, depuis l'acte extra-constitutionnel qui lui a déféré le consulat à vie. C'est mieux que César pour qui cette dignité n'a été prorogée qu'à dix ans. » Ces paroles de Nodier sont comme le préambule de la *Napoléone*, cette ode qui fut son premier succès littéraire et poétique. Imprimée à Londres en 1802 dans le journal l'*Ambigu*, la Napoléone colportée en France sous le manteau eut, dit-on, autant de succès parmi les irréconciliables de l'ancien régime et de la terreur que les *Châtiments* de Victor Hugo à l'avènement du second empire.

Plusieurs personnes ayant été inquiétées et même arrêtées à cette occasion, Nodier se dénonça comme auteur de la pièce, afin, dit Jules Janin (1), d'attirer sur sa tête seule l'éclat d'une colère qui menaçait de tomber sur quelque innocent. Il s'écria, comme ce jeune homme dans Virgile: *Me! me adsum!* Me voici ; tournez contre moi toutes vos fureurs.

(1) Ch. Nodier par Jules Janin (1844, un vol. in-12). En tête de Franciscus Columna, dernière nouvelle.

Arrêté et jeté dans un cachot de Ste Pelagie, Nodier y fut nourri aux frais de l'Etat pendant quarante-deux jours, après quoi il fut envoyé à Besançon et mis en surveillance. Dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire,* il a laissé sous ce titre les *Prisons de Paris sous le Consulat* des pages qu'on ne saurait relire sans émotion.

Il fut reçu à Besançon avec enthousiasme par les royalistes et par les républicains, également ennemis du système impérial. Le jour de la proclamation de l'Empire, il récitait à ses amis ces vers pleins de grâce et d'à-propos :

« Partisans de la République,
« Grands raisonneurs en politique
« Dont je partage le malheur,
« Venez assister en famille
« Au grand convoi de votre fille
« Morte en couche d'un empereur.
« L'indivisible citoyenne
« Qui ne devait jamais périr,
« N'a pu supporter sans mourir
« L'opération césarienne :
« Mais vous n'y perdrez presque rien,
« O vous que cet accident touche ;
« Car si la mère est morte en couche,
» L'enfant du moins se porte bien. »

Informé de l'arrestation d'un de ses amis, Nodier s'alarma et prit la fuite pour éviter peut-être les cachots de la citadelle. Il escalada nuitamment les remparts et se sauva dans la campagne. Avait-il mis, ce soir-là, le pied sur l'*herbe qui égare*? Il ne le dit pas ; mais il racontait que son trouble l'avait empêché de se reconnaître dans des lieux qu'il avait parcourus maintes fois, et, qu'après avoir marché toute la nuit par des sentiers détournés, il s'était retrouvé, au lever de l'aurore, en face d'une des portes de

Besançon. Il se hâta de rebrousser chemin et gagna les montagnes du Jura.

Là, dit Prosper Mérimée, qui a eu occasion de puiser ces renseignements aux meilleures sources, il vécut assez longtemps en proscrit, changeant continuellement d'asile, évitant les chemins frayés et demandant l'hospitalité de chalet en chalet. Cette existence aventureuse avait pour lui des charmes dont le souvenir lui inspira de ravissantes descriptions (1).

Il est vrai, ajoute Mérimée, que le soin de sa sûreté ne l'empêchait pas de se livrer à ses goûts favoris. Il croyait fuir les gendarmes et il poursuivait les papillons. Après une longue marche, portant pour tout bagage un faisceau de plantes et une boîte remplie d'insectes, il arrivait à un presbytère écarté. D'abord il se faisait connaître, exagérant les dangers qui le menaçaient, ceux mêmes auxquels il était contraint d'exposer ses hôtes. Alors s'engageait un combat de générosité, où Nodier se laissait vaincre. Il soupait gaiement, dormait sur la paille et repartait à l'aube, emportant les vœux et les bénédictions du bon prêtre. Pourrais-je jamais oublier vos bontés, chers curés d'Arbois, de Grozon, de Saint-Cyr, d'Aumont, de Colonne, de Pupillien, de Toulouse, de Villers-les-Bois, de la Ferté? J'ai eu faim, dit Nodier quelque part, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire, selon les préceptes de votre divin Maître. Qu'il daigne vous rendre ce que vous avez fait pour moi dans la dispensation de ses bienfaits éternels. Après les curés, c'était aux médecins de campagne qu'il s'adressait d'ordinaire. Habile à discourir sur la médecine, comme sur toutes les sciences qui s'y rattachent, il étonnait ses hôtes par l'étendue et la variété de ses connaissances. En les quittant, il leur laissait des

(1) Voir dans les Souvenirs de la Révolution et de l'Empire le chapître intitulé *Suite d'un mandat d'arrêt.*

plantes rares, des insectes curieux et les engageait à faire des collections.

Cependant cette vie de proscrit imaginaire et monomane finit par attirer l'attention de l'autorité « *sur le plus honnête vagabond de la plus poétique Bohême* ». Un jour les gendarmes firent une descente dans une maison où sa présence leur avait été signalée. On ne l'y trouva point ; mais on saisit ses papiers qui furent apportés au préfet du Doubs Jean Debry. C'était des vers, des chapitres de romans, des observations d'histoire naturelle et le manuscrit de son Dictionnaire des onomatopées de la langue française. Le préfet Jean Debry parcourut ces ébauches avec un vif intérêt. Il jugea qu'un jeune homme ainsi absorbé par l'amour de la science et de la littérature ne devait pas être un conspirateur bien redoutable pour le gouvernement. Jean Debry profita de l'occasion pour engager Nodier à quitter sa vie errante et à poursuivre ses travaux sans inquiétude ; et l'on sait que bientôt le préfet impérial devint le protecteur et l'ami sincère de l'auteur de la Napoléone.

En ce temps-là, c'est-à-dire de 1801 à 1808, Nodier publia : un *Catalogue* raisonné des ouvrages relatifs à l'entomologie et aux insectes ; — un recueil de *Pensées de Shakespeare*, parmi lesquelles un assez grand nombre appartiennent en propre au soi-disant traducteur, qui, dans sa carrière d'homme de lettres eut plus d'une fois recours à cette espèce de déguisement ; — *Stella ou les Proscrits*, ouvrage dédié à son ami Françis d'Allarde, de Besançon, vaudeviliste et chansonnier, qui rendit célèbre au théâtre son nom de *Francis ; le Dernier chapitre de mon Roman* ;— *le Peintre de Salzbourg*, cette sorte de contre-épreuve de ses aventures de jeune homme ; — les *Essais d'un jeune Barde*, qui parurent sans nom d'auteur ; la *Prophétie contre Albion* ; — *les Tristes* ou mélanges tirés des tablettes d'un suicidé ; — les *Apothéoses et Imprécations* de Pythagore à Crotone ; — le *Dictionnaire des onomatopées fran-*

çaises, ouvrage que le ministre de l'instruction publique mit au nombre des livres classiques destinés aux bibliothèques des lycées (1) ; — la *Filleule du Seigneur* ; — *Sanchette ou le Laurier rose* ;— et *la Vision* : ce qui fait seize ouvrages, y compris les trois autres dont on a déjà parlé.

Vainement le préfet Jean Debry

« Jetait sur ses malheurs le manteau du prétoire »,

Ch. Nodier, auteur de la Napoléone, était toujours suspect au chef de l'Etat. Il obtint pourtant la permission d'aller vivre ignoré à Dôle, où il rencontra Benjamin Constant, surveillé comme lui, mais de plus près. Du jour où ils se connurent, une liaison étroite s'établit entre eux. Ils étaient entourés de tous ceux qui dans cette ville aimaient et cultivaient les lettres. Le séjour de Dôle était très agréable à Ch. Nodier. Il y travailla beaucoup, autant que tout une académie, dit M. Pingaud (2). Le 4 juillet 1808, il y ouvrait, dans l'ancien couvent des Cordeliers, un cours public de littérature, où il avait pour auditeur fidèle, sinon pour suppléant, Léon Dusillet, cet ami auquel il prédisait, peut-être trop complaisamment, la succession de J.-B. Rousseau et de Lebrun ; mais qui du moins nous a laissé *Iseult de Dôle*, le *Château de Frédéric Barberousse*, écrits d'une main savante, et un volume de poésies, en tout trois ouvrages, auxquels il a travaillé toute sa vie, et il a vécu quatre-vingt-dix ans. Il existe de lui à la bibliothèque de Dôle un volume manuscrit contenant l'abrégé des leçons de littérature faites alors dans cette ville par Ch. Nodier. La

(1) La lettre par laquelle le ministre faisait part à l'auteur de cette honorable décision était adressée à M. Ch. Nodier, étudiant à Besançon.

(2) Jean de Bry, ses relations avec Ch. Nodier et Ch. Weiss, par M. Léonce Pingaud.

plupart des auteurs célèbres de l'antiquité et des temps modernes y sont passés en revue et judicieusement appréciés en peu de mots. En fait d'éloquence, Nodier met au premier rang celle de la tribune, comme étant la plus brillante et la plus féconde en résultats importants. Il regarde Mirabeau comme ayant au moins égalé Cicéron et Démosthènes, et possédé toutes les qualités du grand orateur, excepté la vertu. Il tient l'éloquence du barreau pour la plus utile de toutes ; il fait grand cas de l'éloquence militaire ; mais, en revanche, il dédaigne fort l'éloquence académique, dont l'objet est moins de convaincre et d'émouvoir que de plaire à l'esprit et de flatter l'oreille.

Dans le temps que Nodier errait à l'aventure dans les montagnes et les vallées du Jura, il avait reçu à Quintigny, près de Lons-le-Saunier, nid de verdure caché dans les vignes et dans les bois, l'hospitalité d'une famille honorable, à laquelle il devait un jour être uni. En effet, pendant son séjour à Dôle, en 1808, il épousa Mademoiselle Désirée Charves. M. Charves père était juge au tribunal de Dôle. Les plus intéressants détails sont donnés sur les divers membres de cette famille par Madame Ménessier dans le livre écrit par elle sur son père. Après son mariage, Nodier vint s'établir à Quintigny, où il termina son Dictionnaire des onomatopées, auquel il travaillait de mémoire, en faisant observer à son ami Weiss, dans une lettre de ce même temps « qu'il faisait un livre sur les livres, sans livre ».

C'est aussi dans cette paisible retraite de Quintigny qu'il composa son *Commentaire sur la Fontaine*, ouvrage qu'il ne put faire accepter à aucun libraire de Paris, tant la police inspirait alors d'effroi, et que plus tard les éditeurs se disputèrent avec empressement. C'est à Quintigny, disait souvent Nodier, que se sont passées les deux plus belles années de ma vie. C'est là qu'est née Madame Marie Ménessier, sa fille.

Laissons-nous charmer, dit-elle elle-même, par le récit

que fait Nodier de la vie qu'il menait dans ce rustique paradis :

« Quand je coulais doucement ma vingt-cinquième année entre les romans et les papillons, l'amour et la poésie, dans un pauvre et joli village du Jura, que je n'aurais jamais dû quitter, il y avait peu de soirées que je n'allasse passer avec délices chez le patriarche de mon cher Quintigny, bon et vénérable nonagénaire, qui s'appelait Joseph Poisson, Dieu ait cette belle âme en sa digne garde ! Après l'avoir salué d'un serrement de main filial, je m'asseyais au coin de l'âtre, sur un petit bahut assez délabré, qui faisait face à sa grande chaise de paille ; j'ôtais mes sabots, selon le cérémonial du lieu, et je chauffais mes pieds au feu clair et brillant d'une bonne bourrée de genévrier qui pétillait dans le sapin. Je lui disais les nouvelles du mois précédent qui m'étaient arrivées par une lettre de la ville, ou que j'avais recueillies en passant de la bouche de quelque mercier forain, et il me rendait en échange, avec un charme d'élocution contre lequel je n'ai jamais essayé de lutter, les dernières nouvelles du sabbat, dont il était toujours instruit le premier, quoiqu'il ne fût certainement pas initié à ses mystères criminels. Par quelle mission particulière du ciel il était parvenu à les surprendre, c'est ce que je ne me suis pas encore suffisamment expliqué ; mais il n'y manquait pas la plus légère circonstance, et j'atteste, dans la sincérité de mon cœur, que je n'ai de ma vie élevé le moindre soupçon sur l'exactitude de ses récits. J[h]. Poisson était convaincu, et sa conviction devenait la mienne, parce que J[h]. Poisson était incapable de mentir. Les veillées rustiques de l'excellent vieillard acquirent de la célébrité à cent cinquante pas à la ronde. Elles devinrent des soirées auxquelles les gens lettrés du hameau ne dédaignèrent pas de se faire présenter. J'y ai vu le maire, sa femme et leurs neuf jolies filles, le percepteur du canton, le médecin vétérinaire qui était un profond philosophe, et

même le desservant de la chapelle, qui était un digne prêtre. »

M. X. Marmier a chanté Quintigny dans des strophes adressées à Nodier, où sa demeure champêtre est décrite avec la plus heureuse exactitude.

Quintigny inspira à Nodier quelques charmantes pièces de vers, où respire, avec l'amour de la campagne, le sentiment du bonheur qu'il y goûtait alors.

« O riant Quintigny, vallon rempli de grâce,
« Temple de mes amours, trône de mon printemps,
« Séjour que promettait l'espoir à mes vieux ans... »

Il y avait planté de ses mains un bosquet où il avait su ménager des avenues bordées de halliers d'aubépins et de tapis de pervenches. Son modeste patrimoine était alors complètement dissipé ; car Nodier était du nombre de ces esprits entraînés vers l'idéal, qui n'ont presque aucun souci des choses du jour et qui semblent n'avoir pas d'attachement pour les biens de la terre. Cependant, devenu père de famille, il sentit qu'il devait vivre non-seulement pour lui, mais encore pour les siens. D'un autre côté, l'auteur de la Napoléone, le prisonnier du gouvernement à Ste-Pélagie, le proscrit des montagnes du Jura, ne pouvait se résoudre à accepter aucune fonction publique.

En 1810, M. Tercy, son beau-frère et son ami, ayant été nommé sous-intendant en Illyrie, lui trouva dans ce pays nouvellement annexé à la France, une place modeste. Nodier hésitait. On tint conseil. Quelques amis, parmi lesquels se trouvait Rouget de Lisle, furent appelés à délibérer et le départ de Nodier et de sa jeune famille fut décidé. Il partit dans le courant de l'été.

Dès son arrivée, on lui donne la direction du *Télégraphe illyrien,* journal politique et littéraire qui se publiait en quatre langues parlées dans la Carniole, le Français, l'Ita-

lien, l'Allemand et le Slave. Peu de temps après, il est nommé conservateur de la bibliothèque publique de Leibach. Il étudie avec soin les mœurs originales de cette contrée, où il a placé plus tard les scènes de quelques-unes de ses compositions. Mais l'Illyrie n'est pour lui qu'une terre étrangère : le souvenir du pays natal ne le quitte point. Il exprime les regrets de son cœur dans cette jolie pièce du *Bengali* datée de Léopoldsruhe, 1811, où il dit :

« Séduit par l'espoir mensonger,
« Je traîne dans l'exil une chaîne pesante,
« Au milieu d'un monde étranger. »

En 1812, il publie sous ce titre *Questions de littérature légale, du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres*, un petit volume rempli d'intérêt, dédié à son ami Weis. Il y examine, avec une grande supériorité de vues, les cas où l'imitation d'un auteur est permise et ceux où elle doit être flétrie du nom de plagiat. Ce livre, dit Mérimée, réunit toutes les qualités brillantes du style de Nodier, et il est demeuré comme un code fixe dont pas un honnête homme ne peut contester les assertions.

Au mois de mars de cette même année 1812, Nodier fut élu associé correspondant de l'Académie de Besançon. Il avait depuis longtemps des titres incontestables à cette distinction ; mais les circonstances sont quelquefois si étranges qu'elles retardent, même pour les plus dignes, l'heure de la justice.

Les événements de 1814 ramenèrent Nodier en France. Après avoir revu la Franche-Comté et les amis nombreux qu'il y avait laissés, il alla se fixer à Paris. De cette époque datent les grands travaux littéraires qu'il publia successivement et auxquels il dut surtout sa célébrité.

La Restauration n'apporta pas de changement notable

dans sa position. Pendant les Cent jours, il vécut retiré au château de Buis, propriété de M. de Caylus, d'où il ne sortit qu'après Waterloo.

On raconte qu'à la chute de l'Empire, alors que les Français délibéraient sur le choix d'un souverain, les Parisiens faisaient à Louis XVIII une grave objection : *il ne monte pas à cheval* ; et chaque jour les feuilles publiques redisaient gravement : Il nous faut un roi qui monte à cheval. — « *Prenez Franconi !* » leur cria Nodier. Le parti équestre ne se releva pas de cette plaisanterie.

Peu à peu cependant la position de Nodier s'améliora. Il fut bientôt attaché, comme rédacteur des articles de théâtre, au *Journal des Débats*. Il fonda même en ce temps-là un journal nouveau avec le concours de quelques amis. C'est à cette occasion qu'il écrivit à Léon Dusillet une lettre restée inédite jusqu'à ce jour, et qui se trouve reliée en tête du volume des poésies de Nodier, à la bibliothèque de Dôle. Elle est ainsi conçue :

« C'est donc pour vous dire, mon excellent ami, qu'il n'est pas que vous ayez entendu parler d'une feuille gothique, féodale, extrêmement arriérée sur le siècle, et qui est bien loin d'en avoir la couleur. C'est le *Drapeau blanc*.

« Nous avons commencé cela, Saint-Marcellin, Martainville et moi. Vous savez qu'il y en a déjà un de mort, et que c'est ce qui nous pend à l'oreille, mais ce n'est pas l'objet de ma proposition.

« Il ne s'agit pas même de vous intéresser à nous donner des abonnés. Nous travaillons peu pour la gloire, moins pour l'argent, beaucoup pour l'honneur et le danger. Cependant l'argent et les abonnés ne nuisent pas.

« Ce qui nous est très essentiel, ce sont de bons articles, des articles hardis, gais, énergiques, substantiels, originaux comme vous en écrivez quand il vous plaît, comme les journaux quotidiens n'en sauraient admettre. Quant à nous, il

n'y a point de vérité qui nous épouvante. Nous ne connaissons pas les réticences du dévouement, et nous sommes capables de pousser la bonne foi jusqu'au scandale ; s'il y a d'ailleurs des modifications à faire, déterminées par quelques circonstances, ou par quelques considérations, je vous sais homme à livrer à nos ciseaux l'exubérance de vos idées quand elle débordera un peu.

« Je ne vous parle pas du prix de vos articles. Comme nous avons beaucoup de souscripteurs, que nous aspirons peu aux bénéfices et que nous saurions êtres pauvres, nous payons très bien. Envoyez-moi vos conditions ou recevez les nôtres, qui ne sont pas à dédaigner, mais envoyez surtout vos articles qui sont déjà promis et prônés. Comme je suis convaincu que vous avez de la besogne faite, je ne vous donne que le temps d'un courrier à l'autre.

« Un peu de zèle, mon ami ! Il faut nous faire sous le *Drapeau blanc* un champ d'asile, comme les héros du Texas, et Brunet est devant nos yeux, Brunet, l'Aratus, le Philopémen du Texas ! Je vous dirai que nous avons aussi à Paris un Brunet qui est un fameux farceur, mais il n'est pas si bête que l'autre.

« Bonjour, mon cher Dusillet. Je vous aime, ainsi que tout ce que vous aimez.

« CHARLES NODIER.

« Ce 23 février 1819, Rue de Choiseul nº 1 ».

J'ignore si Nodier réussit dans cette entreprise. Mais il en fit une autre dans le courant de la même année, le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, dont il écrivit presque entièrement les volumes qui concernent la Normandie et la Franche-Comté.

En 1820, il part pour l'Ecosse avec le baron Taylor (1).

(1) Nodier a publié en 1821, un vol. in-12 avec planches et cartes intitulé *Promenade de Dieppe aux montagnes de l'Ecosse*.

Trilly ou *le Lutin d'Argail*, qu'il publia à son retour de cette excursion (2), attira l'attention publique sur une contrée que Walter Scott, encore inconnu en France, allait rendre célèbre. Les descriptions du romancier écossais montrent avec quelle exactitude Nodier a dépeint la nature et le caractère de ce pays, qui ressemble tant, et par sa physionomie et par ses traditions populaires, à la région montagneuse de la Franche-Comté.

« S'il y avait quelqu'un, dit-il, en France, qui n'eût pas fait, ou qui ne pût pas faire le voyage d'Ecosse, je lui conseillerais de visiter la haute Franche-Comté, où il trouverait de quoi se dédommager. Le ciel est peut-être moins vaporeux et la figure mobile et arbitraire des nuages, moins pittoresque et moins bizarre que dans le royaume brumeux de Fingal; mais, à cela près, la ressemblance des deux pays laisse peu de chose à désirer. Des montagnes arrondies et boisées, aux sommets longtemps neigeux, sur lesquels se dressent çà et là, en pans rompus et menaçants, les ruines de quelques vieux châteaux, qui se confondent de loin avec les rochers de leurs crêtes sourcilleuses; des gorges étroites et fraîches, où serpentent des ruisseaux qui deviendront des torrents,où roulent des torrents qui deviendront des ravins, où se creusent des ravins qui deviendront des précipices; des bouquets de sombres sapins et de bouleaux frileux, qui se courbent et se relèvent en gémissant au soufle du vent ; des lacs bleus qui se bercent doucement au soleil dans les vallées bien ouvertes et que le martin-pêcheur effleure en sifflant, avec l'éclat et la rapidité d'une flèche d'azur; des lacs noirs et endormis, qui n'ont presque jamais réfléchi le ciel, tant ils reposent, profondément encaissés, entre leurs rivages : c'est la Franche-Comté du Lomont et du Jura, c'est l'Ecosse du Jura et du Lomont, car le hasard ou la nature a voulu que les montagnes cul-

(2) Trilly ou le Lutin d'Argail, nouvelle écossaise, a paru en 1822.

minantes des deux contrées, si semblables l'une à l'autre, portassent le même nom. La même analogie se remarque entre les Highlanders, ou les montagnards des deux pays. Ce sont là, comme ici, des géants à la stature athlétique, aux vastes épaules, aux mains larges et puissantes ; robustes comme le bison, agiles comme le renne de ces régions d'un monde usurpé par l'homme, où le renne et le bison ne se trouvent plus ! C'est la vigueur native de l'espèce aujourd'hui servie par une habileté qui va quelquefois jusqu'à la ruse ; un reste de candeur qui charme, avec un commencement de pénétration et d'adresse qui épouvante... Ces deux races qui n'en font peut-être qu'une, ont dû être également animées. d'un merveilleux instinct poétique. L'esprit de poésie a reposé à la surface de leurs lacs éternels, comme celui de Dieu sur les abîmes de la création ; il y a rayonné dans les météores de leurs montagnes, comme celui de Jéhovah dans les foudres du Sinaï. Il en brille encore quelques éclairs dans les traditions Francs-Comtoises, non pas que la Franche-Comté se rappelle un Ossian qui n'a point eu de Mac Pherson, un Bruce qui n'a point porté de couronne, un Wallace ignoré de l'histoire, mais parce qu'il n'est point de pays où il ne batte encore dans l'artère populaire quelques gouttes de vieux sang. Les Francs-Comtois ne se souviennent pas de si loin, mais ils n'ont pas tout oublié. Les récits du bisaïeul, qui les tenaient de son père, berçaient encore dans son enfance les veillées conteuses de la jeune famille. Quand j'arrivai dans les Highlands, on m'y montra la maison de Rob Roy, on m'y fit soulever la lourde épée qu'il brandissait dans la mêlée, de ses longs bras dont il pouvait nouer ses jarretières sans se baisser ; on m'y introduisit dans la cave mystérieuse où il disparaissait tout-à-coup aux yeux de ses ennemis prêts à le saisir. J'avais vu dans les montagnes de Franche-Comté la maison, la lourde épée, la cave de Lacuzon. Il n'y a qu'un nom de changé. »

Ce fut au commencement de 1824 que Ch. Nodier, nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, vint s'y établir.

Toute la littérature contemporaine y fit son entrée en même temps que lui. C'est Francis Wey qui en fait l'observation. Lamartine, Hugo, Musset, Sainte Beuve, de Vigny, Dumas étaient en effet les hôtes les plus assidus des soirées de l'Arsenal. Tous reconnaissaient leur maître dans Nodier (1). Lorsqu'il parlait, tout le monde prêtait l'oreille. Au dire d'Alexandre Dumas, c'était tout à la fois Walter Scott et Perrault; c'était le savant aux prises avec le poète; c'était la mémoire en lutte avec l'imagination. C'est encore Dumas, témoin oculaire, qui nous le dit : « Non seulement alors, Nodier était amusant à entendre, mais encore il était charmant à voir. Son long corps efflanqué, ses longs bras maigres, ses longues mains pâles, son long visage plein d'une mélancolique bonté, tout cela s'harmoniait avec sa parole un peu traînante et cet accent franc-comtois que Nodier n'a jamais entièrement perdu. Une bonne fortune c'était de trouver Nodier en train de causer. Personne ne causera jamais comme lui. Rien n'était plus attendrissant, et plus idéal que la manière dont il contait la légende de la *Morte mariée*.

L'Académie française ne voulut recevoir Ch. Nodier dans son sein qu'en 1833 ; il était âgé de 53 ans. « Que de titres n'avait-il pas à nos suffrages ! s'écrie un des membres de l'illustre compagnie (Étienne, dans sa réponse à Mérimée), ses vers pleins de charme et de douceur, sa prose élégante

(1) De 1815 à 1833, Nodier a publié : l'*Histoire des sociétés secrètes de l'année*, le roman historique de *Jean Sbogar*, *Thérèse Aubert*, *Adèle*, *Smarra*, *Trilly*, *Hélène Gillet*, *Mademoiselle de Marsan*, *l'Histoire du roi de Bohème et de ses sept châteaux*, *les Aveugles de Chamounix*, *l'Histoire du chien de Brisquet*, *les Souvenirs*, portraits et épisodes de la Révolution et de l'Empire, les *Souvenirs de jeunesse*, *la Fée aux miettes*, *le Songe d'or*, *le Bibliomane*, *Hurlubleu* et *Léviathan le long*.

et harmonieuse, ses traductions, ses romans, ses mélanges, ses longues études sur la langue, son dictionnaire des *Onomatopées*, ses *Questions de littérature légale,* véritable code de police littéraire, un des ouvrages les plus érudits et les plus spirituels, car l'esprit étincelle dans ses ouvrages graves, comme dans ses opuscules les plus légers.

En 1834, Nodier publia lui-même une collection de ses œuvres en douze volumes in-8o.

Le 23 août 1835, eut lieu, à Montbéliard, l'inauguration de la statue de Cuvier. Nodier, en qualité de Franc-Comtois, ami de Cuvier et de délégué de l'Académie française, ce premier corps savant de l'univers auquel ils appartenaient tous deux, fit l'éloge de l'éminent naturaliste. C'est dire assez que le grand homme eut un panégyriste digne de lui.

Le lendemain de cette imposante cérémonie, l'académie de Besançon tenait une séance publique à laquelle assistait Ch. Nodier. Quelle fête pour ses confrères, qui étaient tous ses amis ; quelle fête pour la ville de Besançon, qui voyait dans l'illustre académicien né dans ses murs, un des polygraphes les plus féconds de la littérature contemporaine.

Ch. Nodier est mort à Paris le 7 janvier 1844.

Mérimée, qui lui succéda à l'Académie française, fit de lui un éloge charmant ; mais il a eu le tort, à notre sens, de déplorer amèrement que Nodier n'ait pas laissé après lui quelques-uns de ces grands ouvrages dans lesquels la science du passé devient la règle du présent et le guide de l'avenir. J'avoue que je ne partage point ce regret de Mérimée. Nos bibliothèques ne sont-elles pas remplies de ces grands ouvrages dont il veut parler ? tandis que les œuvres des écrivains comparables à Nodier y sont en petit nombre et y occupent fort peu de place. Les ouvrages de l'esprit ne se jugent point à la toise, comme le disait un ancien, Callimaque, je crois, et l'on prise beaucoup plus de petits diamants bien taillés et bien polis que les plus gros cailloux du Rhin.

Une seule chose est à regretter, c'est que la mort nous ait enlevé quinze ou vingt ans trop tôt l'esprit le plus fin et le plus pénétrant que nous ayons eu peut-être en France depuis Voltaire.

Je n'ai pas connu Ch. Nodier ; mais ceux de nos compatriotes qui ont vécu dans son intimité nous ont dit qu'il avait une physionomie loyale, douce et passionnée, avec des yeux clairs et perçants, un front blanc et peu ridé qui inclinait volontiers à droite. Sur ses lèvres fines et souriantes errait certaine expression d'ironie contenue. Horace parle quelquepart de son nez crochu, auquel il menaçait de suspendre ses adversaires. Nodier nous parle aussi du sien et nous le dépeint avec ce méplat original qui lui aurait été imprimé comme par le pouce capricieux d'une bonne femme ou d'une fée.

« Son corps fatigué et courbé se repliait à moitié sur lui-même, dit un anonyme cité par Madame Ménessier ; ses grandes jambes croisées semblaient ne pas oser se développer. Son pantalon avait peine à attraper ses pieds ; ses bras, las comme son buste, abandonnaient ses mains effilées, froides et décolorées. Et de ce corps efflanqué, de cette gaucherie, de cette négligence, il se dégageait, sans qu'on pût dire pourquoi, un charme inexplicable. Cette grande araignée tendait une toile invisible où tout le monde se prenait, depuis les plus petits enfants jusqu'aux grands poètes. »

« Représentez-vous, ajoute Wey, dans le portrait qu'il fait de son maître, cette tête dessinée finement par une maigreur qu'on eût trouvée belle si elle n'avait pas accusé des souffrances intérieures. Ce visage toujours empreint d'un mélange de résignation, de dignité et de mélancolie ; placez-le sur un corps très grand, très sec, très affaissé, mais d'une charpente osseuse robuste, vous verrez l'auteur des *Souvenirs de jeunesse,* tel qu'il était peu de temps avant de mourir ».

Nous retrouvons en effet cette noble figure telle que nous l'a dépeinte Francis Wey dans le buste que le ciseau d'un de nos meilleurs artistes Francs-Comtois, Jean Petit, a taillé dans le marbre. L'académie de Besançon et la bibliothèque de cette ville possèdent ce magnifique buste, avec ceux de Suard, Joseph Droz, Cuvier, Jouffroy, Proudhon, Victor Hugo et d'autres encore qui sont à leur place à côté de Ch. Nodier, dans cette belle galerie de grands hommes qui appartiennent à la Franche-Comté par leur naissance et à l'univers par leur génie.

Ch. Thuriet.

St-Claude, 1889.

LES GÉOLOGUES

ET

LA GÉOLOGIE

DU JURA

JUSQU'EN 1870

PAR

JULES MARCOU

LES GÉOLOGUES ET LA GÉOLOGIE

DU JURA

JUSQU'EN 1870

Ces souvenirs, comprenant seulement la période vraiment créatrice de la géologie du Jura, s'arrêtent à l'année 1870.

S'il n'est fait aucune mention de quelques notes de statistique recueillies par les docteurs Guyétant, de Lons-le-Saunier, et Demerson, de Cousance, ainsi que du *Traité des Pétrifications* de Bourguet, de Neuchâtel, c'est parce qu'en réalité il leur manque cet esprit scientifique de recherches exactes et classées, qui seul donne de la valeur aux études géologiques et paléontologiques.

DOCTEUR GERMAIN ET JULES MARCOU.

En 1844, il n'y avait qu'un seul géologue dans le département du Jura, le Dr Claude-Marie Germain, de Salins. Né à Lons-le-Saunier, en 1793, Germain, après avoir fait les campagnes de 1813 et 1814, comme aide-major dans un régiment de cuirassiers, était venu se fixer à Censeau, puis, peu après, à Nozeroy. Doué d'une grande imagination, aimant l'étude, il cultivait les muses, versifiant facilement; puis il se livra à des études philosophiques avec son ami

Jouffroy — le grand philosophe, député du Doubs,— passant après à l'archéologie, pour arriver finalement à faire de la géologie.

Ce fut de 1836 à 1839 que Germain commença à recueillir des fossiles dans le Val de Mièges. Il en porta un certain nombre à Besançon, en 1838, pour avoir l'opinion du conservateur du Musée, le naturaliste Gevril. Les connaissances de Gevril, en géologie et en paléontologie, étaient bien limitées. Très enthousiaste d'histoire naturelle, il recueillait tout : plantes, insectes, animaux vertébrés, mollusques, pierres ; de plus, il joignait à cette passion du collectionneur d'histoire naturelle, celle de l'archéologue et du numismate. Mais tout cela était pêle-mêle, aussi bien dans le Musée de la ville de Besançon que dans l'esprit de Gevril, qui avait la réputation, bien méritée, de collectionneur infatigable et d'original aimant à berner les curieux. Ainsi, Gevril était la terreur des employés de l'octroi de Besançon, parce qu'un jour, rapportant un nid de guêpes dans son sac, il laissa sans rien dire les douaniers y plonger leurs mains, retirées promptement, mais pas assez tôt pour éviter les piqûres et une attaque en règle des hyménoptères, rendus furieux, sur tout le personnel du bureau de l'octroi.

Le Dr Germain et Gevril se convinrent de suite. Le goût de la collection, poussé à l'extrême chez tous deux, les unit tout d'abord ; et Gevril vint promptement à Nozeroy rendre la visite qu'il avait reçue à Besançon. Il apporta avec lui un petit cahier de notes résumant toutes ses connaissances sur la géologie des environs de Besançon, et le donna au Dr Germain. J'ai recopié ce cahier en 1844. C'était un singulier mélange d'anciennes notions géologiques, puisées dans les ouvrages élémentaires de De Luc, de Genève, avec des remarques plus ou moins applicables au Jura, et quelques-uns des résultats des fouilles exécutées aux grottes d'Osselles, par le professeur de physique Fargeau, du collège de Besan-

çon. Les noms des fossiles étaient d'une naïveté primitive ; ainsi les coraux, si nombreux dans le terrain jurassique supérieur, étaient désignés sous le nom général de *Tubipores jeux d'orgue*, et le *Mytilus Couloni* du Néocomien de Censeau s'appelait *Pied de Mulet*. Quant à la stratigraphie on y parlait des Marnes irisées au pied du Jura, du Lias à gryphites, du premier plateau du Jura, puis du second plateau, et enfin des marnes de Nozeroy. Aucune espèce de classification ni de nomenclature.

En 1840, le Dr Germain quitta Nozeroy pour venir s'établir à Salins ; mais avant son établissement, il alla bravement, malgré son âge, se mettre sur les bancs de l'École de Médecine de Paris, où il passa une année à étudier les nouvelles méthodes et à suivre les cliniques. Il profita de son séjour à Paris pour suivre le cours de géologie de Constant Prévost, à la Sorbonne; et il fit plusieurs courses géologiques aux environs de Paris. Une fois à Salins, le Dr Germain se livra ardemment à collectionner les fossiles, surtout ceux du calcaire à gryphées, si riche dans cette localité. Précisément à cette époque, on construisit une nouvelle route de Salins à Cernans, qui coupa largement les assises très fossilifères du Lias inférieur et moyen, ce qui lui permit de recueillir de superbes échantillons de fossiles.

Ce fut sur cette nouvelle route de Cernans que le Dr Germain me conduisit la première fois que nous fîmes une excursion géologique ensemble. C'était au mois de septembre 1844. Je revenais de faire une course à travers le Jura jusqu'à Berne ; et j'avoue qu'en dehors des grandes masses de la Molasse de la plaine suisse et des calcaires du Jura, je n'avais rien compris aux détails de la structure ni de la nomenclature des strates. Seuls les gros blocs erratiques du pied du Jura oriental m'avaient frappé, et j'avais entendu pour la première fois le nom d'Agassiz et de ses études sur les glaciers de l'Oberland. En somme, j'étais revenu de deux excursions à travers le Jura, l'une à la Dôle en août, et l'au-

tre au Mont-d'Or et au Suchet en septembre, avec des idées très confuses sur la géologie du Jura ; seulement j'en rapportais l'idée fixe de l'étudier et de m'en rendre compte à fond.

Ma première course avec le Dr Germain m'apprit comment faire une coupe géologique. Une fois en possession de cette manière d'observer, je compris ce qu'était la géologie pratique ; et, sans désemparer, le Dr Germain et moi, nous nous mîmes à l'œuvre de débrouiller la stratigraphie si compliquée et si difficile des environs de Salins. Jusqu'alors le Dr Germain s'était contenté de recueillir surtout des fossiles, et il en avait de très beaux ; mais il s'était peu occupé de stratigraphie, dont la plupart des difficultés lui avaient échappé. Se voyant un compagnon de recherches et d'études, il ne négligea rien pour exciter ma curiosité et mon émulation. En même temps qu'il était mon professeur, nous fûmes vite deux collaborateurs à la même œuvre. Son imagination m'émerveillait ; seulement il allait beaucoup trop loin dans ses explications toujours très poétiques, et mon esprit plus positif et s'attachant seulement aux faits bien constatés sur le terrain, le ramenait à des idées plus rationnelles et plus pratiques. Que de théories n'avons nous pas faites alors ensemble sur les élévations et dislocations énormes des rochers du Mont-Poupet, de Corne-à-Bœuf, de Belin, de St-André et de Gouailles ! Le Dr Germain avait entendu parler à Paris des cratères de soulèvements et d'explosions d'Élie de Beaumont, et nous cherchions honnêtement à nous rendre compte de pareils phénomènes appliqués au Jura. Comme nous avons dû en rabattre de ces belles théories, toutes s'en allant à vau-l'eau, devant les fait observés avec quelques détails, soit à Poupet, soit à Belin, soit à Pinperdu, soit à Boisset !

Il faut dire que les matériaux où nous puisions nos renseignements et nos théories étaient fort limités, et qu'en somme aucun géologue n'avait fait de travaux de détail ni d'ensemble sur le département du Jura, qui était encore

une « terre vierge » en géologie. Il y avait deux ou trois petites notices géologiques sur les environs de Besançon par Grenier, Parandier et Boyé; nous avions de plus entre les mains la *Statistique géologique de la Haute-Saône* par Thirria, et enfin les *Soulèvements jurassiques du Jura bernois* de Thurmann. Mais ce qui nous a été de plus grand secours étaient les premières livraisons de la *Paléontologie française*, de d'Orbigny, qui commençait à paraître.

Le Dr Germain et moi étions tous les jours en route, et bientôt le Docteur reçut des paysans le surnom de « Médecin des pierres ». Pendant six mois, nous avons étudié si soigneusement les environs de Salins, dans un rayon de six à dix kilomètres, que nous sommes parvenus, dans cet espace de temps assez limité, à établir une classification et nomenclature exacte et bien balancée des roches appartenant aux terrains Keupériens et Jurassiques, et, de plus, je pus faire déjà un premier essai de coloriage de la carte géologique sur la carte topographique d'État-Major au $\frac{1}{80,000}$.

Au printemps de 1845, nous sommes allés étudier les environs de Besançon. Il y avait alors dans cette ville comme géologues le comte d'Udressier, trop âgé pour faire des courses et de la géologie pratique, mais qui avait une belle et riche collection de fossiles de certaines localités franc-comtoises, comme la Vèze près de Besançon; puis Just Pidancet, un jeune naturaliste de beaucoup de talent et d'avenir, mais qui malheureusement n'a pu ou n'a voulu donner que bien peu de ce qu'on était en droit d'espérer de lui. Le Conservateur du Musée, Gevril, était mort depuis peu; et l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Parandier, qui avait plus de connaissances géologiques qu'aucun, venait de quitter la Franche-Comté pour exécuter des relevés de projet du chemin de fer de Dijon à Mâcon.

Nous reconnûmes autour de Besançon les mêmes séries de strates qu'à Salins; et si quelques groupes du Jura supé-

rieur y étaient mieux développés et plus faciles à étudier, par contre Besançon était loin de présenter d'aussi belles séries du Keuper, du Lias, de l'Oolite inférieur et de l'Oxfordien, et nous eûmes le plaisir de voir que nous possédions une classification beaucoup plus détaillée et plus exacte que celle employée alors parmi les géologues bisontins.

Au commencement de l'été, j'allai étudier le Trias de Grozon, où l'on venait d'arrêter les travaux de recherches de sel gemme et de houille. Là, en compagnie de M. de Grozon et de la personne qui avait dirigé le sondage, je visitai minutieusement tous les affleurements de roches, les débris retirés du trou de sonde, le journal du sondage et les débris des travaux de la mine de houille. Mes conclusions furent que la mine de sel gemme était facilement exploitable ; mais que la houille ne présentait pas les conditions nécessaires pour en rendre l'exploitation profitable.

De là, je me rendis à Montmorot; et pendant plusieurs semaines, je fis de nombreuses observations autour de Lons-le-Saunier, les étendant jusqu'à Maynal, Moirans, Château-Chalon et Plasne. Le Musée départemental de Lons-le-Saunier ne contenait qu'une centaine d'échantillons de minéraux et de fossiles, sans noms et sans classification d'aucune espèce ; et je n'ai trouvé aucun aide dans mes études au chef-lieu du département, où il n'y avait alors ni géologue ni collectionneur sérieux de fossiles.

Peu après mon retour à Salins, au commencement de juin, je reçus la visite de Pidancet, que je conduisis à toutes mes coupes géologiques, et dans toutes les localités riches en fossiles; il fut émerveillé de la géologie salinoise. Ensemble, nous partîmes pour explorer la forêt de la Serre, près de Dôle, le seul point du département où nous savions qu'il existait des roches cristallines et primitives.

Comme nous voyagions à pied, nous nous sommes arrê-

tés un soir à Mont-sous-Vaudrey, chez un oncle de Pidancet, le Dr Monot, marié avec une sœur de Jules Grévy, alors avocat assez obscur à Paris. En notre honneur, M. Grévy père et sa femme vinrent souper chez le Dr Monot. Aucun de nous, certes, ne pensait alors à la future célébrité qui devait être un jour le partage de cette famille de bons bourgeois d'un village.

Arrivés à la forêt de la Serre, nous nous sommes séparés, Pidancet retournant à Besançon, et moi m'établissant à Moissey, pour de là rayonner et explorer tout le voisinage. Je reconnus le Grès vosgien, le Grès bigarré, le Muschelkalk à Offlange, le Keuper, le Lias et l'Oolite inférieure. Interrompu par des grandes chaleurs exceptionnelles de juillet, je dus quitter, avec l'intention de revenir achever un jour la carte géologique du massif de la Serre. Vain espoir, qui ne s'est jamais réalisé ; et je n'ai rien publié de mes recherches, me contentant d'en faire part à quelques amis.

Au mois d'août 1845, j'eus le grand plaisir de recevoir la visite de Jules Thurmann, venu exprès de Berne pour me rencontrer. L'accueil qu'il fit à mes études et l'encouragement qu'il me donna pour les continuer et mener à bonne fin, ont eu une grande influence sur toute ma carrière comme géologue. Jusqu'alors, je n'avais pas eu une grande confiance dans mon pouvoir comme observateur original, et je me défiais des éloges de mon excellent maître et ami le Dr Germain. Mais devant la satisfaction et même l'étonnement que Thurmann exprima en voyant mes séries et classifications, surtout celles des strates du Keuper et du Lias, qui pour lui étaient toutes nouvelles, je pris confiance. Depuis quatorze années et plus, Thurmann étudiait le Jura suisse, faisant de fréquentes excursions dans le Jura français, et il avait plus que qui que ce soit l'autorité pour prononcer une opinion sur toutes les questions difficiles, surtout au point de vue orographique, où il était le maître reconnu de tous,

Il était venu une fois auparavant à Salins ; mais après deux ou trois jours de séjour, il s'était heurté à tant de difficultés orographiques et stratigraphiques qu'il avait vu qu'il lui faudrait y consacrer des mois et peut être des années, et il avait abandonné. Aussi apprécia-t-il les résultats obtenus par le Dr Germain et par moi ; et il nous engagea vivement, non-seulement à continuer nos études et recherches, mais il fit plus, il se mit à notre disposition pour déterminer les fossiles, un grand *desideratum* dans l'état de la science alors, principalement pour nous, avec le peu de ressources dont nous disposions à Salins et à Besançon. Thurmann m'invita à aller le visiter à Porrentruy pour y étudier sa collection et ses cartes géologiques, et pour l'accompagner sur son terrain, devenu classique, du Banné et du Mont Terrible.

Déjà, dès avant la visite de Thurmann, le Dr Germain, dont l'esprit ne se prêtait pas aux observations minutieuses de la stratigraphie, ni aux généralisations nécessaires pour arriver à construire des classifications et nomenclatures, m'avait laissé le champ libre, se contentant de continuer activement à collectionner les fossiles, tout en me donnant le bénéfice de ses conseils et de sa connaissance de certaines localités fossilifères, qu'il dénichait avec un flair de vieux chasseur et de médecin de campagne. Dès lors, je poursuivis seul les études nécessaires pour arriver à une description détaillée de la structure géologique du Jura occidental ; mais, effrayé devant la grandeur et la difficulté de la tâche, pour un jeune homme à peine dans sa vingtième année et qui n'avait jamais assisté à une seule leçon d'un cours de géologie, je m'associai avec Pidancet, qui devait faire pour Besançon un travail analogue au mien sur Salins. Le raccordement de nos recherches devait se faire à Quingey, où nous eûmes une première réunion ; malheureusement, ce fut la dernière. Je ne pus jamais obtenir que des promesses de Pidancet, et après plusieurs mois d'attente, je finis par

me résoudre à faire seul le travail, englobant dans mes « Recherches sur le Jura Salinois », les observations que j'avais faites à Besançon, et tout le long de la grande falaise qui s'étend au pied du Jura, jusqu'à Lons-le-Saunier et à Beaufort. Disons que la collaboration de Pidancet m'aurait été précieuse. Ayant passé deux années à Paris, comme bénéficiaire de la pension Suard (une fondation annuelle de secours), Pidancet avait suivi les cours de géologie et de zoologie de Constant Prévost, d'Élie de Beaumont, de de Blainville et de Milne-Edwards; il avait étudié les collections exposées dans les galeries du Jardin des Plantes, avait fait de nombreuses courses géologiques autour de Paris, et même il les avait poussées jusqu'aux Vaches-Noires près de Trouville, en Normandie, et à Bayeux, connaissances qui me faisaient complètement défaut.

Je dois dire que, sur l'avis de personnes attachées à l'administration départementale, qui m'apprirent que le Conseil général du Jura avait voté une petite somme annuelle, pour faire la statistique géologique, avec carte, du département, j'écrivis à M. Achille Delesse, ingénieur des Mines à Vesoul, chargé de ce travail, s'il voulait accepter ma collaboration. Delesse, excellent lithologiste, n'a jamais été un géologue stratigraphe à proprement parler ; ses recherches dans le département du Jura se sont bornées à quelques semaines d'excursions aux environs de Saint-Claude, pendant les étés de 1845 et 1846, et elles n'ont donné comme résultat que des « rapports annuels adressés au Conseil général sans importance scientifique », selon l'expression de son successeur l'ingénieur des Mines H. Résal, dans sa *Notice sur la Carte géologique du Jura*, (p. 241, Besançon, 1864). Pour des raisons administratives, et après avoir pris l'avis d'Élie de Beaumont, Delesse déclina mon offre ; et dès le premier pas, je fus débouté de ma demande d'exécuter la carte géologique et la statistique géologique de mon département.

Rejeté par Delesse — qui, plus tard, est devenu un de mes meilleurs et plus constants amis,—et abandonné par Pidancet, je ne me décourageai pas ; et, voyant qu'il n'y avait aucun appui à attendre en Franche-Comté, où j'étais livré à mes propres forces, les encouragements de Thurmann arrivaient à point et furent saisis avec empressement et avec une grande reconnaissance, reconnaissance que ni le temps, ni les distances n'ont jamais affaiblie. Après le Dr Germain qui, le premier, m'a conduit sur le terrain, c'est à Thurmann que je dois d'être géologue, et il m'est doux de dire que Thurmann a été pour moi un maître bienveillant, dévoué, et que tant qu'il a vécu, son aide ne m'a jamais fait défaut.

Ma première visite à Porrentruy eut lieu en septembre 1845 ; de suite, excursion dans les marnières du Banné, et étude de la collection, parfaitement étiquetée et classée, de Thurmann. Nous convînmes de faire un échange d'échantillons de fossiles et de roches du Jura, et que j'enverrais à Porrentruy tous les fossiles dont j'ignorais les noms, pour que Thurmann, qui possédait les grands et très dispendieux ouvrages paléontologiques de Goldfuss, Sowerby et Agassiz, voulut bien les déterminer. Il m'offrit aussi plusieurs livres de sa riche bibliothèque ; seulement, je reculai devant la responsabilité d'envoi d'ouvrages par les Messageries, à cause des difficultés de la douane française, qui, à cette époque, était très tracassière pour tous les livres en langue française.

Je ne connaissais rien d'Armand Gressly, l'élève favori de Thurmann ; ses travaux n'avaient pas encore passé la frontière, et ses mémoires n'existaient pas dans les librairies françaises de Paris ou de la province. D'après ce que m'en avait dit Thurmann pendant sa visite à Salins, j'avais le plus grand désir de connaître l'homme et son œuvre. Je devais le rencontrer à Porrentruy ; malheureusement, à ce moment-là, Gressly fut pris d'une attaque d'aliénation re-

ligieuse, maladie qui, après des variations et des interruptions, a fini par abréger sa vie, et ne lui a pas permis d'employer et de développer ses talents exceptionnels d'observateur sur le terrain et de classificateur de fossiles, comme on était en droit d'attendre, après de pareils débuts dans la science.

Les *Observations géologiques sur le Jura Soleurois* de Gressly m'ont absolument enchanté ; c'est le livre géologique qui m'a causé la plus forte impression de tous ceux que j'ai lus et étudiés, même depuis lors. J'ai passé la première nuit de mon séjour à Porrentruy à lire et à vraiment dévorer ce volume in-quarto. Il me fallait absolument me procurer cet ouvrage ; mais ma bourse était fort limitée, et avoir à acheter les trois gros volumes des *Nouveaux Mémoires de la Société helvétique* de 1838, 1839 et 1841, dans lesquels il se trouvait disséminé par parties, était au-dessus de mes moyens, surtout ayant à payer le prix du public, majoré d'un tiers sur le prix des membres de cette Société, dont je ne faisais pas encore partie. Thurmann, voyant mon embarras, me donna une lettre de recommandation bien motivée pour MM. Agassiz et Coulon de Neuchâtel, où ces Mémoires étaient édités, demandant s'il n'était pas possible d'obtenir le travail de Gressly séparément. Muni de cette lettre, je me présentai, quelques jours plus tard, d'abord auprès de M. Louis Coulon fils, qui me reçut avec la plus grande affabilité, et me remit un exemplaire du Mémoire complet de Gressly, avec les planches, pour le tiers du prix des volumes où ils étaient renfermés, et même je pus y joindre les deux Mémoires d'Agassiz, *Description des Échinodermes fossiles de la Suisse*, publiés dans les mêmes Mémoires de la Société helvétique de 1839 et 1840, qui étaient pour moi de la plus grande importance, car ils me permettaient de déterminer et d'étudier les nombreux Échinodermes que j'avais recueillis dans le Jura français.

Pour ne pas interrompre mon récit, j'ajouterai que, lors-

que je passai la douane aux Verrières, j'étais dans des transes pour savoir comment on allait taxer mes livres, — ma bourse étant absolument vide, — heureusement le chef de la douane était un botaniste que j'avais vu l'année précédente aux Rousses, et qui même s'était joint alors à notre excursion au sommet de la Dôle ; il me tendit gracieusement les mains, me fit rafraîchir dans son bureau, et lorsque je lui montrai mon gros paquet de livres : « Tout cela de la science ? » me dit-il, — « Oui ! » — « Très bien, trop heureux d'aider à la propager ». — Et là-dessus, je remis tout dans ma malle ; en le quittant, j'avais envie de lui sauter au cou.

Revenons à Neuchâtel. En quittant M. Coulon, j'allai porter ma lettre d'introduction de Thurmann à M. Agassiz, qui habitait non loin de là, aussi dans le faubourg, vis-à-vis la lithographie de A. Sourel. Je le trouvai écrivant sur le coin d'une table, avec un sac de touriste à ses pieds. En lisant la lettre de Thurmann, je vis ses traits prendre une expression de curiosité et s'illuminer de ce sourire spécial, qui lui était habituel, ainsi que je l'ai su depuis, lorsqu'il était content. Me regardant avec bienveillance, il me dit : « Vous êtes bien jeune, pour connaître si bien la géologie du Jura ; je vais vous conduire chez M. Coulon qui vous donnera l'ouvrage de Gressly à prix réduit ». — « C'est fait, lui dis-je ; j'ai déjà vu M. Coulon ». — « Alors causons un peu de vos recherches ». Je lui développai sur une feuille de papier un tableau synoptique de ma classification. « Oh ! il vous faut me donner cela ; je le présenterai à notre Société d'Histoire naturelle ». Puis, pressé déjà par ses préparatifs pour son voyage en Amérique, il me remit une lettre d'introduction pour le géologue-voyageur Dubois de Montpéreux, revenu du Caucase, et une brochure avec son autographe, me recommandant spécialement de garder mes Échinodermes pour les lui remettre au retour de son

voyage (1), et je quittai Agassiz, enchanté du savant et de sa réception, si cordiale et si bienveillante. Jamais je n'avais vu un homme d'une intelligence pareille ; l'impression qu'il me fit, ne s'est jamais effacée ; et quoique depuis j'ai eu l'occasion de rencontrer bien des hommes distingués en science, en politique, en histoire, en littérature, dans les beaux-arts et de converser avec eux, aucun n'a produit un effet aussi grand sur moi. Agassiz possédait une puissance d'attraction extraordinaire ; c'était un charmeur, dans toute la force de l'expression.

Dubois de Montpéreux habitait un village près de Neuchâtel, à Peseux. Là, il vivait en sage, entouré de ses collections faites en Russie et au Caucase ; s'occupant plus d'archéologie que de géologie, et tout à la publication de ses voyages. Cependant, Dubois connaissait parfaitement le terrain Néocomien des environs de Neuchâtel, surtout la partie inférieure au-dessous des Marnes d'Hauterive à *Ostrea Couloni*, fort négligée jusqu'alors ; et je pus constater dans ses échantillons la même série que le Néocomien inférieur de Censeau et de Boucherans dans le Val de Mièges.

Aussitôt de retour à Salins, je repartis pour Genève, où je fis la connaissance de Jules Pictet de la Rive, déjà célèbre comme paléontologiste, de son collaborateur le Dr William Roux, et de J. A. de Luc. Ce dernier était un vieillard de près de quatre-vingt-dix ans, grand, sec, avec un nez très proéminent, établi auprès d'un grand feu de cheminée, avec des tubes en carton à la place de guêtres, pour lui protéger les jambes contre la trop grande chaleur du feu. C'est lui qui a été figuré dans son fauteuil par l'illustre au-

(1) Je portai plus tard cette belle et riche collection en Amérique, où je l'ai donnée à Agassiz en mai 1848. Ce fut la première caisse et collection de fossiles d'Europe qu'il reçut pour former les immenses collections du Musée de l'Université de Cambridge, qui, à présent, porte le nom de son fondateur, Musée Agassiz.

teur des « Nouvelles Genevoises », Rodolphe Topffer, dans la *Bibliothèque de mon oncle*, ce délicieux roman (à la page 108, seconde édition, illustrée, Paris, 1849). De Luc était le dernier représentant de la géologie du dix-huitième siècle ; auteur d'ouvrages sur des voyages géologiques effectués dans le centre de l'Europe, de lettres sur l'histoire de la Terre et de l'Homme adressées à la Reine de la Grande-Bretagne, il avait été le contemporain et l'ami d'Horace B. de Saussure, et il en était resté aux notions géologiques de la fin du siècle précédent. Il avait en horreur la théorie glaciaire de Venetz, de de Charpentier et d'Agassiz ; et la première chose qu'il fit fut de m'interroger sur les blocs erratiques du Jura, et de me remettre, avec la recommandation spéciale de bien l'étudier, son *Mémoire sur plusieurs espèces de roches éparses dans le bassin de Genève*, 1830. De Luc était surtout affligé de voir ses élèves de Genève, Alphonse Favre, Jules Pictet, Auguste de la Rive, etc., tous passés au camp des glacialistes. Heureusement qu'il lui restait Léopold de Buch et Élie de Beaumont pour maintenir ses courants de boue, qui, pour lui, étaient de la dernière évidence et indiscutables.

Comme son père et lui, avaient été les premiers collectionneurs de fossiles du pays, il possédait de superbes échantillons du Mont-Salève et du Jura. Mais très jaloux de ses trésors, il ne les montrait plus que fort rarement, et peu auparavant il en avait refusé l'accès à Pictet. Aussi, lorsqu'après avoir vu et manié ses magnifiques *Diceras* du Salève et d'autres fossiles jurassiques et crétacés, je le dis à Jules Pictet : « Il faut que vous lui ayez bien plu, me dit-il, car avec nous autres naturalistes de Genève, il est inabordable ». De Luc ne s'était jamais occupé sérieusement de stratigraphie, ni de paléontologie ; et les nouvelles méthodes de recherches, sans lui être inconnues, n'avaient aucun attrait pour lui. Il s'était renfermé dans les questions de formation des grandes chaînes de montagnes par dénudation, et dans les courants de boue du déluge universel.

Avec Jules Pictet et William Roux, tous deux occupés alors à recueillir et à étudier les fossiles des Grès verts de la Perte-du-Rhône (*Mollusques fossiles qui se trouvent dans les Grès verts des environs de Genève*, 1846-54, in-4°, en quatre parties), j'entrai de suite en rapports scientifiques, rapports qui se transformèrent vite en amitié profonde. Pictet et surtout le Dr William Roux ont été des meilleurs amis de toute ma vie.

Ces visites et études des collections à Porrentruy, Neuchâtel et Genève eurent pour moi le très grand avantage de me montrer où en étaient les connaissances sur les terrains qui forment les Monts-Jura, aussi bien en Suisse qu'en France.

Je comparai mes notes, et je vis qu'après tout, si la géologie et la paléontologie étaient plus avancées en Suisse que dans le Jura français, il restait beaucoup à faire, même en classification, et qu'au point de vue de la comparaison et du synchronisme rien n'était connu avec détails et précision. On n'avait que des à peu près.

Vite je me mis au travail, d'abord pour remplir ma promesse à Agassiz, et aussi pour mettre de l'ordre dans tout ce que j'avais recueilli depuis une année. Ayant bien en main mon sujet, je rédigeai tout d'un trait ma *Notice sur les différentes formations des terrains jurassiques dans le Jura occidental*, que j'envoyai dans les premiers jours de novembre à M. Agassiz. Présenté et lu par lui à la réunion de novembre de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, le mémoire fut accepté et imprimé immédiatement, dans le troisième volume des Mémoires in-quarto de cette société.

Écrit tout d'un jet, ce travail sort entièrement des formes ordinaires employées auparavant dans les diverses descriptions sur le terrain jurassique. Une large place y est faite à la paléontologie pratique ; et les questions de limites des formations, de nomenclature et de classification y sont

traitées avec une ampleur et une précision jusqu'alors incon nues dans tout ce qui avait été publié sur les Monts-Jura, aussi bien en Franche-Comté qu'en Suisse. On y reconnaît facilement la double influence de l'ouvrage de Gressly sur le Jura soleurois, et celle du grand promoteur des causes actuelles en géologie Constant Prévost. Mais ce qu'il y a vraiment d'original dans ce premier travail, c'est la classification et la nomenclature, données avec une sûreté de vues que le temps a confirmée depuis, avec seulement quelques modifications presque insignifiantes.

Un bon juge de la géologie du Jura, telle qu'on la connaissait alors, Pierre Mérian, de Bâle, que je n'avais pas encore vu et avec qui je n'avais eu aucune relation personnelle, en recevant un exemplaire de ce mémoire m'écrivit « que ce travail devait être le résultat d'au moins vingt années de recherches sur le terrain ». Je répondis au professeur Mérian, qui alors était déjà le plus ancien des géologues du Jura, puisque ses premiers travaux dataient de 1820 et 1821, que j'avais à peine un peu plus de vingt ans d'âge.

Aussitôt ce travail achevé, je rédigeai et publiai à Salins ma *Notice sur la formation keupérienne dans le Jura salinois*, in-4°, janvier 1846 ; résumé encore plus original peut-être, et qui certainement m'a demandé plus de recherches sur le terrain que le précédent mémoire. Avant sa publication, aucune espèce d'essai de classification du Keuper ou Marnes irisées dans le Jura, n'avait été tentée ; tout était à faire, et tout était nouveau, sans terme de comparaison d'aucune sorte avec la Suisse, où le Keuper avait à peine été signalé, sans tentative de le classer par groupes ni de le décrire.

Je signalerai dans ces deux mémoires de la fin de 1845 les noms des groupes suivants, qui apparaissent pour la première fois dans les classifications et nomenclatures des terrains du Jura et du Trias. Le *groupe Séquanien* dans le

Jura supérieur ; la formation oxfordienne divisée en *trois étages* ; les *marnes vésuliennes,* le *calcaire à polypiers du fort St-André,* et le *calcaire Lœdonien* de la formation oolitique inférieure ; les divisions du Lias supérieur et du lias moyen en *zones* de fossiles caractéristiques ; et enfin les *Grès de Boisset* de l'étage supérieur du Keuper. Beaucoup de géologues se sont servis depuis de ces nouvelles dénominations de *Séquanien*, *Argovien* (proposé pour la première fois le 18 mai 1846, dans le *Bulletin soc. géol. de France,* tome III, p. 500), *Vésulien, Lœdonien* et *Grès de Boisset ;* toutes répondant bien à un besoin réel de fixer plus solidement la chronologie des strates et des faunes jurassiques et keupériennes. Suivant les habitudes sur les droits de priorité, tous à l'exception d'un seul, ont eu soin de me citer comme l'auteur des désignations de ces dépôts pris pour type d'un groupe ou d'un étage. Celui qui a fait exception à cette règle de justice et de droit est M. Charles Mayer-Eymar, qui, dans deux mémoires intitulés *Essai et proposition d'une classification naturelle, uniforme et pratique des terrains de sédiment*, in-4°, 1874, Zurich, et *Classification et terminologie internationales des étages naturels des terrains de sédiments*, in-4°, 1884, Zurich, s'est emparé des termes *Argovien* (Mayer 1864), *Vésulien* (Mayer-Eymard 1880), et *Séquanien* (Royer et Tombeck 1872). Les dates données par M. Mayer lui-même de 1864, 1872 et 1880, à mes étages créés et décrits en 1845 et 1846, répondent suffisamment et maintiennent mes droits de priorité. Je dois dire d'ailleurs que MM. Royer et Tombeck n'ont jamais réclamé la priorité du terme Séquanien ; et M. de Tribolet dit avec justice, en 1876 : « Quant au nom Séquanien, mentionné pour la première fois en 1848 [c'est 1845 qu'il faudrait dire — J. M.] par M. Marcou, il doit être préféré à celui d'Astartien, créé précédemment par Thirria et Thurmann.» (*Bulletin Soc. géol. de France*, 3e série, tome IV, p. 261).

Ces deux mémoires de 1845 n'étaient que des résumés que je me mis à développer sous le titre de *Recherches géologiques sur le Jura salinois*. Pendant six mois, je travaillai sans relâche à en rédiger le manuscrit, allant constamment sur le terrain, pour vérifier ou éclaircir des points difficiles, et poussant l'amour de la géologie, jusqu'à enlever avec mon marteau et une pioche la glace et la neige qui recouvraient quelquefois les roches à des points de contact que je tenais à revoir avant de me décider à les classer.

Au commencement d'avril 1846, manuscrit, carte géologique et coupes géologiques, tout était achevé; et j'allai à Paris présenter mon travail à la Société géologique de France, qui lui fit le plus encourageant accueil, et en vota la publication dans ses Mémoires. Seulement il fallait attendre mon tour pour l'impression, et j'en profitai, non-seulement pour achever la seconde partie de mon ouvrage — Terrain crétacé du Val de Mièges, — mais encore pour étendre le parallélisme et le synchronisme des groupes que je venais d'établir dans le Jura, avec ceux de la Bourgogne et du Würtemberg.

Les mois de juillet, août, septembre et octobre 1846 furent consacrés à des recherches sur le Néocomien. Jusqu'alors les affleurements étaient rares aux environs de Nozeroy et de Censeau; et il y avait des difficultés sérieuses pour le raccordement des coupes et les synchronismes. Heureusement, depuis une année, on travaillait à établir de nouvelles routes départementales et vicinales, dont je tirai le plus grand profit. Pendant la dernière partie de ces excursions, je fus rejoins par mon ami le Dr William Roux, de Genève, et ensemble nous explorâmes très en détail les environs de Nozeroy, Mièges, Censeau et La Rivière. Puis j'étendis mes recherches vers Pontarlier et le Val de Travers, jusqu'à Hauterive derrière le château de Neuchâtel, dans le val de Mouthe et à Métabief, et enfin jusqu'aux

Rousses. Je communiquai cette seconde partie de mes *Recherches géologiques sur le Jura salinois* à la Société géologique de France au mois de novembre, et je passai l'hiver à la rédiger.

Ce fut pendant les explorations de l'automne 1846, que je rencontrai accidentellement dans les marnières du Vaudioux, près Champagnole, Frédéric Thevenin, un géologue-laboureur, très désireux de connaître la géologie de ses environs, mais ne sachant trop comment s'y prendre pour classer et nommer ce qu'il voyait et ce qu'il comprenait d'ailleurs assez bien par une sorte d'intuition native. Je lui donnai les noms des principaux fossiles de sa très petite collection, les noms de formations que j'employais, ainsi que ma classification ; et je lui plaçai sur de larges planches de fromagerie, dans la partie de sa maison qui lui servait de cave à fromages, ses échantillons rangés par ordre de superposition, au lieu d'être disséminés pêle-mêle dans tous les coins. Ces indications furent saisies avec empressement, et Thevenin devint vite un bon observateur.

En juillet 1846, je fis une nouvelle excursion à Genève et au Salève ; puis j'allai dans le pays de Gex visiter les grandes carrières de marbre d'Allemogne et de Thoiry. De là, je gagnai le sommet du Reculet et suivis toute la chaîne par le Colombier de Gex, la Faucille, la Dôle, St-Cergues et les Rousses. Dans cette dernière localité, on commençait à ouvrir des tranchées pour bâtir le fort ; et je pus commencer à y faire quelques observations, malheureusement interrompues dès le début, par une grève avec désordres graves des ouvriers mineurs piémontais, qui me forcèrent de quitter leurs chantiers.

J'ai résumé ces recherches, toutes faites à la hâte, dans une *Notice géologique sur les hautes sommités du Jura comprises entre la Dôle et le Reculet*, le premier essai, bien imparfait, sur cette partie difficile des Monts-Jura, que je publiai en février 1847, dans le *Bulletin de la Société géologique de France*.

Enfin en septembre de 1846, j'allai étudier les environs de Gray et de Gy, dans la Haute-Saône, dans le but de répondre à une note de M. Ernest Royer *Sur la non existence des groupes portlandien et kimméridien dans les Monts-Jura*. Il y avait là une question importante ; car de sa solution dépendait l'existence complète du terrain jurassique dans tous les Monts-Jura français et suisses, puisque suivant Royer, ni le Portlandien, ni le Kimméridien ne s'y seraient déposés. M. E. Royer s'était basé, pour avancer son opinion, sur les anciennes observations assez incomplètes de Thirria dans la Haute-Saône, et de Thurmann sur le Jura bernois. Je pus facilement reconnaître son erreur, aussi bien à Gray qu'à Porrentruy, à Besançon et à Salins ; et j'insérai dans le *Bulletin de la Société géologique*, séance du 2 novembre 1846, ma « *Réponse* » qui rétablit complètement les faits et montra, sans nul doute possible, le parallélisme et le synchronisme de toutes les divisions et groupes du terrain jurassique supérieur dans les Monts-Jura et dans le bassin de Paris.

J'avais retrouvé à Paris, en avril 1846, M. Agassiz qui y faisait un séjour assez prolongé avant son départ pour l'Amérique. Très occupé à publier ses dernières recherches et études sur les glaciers actuels, il avait aussi entrepris un *Catalogue raisonné des Échinides vivants et fossiles*, qu'il faisait rédiger, pour la partie descriptive des espèces seulement, par son secrétaire et assistant, Édouard Desor.

Profitant des grandes collections publiques et privées de Paris, Agassiz dictait les diagnoses des genres et des espèces, à son aide et secrétaire, dans les visites qu'il faisait au jardin des Plantes, à l'École des Mines, chez Alexandre Brongniart, Alcide d'Orbigny, Deshayes, d'Archiac, Michelin, Graves, etc., où souvent je l'accompagnais ; lors de son départ de Paris, en juillet 1846, le travail était fort avancé, et une partie de l'Introduction, écrite entièrement de la main d'Agassiz, avait été présentée à l'Académie des Sciences qui

l'avait publiée dans ses *Comptes-rendus*. Pendant l'hiver, M. Desor dirigea l'impression de ce catalogue dans les *Annales des Sciences naturelles*, ajoutant un certain nombre d'espèces et quelques genres, et inscrivant son nom à côté de celui de M. Agassiz, comme auteur de l'ouvrage, sans en avoir prévenu ce dernier, qui ne l'apprit que longtemps après et seulement en recevant ses tirages à part.

Toutefois, lors du départ de M. Desor de Paris, en février 1847, pour aller rejoindre Agassiz en Amérique, il n'y avait que le tiers de l'ouvrage d'imprimé, et ce qui restait du manuscrit n'était pas achevé, la distribution géographique des Échinides vivants n'étant qu'à peine commencée, et la distribution géologique des Échinides fossiles n'étant pas même entamée. Le manuscrit me fut remis, et je dus le compléter en y ajoutant en outre une *addenda* et des notes. C'est moi qui ai achevé cette publication, corrigeant les épreuves, et établissant la distribution géologique par terrains et formations. J'en ai profité pour faire entrer dans ma nomenclature — avec la permission d'Agassiz — les noms que j'avais créés de Séquanien, d'Argovien et de Marnes vésuliennes. Ce mémoire ne fut achevé d'imprimer qu'en janvier 1848.

En juin 1847, en compagnie du Dr Oscar Fraas — devenu célèbre depuis comme explorateur de la Palestine et Directeur du Musée de Stuttgart, — nous fîmes une excursion aux environs de Clamecy, d'Avallon et d'Auxerre, qui me permit de synchroniser mes divisions du Lias, de l'Oolite inférieure, et du Néocomien avec celles de cette partie de la Basse-Bourgogne. Avallon, placé au pied du Morvan, sur l'arkose et le Lias, nous offrit de belles études, surtout sous l'intelligente direction du professeur Moreau, géologue fort capable, qui avait fait des observations minutieuses sur toute cette région. Comme la plupart des géologues locaux, toujours très collectionneurs, Moreau était très jaloux de ses échantillons, et n'aimait pas à s'en séparer. Fraas, qui

alors s'occupait des Ammonites qu'il connaissait fort bien et qu'il avait étudiées en Würtemberg sous la direction de son professeur Quenstedt, Fraas, dis-je, désirait beaucoup obtenir un bel exemplaire de l'*Ammonites heterophyllus* des carrières de Vassy, que nous n'avions pas pu recueillir. Moreau, qui avait plusieurs beaux échantillons de ce fossile, ne voulut s'en dessaisir sous aucun prétexte, et rien n'avait pu le tenter, lorsque, dans une dernière visite que nous allions faire aux célèbres carrières d'où l'on extrait le ciment de Vassy, en traversant un petit ravin, Fraas, qui a toujours eu l'œil très exercé pour trouver les fossiles, aperçut au fond du ravin une pointe de rocher, sortant très peu des marnes du Lias moyen. Vite il descendit, et se mit à dégager cette proéminence d'un calcaire marneux, ressemblant au premier aspect à un gros *septaria* ; l'opération devenant assez longue, Moreau se retourne, l'appelle, et lui dit de ne pas s'attarder, qu'il n'y a rien là, ayant exploré cent fois lui-même tout le ravin. Mais Fraas avait déjà suffisamment fait ressortir de la marne une espèce de museau allongé, qui ne pouvait appartenir qu'à un *Ichthyosaurus*, avec des dents aux deux mâchoires. Cette découverte, entièrement inattendue de Moreau, bouleversa toutes ses notions de collection, et dans son désir de posséder cet échantillon d'Ichthyosaure — le plus grand trouvé dans le pays, — il offrit à Fraas, non-seulement l'*Ammonites heterophyllus*, refusée une heure auparavant, mais il lui permit en outre de prendre une douzaine d'autres fossiles de sa collection à son choix. Le marché fut vite fait, et Moreau rapporta en triomphe la tête d'Ichthyosaure.

Au mois d'août, mon bon ami Fraas, de Balingen (Würtemberg), m'accompagna à Salins, et là, pendant dix jours, je lui fis visiter toutes les localités les plus riches en fossiles, toutes les sections et coupes du Trias et du Jurassique, et même le Néocomien de Censeau; puis nous gagnâmes Porrentruy, pour y voir Thurmann, et Bâle, pour y étudier

les riches collections de Pierre Mérian. Ce dernier me prit tout de suite en affection. Ayant une grande fortune, Mérian dépensait largement pour augmenter ses collections qu'il donnait d'ailleurs à l'Université, et comme Bâle était alors, plus qu'aujourd'hui, un point de passage et de séjour obligé pour tous ceux venant d'Allemagne, de France, d'Angleterre, pour se rendre en Suisse et en Italie, il recevait des visites de nombreux géologues. Léopold de Buch, entre autres, avait pris l'habitude de venir, plutôt deux fois qu'une, chaque année, à Bâle. Ces visites étaient devenues la terreur de Madame Mérian, qui avait fini par prendre en horreur les géologues, disant, et avec une certaine raison, qu'ils étaient des gens impossibles et insociables. Aussitôt qu'il me vit, Mérian m'invita à dîner à sa campagne pour le lendemain; mais nous partions le même soir pour Schaffouse, et il me fallut décliner l'invitation. « Alors, me dit-il, revenez par Bâle, et promettez-moi d'accepter à dîner. Vous ne savez pas pourquoi, ajouta-t-il ; ma femme prétend que tous les géologues sont des gens impossibles et peu présentables, et j'ai en vous une occasion de la faire revenir sur ses préventions ». Léopold de Buch, Boué, Buckland, Gressly, Thurmann, Quenstedt, Hugi, etc., étaient, en effet, des savants à manières et à manies peu faites pour plaire à une dame, et Madame Mérian, enveloppant tous les géologues dans une même catégorie, les regardait, disons le mot, comme des ours mal léchés ou comme des maniaques. Un mois plus tard, j'étais à Bâle, et j'avais le plaisir de remplir ma promesse, à la satisfaction de la famille Mérian.

Fraas et moi avons exploré minutieusement plusieurs des coupes géologiques de l'Albe wurtembergeoise et de la vallée du Neckar, depuis le Randen près de Schaffouse, Donaueschingen, Balingen, Hechingen, Stuttgart et Esslingen. Toutes rappelaient à merveille les mêmes superpositions et associations de fossiles qu'aux environs de Salins. De plus, j'étudiai les belles collections que le professeur

Quenstedt avait déjà réunies au Musée de l'Université de Tübingen ; je visitai à Rottweil les salines, et j'y vis leur directeur Frédéric d'Alberti, l'auteur et le créateur de la célèbre monographie du *Trias ;* et enfin, en passant à Strasbourg, je pus voir avec détails les collections du Trias et du Lias de l'Alsace faites par le célèbre géologue Voltz, le maître de Thurmann et de Thirria. Aussi, je pus ajouter considérablement au manuscrit de mes « Recherches géologiques sur le Jura Salinois », synchronisant et comparant mes divisions et zones de fossiles avec celles du Würtemberg, de l'Alsace et de la Suisse allemande.

Arrivé à Besançon, vers la fin de septembre, j'y trouvai toute une réunion de géologues, venus la plupart de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France qui avait eu lieu à Épinal, et qui étaient venus m'attendre là pour étudier le Jura. En m'attendant, ils avaient visité les environs de Besançon, sous la conduite de Pidancet ; et après une soirée passée ensemble très agréablement chez Delesse, qui venait de s'installer comme professeur de géologie à la Faculté des sciences, nous partîmes pour Salins. Il y avait, en outre de Pidancet, MM. Paul de Rouville, Charles Lory, Charles Martins, l'ingénieur des Mines de Dijon, Guillebot de Nerville et le Dr Faivre, de Maiche (un élève de Carteron). Pendant huit jours, avec l'aide précieuse de mon ami le Dr Germain, nous conduisîmes cette première caravane de géologues, venus spécialement pour étudier le département du Jura, à toutes les localités les plus riches en fossiles et les plus faciles à étudier de Boisset et Laffenet pour le Trias, de Pinperdu et d'Aresche pour le Lias, de la Rochepourrie et du fort St-André pour l'Oolite inférieure, de Clucy et d'Arc-sous-Montenot pour l'Oxfordien, et de La Chapelle et Aiglepierre pour le Jura supérieur. Toutes localités des environs de Salins, dès ce moment devenues classiques, et qui ont vu se succéder depuis lors tant de géologues de toutes les nations : franc-comtois, français, suisses, alle-

mands, italiens, anglais, américains, et dont je ne citerai que les plus célèbres, savoir : Studer, Pictet, A. Favre, Élie de Beaumont, Daubrée, d'Archiac, Oppel, Fraas, Mousson, Fournet, Dumortier, Coquand, Étallon, Choffat, etc., etc.

Cette première réunion de géologues s'est terminée à Censeau, où je fis voir les superpositions, les facies et la classification du Néocomien, que je venais d'y établir l'année précédente. Et c'est ainsi que MM. Lory et Pidancet ont pu partir de cette base, qui m'avait demandé bien des mois de travail et que je venais de leur expliquer, pour faire leurs observations, qu'ils ont publiés depuis sous le titre de : *Mémoire sur les terrains crétacés du Jura*, par Ch. Lory, Besançon, 1857.

M. Lory venait d'arriver à Besançon, depuis peu de semaines, comme professeur de physique au Collège royal ; Pidancet, en bon confrère, lui montra, avec tous les détails qu'il connaissait si bien, la géologie des environs de Besançon ; et moi, quelques jours après, je lui expliquai celle des environs de Salins et du Val de Mièges. Tels sont les points de départ des connaissances de M. Lory sur le Jura, qui lui ont été si utiles plus tard pour ses études sur les Alpes du Dauphiné. Lory venait de Poitiers, 1846-47 ; et antérieurement de Grenoble, 1845-46. Pendant son année de séjour à Grenoble, il avait ébauché quelques études d'orographie, « *Sur les terrains secondaires des Alpes dans les environs de Grenoble* », qui lui ont servi de thèse pour obtenir le titre de docteur, devant la Faculté de la Sorbonne, à Paris, à la fin de 1846. Du reste, Lory est toujours resté un géologue orographe, s'occupant surtout des dislocations des strates et des failles ; et le petit nombre d'excursions qu'il a faites dans le domaine de la stratigraphie descriptive n'ont pas eu beaucoup de succès, même pour la célèbre localité de la Porte-de-France de Grenoble.

Je vais donner deux extraits de lettres de Lory, ayant un certain intérêt pour le Jura.

« Grenoble, 21 janvier 1857.

« Mon cher Marcou,

« .....Quant à la couche à fossiles d'eau douce, qui est sous le Néocomien dans le Jura, je n'ai pas besoin de vous dire qu'aujourd'hui je la regarde comme jurassique et représentant le groupe de Purbeck ; dans la brochure que je vous envoie « Mémoire sur les terrains crétacés du Jura », vous verrez que depuis longtemps je la regardais comme se rattachant au Terrain jurassique bien plutôt qu'au Néocomien. »

Lory, ne connaissant que très imparfaitement les travaux d'Édouard Forbes, qui avait rattaché en 1850 le Purbeck au Jurassique, au lieu de le laisser dans le Wealdien, a synchronisé à tort « la couche à fossiles d'eau douce du Jura » avec le Purbeck, au lieu de la laisser dans le Wealdien qui est sa place véritable, ainsi que je l'ai prouvé en 1858, dans le chapitre intitulé *Essai d'un synchronisme entre le Néocomien et le Wealdien,* pages 52 et suivantes de mon mémoire « *Sur le Néocomien dans le Jura et son rôle dans la série stratigraphique* », Genève ; car les couches de Purbeck d'Angleterre ont pour équivalent et homotaxis dans le Jura, les Calcaires de Salins à *Hemicidaris Purbeckensis*. Comme il arrive trop souvent, l'erreur ou plutôt les erreurs de M. Lory, car il y a ajouté celle de la parfaite concordance du Néocomien sur le Jurassique, ont été acceptées et généralement employées jusqu'à ces huit dernières années qu'une réaction a commencé à se montrer, et aujourd'hui on commence à revenir et à accepter les vues et observations que je n'ai cessé de défendre dès 1846 et 1858.

« Grenoble, 19 novembre 1857.

« Mon cher Marcou,

« Je vous remercie de votre bon souvenir, de vos envois qui me sont bien précieux, et en dernier lieu de celui de l'Orographie de Thurmann (œuvre posthume publiée à Genève, en 1857) que j'ai trouvé ici avec votre lettre en revenant de Paris. Nous pouvons nous dire l'un et l'autre élèves de cet excellent géologue qui, j'en suis sûr, vivra dans l'avenir bien au-delà de certaines réputations de nos jours.

« J'aurais dû, en vous envoyant ma note sur les Terrains crétacés du Jura, vous rappeler que cet écrit est déjà vieux, et qu'il a été publié cette année d'après mon manuscrit de 1849 par MM. Coquand et Grenier, et non par moi ; je n'en ai pas même pu revoir les épreuves. Si j'eusse été libre de le faire, j'y aurais fait évidemment des modifications nombreuses, mais c'était une chose que j'avais abandonnée depuis longtemps et je ne comptais plus la publier.

« ...J'y ai joint seulement comme appendice la note qui est à la fin.

« Croyez à mes sentiments affectueux.

« Ch. Lory. »

Pendant l'hiver de 1847 à 1848, on imprima mon grand mémoire *Recherches géologiques sur le Jura Salinois*, qui a été et est toujours si souvent cité. Je corrigeai la dernière épreuve dix jours avant la révolution du 24 février, et je reçus mon tirage à part au mois de mars. La carte géologique des environs de Salins y est coloriée par un procédé mécanique, entièrement nouveau alors, inventé par le commandant Leblanc. Cet officier supérieur du Génie connaissait bien le Jura, ayant été stationné pendant quel-

ques années à Belfort et à Montbéliard ; et il avait fait alors force géologie dans le Jura avec Thurmann et surtout avec le professeur Renoir, de Belfort. Ses essais de coloriage mécanique ont précédé la chromolithographie, et montrent beaucoup d'ingéniosité.

Avec les publications de mes deux mémoires abrégés de 1845-46, et de mon grand travail de 1848, de concert avec les nombreux géologues venus à Salins pour me visiter, et que j'avais tous conduit sur le terrain, leur montrant les assises, leurs superpositions et leur nomenclature, la géologie du Jura était établie sur des bases désormais solides et que le temps n'a plus modifiées ; tout au plus, y a-t-on introduit des détails locaux, surtout au point de vue des facies.

Non-seulement la géologie de la Franche-Comté, ou du Jura occidental, était connue et prenait sa place dans l'échelle stratigraphique générale, comme région originale et typique du Terrain Jurassique ; mais encore mes études réagissaient sur la partie orientale, le Jura suisse. Thurmann reprenait sur ces nouvelles bases, ses recherches autour de Porrentruy ; Gressly travaillait à nouveau les Jura soleurois et argovien, et y ajoutait le Jura neuchâtelois, et le Dr J.-B. Grepin élaborait le Jura bernois en entier.

Bernhard Studer dans sa célèbre Description géologique de la Suisse (*Géologie der Schweiz*), en deux volumes, 1851-53, cite constamment la classification, la nomenclature et les descriptions des « *Recherches géologiques sur le Jura Salinois* », qui, pour lui, forment la base de tout ce qu'il a écrit sur les Monts-Jura.

Dans ce qui précède, j'ai donné quelques renseignements sur plusieurs géologues jurassiens ; à présent, je vais les compléter, et résumer mes souvenirs sur tous ceux que j'ai connus personnellement, et avec qui j'ai été en rapport jusqu'en 1870.

De longs voyages et de nombreux séjours dans l'Amérique

du Nord, à partir de 1848, m'ont souvent tenu éloigné du Jura, et aujourd'hui encore j'écris ces souvenirs à Cambridge, dans le Nouveau-Monde ; toutefois, je n'ai jamais perdu de vue le Jura, où je suis revenu souvent, explorant, seul ou en compagnie d'amis, non seulement la région typique du Jura salinois, mais de nouvelles parties, telles que le Jura argovien, zurichois et vaudois. J'ai publié, pendant que j'habitais Zurich, de 1856 à 1859, deux nouveaux mémoires sur la géologie du Jura. L'un, *Lettres sur les roches du Jura et leur distribution géographique dans les deux hémisphères*, in-8°, 1857-60, a eu une grande influence sur la génération des jeunes géologues de cette époque (1). Beaucoup discuté quant à la forme, « cet ou-

(1) Dans ce volume, j'ai proposé des changements dans les noms employés par moi en 1845-46, dans un but de précision des groupes, n'employant que des noms de lieux du Jura et de l'Albe, au lieu de me servir d'expressions anglaises dont les synchronismes et l'équivalence sont ou douteux ou même erronés. Cette nouvelle nomenclature de 1857, sans être adoptée dans sa totalité a été souvent citée avec avantage dans les mémoires sur le terrain jurassique des Monts-Jura. Ainsi, par exemple, mon « groupe de Salins » pour désigner l'ancien « groupe portlandien » ; et M. Louis Rollier dans ses deux mémoires sur les environs de Besançon, 1883, et le Jura bernois 1888, emploie mes désignations de « Couches du Banné », « Couches de Clucy », et « Couches de la Rochepourrie ».

M. Jourdy, de Dôle, dans son mémoire « *Sur une nouvelle classification des terrains jurassiques des Monts-Jura* » (*Bulletin Soc. géol. France*, tome XXVIII, p. 275, 1871) a exagéré singulièrement et d'une manière tout-à-fait erronée mes propositions de nomenclature du Terrain jurassique du Jura, disant : « Il y a une *dizaine* (de systèmes de classifications) de M. Marcou » ; et ajoutant : « M. Marcou a proposé une classification internationale avec des termes français, anglais et allemands, panachée de noms de hameaux connus des indigènes seuls ».

Je n'ai proposé que *deux* nomenclatures, dont la seconde ne change rien à ma classification définitive et unique de 1846, au lieu d'une *dizaine*, comme le prétend M. l'officier d'artillerie Jourdy ; et les noms de « hameaux, connus des indigènes seuls » ont été cités et sont

vrage étrange, dont la valeur est incontestable au point de vue scientifique », suivant les expressions de M. Gustave Cotteau (*Progrès de la géologie en France pendant l'année 1860,* p. 8, Caen, 1860), a été et est encore souvent cité, surtout par les géologues qui s'occupent de géologie géographique. Ayant découvert et prouvé l'existence du terrain jurassique dans l'Amérique du Nord, en 1853, pendant un difficile et long voyage d'exploration à travers tout ce continent, j'ai pu donner pour la première fois un essai d'une *Carte du globe à l'époque jurassique montrant la distribution des terres et des mers*, entreprise hardie d'un enfant du Jura, qui a voulu poursuivre et reconnaître sur toute la Terre les roches de ses montagnes, et qui a eu depuis bien des imitateurs, surtout les savants géologues de Vienne MM. Neumayr et Mojsisovics.

Le second mémoire, intitulé *Sur le Néocomien dans le Jura et son rôle dans la série stratigraphique,* Genève, 1858, a tout d'abord amené de grandes discussions sur la question : Y a-t-il, oui ou non, discordance de stratification entre le terrain jurassique et le néocomien ? Admise par moi, dans mes *Recherches géologiques sur le Jura Salinois*, la discordance a été niée, peu après, par MM. Pidancet et Lory, qui, après m'avoir quitté à Censeau, en septembre 1847, étaient allés continuer leurs recherches à Foncine-le-Bas, à la Dôle et à Sainte-Croix (voir : *Note*

connus de tous les géologues qui s'occupent du terrain jurassique. D'ailleurs, je n'ai fait que me conformer à une habitude générale employée dans tous les pays. Par exemple, voici des noms de « hameaux, connus des indigènes seuls », puis qui le sont aujourd'hui de tous les géologues : Grignon, Meudon, Montmartre, Auvert, Ciply, Kimmeridge, Portland, Purbeck, Wenlock, Ludlow, Bala, Longmynd, St-David, Boll, Balingen, Solenhofen, Halstadt, St-Cassian, Esino, Gosau, Georgia, Potsdam, Trenton, etc., etc. En réalité, les noms de « hameaux » pullulent et constituent les deux tiers des localités typiques de la géologie dans les deux hémisphères.

géologique sur la Dôle ; Mémoire sur les relations du terrain néocomien avec le terrain jurassique dans les environs de Ste-Croix et dans le val de Travers ; et *Mémoire sur les terrains crétacés du Jura ;* tous trois publiés dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1848 et 1857, Besançon). J'ai dû montrer l'existence de cette discordance par des coupes relevées avec soin et avec des instruments de précision, à St-Cergues et à Ste-Croix. M. Jaccard, du Locles, acceptant les vues de MM. Pidancet et Lory, et regardant la discordance de stratification, comme n'étant pas réelle, mais seulement apparente, publia en 1865, ce qu'il nomme « Rectification de la coupe de M. Marcou à St-Cergues » (*Étude géologique et paléontologique de la formation d'eau douce infracrétacée du Jura*, par P. de Loriol et A. Jaccard. Planche I. Genève, in-4°). Ayant revu depuis lors St-Cergues, en 1876-77 et 78, j'ai vérifié l'exactitude de ma coupe, et reconnu que la prétendue rectification de M. Jaccard est une erreur. Dans ces dernières années, l'existence d'un premier relief de tout le Jura, qui s'est opéré à la fin des dépôts du terrain jurassique, est admise de nouveau généralement ; et l'existence d'un *lac* dit *Purbeckien* (plus exactement *wealdien*) dans l'est des départements du Jura et du Doubs, et dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, entraîne une discordance obligée entre les dépôts qui s'y sont accumulés, et les roches jurassiques qui en formaient les bords. De sorte que là, j'ai enfin gain de cause.

La seconde question établie dans mon mémoire « *Sur le Néocomien dans le Jura, etc.* » sur l'équivalence de la partie supérieure du Jura que j'ai nommée « Groupe de Salins », avec le groupe de Purbeck d'Angleterre, n'a pas encore reçu l'attention nécessaire. Le nom de *Purbeckien* employé à la légère dans le Jura, sur une proposition faite par M. Lory (qui non seulement n'était pas allé étudier l'Angleterre, mais qui ignorait les travaux des Anglais sur

la partie supérieure des terrains oolitiques), suppose un synchronisme qui n'a jamais été prouvé, bien au contraire, et que j'ai toujours regardé comme erroné. Un séjour prolongé que j'ai fait à Weymouth, tout à côté de Portland, en 1870, au milieu des carrières qui montrent si bien le véritable Purbeck, m'a confirmé dans mon appréciation du synchronisme que j'ai donné en 1857, et qui est bien le véritable. On y viendra plus tard; cela n'est pour moi qu'une question de temps. Disons tout d'un temps, car je n'ai jamais eu l'occasion de l'exprimer jusqu'à présent, que pendant ce séjour à Weymouth, j'ai reconnu que mon groupe séquanien du Jura, correspond à la moitié inférieure de l'argile de Kimmeridge avec *Ostrea deltoidea*, ostrea que j'ai trouvée plusieurs fois dans les marnes séquaniennes de La Chapelle, près de Salins.

Pour finir ces notes sur le Dr Germain et moi, disons que j'ai eu la douleur de perdre, le 2 juin 1861, mon ancien ami et maître, le Dr Germain, décédé à Salins dans sa soixante-huitième année.

Citons deux extraits de ses lettres pour achever de montrer la grande valeur et la tournure d'esprit si originale et si vive de Germain.

« **Salins, 30 novembre 1849.**

« Si la géologie m'a procuré les jouissances les plus pures, elle m'a laissé aussi un profond regret. C'est d'avoir commencé trop tard cette étude qui a pour moi tant d'attrait ; supposons que j'eusse commencé mes recherches sur les terrains du Jura il y a vingt ans, avec de l'instruction et une direction mieux éclairée, peut-être, mon cher Marcou, nous n'aurions jamais été séparé par les mers ; amis et compagnons de voyage, nous ferions ensemble les mêmes excursions scientifiques ; nos jouissances auraient doublé à la

découverte de ces riches minerais et des beaux fossiles que vous rencontrez dans ces magnifiques contrées où les merveilles de l'art et de la civilisation surpassent celles de la nature. [J'étais alors dans l'Amérique du Nord depuis 18 mois, et j'avais écrit au Dr Germain des notes assez détaillées sur les mines de cuivre et d'argent natifs du Lac supérieur, et les fossiles paléozoïques que j'avais recueillis à Trenton, au Niagara, à Cincinnati, au lac Champlain, à Québec, etc. — J.-M.].

« ... Jetons maintenant un coup d'œil sur les géologues qui vivaient dans notre société. Pidancet a eu de grandes discussions avec M. Lory, au sujet d'un travail entrepris en commun, sur l'existence des blocs erratiques et les failles dans les montagnes du Jura ; à l'aide d'un arbitrage, tout paraît s'être arrangé à l'avantage de Pidancet, qui revendiquait la priorité de ces deux découvertes. Autre ennui — M. Boyé (Ingénieur des Mines à Besançon) avait si bien intrigué qu'il était sur le point d'obtenir la continuation de la carte géologique de notre département, mais ce travail est resté à notre *faillo-phile.* » [C'est là une erreur ; Delesse ayant obtenu de faire cette carte en 1845, et n'ayant pas de goût pour ce genre de travail, envoyait son assistant Pidancet, pendant cinq ou six semaines, durant les années 1847, 48 et 49, faire le relevé de cette carte. Delesse, en quittant Besançon en 1850, abandonna la carte géologique du Jura, qui fut remise alors à Boyé. Celui-ci, qui mourut, après une longue maladie mentale, en 1853, n'avança pas la besogne ; et en 1855 la carte passa entre les mains de M. Résal. Ce dernier dit dans l'introduction de sa *Statistique des départements du Doubs et du Jura,* p. 241, que moins de la moitié de cette carte était terminée lorsqu'il l'a reçue, et qu'il n'a trouvé aucunes pièces ou notes relatives aux explorations antérieures à 1854. — J.-M.]

« Durant cet automne, il (Pidancet) a dirigé ses recherches du côté des Foncines et du Grandvaux ; il n'est pas

venu à ma connaissance que ses dernières courses dans le Haut-Jura aient été bien productives en failles et en découvertes remarquables ; mais ce que je puis assurer, c'est qu'en mettant trop de précipitation à l'étude de ces grands phénomènes géologiques, il s'est trompé dans le val de Mièges et sur le nombre et sur le caractère distinctif des soulèvements partiels. Vous comprenez combien ces erreurs sont de nature à nuire à l'exactitude exigée dans un travail de ce genre.... Je sais par Bonjour (Jacques), qui va fixer son domicile à Sirod, que Pidancet a rencontré la craie marneuse sur un petit espace de terrain au bord du lac de St-Point. En même temps, l'ouverture d'une route dans le canton de Nozeroy m'a fourni l'occasion de reconnaître la présence du Gault dans une très grande étendue ; la couche supérieure renferme une foule de fossiles à peu près semblables à ceux de Charbonny.....

« Tout à vous, GERMAIN. »

« Salins, 15 mai 1861.

« Mon cher ami Marcou,

« ...Je pense, avant l'ouverture des Bains qui aura lieu le 1er juin, faire une excursion de deux jours dans le Val de Mièges, à Charbonny, au Moulin du Saut où des travaux exécutés dans le massif du rocher de la cascade, ont mis à jour sur une grande étendue la formation wealdienne. Je visiterai toutes les autres stations qui nous sont connues depuis longtemps ; peut-être je pousserai une pointe jusqu'à Longcochon chez M. Ratte (Sévère) [collectionneur de fossiles qui a laissé à sa mort une assez belle collection, qui appartient aujourd'hui au Petit-Séminaire de Nozeroy]. Il aura peut-être enrichi sa collection souterraine [allusion au local où Ratte plaçait ses fossiles, dans sa cave] de quelques fos-

siles nouveaux que je convoite de loin, en attendant que je puisse avec décence mettre la main dessus. [Voilà bien le collectionneur acharné]. Dans cette occasion je dois passer par Molpré où les marnes d'Hauterive sont très développées et non encore explorées. — Adieu, mon ami.

« CL. GERMAIN. »

Commençons notre revue par les plus anciens géologues du Jura.

CHARBAUT. — Placé en résidence à Lons-le-Saunier, en 1816, comme ingénieur des Mines, Charbaut lut, le 1er décembre 1818, à la Société d'Émulation du Jura, son *Mémoire sur la géologie des environs de Lons-le-Saunier,* publié plus tard, en 1819, dans les *Annales des Mines*, vol. IV, p. 579. Ce petit travail n'est qu'un essai « fort incomplet », comme il le dit lui-même, qui n'a touché en rien aux classifications et nomenclatures, et qui est resté dans le vague des descriptions faites avec « précipitation » d'une partie des régions vignobles du département du Jura. En réalité, il n'y a dans cette courte notice que quelques indications exactes, mêlées à beaucoup de suppositions que les faits observés depuis ne sont pas venu confirmer.

Alexandre Brongniart avait visité Salins en 1817, et dessiné une coupe fort exacte de la Rochepourrie qu'il ne publia jamais, mais qu'il avait fait encadrer et placer dans sa bibliothèque de la rue St-Dominique-St-Germain à Paris, où je l'ai vue en 1846. En 1808, Brongniart avec la collaboration de Georges Cuvier avait publié son célèbre *Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris*, qui, suivant l'expression de d'Omalius d'Halloy, un bon juge, est, au point de vue de la géologie, « l'ouvrage le plus capital de notre siècle, puisqu'il contient le premier germe

de la révolution qui a créé l'état actuel de cette science, c'est-à-dire qui a appliqué la paléontologie à l'étude de l'écorce du globe terrestre » (*Notice biographique sur Alexandre Brongniart*, p. 2, 1860). En 1810, Brongniart et Cuvier, publièrent une seconde édition, puis en 1822, une troisième édition, qui est la plus connue.

En 1807, 1809 et 1811, d'Omalius d'Halloy, dans ses explorations circulaires, comme il les a nommés, du premier empire français, pour construire la carte géologique de la France, en collaboration de Coquebert de Montbret, traversa plusieurs fois le Jura, et il fut très frappé, en 1811, de la géologie des environs de Salins, à laquelle il ne comprit rien, mais qu'il nota comme une des localités les plus remarquables qu'il eût encore rencontrées, pour y faire une étude des terrains secondaires ou *Ammonéens*, comme il nommait alors les terrains jurassiques et triasiques. « J'ai dit des énormités sur la géologie de Salins, m'a-t-il dit, et j'espère que vous ne les lirez jamais ». Pressé de me dire où il avait publié ses remarques, il s'y est absolument refusé, et jusqu'à présent je n'ai pas pu le découvrir.

Charbaut ne resta que peu d'années à Lons-le-Saunier, et en quittant il ne laissa aucun élève après lui. Le Dr Germain, qui habitait alors Censeau, ne l'a jamais connu, ni même vu, et d'ailleurs à cette époque il ne faisait pas encore de la géologie. On ne trouve plus qu'un petit *Mémoire sur les terrains de la chaîne jurassique*, par Charbaut, dans les *Annales des Mines*, tome XIII,— travail sans valeur réelle et inférieur au premier, — et Charbaut disparaît sans laisser d'autres traces.

Elie de Baumont en 1830 (*Mémoires pour servir à une description géologique de la France*, tome I) ; Rozet en 1835 (*Sur les soulèvements jurassiques*, Bulletin soc. géol. de France, tome IV, 1re série) ; et Levallois en 1845 (*Gisements du sel gemme dans le département du Jura*, Annales des Mines, tome IV, 4me série), ont tous trois publié des géné-

ralités basées sur quelques observations isolées, peu détaillées et toutes faites au pied levé, qui n'ont rien élucidé de la stratigraphie du Jura ; et il n'est guère possible de ranger ces géologues parmi les jurassiens, pas plus que Brongniart et d'Omalius.

Mérian (Pierre). — Né à Bâle, le 20 décembre 1795, et mort dans la même ville, le 8 février 1883. Mérian acheva ses études à Paris en 1817 et 1818, et dès 1819 il publia son premier travail sur la géologie du Haut-Rhin. En 1820 parut son mémoire *Sur les rapports géologiques du canton de Bâle et de quelques contrées voisines*, dans lequel « il.pose les divisions fondamentales des terrains jurassiques proprements dits », suivant l'expression de Thurmann, le meilleur juge en cette matière. Continuant ses recherches, Mérian publia, en 1829, ses études sous le titre de *Geognostischer Durchschnitt durch das Juragebirge, von Basel bis kestenholz bei Aarwangen*, dans les *Mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles*, avec une nouvelle coupe du Jura à la lisière des cantons de Bâle et de Soleure : « profil remarquable », qui « renferme la vraie solution au problême des soulèvements jurassiques », d'après Thurmann.

En outre, Mérian a été le premier qui se soit occupé de paléontologie dans les Monts-Jura ; élève d'Alexandre Brongniart et de Cuvier, il avait appris d'eux, non seulement la méthode d'observation pour indiquer avec la plus grande exactitude le gisement et la localité de chaque fossile, mais aussi comment les classer selon leurs formes. A une époque où les caractères zoologiques d'êtres dont il ne reste plus de représentants dans la faune actuelle, étaient loin d'être non seulement connus, mais même simplement étudiés avec quelque attention, Mérian a eu l'idée originale de classer les Ammonites suivant leurs formes extérieures. Léopold de Buch, qui s'occupait alors aussi de son grand travail

sur les Ammonites, dans une de ces visites annuelles qu'il commençait dès lors de faire à Bâle, fut très surpris de trouver toutes les Ammonites de la collection de Mérian rangées suivant leurs formes par groupes bien tranchés, identiques ou peu s'en fallait aux groupes des *Ceratites*, *Arietes*, *Capricorni*, *Planulati*, *Dorsati*, *Coronarii*, *Macrocephali*, *Armati*, *Dentati*, etc., etc., qu'il venait d'établir, de son côté, dans sa riche collection de Berlin. Très modeste, Mérian ne parlait jamais de cette coïncidence de recherches et de résultats ; et, sans de Buch, on ne l'aurait pas su.

Mérian a été un initiateur, comme orographe, stratigraphe et paléontologiste ; sans arriver jusqu'à formuler des règles, des nomenclatures ou des déterminations finales, ou tout au moins d'une grande solidité, il a aidé puissamment les chercheurs originaux. Pendant plus de soixante années, il a publié des mémoires ; aucun, il est vrai, n'est d'une grande portée, mais tous contiennent des faits nouveaux toujours bien observés. Esprit droit, très indépendant de caractère et de fortune, ne recherchant ni les honneurs, ni la notoriété, Mérian a fortement contribué aux progrès de la géologie des Monts-Jura, dans la Suisse septentrionale ; il a été un bienfaiteur de la ville de Bâle, à qui il a donné ses riches collections de fossiles et une très belle et fort complète bibliothèque, qui font aujourd'hui la juste célébrité de l'Université bâloise.

THIRRIA (CHARLES-EDOUARD). — Né à Beauvais (Oise), le 25 février 1796 ; mort à Paris, le 24 janvier 1868. Élève de l'École polytechnique, il entra à l'École des Mines en 1817, et en sortit ingénieur en 1820. En 1822, il était en résidence à Colmar, sous les ordres de l'excellent géologue l'ingénieur en chef Voltz, de Strasbourg ; puis, en 1826, il fut transféré à Vesoul, chef-lieu d'un sous-arrondissement minéralogique spécial pour la Haute-Saône. Sur les conseils de Voltz, qui l'avait puissamment aidé, Thirria publia en

1831, dans le premier volume des ***Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg***, sa ***Notice sur le terrain jurassique du département de la Haute-Saône et sur quelques grottes qu'il renferme.*** Il ne comprenait pas le Lias dans le terrain jurassique ; et il regardait comme formant un quatrième étage jurassique, l'argile avec minerai de fer pisiforme de la Résie-Saint-Martin, du terrain tertiaire d'eau douce. Dans une coupe générale et un tableau comparatif, Thirria reconnait neuf grands groupes, qu'il compare et synchronise avec dix terrains de l'Angleterre, depuis l'Oolite inférieure jusqu'à la pierre de Portland. Venue après les premiers essais, fort incomplets, des classifications de Charbaut et de Mérian, c'est la première nomenclature détaillée, et avec d'importantes listes de fossiles, que nous possédions sur une partie du terrain jurassique de la Franche-Comté, à peu près les deux tiers de ce terrain, puisque le Lias manque.

Voltz, de Strasbourg, connaissait bien les fossiles, et il est un des premiers géologues de l'Europe centrale, après Alexandre Brongniart, qui ait accordé à leur détermination exacte et à leurs gisements, l'importance du rôle que la paléontologie pratique joue dans les classifications des assises. Ce fut lui qui détermina tous les fossiles recueillis par Thirria, et qui fut, on peut le dire, son véritable maître, de même qu'il fut aussi celui de Thurmann. Cela explique la grande similarité des mémoires de Thirria et de Thurmann, dans les descriptions des séries géognostiques, similarité qui frappe toujours ceux qui étudient les ouvrages de ces deux fondateurs véritables de la stratigraphie des Monts-Jura. Thurmann, qui était alors à Strasbourg pendant l'impression du mémoire de Thirria, fut « aussitôt frappé de la parfaite concordance de nos terrains (du Porrentruy) avec ceux de cette partie de la France (Haute-Saône), et je trouvai, dit-il, dès lors un cadre tout prêt pour

l'étude plus approfondie des sous-divisions dans nos chaînes (du Jura bernois) ».

En 1832 et 1833, Thirria, complétant son premier mémoire de 1830-31, publia d'abord à Strasbourg sa carte géologique du département de la Haute-Saône, avec une explication sous forme de légende, qui donne la succession des différents terrains ; puis, à Besançon, il fit paraître sa *Statistique minéralogique et géologique du département de la Haute-Saône*. Ce volume a été regardé longtemps, et à juste titre, comme le type et le modèle d'une statistique géologique d'un département. A l'époque de son apparition, il était certainement en avant de tout ce qui avait été publié d'analogue, tant au point de vue des classifications, nomenclatures, comparaison et parallélisme avec les groupes de l'Angleterre, listes assez exactes de fossiles bien déterminés pour l'époque, et aussi pour les profils géologiques et les lignes de failles, au nombre de douze, indiquées sur la carte. Cette carte géologique, dressée sur celle de l'atlas national de Chaulaire, à la très petite échelle de 0,000,003,8 par mètre, a été exécutée à la lithographie de Levrault à Strasbourg. Coloriée à la main, elle a bien des défectuosités, dues principalement à l'état peu avancé alors de la construction des cartes géologiques. Les recherches postérieures ont montré que le sol de la Haute-Saône est absolument haché par les failles, au lieu d'en avoir seulement douze.

En 1833 et 1834, Thirria visita le terrain néocomien du Jura français et du Jura neuchâtelois, et il publia, en 1836, le résultat de ses explorations dans son *Mémoire sur le terrain Jura-Crétacé de la Franche-Comté* (*Annales des Mines*, 3e série tome X, p. 95). Aidé de Voltz qui l'accompagna à Neuchâtel, il put se rendre compte de ce terrain, entièrement nouveau pour lui, qui venait d'être décrit à Neuchâtel par A. de Montmolin. Ce terrain lui avait d'abord tout-à-fait échappé dans la Haute-Saône; sa statistique n'en fait aucune mention. Thirria reconnut, après sa visite à

Censeau, Boucherans, Métabief et Neuchâtel, que le Néocomien existait aussi dans cinq communes de la Haute-Saône, dont l'une, Vorey, est dans le voisinage immédiat de Besançon.

Thirria quitta Vesoul en 1840, pour occuper des fonctions entièrement administratives au Conseil des Mines à Paris, et dès lors il ne s'occupa plus de recherches géologiques sur le terrain. D'un caractère timide et de manières fort réservées, il vécut tout à fait à l'écart, et il était inconnu des géologues parisiens; cependant, chaque fois que j'avais une communication à faire devant la Société géologique de France, je le prévenais, sur la demande qu'il m'en avait faite, et il assistait toujours à ces séances, conservant un grand intérêt dans les progrès de la géologie des Monts-Jura.

Thurmann (Jules). — Né à Neuf-Brisack (Haut-Rhin), le 5 novembre 1804 ; mort à Porrentruy (Suisse), le 25 juillet 1855. Élève externe de l'École des Mines de Paris, il suivait en même temps les cours d'histoire naturelle du Jardin des Plantes et de la Sorbonne en 1826 et 1827. En réalité, Thurmann a été l'élève d'Alexandre Brongniart et surtout de Voltz, le professeur de géologie de Strasbourg, et leur influence se voit facilement dans tous ses écrits. Pendant l'été de 1831, Thurmann acheva de faire sur le terrain les études de son très remarquable travail : *Essai sur les soulèvements jurassiques du Porrentruy*, qu'il publia l'hiver suivant dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg,* 1832. Pour la première fois, on eut en géologie une orographie et une topographie, mises en harmonie et expliquées, de tout un grand système de montagnes formées entièrement de roches stratifiées. De plus, la classification et la nomenclature de la série jurassique prenaient une forme définitive ; et l'on vit apparaître aussi pour la première fois dans la nomenclature géologique les noms à

terminaison homophone avec terminaison en *ien* : tels que Portlandien, Kimméridien, Corallien et Oxfordien (1). Ajoutons de suite que c'est Thurmann, qui, en 1836, a créé le beau nom de Néocomien.

A la fin de ce premier mémoire de 1831, de Thurmann, se trouve un *Tableau proportionnel de la série jurassique dans le Porrentruy avec les fossiles les plus caractéristiques*, qui est plus complet et mieux équilibré que celui de Thirria. J'ai eu ce tableau constamment sous les yeux, lorsque, entrant dans plus de détails stratigraphiques, j'ai composé le mien en 1845 et 1846 ; et je puis dire que ce tableau de Thurmann est le canevas sur lequel j'ai travaillé et mis au point la stratigraphie du département du Jura.

En 1836, Thurmann, complétant ses premières études, publiait le second cahier de son *Essai sur les soulèvements jurassiques*, avec une grande carte géologique et orographique du Jura bernois, comprenant aussi les cantons de Bâle, de Soleure et une partie de Neuchâtel. Cette carte, à l'échelle considérable de 1 : 96,000, est la première à grande échelle, avec la topographie détaillée et très exacte, qui ait été coloriée géologiquement.

Ces travaux considérables et tous très originaux de Thurmann attirèrent sur le Jura l'attention des géologues du monde entier. La Société géologique de France vint à Porrentruy, en septembre 1838, y tenir sa réunion extraordinaire annuelle ; la Société helvétique des Sciences naturelles y vint en 1853 ; et tous les géologues les plus distingués voulurent voir et toucher de la main cette belle géologie

(1) Souvent ces noms sont rapportés à Alexandre Brongniart, comme les ayant proposés en 1829 dans son « *Tableau des terrains qui composent l'écorce du Globe* », Paris, 1829. Brongniart en a seulement été l'inspirateur, en se servant alors des quatre noms terminés en *ien* de : Paléothérien, Tritonien, Conchylien et Pœcilien (Voir son : « *Tableau théorique de la succession des terrains qui composent l'écorce du globe* », grand in-folio, 1829).

du Jura bernois. C'est ainsi que Thurmann reçut à Porrentruy les visites de Léopold de Buch, de Charpentier, Studer, Agassiz, d'Omalius d'Halloy, de Verneuil, Buckland, Lyell, Schimper, Voltz, Mérian, Escher de la Linth, etc.

Aucun géologue n'a tracé un sillon aussi profond dans les Monts-Jura que Thurmann ; et que l'on s'occupe soit de stratigraphie, soit d'orographie, soit de cartes géologiques, soit même de paléontologie, on est et on sera toujours obligé de remonter aux travaux et aux grandes découvertes du géologue de Porrentruy.

En 1845, en visitant avec lui la coupe du Banné, à la porte de Porrentruy, j'attirai son attention sur une certaine confusion de la partie la plus supérieure du terrain jurassique, lui disant que par dessus les calcaires du Banné, qu'il appelait Calcaire Portlandien et qu'il regardait comme les assises les plus supérieures et les dernières du terrain jurassique, il y avait, à Salins et à Besançon, une autre série plus jeune, commençant par des assises de marnes gris-blanchâtre analogues à celles du Banné, mais renfermant d'autres fossiles, surtout l'*Exogyra virgula*, et par dessus des calcaires compacts, fosilifères à Salins, où j'avais trouvé de gros gastéropodes (*Natica* et *Nerinea*), et qui se terminaient toujours par des dolomies. Une fois son attention éveillée, Thurmann se livra autour de Porrentruy à de nouvelles recherches, qui lui révélèrent les mêmes successions de strates et de faunes ; et, de plus, il y découvrit une quantité de fossiles nouveaux et des stations coralligènes, ce qui le conduisit à entreprendre son *Lethoa Bruntrutana*, grand travail qu'il ne put achever et qui ne fut terminé et publié qu'après sa mort par C. A. Étallon, dans les *Nouveaux Mémoires de la Société helvétique* ; par une sorte de fatalité, Étallon lui-même mourait deux années avant la fin de la publication de cet ouvrage, mais toutefois non sans avoir achevé le manuscrit.

Je ne puis mieux terminer cette trop courte notice de

celui qui a été mon guide, mon maître et mon ami, et qui a tant fait pour la géologie du Jura, qu'en citant des extraits de quelques-unes des lettres qu'il m'a adressées.

« Porrentruy, 22 juillet 1845.

« Monsieur,

« .....J'ai déjà parcouru en diverses directions le Jura de votre département dans un but particulièrement orographique. Je travaille en ce moment à des généralités orographiques relatives à toute la chaîne du Jura (depuis l'Albe du Wurtemberg jusqu'au Bugey), et je suis secondé dans ce travail par plusieurs collaborateurs. Il en résultera une publication collective à laquelle vous pourrez rendre de grands services pour le département du Jura qui, précisément, a été peu étudié jusqu'à ce jour.

« J'accepterais avec empressement votre bienveillant concours à notre œuvre, où chaque travailleur figurera avec son nom et ses titres à l'observation. L'association des observateurs locaux est indispensable dans les études géologiques. » [Ce projet n'a pas été mis à exécution, ou plus exactement n'a pas abouti. — J. M.].

« Porrentruy, 1er avril 1846.

[Lettre écrite après la réception de mes deux notices, in-4°, sur le Jura occidental et le Keuper — J. M.]

«... J'entre tout à fait dans vos vues en général, et si j'en diffère c'est sur quelques points peu importants. Eh ! quoi, pensez-vous donc, mon cher Marcou, que je n'aie pas pour votre travail des prédilections amicales et des entrailles en quelque sorte paternelles? — Il faudra plutôt vous défier

de ma partialité d'ami que craindre des froissements reposant sur quelques dissidences. Vous voilà lancé dans la carrière, et je crois à bonnes enseignes. »

« **Porrentruy, 1er janvier 1850.**

[Lettre reçue en Amérique, où j'étais depuis deux années. — J.-M.]

«... Avez-vous donc totalement oublié cette pauvre vieille Europe? et ce pauvre petit Jura? Le crêt Belin, Bregille, le Banné sont-ils donc définitivement délaissés? Que devenez-vous? Et cependant ici, parmi vos amis les ermites du Jura, vous êtes en plein succès scientifique! Votre travail est désormais le point de départ en matière de géologie jurassique. Il a été admirablement accueilli et je vous réponds à cet égard de la bonne opinion de nos Mérian, Kœchlin, Gressly, Lardy, Mousson, de Charpentier, Bernard, Nicolet, Quiquerez, etc. Gressly, qui a dévoré votre livre, en est un des admirateurs. »

« **Porrentruy, le 20 mars 1851.**

[Lettre reçue à Paris, au moment d'un nouveau départ pour l'Amérique. — J.-M.]

« ... Néanmoins votre départ imprévu déconcerte bien mes espérances de relations amicales et géologiques habituelles. J'espérais que nous serions deux et je me trouve seul. Il règne donc une fatalité sur les géologues jurassiens: Renaud-Comte et Sauvanaud commencent et meurent; Gressly devient un sauvage; Pidancet ne répond jamais; Parandier et Itier quittent la partie. Vous étiez, cher ami, mon *Spes Trojæ* et vous voilà bientôt loin! *Sogeht es in der*

Welt. — Je serai presque seul à continuer; car, par suite de cette infernale politique, tout est disloqué. Néanmoins, cher ami, j'aurai soin ici, soyez-en certain, des intérêts de votre réputation géologique ; les enfants géologiques à naître ne renieront pas leur lignage jurassique salinois.

« Votre dévoué, J. THURMANN. »

Comme Thurmann me l'a écrit, une sorte de fatalité a pesé sur les géologues du Jura de la période militante et créatrice de la description des Monts-Jura, et plus spécialement du terrain jurassique, typique d'une période géologique pour le monde entier. Enlevé lui-même, dans douze heures par une attaque subite de choléra, le 25 juillet 1855, lorsqu'il n'avait que 51 ans, et que l'on pouvait espérer encore tant de nouveaux travaux et de nouvelles publications de lui. Il y avait de grandes espérances à fonder, pour lui succéder, sur deux jeunes géologues et paléontologistes de premier ordre, qui n'ont pas connu Thurmann personnellement, mais qui sont entrés dans la carrière très peu de temps après sa mort, et qui étaient venus tous deux conférer avec moi à Zurich, en 1856 et 1857. L'un, Étallon, était admirablement doué et avait une ardeur de travail rare, trop d'ardeur même. Je l'avais choisi pour terminer le *Lethea Bruntrutana*, choix excellent, comme l'a prouvé la publication de cet ouvrage. Je parle de lui plus loin dans une notice spéciale. L'autre, Albert Oppel, combinait à un rare degré les talents de l'observateur minutieux, aussi bien sur le terrain que dans le cabinet, avec les vues générales et d'ensemble; et avec cela un amour de la géologie joint à une ardeur sans limites, et évidemment au-dessus de ses forces. C'était un nouveau Léopold de Buch, moins les excentricités, les obstinations et les insociabilités. Il y avait tout à espérer d'Oppel, mon jeune ami et comme il se plaisait à me le dire « mon élève ». Une

fièvre typhoïde, contractée dans un excès de travail à Munich, l'a enlevé le 22 décembre 1865. Nous nous étions vus deux fois dans le courant de cette année, une fois à Salins, où il avait étudié avec moi toute la géologie des environs, et la dernière fois à Genève, à la réunion de la Société helvétique. Nous avons dans ces deux réunions discuté à fond et sous toutes ses faces une question qu'il allait soulever peu de jours avant sa mort, celle du « Tithonique » cette création d'Oppel d'un nouveau faciès de la partie supérieure du terrain jurassique dans le bassin méditerranéen. Né le 19 décembre 1831, à Hohenheim, en Wurtemberg, Albert Oppel n'a vécu que 34 ans ; mais quelle vie géologique bien remplie ! et quels élèves il a laissés après lui ; citons seulement : Neumayr, Schlœnbach, Beneke et Wangen.

Gressly Armand (Amanz en allemand).— Né à la verrerie de Barschwyler, près de Lanfon, canton de Soleure, le 17 juillet 1814 ; mort à l'institution de la Waldau, près de Berne, le 13 avril 1865. Elève des pères Jésuites du Gymnase de Soleure, puis du Lycée de Lucerne, il passa une année chez les Jésuites de Fribourg, et finalement, en 1833, il alla à Strasbourg pour y étudier la médecine. Là, il fit la connaissance de Voltz dont il suivait le cours de géologie, puis de Thurmann qui passait alors ses hivers à Strasbourg, où résidait une partie de sa famille. Tous deux reconnurent vite les grandes et exceptionnelles aptitudes géologiques de Gressly, et le poussèrent à se livrer entièrement à cette science. Gressly vint habiter Porrentruy, et de 1835 à 1837 il travailla constamment avec Thurmann et sous sa direction, l'accompagnant dans ses excursions et travaillant dans sa collection et dans sa bibliothèque.

Peu d'hommes ont eu la passion géologique poussée à un tel degré d'intensité que Gressly, et peu d'hommes ont fait autant de géologie pratique que lui. Une fois établi sur

une localité fossilifère, il n'en sortait plus. A Porrentruy, il ne quittait les marnières du Banné que chassé par des pluies torrentielles ou par la neige; et le long des bords de la Birse, autour de sa maison et de la verrerie de Barschwyler, au pied du Fringeli, Gressly passait sa vie au milieu des rochers et dans les marnières. Ce qu'il a recueilli de fossiles est incalculable. Mais il faisait plus, il observait surtout leur gisement, leur nombre, leur association, leur position dans la roche et leur état de conservation. Le premier de tous les géologues, Gressly a essayé de reconstruire le fond des mers aux époques géologiques, et c'est lui qui est le créateur de la *doctrine des faciès*.

Le professeur Carl Vogt de Genève, l'a nommé quelque part « une pierre précieuse toute brute, mais comme elle était brute ! » J'ajouterai : pas tant que cela. Gressly, poursuivant des idées fixes sur les faciès, finit, comme presque tous ceux qui s'hypnotisent sur un sujet abstrait et qui demande beaucoup d'observations et une grande tension d'esprit, il finit, dis-je, par avoir des distractions voisines d'une maladie mentale. Une première attaque, en 1840, au milieu de la publication de ses « *Observations géologiques sur le Jura Soleurois* », passa vite ; mais, en 1844, il fut atteint plus gravement et eut une véritable maladie de monomanie religieuse ; guéri quatre ans après, il resta très excentrique et un « sauvage » suivant l'expression de Thurmann, jusqu'à ce qu'une dernière attaque, compliquée cette fois de rhumatismes des plus douloureux, dont il avait fini par être tout à fait perclus, l'enleva en 1865.

Citons quelques unes de ses excentricités, toutes très inoffensives, car Gressly était la bonté personnifiée. Jamais on ne l'a vu en colère, ou s'emporter, supportant toutes les tracasseries et taquineries ; et Dieu sait combien Desor et Vogt, les deux assistants d'Agassiz, lui ont fait de misères et de mauvaises plaisanteries. Sa mansuétude était sans borne, se contentant de sourire à toutes les railleries les

plus grossières et les plus amères. Aussi Gressly était chéri de tous les enfants, qu'il avait le talent d'amuser en leur taillant des animaux avec des noyaux de fruits, ou en construisant des grenouilles dansantes et des bateaux avec de vieux papiers. Le voyant toujours par monts et par vaux, les paysans du Jura suisse, le regardaient comme un des esprits errants de la montagne. Tous l'accueillaient et l'hébergeaient même avec bonté et une grande bienveillance. Thurmann et Agassiz qui appréciaient tous deux la grande valeur de ses observations l'ont toujours traité en ami. Que de mois il a passés dans la maison de Thurmann, où il avait toujours sa place à table et son lit ; chez le géologue Quiquerez, à Bellerive, dans le val de Délèmont, et chez le peintre Distelli, à Olten. Plus tard, Desor, favorisé de la fortune et devenu subitement riche, répara ses duretés mordantes et sans pitié de 1838 à 1844, et il recueillit Gressly dans sa maison de Neuchâtel, où ce dernier passa les huit dernières années de sa vie.

Gressly nettoyait ses fossiles avec sa langue, puis il les essuyait sur ses manches ou sur son pantalon. Il ne faisait que rarement usage de linge nouvellement blanchi, entassant plusieurs chemises les unes par dessus les autres, ce qui lui donnait des proportions de rotondité insolites. Toute sa personne, surtout pendant ses explorations géologiques, dénotait un ouvrier manœuvre. En 1837, à une époque où il se mettait encore avec une certaine recherche relative, il fut arrêté à une des portes de Soleure, par le gendarme de garde qui lui dit ; « Maçon, montrez votre passeport ! » Le marteau à la main, un sac dans lequel il mettait une paire de gros souliers et ses échantillons, une de ces grandes redingotes allemandes spéciales à la Forêt-Noire, avec des poches profondes et battantes ressemblant à de véritables besaces et qui étaient toujours remplies de ses manuscrits, de cartes, de coupes géologiques, de livres même, Gressly ressemblait bien plus à un ouvrier faisant

son tour de Suisse et de France qu'à un savant. Une fois son sac rempli de fossiles, Gressly continuait à collectionner et jetait pêle-mêle, dans ses immenses poches, fossiles, notes et cartes ; car il avait en horreur l'envoi de caisses par la poste depuis la perte d'une caisse à laquelle il attachait une grande valeur. Arrivé à Porrentruy ou à Neuchâtel, il vidait sac et poches : et alors s'étalait aux yeux étonnés de ses amis géologues, à côté de fossiles d'une conservation superbe et bien enveloppés de chiffons, des coupes géologiques admirablement dessinées et coloriées même, seulement elles étaient toujours fortement maculées et tachées, des fragments de cartes géologiques dans le même état de maculation, des pains de couleur, des pinceaux, des bouts de crayons, cigares, jeux de cartes, et enfin une fois un groupe lourd, noué dans un coin de mouchoir d'une couleur indéfinissable. Ouvert, à la grande surprise et stupéfaction de Gressly, ce groupe qu'il traînait dans ses poches depuis trois mois contenait en beaux écus d'argent la somme de 120 francs qu'on lui avait remise à son départ pour payer ses dépenses. Comment avait-il vécu tout ce temps ? En entrant dans la première maison de paysan qu'il trouvait devant lui, et où, grâce à ses avis et conseils pour régulariser et trouver les sources, ou pour indiquer les bonnes carrières de marnes et de pierres, il recevait toujours l'hospitalité ; et même quelquefois il se faisait si bien venir des enfants, du paysan et de sa femme qu'on le gardait plusieurs semaines. C'est ainsi qu'il a disparu plusieurs fois dans les vallées du Weisenstein, de la Rœthefluh, du Hauenstein, de la Hohenwinde, du Mont-Terrible, des Franches-Montagnes. Et à son retour, il revenait les mains pleines de véritables trésors géologiques de toutes sortes.

Recommandé tout spécialement à Agassiz par Thurmann, Gressly arriva à Neuchâtel en 1837, avec le manuscrit de ses célèbres « *Observations géologiques sur le Jura soleurois* » dans sa poche, manuscrit rédigé en entier par

Gressly à Porrentruy dans la bibliothèque de Thurmann, et qui avait été corrigé et mis au point par ce dernier Accepté par la commission des Mémoires de la Société helvétique, on en commença la publication immédiatement, et le premier tiers ou première partie parut en 1838, à Neuchâtel. C'est dans cette première partie que se trouve non seulement la *doctrine des faciès*, mais aussi la division du terrain jurassique en quatre grandes périodes correspondantes au développement organique des fossiles. En un mot, Gressly distingua le premier quatre grandes faunes jurassiques, savoir : celle du Lias, celle de l'Oolite inférieure, celle de l'Oxfordien, et enfin celle de l'Oolite supérieure ; divisions beaucoup plus naturelles et philosophiques que celles de de Buch faites à peu près à la même époque (1839), pour le Jura allemand, ainsi que l'ont prouvé amplement toutes les découvertes et descriptions du terrain jurassique dans les deux hémisphères.

Le premier aussi, Gressly enleva le Corallien de l'Oxfordien pour le réunir à l'Oolite supérieure. Son *Tableau des différents faciès et terrains jurassiques et triasiques*, p. 116, résume bien ses découvertes et ses classifications et lui fait le plus grand honneur ; il est l'œuvre d'un géologue de premier ordre, comme idées originales et comme observations justes et profondes.

En 1853, Gressly publia, sans nom d'auteur, une coupe géologique fort remarquable du Hauenstein, près d'Olten, faite pour la compagnie du chemin de fer de la Suisse centrale. En même temps, il construisit une *Vue du Hauenstein du côté du nord avec l'entrée du Tunnel*, qui a été insérée, aussi sans nom d'auteur, dans le tome IV du Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, 1er cahier, planche B. Comme précision et détail, ces deux coupes sont admirables. Il les a complétées par une coupe à plus grande échelle en 1857, toujours sans y mettre son nom. Modeste Gressly ; il a donné son temps, son travail, pour de bien

modestes salaires à deux compagnies de chemins de fer suisses, sans se réserver même le droit de placer son nom, sur ses coupes.

En 1859, a paru le dernier grand travail de Gressly, sous le titre « *Études géologiques sur le Jura neuchâtelois* » en collaboration de Desor qui n'a fait que de déterminer les Echinodermes et de corriger en partie le texte de Gressly. La Carte géologique de la partie orientale du Jura neuchâtelois à la grande échelle de 1 : 25,000, ainsi que les grandes coupes géologiques détaillées des tunnels des Loges et du Mont-Sagne sont entièrement l'œuvre personnelle de Gressly.

Voici des extraits de deux lettres de Gressly:

« Soleure, le 18 octobre 1853.

« Mon cher Thurmann,

« Je viens de finir mon grand profil du Hauenstein (3 pieds environ d'envergure) (1), et je termine demain mon rapport géologique [4 à 5 feuilles — Ce rapport n'a jamais été publié.—J.-M.]. J'espère contenter la Commission (des chemins de fer suisses), et être libre derechef pour d'autres affaires. Si le temps est convenable, je retournerai par Soleure, Weissenstein, Delémont à Porrentruy pour vous y voir et aller à Ferette. J'ai reçu de nouvelles offres pour des travaux géologiques, et probablement j'aurai de l'emploi chez l'un ou l'autre des concurrents pour le tunnel du Hauenstein, ou pour les autres chemins de fer. Si j'avais encore des exemplaires du petit profil et de la carte du Hauenstein je vous l'enverrais, mais il me faut attendre maintenant jusqu'à mon retour à Olten. Je ferai

(1) C'est la coupe à l'échelle de 1:2,500 publiée seulement en 1857, pendant le cours des travaux du tunnel.

des collections de roches du Hauenstein qui se vendront bien aux curieux [Quelle naïveté !— J.-M.],et pendant l'hiver je ferai une carte en relief des environs de Olten, qui fera bien pour beaucoup de raisons... »

« Votre très dévoué,

« Am. GRESSLY. »

« Neuchâtel, ce 2 novembre 1855.

« Mon cher M. Marcou,

« J'ai reçu avec infiniment de plaisir vos notices intéressantes sur votre Keupérien et la géologie américaine. Je profite de la bonne et belle occasion de vous remercier de votre envoi pour me lier davantage avec vous par des relations plus suivies. J'espère que vous ne refuserez pas de me seconder de vos lumières et de votre expérience dans la comparaison de nos terrains tant keupérien que jurassique, afin pour (*sic*) arriver à une corrélation exacte de nos diverses assises entre le Jura Salinois et Suisse. Quoique j'ai reconnu la plupart de vos divisions, je reste encore en doute sur quelques-unes surtout du Keupérien; par exemple vos dolomies et gypses.... En second lieu, j'aimerais bien posséder une suite de vos fossiles *néocomiens*, *grès verts*, et surtout du *Lias supérieur et moyen*, fossiles qui manquent presque complètement dans le Jura Suisse. En général, j'y attache d'autant plus de valeur que des fossiles déterminés par vous-mêmes ne laisseront aucun doute sur les espèces telles que vous les entendez. »

« En attendant une réponse favorable, je me signe avec mille remerciements et mille excuses de mon hardiesse. »

« Votre tout dévoué,

« A. GRESSLY, géologue. »

Sur la pierre qui recouvre les cendres de Gressly, au cimetière de St-Nicolas à Soleure, on a gravé, sur sa demande, l'inscription suivante, entièrement de sa composition :

> **Gresslius interiit lapidum consumptus amore**
> **Undique collectis non fuit hausta fames ;**
> **Posimus hoc saxum ; me hercle, totus opertus**
> **Gresslius hoc saxo nunc satiatus erit.**

PIDANCET (PIERRE-MARIE-JUST). — Né à Besançon, le 15 mai 1823 ; mort à Poligny, le 19 avril 1871. Avec de nombreuses connaissances sur diverses parties de l'histoire naturelle, et bien placé pour observer, ayant eu pendant douze années la direction du Musée de Besançon comme préparateur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences, Pidancet n'a pas donné tout ce qu'on était en droit d'attendre de ses capacités réelles, comme bon et habile observateur de la géologie du Jura. Beaucoup de projets qui allaient rarement jusqu'à un commencement d'exécution, des associations avec des confrères à peine ébauchées, ou qui étaient brisées violemment après quelques mois de recherches communes, font qu'en somme Pidancet a très peu produit. La grande difficulté avec Pidancet, était qu'on ne pouvait rien obtenir de lui ; il promettait volontiers, et encore seulement en paroles, car le plus souvent il ne répondait pas aux lettres. Il est allé jusqu'à publier dans les Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 3e volume, 1re livraison, juillet 1847, à la table des matières seulement le titre d'une *Notice géologique sur les environs de Besançon* qu'il n'a jamais pu se décider à terminer et qui n'a jamais paru.

Cependant de 1847 à 1850, il a publié en collaboration de M. Lorry (qui rédigeait les notes), d'abord une *Note sur le phénomène erratique dans les hautes vallées du Jura*,

le 15 novembre 1847, dans laquelle ils ont signalé les premiers des traces certaines et indiscutables d'un phénomène erratique et de glaciers propres à l'intérieur des chaines du Jura, sur le plateau des Rousses et dans le Grandvaux autour de St-Laurent. Toutefois, il est bon de remarquer que dès 1835 et 1842, Agassiz avait reconnu des glaciers propres au Jura à la Dent de Vaulion, et aux environs de St-Cergues. Puis, en 1848, Pidancet et Lory firent paraître deux courtes notices, sur la Dôle et les environs de Ste Croix et le Val de Travers (*Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 3e vol., décembre 1847, p. 79 et 83, 1848), dans lesquelles ils appuyèrent surtout sur cette opinion, que j'ai toujours combattue, que « l'étage néocomien repose toujours en parfaite concordance sur l'assise la plus élevée et en même temps une des mieux caractérisées de l'étage portlandien du Jura ».

En 1850, Pidancet publia seul, une *Note sur quelques-uns des phénomènes que présentent les failles du Jura* (*Mémoires Soc. d'Émul. du Doubs*, 3e vol., 1848, p. 1). Dans ce court travail, Pidancet cherche à classer les failles, en failles simples, failles complexes, failles principales ou continues, failles de ploiement, et enfin failles d'affaissement ; de plus, il signale la constance de leur orientation, et les obstacles qu'elles ont opposés au développement des ploiements réguliers du Jura. Les observations qu'il cite à l'appui de ses opinions sont en général exactes, et son mémoire est original et a une valeur réelle. M. Lory, dans ses études postérieures sur les Alpes, a su tirer parti de plusieurs des vues que Pidancet a nommées « les lois des failles ». Avec Pidancet, la question des failles primait tout dans le Jura ; aussi en trouvait-il un peu partout, si bien que Carteron, de la Grand'Combe-des-Bois, près de Morteau, abasourdi par ses explications des failles et des *faillotes* (nom que Pidancet employait pour des soupçons de faille), hésita à le laisser entrer dans sa maison, disant :

« Y vo trouva dez failles dans mo mazon » (Il va trouver des failles dans ma maison). Carteron, comme Thevenin, était un géologue-laboureur, qui ne parlait que patois, mais qui avait le flair pour dénicher de superbes fossiles, dont beaucoup ont été figurés et décrits par Alcide d'Orbigny dans sa *Paléontologie française.*

Voici les découvertes dues à Pidancet dans la géologie du Jura. En me quittant en septembre 1847, à Censeau, où je venais de lui montrer la série inférieure du Néocomien (entièrement nouvelle pour lui), y compris le gypse de La Rivière, que faute de bonne coupe je regardais comme l'équivalent des « Marnes bleues sans fossiles de Censeau », Pidancet se rendit auprès du Dr J.-B. Munier, à Foncine. Ce dernier, qui faisait un peu de géologie, conduisit Pidancet à la carrière de gypse de Foncine-le-Bas, où il reconnut par dessus le gypse, formant bien la base du Néocomien comme je l'avais classé, un massif de trente mètres de calcaires compacts, renfermant la *Pholadomya elongata*; puis venaient les « Marnes bleues sans fossiles de Censeau », et le calcaire roux avec minerai de fer de Boucherans. C'étaient trente mètres de calcaires qui m'avaient échappé, faute d'une bonne coupe entre La Rivière et Censeau, et qui complétaient la série du Néocomien inférieur.

MM. Pidancet et Lory, croyant être certains de l'absence de toute dislocation des couches jurassiques avant les dépôts du Néocomien, projetèrent de faire un travail d'ensemble sur le terrain néocomien des chaînes du Jura. Pidancet devait faire l'étude dans les départements du Doubs et du Jura, et M. Lory était chargé de la Haute-Saône, de la Suisse et du département de l'Ain. Dans ses explorations de 1848, M. Lory découvrit à Charix, près Nantua, sur les bords de la route de Genève, des fossiles d'eau douce dans les couches les plus inférieures du Néocomien, correspondantes et homotaxis des gypses de La Rivière et de Foncine. Lory soumit ces fossiles à Deshayes

qui reconnut des *Planorbes*, *Physes*, *Cyclades*, *Corbules* et *Paludines*; le tout rappelant et indiquant une faune de la formation wealdienne d'Angleterre. Plus tard, on retrouva ces fossiles d'eau douce à Villers-le-Lac et ailleurs dans les chaînes du Jura oriental, et au lieu de laisser ces couches dans le Wealdien, on en fit du Purbeckien, c'est-à-dire du Jura supérieur, ce qui est une erreur de synchronisme avec l'Angleterre; erreur contre laquelle j'ai constamment protesté depuis 1858, et dont la géologie du Jura n'est pas encore entièrement délivrée.

M. Lory rédigea en 1849, son *Mémoire sur les terrains crétacés du Jura*, attendant vainement la partie qui avait été assignée à Pidancet. Après sept années d'attente, des arbitres, MM. Coquand et Grenier, durent intervenir, pour faire cesser l'opposition de Pidancet à la publication du manuscrit de M. Lory; et ne pouvant rien obtenir de Pidancet, malgré ses engagements et ses promesses réitérées ils jugèrent convenable de publier enfin le mémoire de Lory, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, en 1857. Ainsi se termina l'association de Pidancet avec M. Lory.

Vers la même époque, Pidancet découvrit dans la forêt de la Serre, près de Dôle, des plantes fossiles indiquant l'existence du Dyas (Permien ou Pénéen), dans une localité regardée en 1853, par Coquand et lui, comme du Grés bigarré ou Trias. Cette découverte, due entièrement à Pidancet, en 1854, servit à Coquand, dans sa description de la Serre, insérée dans le *Bulletin de la Société géologiqne de France*, tome XIV, p. 13, 1856. Dans son travail, Coquand n'a peut-être pas exprimé une reconnaissance assez explicite des droits de Pidancet, qui avait fait la découverte et la plus grande partie des recherches. Froissé et aigri, Pidancet quitta violemment le Musée et la Faculté des Sciences de Besançon. Peu après, il fut appelé au collège de Poligny, où il créa un Musée, dont la plus belle pièce,

préservée et arrangée par ses soins, représente des fragments d'un énorme saurien du Keuper, de plus de trente mètres de longueur, trouvé par le géologue Séraphin Chopard, dans les travaux de tranchées qu'il dirigeait pour établir le chemin de fer près de cette ville.

Pidancet commença la publication de ses recherches sur la géologie des environs de Poligny, dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de cette ville, 1863-1864, sous le titre *La Géologie du Jura*. Malheureusement, il en resta aux débuts de ses descriptions du Keuper ou Marnes irisées, et, selon son habitude, il ne donna que des fragments inachevés.

Moi, qui ai beaucoup connu Pidancet, de 1845 à 1848, qui fut sa meilleure période de recherches, je ne puis trop regretter qu'il ait si peu produit. Il était un véritable naturaliste; seulement il a toujours trop embrassé pour ses forces, qui étaient très limitées, et comme conséquence il a toujours été trop disposé à éparpiller ses talents et son temps sur des sujets divers et variés, (1) sans jamais rien achever, excepté sa théorie des failles, et encore l'a-t-il laissée dans un état d'essai, plutôt que de doctrine finale et solide. Sous les attaques devenues de plus en plus fréquentes d'une maladie incurable, Pidancet devint de plus en plus irritable, et d'une misanthropie qui affligeait et paralysait même les meilleures intentions de ses amis et des savants francs-comtois qui lui portaient intérêt. Les malheurs de la patrie, en 1871, achevèrent de ruiner sa santé, et il s'est éteint à Poligny, pendant l'occupation

(1) En 1846 et 1847, Pidancet s'associa avec son collègue de la Faculté, Georges Sire, préparateur de physique, pour exécuter le relief géologique des environs de Besançon. Sire fit la maquette et Pidancet la coloria géologiquement. Deux ou trois exemplaires seulement furent achevés. Pidancet m'en donna un, fort bien fait, que j'ai à mon tour offert à mon ami Paul de Rouville, de Montpellier, lors de mon départ pour l'Amérique, en 1848.

prussienne, le 19 avril 1871, regretté de ses amis et des nombreux savants qui l'avaient connu, même de ceux avec qui il avait eu des difficultés et qui n'avaient jamais cessé de rendre justice à ses talents et à ses découvertes.

Voici des extraits d'une lettre qu'il m'a écrite, peu avant mon départ pour l'Amérique.

« Besançon, décembre 1847.

« Mon cher ami Marcou,

« ... Je viens de lire dans le *National*, non sans émotion, que vous étiez définitivement chargé d'une mission par le Muséum. Cette nouvelle me cause autant de chagrin que de plaisir ; votre éloignement me faisant perdre pour un temps assez long un ami très précieux. Croyez, mon cher Marcou, qu'on ne vous oubliera pas dans notre vieux Jura, et puisse cette pensée vous consoler un peu dans vos moments les plus tristes. Mais enfin je suis satisfait, le Muséum a su trouver au moins un voyageur à mon idée. »

« J'ai achevé depuis longtemps ma note sur les failles, voici quels sont les résultats auxquels je suis arrivé : J'ai établi trois espèces de failles ; les unes que j'ai appelées *continues* ou principales, sont celles que nous avons surtout dans la Haute-Saône, les environs de Besançon, Salins, etc., elles s'étendent sur de grandes étendues et ont été produites avant les ploiements réguliers, qui, lorsqu'ils ne leur sont pas parallèles, viennent s'arrêter contre et font varier ainsi les affleurements de la tête de faille. Ce sont ces ploiements qui ont produit les crêts brèchiformes, et les renversements que l'on observe sur la ligne de faille ; ces failles n'ont dû être d'abord que des fentes assez analogues à nos vallées d'érosion, et qui étaient ouvertes comme celles-ci de haut en bas. »

« 2° D'autres failles, que j'ai désignées sous le nom de failles de ploiement ou de rupture, sont celles que l'on observe sur l'axe même des chaînes à voûtes régulières, et dont Thurmann et Gressly ont signalé un grand nombre.

« 3° Les troisièmes enfin sont celles qui ont été produites après les ploiements eux-mêmes, et qui peuvent se former encore de nos jours ; ce sont les failles par glissement ou affaissement, et qui se trouvent ordinairement dans le voisinage des grands affleurements marneux; un grand nombre se voit aux environs de Poligny, et la faille de Pont-de-Roide en est un exemple. »

« D'après cela, je pense qu'on pourra arriver facilement à classer les différents faits orographiques, si compliqués quelquefois dans notre Jura... Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est la manière dont les ploiements s'arrêtent contre le pied des failles continues. »

« J'espère, mon cher ami, que vous m'enverrez avant votre départ pour l'Amérique un exemplaire de votre mémoire sur le Jura, je le conserverai comme un précieux souvenir, ainsi que toutes vos lettres. »

« Il me reste à vous remercier relativement à notre note sur les moraines du Jura (publiée dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences* du 15 novembre 1847) ; je vous assure que tout cela m'a causé bien de l'ennui, car j'ai bien regretté de ne pas pouvoir laisser faire M. Martins comme il l'aurait voulu ; mais Lory me tamponnait, et c'est lui qui a écrit toutes les lettres que je n'ai fait que de signer, et bien à regret, car je n'aime pas l'Institut, et généralement je n'aime pas la publicité. »

« Donnez mon adresse à ceux de vos amis qui désireraient visiter le Jura ; je me ferai un plaisir de les piloter en votre absence. »

« Adieu, tous les amis se joignent à moi pour vous souhaiter un heureux voyage. »

« Votre ami, JUST PIDANCET. »

Etallon (Claude-Auguste). — Né le 28 avril 1826 à Luxeuil, mort le 22 février 1862 à Gray. Professeur de mathématiques au collège de St-Claude, d'octobre 1855 à septembre 1857, dans l'espace d'un peu moins de deux années, Etallon, qui comme il le dit, en arrivant à St-Claude « ne connaissait que de nom les terrains jurassiques », parvint à débrouiller, classer et décrire la géologie de cette partie du Jura, sous le titre : « *Esquisse d'une description géologique du Haut-Jura et en particulier sur les environs de St-Claude*, avec une carte géologique et une planche de coupes » (*Annales Soc. Agric., Hist. nat. de Lyon*, juillet, 1857).

Les recherches exécutées pendant les loisirs assez écourtés de ses fonctions au collège, et dans les intervalles des hivers neigeux et toujours assez longs dans le Haut-Jura ont fait que « le travail a été assez pénible », et ont exigé des aptitudes rares de la part d'Etallon. Tout en ne donnant qu'une « Esquisse », l'auteur a bien tracé la géologie du Haut-Jura, jusqu'alors vierge des géologues locaux et des recherches détaillées d'une localité un peu considérable. St-Claude est bien placé, à la limite des départements du Jura et de l'Ain et près de Genève et du canton de Vaud ; et afin de donner un caractère de similarité et d'ensemble, Etallon, de lui-même a suivi l'ordre, la méthode et les classifications « indiqués par les ouvrages de MM. Thurmann, Gressly, Marcou et d'Orbigny ». C'est dans ce mémoire que se trouvent pour la première fois la description et le signalement, comme localité très riche en fossiles d'un grand intérêt, du ravin de Valfin, qu'Etallon relia avec la localité d'Oyonnax dans l'Ain, déjà signalée par Bernard, de Nantua. Les vues d'ensemble et les opinions philosophiques et bien équilibrées, résultat d'observations fines et bien pensées, abondent dans ce travail.

Habitant alors Zurich, j'y avais reçu, en 1856, une pre-

mière notice, de seize pages seulement, sur le *Grès bigarré des environs de Luxeuil*, par A. Etallon, publiée à Dinan près de St-Malo (Côtes-du-Nord) en juillet 1854, avec une addition écrite du nom de St-Claude, après le titre de professeur de mathématiques. Quoique écrite avec talent, cette simple note, sans généralités, n'avait pas attiré mon attention, lorsque quelques mois plus tard je reçus le travail d'Etallon sur St-Claude. De suite, je compris la portée de ce mémoire et la valeur de son auteur, et je me mis en rapport avec lui. A mon grand étonnement, j'appris qu'Etallon me connaissait beaucoup, non seulement par mes « Recherches géologiques sur le Jura salinois », qu'il était allé étudier sur les lieux mêmes autour de Salins, mais aussi personnellement par plusieurs amis communs, surtout par le Principal du Collège de St-Claude, mon bienveillant ancien professeur du collège de Salins M. Jacquenot. Dans ces conditions, nous fûmes vite des amis ; une correspondance asscz active, avec visites qu'Etallon me fit à Zurich et à Salins, nous lia fortement ; et je puis dire sans exagération que j'exerçai une grande influence sur Etallon, qui me consultait sur tous ses travaux.

Transféré au collège de Gray, comme professeur de physique, en octobre 1857, c'est-là que, dans le court espace de cinq années, il a produit huit mémoires de paléontologie stratigraphique sur le Jura. Etallon n'était pas seulement bon stratigraphe, très fin et exact paléontologiste, écrivain très clair et précis, observateur d'une grande originalité ; mais il était de plus bon dessinateur-lithographe; et c'est lui qui a exécuté sur pierre toutes les planches de fossiles qu'il a publiées.

D'un caractère réservé et peu expansif, Etallon se liait difficilement. Tout en étant disposé à laisser à chacun ses opinions scientifiques, il maintenait les siennes sans fléchir jamais, et par goût il préférait l'isolement à la collaboration. C'est cette disposition qui a été la cause principale

du ralentissement de ses rapports avec Edmond Guirand, le célèbre collectionneur de fossiles de St-Claude, et qu'à Gray il se tint toujours sur une grande réserve et dans un certain éloignement de ses collègues géologues graylois E. Perron et le Dr de Fromentel. Je suis le seul géologue pour qui il ait fait exception, recherchant avec persistance mes opinions sur tous ses travaux, ainsi que le montreront les extraits suivants de quelques-unes de ses lettres.

« Gray, 12 mars 1858. »

« *A M. Jules Marcou, professeur à Zurich.* »

« **Monsieur,**

« ... Je vous connaissais depuis longtemps par vos travaux..., je devais donc chercher à vous présenter mes hommages, je voulais avant la publication de mon ouvrage (sur la géologie du Haut-Jura et en particulier des environs de St-Claude) causer quelque peu avec vous de la chaîne du Jura, que, Franc-Comtois tous deux, nous devons étudier avec plaisir ; les circonstances m'ont empêché de mettre mon projet à exécution et d'aller en même temps parcourir les lieux où MM. Thurmann et Gressly avaient souvent porté leurs pas, j'avais déjà suivi vos courses aux environs de Salins ..... Je me fais un plaisir de vous adresser un exemplaire de mon ouvrage. Je souhaite que vous y trouviez quelques résultats utiles pour la science. Dans tous les cas, j'ai employé en conscience les loisirs que m'ont laissés deux années de séjour dans le Haut-Jura. »

« Cet ouvrage est bien incomplet sans doute, mais j'ai voulu donner tout d'abord le résultat général de mes recherches.... J'ai été aux vacances dernières nommé professeur de physique au collège de Gray, ce qui est un avancement. Ma

nouvelle position ne me permettra plus, qu'à de rares intervalles, d'étudier les hautes montagnes.... J'ai aussi dans la Haute-Saône de nombreux matériaux d'observations, la plus grande partie des observations de M. Thirria sont à refaire ; il y a à modifier les délimitations de ses terrains jurassiques, à donner les descriptions du Néocomien, du Cénomanien, et de leurs fossiles, tous faits qu'il ne pouvait voir, et que les tranchées du chemin de fer offrent aux observateurs du jour ; d'ailleurs, le pays est littéralement haché par les failles ; il y en a peut-être plus de deux cents de Gray à Langres. »

« ... Je souhaite que cette lettre ne soit pas la seule que j'aie à vous faire parvenir. Les géologues doivent se prêter mutuel secours ; il y a loin sans doute de l'élève à un des maîtres de la science, mais les intentions sont bonnes.... »

« Votre honoré serviteur,

« ETALLON. »

« Gray, 31 mai 1858. »

« Monsieur et cher confrère,

« Je suis vivement touché de la bienveillance que me témoignent toutes vos lettres et de l'empressement que vous mettez à me communiquer tout ce qui peut m'être utile ou me causer du plaisir, je vous en remercie vivement... Votre lettre contient une proposition qui est extrêmement flatteuse pour moi, oserai-je dire d'une utilité très grande pour mes travaux à venir, aussi m'empressé-je de l'accepter immédiatement, franchement. Mais c'est là un travail de conscience qui m'est demandé ; je ferai tous mes efforts pour que le continuateur de Thurmann ne soit pas trop au-dessous de son modèle, cependant je vois de nombreuses difficultés. Terminerai-je simplement les travaux de Thur-

mann? Il faut d'abord que je le possède parfaitement, que je m'identifie à lui. Ou bien conserverai-je ma liberté d'action tout en coordonnant les matériaux qu'il a laissés! Je vous serai reconnaissant de me faire connaître à cet égard les intentions de Madame Thurmann; ... » [Thurmann avait laissé un grand travail inachevé, intitulé : « *Lethea Bruntrutana* ou études paléontologiques et stratigraphiques sur le Jura bernois et en particulier les environs de Porrentruy » ; Mme Thurmann m'ayant prié de l'achever, ou si mes travaux m'en empêchaient — ce qui était le cas — de lui désigner quelqu'un, j'offris le travail à Etallon, qui accepta, ainsi que le montre cette lettre. Etallon s'est bien acquitté de la tâche ; tout le manuscrit a été terminé et envoyé le 15 janvier 1862, quelques jours avant son décès (22 février). L'ouvrage a été imprimé en trois parties ; en 1861, 145 pages et 13 planches de fossiles, en 1862, de la page 146 à la page 353, et planches XIV à XLIX ; et en 1864, de la page 355 à la page 500, et planches L à LXII pour les fossiles, plus planches A (carte géologique), B (coupe géologique) et C (coupe théorique); toutes les planches de fossiles ont été dessinées sur pierre lithographique par Etallon. L'ouvrage a paru dans les *Nouveaux Mémoires de la Société helvétique des Sciences naturelles*, volumes XVIII, XIX et XX, in-4o, Zurich. — J. M.].

« Gray, 12 février 1859. »

« Mon cher Monsieur Marcou,

« Me pardonnerez-vous l'impolitesse dont je me suis rendu coupable dans toutes les lettres que je vous ai adressées? Je le désire vivement. Si je n'ai pas ajouté d'épithètes d'amitié, c'est que je *n'osais* pas. Souvent il m'arrive de ne pas saluer des personnes que je connais parce que je *n'ose*

pas ; de ne rien dire en conversation parce que je crains d'interrompre. Joignez à cela la froideur du caractère franc-comtois, la raideur du professeur et vous aurez les causes de ma manière d'agir pour laquelle j'ai déjà essuyé plus d'un déboire, que je me reproche à chaque instant, mais contre laquelle je suis le plus souvent impuissant lorsque l'occasion se présente d'avoir une autre ligne de conduite. Je n'ai pas souvenance qu'un compliment, qu'une formule de politesse au-delà du nécessaire se soit jamais échappée de mes lèvres ou de ma plume ; pourtant, je crois être tout dévoué à mes amis, j'aurai pour eux des actes et pas toujours des paroles. Veuillez donc croire à mon amitié, à ma bonne envie de vous être agréable, à tout le dévouement dont je suis capable dans la cause que nous plaidons ensemble ».

« Gray, 7 mai 1859. »

« ... Je vous remercie de l'approbation que vous avez donnée à mes *Crustacés (Crustacés fossiles de la Haute-Saône et du Haut-Jura* dans le *Bulletin Soc. géologique de France,* tome XVI, p. 169) ; ils ne sont pas probablement à l'abri de toute critique ; j'ai voulu faire connaître les faits déjà certains auxquels je suis arrivé. Depuis si longtemps tout le monde cite des crustacés sans dire quelque chose sur lequel on puisse s'appuyer ; j'ai pris alors mon courage à deux mains et j'ai cassé des chailles [qui souvent renferment des débris de crustacés] à rendre jaloux le plus robuste des cantonniers. D'un autre côté, j'ai été très heureux et maintenant je ne fais guère de courses sans en rapporter, même de tous les étages [jurassiques]. Aussi ai-je déjà quelques faits de plus à ajouter, et si, comme je l'espère, je puis avoir dans un temps prochain à ma disposition tous les crustacés trouvés dans la chaîne, j'aurai pour une

notice aussi complète que possible. Dans cette prévision, j'ai fait tirer à part 150 exemplaires de mes planches qui sont, comme dans le *Bulletin*, numérotées de 3 à 6 ; avec mes espèces nouvelles, je ferai les planches 1 et 2, et plus si cela est nécessaire. » [Ce mémoire projeté a paru en 1861, sous le titre de *Notes sur les crustacés jurassiques du bassin du Jura* dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de la Haute-Saône,* année 1861, page 129. Gray. — Avec Etallon, l'exécution suivait toujours de très près le projet. — J. M.]

« Gray, 19 avril 1861. »

« *Monsieur Jules Marcou, à Boston (Etats-Unis).* »

« Cher Monsieur Marcou,

« Merci de vos encouragements ; il est bon de temps à autre de savoir qu'on ne se fourvoie pas trop dans sa manière de marcher à travers la science. A Paris, surtout, ce n'est guère qu'avec un doute craintif que l'on reçoit mes productions ; le nombre des espèces leur paraît anormal, tout comme si de longues courses bien des fois répétées ne donnaient pas d'immenses matériaux dont on ne connaît la valeur et le nombre qu'en les mettant en ligne. Outre cela, quelque mien voisin m'avait fait une réputation d'ours assez mal léché, ce en quoi il a peut-être raison, mais ce que je n'admets pas tout à fait. Quoi qu'il en soit, je suis allé passer mes vacances de Pâques à Paris ; j'ai fait force visites, j'ai rencontré bien des indifférents et des absents, mais j'ai pu surtout consulter de nombreux ouvrages, dont l'acquisition ne m'est pas possible. Pour la grande majorité de nos savants parisiens, la capitale est tout : des études sérieuses à Gray ! est-ce qu'on y croit ? J'ai bien cherché à

faire comprendre que mon but n'est pas un ouvrage général et complet, et que ma règle est de ne citer que les figures ou descriptions bonnes et sûres. Par exemple, j'ai trouvé dans MM. Deshayes et Milne-Edwards de meilleurs juges de ma manière de voir... Je ne voudrais pas de séjour à Paris ; qu'il me soit donné d'explorer le Jura dans des conditions convenables, c'est tout ce que je demande.» [Ayant demandé de faire une revision de la carte géologique de la Haute-Saône de Thirria, l'administration, sur le conseil de Thirria, le lui a refusé. — J. M.].

« Gray, 24 janvier 1862. »

(Dernière lettre d'Etallon.)

« ... J'ai consacré le commencement de cet hiver à terminer mon *Jura Graylois* [cet ouvrage a été publié après sa mort, en 1863.—J.M.]; dans nos étages supérieurs, je n'ai pas signalé ou décrit moins de onze cents espèces. J'ai été amené dans la préface à émettre certaines idées qui ne trouveront peut-être guère de grâce devant MM. les géologues... J'ai indiqué qu'il y avait dans nos assises inférieures, sans toutefois rejeter les exceptions, *régularité et uniformité d'activité vitale*, par suite, les groupes à établir dans l'ensemble seraient plus spécieux que réels. J'ai dû reconnaître des roches à précipitation lente ou rapide ; et la richesse d'une faune est toujours en fonction du temps et de la pauvreté des matériaux. Sauriez-vous ces idées émises quelque part? Je vois dans vos *Lettres (sur les roches du Jura dans les deux hémisphères)* qus vous prophétisez pour un temps prochain l'indication bathymétrique des espèces fossiles dans le Jura. Est-ce que vous connaissez quelques personnes qui s'en occupent? Il est dans mes intentions de faire des recherches à cet égard... Dans mon *Jura Graylois* j'ai prouvé, contrairement à l'expérience de MM. Lory,

Renevier et Perron, que le Néocomien inférieur était parfaitement représenté chez nous (Haute-Saône), même mieux que le moyen, seulement M. Perron a voulu en faire quand même des *Dolomies portlandiennes*, tout à fait inutiles ici, et qui souvent s'y trouvent, si elles ne sont pas encore visibles. Du reste en relisant Lory je n'ai pas vu de preuves qu'il fallût nécessairement faire voyager la mer à l'époque dont je parle... Veuillez me croire votre tout dévoué et affectueux. »

« ETALLON. »

PARANDIER ET D'UDRESSIER. — Avec Etallon se termine la liste des pionniers qui ont créé la géologie des Monts-Jura. Sans doute qu'il y a eu un certain nombre d'autres observateurs et collectionneurs de fossiles pendant cette période créatrice, qui ont contribué, dans de certaines mesures, à faire connaître et même à débrouiller quelques parties de la géologie jurassienne. Ainsi, je citerai Ch. Grenier, le botaniste, pour une coupe de Trôchatey et de la route de Maur à Besançon ; l'ingénieur Parandier, d'Arbois, stationné à Besançon, pendant une dizaine d'années, comme ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, sous les ordres de M. Vuillet, de Salins, beau-frère du grand et illustre géologue Joachim Barrande, qui publia en 1840, une petite notice de dix pages d'un *Résumé d'une description du Cornbrash dans les environs de Besançon*, et quelques articles de journaux et de statistiques. De plus, M. Parandier communiqua des fossiles à Agassiz et à d'Orbigny.

En outre, il y avait à cette époque à Besançon, Gevril, Vivier et d'Udressier qui ont recueilli de superbes et rares fossiles dans le terrain à chailles de La Vèze. Le comte d'Udressier, dernier représentant d'une ancienne famille de Salins, où il était né, avait reçu une si cordiale hospi-

talité en Autriche pendant l'émigration, que, par reconnaissance, il donna sa magnifique collection de fossiles du Jura, au Musée impérial de Vienne. J'ai vu en détail cette collection à Besançon, où d'Udressier habitait; elle était vraiment unique pour la beauté et la rareté des échantillons, dont quelques-uns ont été moulés, figurés et décrits par Agassiz à Neuchâtel. La sortie de cette collection de la France a été une perte véritable pour la géologie franc-comtoise.

De Montmollin, Nicolet et Renaud-Comte. — En 1835, Auguste de Montmollin a publié son *Mémoire sur le terrain crétacé du Jura (Mém. Soc. sc. nat. Neuchâtel*, tome I, p. 49), qui a servi de point de départ et de base pour tout ce qui a été fait sur le Néocomien. MM. Louis Coulon père et fils, les organisateurs et directeurs du Musée de Neuchâtel, ont recueilli, avec une ardeur et une patience infatigables, les fossiles des environs de Neuchâtel, dont beaucoup ont été publiés alors par Louis Agassiz et Alcide d'Orbigny.

A.-C. Nicolet de la Chaux-de-Fonds a donné aussi à cette époque de bonnes descriptions de la géologie néocomienne et mollassique de sa vallée. Et enfin le Dr J.-B. Renaud-Comte, des montagnes du Doubs, a établi une classification des vallées d'érosion, publiée après sa mort très prématurée. C'était un excellent observateur, digne élève de Thurmann, qui en parlait toujours avec la plus grande affection.

Mousson, Itier et Sautier. — En 1840, Albert Mousson le doyen et nestor de la géologie suisse au moment où j'écris ces lignes (novembre 1888) a publié une première classification et description du Jura argovien et zuricois, dans son mémoire : *Geologische Skizze der Umgebungen von Baden in Canton Aargau*, Zurich.

En 1841, Jules Itier a donné une *Notice géologique sur la formation néocomienne dans le département de l'Ain et sur son étendue en Europe*, Lyon ; et il avait auparavant publié son *Mémoire sur les roches asphaltiques de la chaîne du Jura*, dans les Mémoires de la Société de Statistique de l'Isère, Grenoble, 1839 : deux travaux qui renferment de bonnes observations sur le Jura.

Enfin, en 1855, l'officier du génie A. Sautier, qui avait dirigé la construction du fort des Rousses, a fait paraître sa *Notice sur les dépôts néocomiens et wealdiens, et sur les dolomies portlandiennes dans les hautes vallées du Jura aux environs des Rousses,* avec une addition paléontologique sur quelques fossiles découverts dans la chaîne du Jura par H. Coquand ; Besançon, Société d'Émulation du Doubs.

Avec ces travaux et ces recherches, en y joignant les publications de fossiles de Louis Agassiz et d'Alcide d'Orbigny, nous avons tout ce qui a été fait dans la première période vraiment militante et difficile de la géologie du Jura. J'ajouterai que la géologie du Jura a de suite exercé une grande influence sur les comparaisons et synchronismes qu'on a essayé de faire entre les assises jurassiques des pays voisins et des Monts-Jura ; elle a été cause que le système jurassique de l'Europe centrale est devenu un des terrains les mieux connus et le plus solidement basé de l'échelle stratigraphique. Je dirai que les visites que j'ai reçues à Salins ont amené plus de clarté et de précision dans la géologie de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, du Rhône, des Cévennes, des Alpes occidentales, du Wurtemberg et de la Franconie ; et l'influence de ces visites et de ces études faites sur place se reconnaît facilement dans les ouvrages suivants : *Versuch einer Vergleichung des Deutschen Jura's mit dem Franzossichen und Englischen*, par Oscar Fraas, Stuttgart, 1850, mémoire traduit *in extenso*

en anglais et publié dans le 8e volume du *Quarterly Journal of the Geological Society of London*, 1851 ; *Geologie der Schweiz*, 2 volumes, par B. Studer. Berne, 1851-53 ; *Description géologique des environs de Montpellier*, par Paul de Rouville, Montpellier, 1853 ; *Légende explicative de la carte géologique du département de la Côte-d'Or*, par Guillebot de Nerville, Paris 1853 (Je me suis arrêté, une semaine à Dijon pour déterminer tous les fossiles jurassiques recueillis par de Nerville, et pour revoir toute sa classification); *Die Juraformation Englands, Frankreichs und des Südwestlichen Deutschlands*, par Albert Oppel, Stuttgart, 1856-58, cet excellent ouvrage qui, à juste titre, a fondé la réputation de son auteur, et où les terrains des Monts-Jura occupent une place si importante; et enfin *Études paléontologiques sur les dépôts jurassiques du bassin du Rhône*, par Eugène Dumortier, 4 volumes, Paris.

De 1863 à 1870, plusieurs géologues firent leur apparition dans le département du Jura, et continuèrent les recherches de leurs prédécesseurs. Quelques notes, sur ces nouveaux venus, et j'aurai fini de donner mes souvenirs sur les géologues jurassiens.

Bonjour (Jacques). — Conservateur et en grande partie créateur des Musées géologiques de Lons-le-Saunier et de Champagnole, Bonjour a publié un résumé, fruit de quinze années d'études, qui est précis et fort clair, sous le titre de *Géologie et Stratigraphie du Jura*, Lyon, 1863; ainsi que quelques notices moins importantes dans les Annuaires du Jura pour 1855 et 1856, et un *Catalogue des fossiles du Jura*, dans les Mém. de la Société d'Émul. du Jura, 1863. Bonjour ne commença à faire de la géologie qu'en 1849, sous la direction d'abord du Dr Germain, puis peu après de Pidancet, dont il aimait à se dire l'élève. Conscrit de 1813, comme son ami le Dr Germain, après les rudes et san-

glantes campagnes de 1813, 1814 et 1815, Bonjour, né à Onglières (Jura) en 1793, entra comme commis aux forges de Bourg-de-Sirod, en 1817. Ce ne fut donc qu'âgé de plus de cinquante-cinq ans qu'il se mit à faire de la géologie, à laquelle il était très dévoué et qui a fait le bonheur de la fin de sa vie. Bonjour est mort à Champagnole en 1869. Bon observateur, il a reconnu pour la première fois en compagnie de M. Defranoux, de Lons-le-Saunier, la Craie marneuse ou Cénomanien dans le département du Jura, en 1858, à Lains, près de St-Julien. Toutefois je dirai que, dès 1845, le Dr Germain avait reçu, d'un ami de Lons-le-Saunier, des *Galerites* et autres fossiles de la Craie blanche et marneüse, trouvés aux environs d'Arinthod, et qui nous avaient indiqué l'existence de cette formation dans cette partie méridionale du Jura; mais ni le Dr Germain ni moi n'y sommes allés; seulement, la découverte de Bonjour et de Defranoux ne nous a pas pris par surprise.

Le Frère Ogérien, directeur des frères des Écoles chrétiennes de Lons-le-Saunier vint dans le Jura en 1854 ; et, dès 1857, il publia quelques petites notes dans la *Sentinelle du Jura* et dans le *Bulletin du Comice agricole*, pour aboutir, de 1863 à 1867, à la publication de son *Histoire naturelle du Jura et des départements voisins*, en 4 volumes. Le second volume, 1867, est consacré à la *Géologie proprement dite, appliquée aux arts, à l'industrie et surtout à l'agriculture*.

Ogérien a voulu prouver que les frères dits *ignorantins*, dont il était le chef à Lons-le-Saunier, n'étaient pas si ignorants que cela, car il faisait, certes, assez bonne figure au milieu de ses collègues à robes dures et lourdes que portent les frères des Écoles chrétiennes. Aussi, fut-il vite élevé au rang supérieur de l'ordre, où l'un d'eux n'a pas hésité à l'appeler de son vivant « un des plus éminents minéralo-

gistes de France, un savant distingué dans l'acception la plus étendue du mot. Il est savant, continue ce frère ignorantin, parce qu'il réunit les deux qualités sans lesquelles tout homme qui aspire à ce titre ne parvient qu'au ridicule et au mépris public. Ces deux attributs sont la modestie alliée à une vaste étendue de connaissances ». De plus, son panégyriste parle de « son génie d'une précocité exceptionnelle, son activité dévorante », et, ajoute-t-il : « La profondeur et l'étendue de ses connaissances géologiques ont fait un chef-d'œuvre du volume de son *Histoire naturelle du Jura*, qui traite de cette branche des sciences naturelles et rend sa mémoire impérissable. »

Passant sur ces éloges ampoulés et pour le moins des plus exagérés, je dirai que le frère Ogérien, pendant les quatorze années qu'il a passées dans le Jura, a montré une grande activité et beaucoup de persistance ; son volume de géologie peut être regardé comme une statistique géologique du département, ayant quelque analogie avec la *Statistique de la Haute-Saône* de Thirria. Comme elle, elle a, à la fin du volume, une carte géologique à une très petite échelle. Au point de vue de la géologie proprement dite, le travail d'Ogérien n'est qu'une compilation des travaux de ses prédécesseurs. Toutes les vues générales et d'ensemble, ainsi que les classifications et nomenclatures des terrains néocomien, jurassique et keupérien, sont copiées des *Recherches géologiques sur le Jura salinois*. Ogérien a un peu déguisé ses très nombreux emprunts sous des dénominations différentes des groupes et sous-groupes, employant le système des zones de fossiles, à l'imitation d'Oppel et d'Etallon. Quelques-uns des fossiles de Valfin sont figurés par Guirand, de St-Claude ; mais tous les autres fossiles de l'ouvrage d'Ogérien ne sont pas du tout des échantillons trouvés dans le Jura, mais bien les figures du *Cours de Paléontologie et de Géologie stratigraphique*, d'Alcide d'Orbigny, que ce dernier avait fait dessiner sur

des échantillons recueillis dans toutes les parties de la France et fort rarement dans le Jura, s'il y en a même un seul, ce qui est douteux.

Avide de renommée et de publicité, Ogérien ne manquait pas d'envoyer ses quatre volumes avec ses cartes géologique, agricole, météorologique, etc., à toutes les expositions ou concours agricoles, en ayant soin de rappeler que ces volumes avaient été publiés sous l'égide et le patronage du Conseil général du département du Jura, du Président et des membres du Comice agricole de Lons-le-Saunier, de l'Administrateur général des Salines de l'Est en même temps Maire de Salins, et du principal député du Jura au Corps Législatif.

En 1867, il avait déjà reçu trois médailles d'or, trois de vermeil et six d'argent; et à l'époque de sa mort, en 1869, son ouvrage, qualifié de *chef-d'œuvre* par son panégyriste, avait été dix-sept fois médaillé et son auteur avait été fait Officier d'Académie. Si l'on jugeait de la valeur d'un ouvrage par les récompenses dont il a été honoré, la *Géologie* de l'*Histoire naturelle du Jura* du frère Ogérien devrait évidemment primer de beaucoup tout ce qui a été fait.

Ayant si bien réussi à suivre mes traces dans le département du Jura, Ogérien eut la malencontreuse idée de vouloir en continuer la piste dans le Nouveau-Monde, croyant qu'il lui serait aussi facile de suivre mes pas aux Etats-Unis et au Canada, qu'aux environs de Salins, de Nozeroy et de Lons-le-Saunier. Mais il y avait là des difficultés de toutes sortes à surmonter, dont il ne se doutait pas, et s'étant fait donner par son ordre religieux une mission d'inspection dans l'Amérique du Nord, il débarqua à New-York au mois de mai 1869, en compagnie du frère assistant Facile. Le très cher Frère Ogérien, après quelques semaines d'explorations autour des grandes villes du centre des Etats-Unis, vint au Canada, où, au mois d'août, il tomba gravement malade à la maison-mère de Montréal. Mal remis, il voulut

regagner l'Europe et retourna à New-York, fatigué d'un climat auquel il n'était pas habitué, et là il succomba le 14 décembre 1869, à l'âge de quarante-trois ans.

Résal et Jourdy. — L'ingénieur des mines H. Résal a achevé administrativement la carte géologique et la statistique du Jura. Toutefois la carte est restée à l'état de manuscrit ; il n'y a eu de publié qu'une assez courte *Notice sur la carte géologique du Jura*, dans le volume de *Statistique géologique, minéralogique et métallurgique des départements du Doubs et du Jura*, par H. Résal, Besançon, 1864, p. 241 à 366. S'occupant spécialement et avec succès de mécanique-mathématique, M. Résal a honnêtement déclaré qu'il avait fait « beaucoup d'emprunts aux géologues qui ont étudié le Jura, MM. Marcou, Etallon et Sautier » ; et sa notice est un résumé assez bien fait, pour quelqu'un qui n'a été que momentanément et accidentellement un géologue pratique.

En 1865, M. E. Jourdy, devenu depuis officier d'artillerie, a publié une bonne *Étude de l'étage séquanien aux environs de Dole (Jura)*, dans le *Bull. Soc. géol. de France*, tome XXIII, p. 155.

Pictet et Jaccard. — Enfin, deux publications sur le néocomien du Jura vaudois par MM. Pictet, Campiche et Jaccard, 1859-1869, touchent de trop près au département du Jura pour ne pas les signaler. Dans l'ouvrage de F. Jules Pictet, *Description des fossiles du Terrain crétacé de Sainte-Croix*, il y a beaucoup de fossiles du bassin du Val de Mièges et de Nozeroy ; Pictet s'étant rendu acquéreur, en 1865, de la partie des collections du Dr Germain qui contenait tous les fossiles crétacés, a pu mettre à profit les richesses paléontologiques du premier pionnier de la géologie du département du Jura.

M. Auguste Jaccard, dans la sixième livraison des *Maté-*

riaux pour la Carte géologique de la Suisse : Jura vaudois et neuchâtelois, 1869, a étendu ses recherches et sa carte géologique jusqu'à Nozeroy, et il a résumé les observations que j'ai publiées dans mes *Recherches géologiques sur le Jura Salinois*, et ma notice *Sur le Néocomien et son rôle dans la série stratigraphique*, sans y rien ajouter de nouveau pour le département du Jura.

Sans doute, il y a eu plusieurs publications de valeur sur la partie nord des Monts-Jura, s'étendant de Gray à Montbéliard, Belfort, le Jura bernois, Bâle et l'Argovie, pendant la période qui s'étend de 1859 à 1870 ; travaux dus à MM. Perron, de Fromentel, Contejean, Renoir, Quiquerez, Albert Muller, J.-B. Greppin, Casimir Mœsch, etc. ; mais tout en constatant leur valeur, comme détails et nouveaux renseignements précieux, sur quelques parties de régions mal connues avant eux, ils ne modifient en rien, les découvertes et nomenclatures de Mérian, Thurmann et Gressly.

Cambridge, États-Unis, novembre 1888.

TABLE DES NOTICES

SUR LES GÉOLOGUES DU JURA

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms des géologues cités.

A M. C. DELACROIX

.....dulces reminiscitur Argos.

(Virgile).

NOTES

NOTICES ET NOTULES

SUR

DIVERS OUVRAGES

CONCERNANT LA FRANCHE-COMTÉ

et plus particulièrement

LE JURA

PAR

NORBERT DELACROIX

NOTE DE L'AUTEUR

Les pages qui suivent doivent être considérées comme un simple prospectus de libraire. C'est l'annonce d'un ouvrage qu'on voudrait faire, qui se fera peut-être, qui serait certainement très utile… mais dont on ne peut pas même dire qu'il soit commencé.

Voici comment j'ai été amené petit à petit à réunir les titres des 242 ouvrages qui suivent.

Dût l'aveu m'en être imputé à crime, je suis bibliophile. Pour un peu, j'irais jusqu'à me laisser traiter de bibliomane. Je pourchasse les bouquins, tous les bouquins, tous les genres de bouquins, s'ils sont, par quelque côté seulement, intéressants ou curieux, — et quel livre ne l'est? Je recherche surtout ceux qui ont trait à l'histoire de notre province, à laquelle il semble que je sois d'autant plus attaché que j'en suis depuis plus longtemps absent. Malheureusement, à la distance où je suis de l'église des Carmes, ma paroisse naturelle, la recherche du bouquin franc-comtois n'est pas précisément facile. Je ne puis guère passer que de loin en loin la revue des bouquinistes juifs dont les sordides échoppes ouvrent leurs portes sur les plus sales rues de Varsovie : j'avoue que j'y ai fait des trouvailles inattendues. J'aimerais à savoir par quel hasard le 1er vo-

lume de l'Histoire des *Sires de Salins*, de l'abbé Guillaume, est venu échouer ici. Et la *Fromagerie* de Max Buhon, comment se fait-il que je l'aie trouvée en nombre chez presque tous les bouquinistes de Varsovie et plus tard chez ceux de Moscou ? C'est bien le cas de répéter pour la millième fois : *Habent sua fata...*

Je trouve plus souvent des livres francs-comtois dans les catalogues des libraires bouquinistes que je reçois de tous les coins de la France en quantité non petite et que je lis avec une patience assurément méritoire. Cela, c'est la chasse à l'affût : J'attends la passe.

Mais ce système aussi a des inconvénients non petits : cinquante fois sur cent, lorsque le libraire reçoit ma commande, la pièce est vendue et il faut attendre qu'elle repasse dans un catalogue — au risque de la manquer une seconde fois.

Et puis, on est quelquefois trompé : vous croyez tirer un faisan doré, ou le phénix lui-même — et il se trouve, à bien l'examiner, que l'oiseau abattu à si longue portée n'est qu'un vulgaire corbeau. A la distance où je suis, quand on est réduit à juger d'un livre sur un titre toujours écourté, souvent inexact, on a de ces mécomptes.

Que de fois j'ai regretté que nous n'eussions pas une bonne bibliographie franc-comtoise, un livre où le bibliophile, l'historien, l'écrivain ou simplement le curieux puissent trouver quelque renseignement sur un ouvrage, sur une personne, sur un lieu, sur un fait ?

Mais cette bibliographie franc-comtoise, quel bénédictin se chargera de la faire ? Il y faudrait quasi toute une vie que ne viendrait troubler aucun autre souci.

Cependant, me disais-je, si l'œuvre est trop ardue pour un seul comme il y paraît à l'échec de ceux qui *l'ont tenté*, n'en pourrait-on tenter l'exécution par voie collective? J'ai dans ma bibliothèque quelques ouvrages concernant la Franche-Comté ; j'envoie cette année quelques notices à

la Société d'Émulation ; qui sait ? si mon exemple est suivi, si chacun apporte sa pierre, nous arriverons peut-être à bâtir quelque chose.

Ce premier travail fait, je trouvai qu'il était mince. Je me rappelai alors que j'avais fait autrefois des recherches dans quelques bibliothèques de Paris pour éclaircir certains points de l'histoire franc-comtoise, je recherchai et retrouvai les titres des ouvrages consultés : je les donne tels que je les ai notés ; malheureusement, ils sont souvent dépourvus d'indications bibliographiques sérieuses. Enfin, je notai les ouvrages que je trouvai cités, je dépouillai les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura où j'eus le plaisir de trouver toute une collection de documents divers, d'importance inégale, mais tous intéressants.

Cette fois-ci, c'en était assez pour une première série. On m'objectera que les noms des écrivains qui ont le plus fait dans ces dernières années pour l'Histoire de la Franche-Comté se trouvent à peine cités dans ma liste : MM. Monnier, Guillermet, U. Robert, Ch. Thuriet, B. Prost, et tant d'autres ! Je compte être plus heureux, c'est à dire beaucoup plus complet dans une autre série qui contiendra en outre la bibliographie de l'Annuaire du Jura, des bulletins des autres sociétés savantes, et des *Travaux* de la Société d'Emulation. Je suis décidé à mettre à recueillir ces renseignements toute la patience, tout le temps qu'il faudra. Je serai donc très reconnaissant aux personnes qui voudront bien me faire parvenir des renseignements sur leurs ouvrages, sur les livres franc-comtois qn'elles peuvent posséder, et non moins reconnaissant à celles qui voudront bien relever les erreurs qu'elles trouveront, — facilement, j'en ai peur, — dans les notices de la première série. On n'aura qu'à mettre tout cela sous enveloppe et à l'expédier à

NORBERT DELACROIX, rue Smolna, 19, à Varsovie.

NOTES
NOTICES ET NOTULES
SUR
DIVERS OUVRAGES
CONCERNANT LA FRANCHE-COMTÉ
et plus particulièrement
LE JURA

1. **Abry d'Arcier** (BONAVENTURE). Histoire du Bourg d'Arlay par — avocat en Parlement, publié par *Charles Berthelet,* son arrière petit-fils, avec le concours de *A. Vayssière,* ancien élève de l'école des Chartes. (Soc. d'Em. Jura, année 1883).

Portrait ; planches, plan, tableau généalogique de la maison de Chalon-Arlay. Pièces justificatives. Monographie complète, autant du moins que j'ai pu en juger : il m'a semblé, cependant, pour tout ce qui concerne les origines qu'il y avait trop d'érudition, trop de considérations générales : ç'a été le défaut de tous les écrivains de ce genre à un moment donné ; pour écrire l'histoire de leur village, ils commencent par faire l'histoire des Grecs et des Romains.

Je conviendrai bien, si l'on y tient, que cela n'enlève rien au mérite de l'œuvre ; cela la rend seulement plus indigeste, plus difficile à lire.

2. **Abry d'Arcier**. Mémoire historique sur *don Jean de Watteville,* abbé de Baume, comte-abbé de St-Josse, coadjuteur de l'abbaye de Luxeuil, haut doyen du diocèse de Besançon, premier maître des requêtes au Parlement de Dole, etc. (Soc. d'Em. Jura, 1880).

Précédé d'une notice biographique sur Abry d'Arcier.

3. **Anonyme**. Catalogues et armoiries des gentilshommes

qui ont assisté à la tenue des États généraux du duché de Bourgogne depuis l'an 1548 jusqu'à l'an 1582, tirés des registres de la chambre de la noblesse. *Dijon chez J. Fr. Durand*, 1740. Gr. in-fol. frontispice gravé, vignettes et 432 armoiries gravées.

Signalé comme précieux et coté 80 fr. au catalogue Claudin, 1888.

4. **Anonyme.** Emeutes en Franche-Comté (1668). Soc. d'Em. Jura, 1869-70.

Emeutes à *Dole*, *Gray et Salins*.

5. **Anonyme.** Essai — historique, critique, philologique, politique, moral, littéraire et galant, sur les Lanternes, leur origine, leur forme, leur utilité, etc., etc., avec quelques notes de l'éditeur et une table très ample des matières. Par une société de gens de lettres (vignette) et Dole, chez Lucnophile et compagnie. M.DCCLV, 1 vol. in-12 de xij+156 p.

Ce petit livre ne touche à la Franche-Comté que par le lieu où il a été imprimé. En effet, on est d'accord sur ce point que l'indication de *Dole* n'est pas supposée. Je ne sais quel est l'imprimeur que Jamet ou l'abbé Lebœuf affublèrent de ce pseudonyme de Lucnophile : tout ce que je puis dire, c'est que l'impression est matériellement très soignée et fait honneur aux presses doloises. Mon exemplaire a été joliment habillé par Derome ou de Romme et fait encore fort honnête figure. Il a en outre le mérite d'avoir appartenu à un ami des auteurs qui y a reporté les notes dont Jamet, l'abbé Lebœuf et Dreux du Radier avaient enrichi leurs exemplaires.

On me permettra, j'espère, ma petite excursion autour de ce bouquin qui, pour n'être guère qu'une fantaisie assez alerte, n'en témoigne pas moins d'une très grande érudition. La chose n'est que trop claire : les auteurs ont voulu railler les faiseurs de mémoires, les faiseurs d'essais sur toute sorte de sujets qui, pour la plupart, ne valent guère qu'on s'en occupe. Pour la biographie de Jamet, qui fut gendarme et que les « chercheurs » ont pris pour un ecclésiastique, — ils n'en font jamais d'autres ! — je renverrai à la biographie publiée par M. Mouravit dans *Le Livre*. (An. 1880 et 1881). Il me suffira de mentionner ici que l'auteur des *Stromates*, de même que les savants de son temps, je dis les plus graves (le président Des Brosses par exemple), avaient volontiers le mot pour rire, ce mot fût-il un peu gras, un peu salé. Je m'abstiendrai d'en citer des exemples pris dans ce bouquin très précieux où l'on peut trouver d'ailleurs des détails intéressants. En voici un : sait-on d'où vient le mot ressort à boudin, lanterne à boudin ? « Voir le Mercure de mars 1766 », dit une note manuscrite de Jamet ; on y trouve cet avis : « Le s[r] Boudin, ferblantier à

Beauvais, donne avis au public qu'il a inventé une nouvelle façon de lanternes à ressort pour les cavaliers et voitures qui marchent la nuit... le sieur Boudin est inventeur des cierges postiches et à ressort » qu'on trouve aujourd'hui dans la moindre de nos églises de village. Et voilà une étymologie curieusement fixée, mais parfaitement fixée. Une note, également manuscrite, nous apprend la date véritable de l'invention des lanternes à reverbère que le gaz seul put détrôner et encore! Le privilège qui les concerne fut enregistré au Parlement le 28 décembre 1765.

L'essai sur les lanternes a une certaine valeur bibliographique : il vaut de 8 à 20 francs, suivant état et reliure.

6. **Anonyme.** — Nobiliaire du comté de Bourgogne.

Ce volume qui est à la Bibliothèque Ste-Geneviève, n'a pas de titre ; il y est coté L. 2. 703.

7. **Anonyme.** — De l'authenticité des reliques de Saint Maur, disciple de Saint Benoit, qui reposent dans l'église du village de son nom, près de Lons-le-Saunier. (Soc. d'Em. Jura, 1883).

8. **Anonyme.** — Relevé des observations météorologiques faites à l'école normale d'instituteurs de Lons-le-Saunier. M. *Pin*, directeur.

Se trouve dans les volumes des mémoires pour 1875, 1876, 1877, 1878.

9. **Anonyme.** — Annales de Franche-Comté (1582, 1739). (Soc. d'Em. 1875).

Extraits d'une histoire (manuscrite) des capucins de Franche-Comté appartenant aux archives des Clarisses de Poligny. Ces extraits se rapportent principalement à la guerre de dix ans.

10. **Anonyme.** — Etude sur un crâne trouvé à Voiteur (en 1863). (Soc. d'Em. 1868).

11. **Anonyme.** — Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne avec une notice de leurs écrits. Besançon, F. Charmet. 1806.

Par Girardot-Novilars.

12. **Anonyme.** — Sorciers dans le baillage de Salins, 1658. (Soc. d'Em., 1878).

Interrogatoire de Gasparde Falain, originelle de Malain et femme de Gaspart Mauvais, de Salins, « détenue prisonnière dans la présente conciergerie (*sic*) pour crime de sortilège ».

13. **Anonyme.** — Contribution à l'histoire de la vigne dans le Jura. (Soc. d'Em. 1874).

Concernant la défense faite de planter du gamay et du melon. Condamnation à une amende des Cordeliers de Salins qui avaient enfreint la défense, (Voyez *Prudent de Faucogney*).

14. **Anonyme.** — Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia de 1532 à 1701. (Soc. d'Em. 1886).

15. **Anonyme.** — *Rerum Burgundionum Cronicon. 1575. Basileæ per Thomam Guarimum.*

Bibliothèque Ste-Geneviève, à Paris. L. 702.

16. **Anonyme.** — Histoire générale et particulière de Bourgogne avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives, composée sur les auteurs, les titres originaux, les registres publics, les cartulaires des églises cathédrales et collégiales, des abbaïes, des monastères et autres anciens monuments, enrichie de vignettes, cartes géographiques, plans, tombeaux et sceaux, etc., p. Dijon 1739, 1771. 4 vol. in-f° fig.

Le célèbre ouvrage de Dom Plancher a encore aujourd'hui une valeur considérable : il se paye couramment en bonne condition de 250 à 300 fr. (Cat. Claudin et autres).

17. **Anonyme.** — Notice historique sur les prêtres du diocèse de *Besançon*, condamnés à la mort ou à la déportation pendant la persécution de la fin du XVIIIe siècle.

Besançon, 1820, 1 vol. in-12.

18. **Baille.** — La chevalerie de Saint-Georges en Franche-Comté, par M. *Ch. Thuriet* suivie du rôle politique et militaire de la chevalerie de Saint-Georges par *M. Charles Baille. Poligny*, imprimerie de G. Mareschal, 1878.

1 vol. in-8° de 111 p. papier vergé. Extrait du bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Berceau de la chevalerie de Saint-Georges en Franche-Comté. Réorganisation de la confrérie après la paix d'Arras et statuts. La confrérie de St-Georges à Vesoul, à Salins et à Besançon. Révolution, émigration des chevaliers, restauration de l'ordre, dissolution. Comparaison entre la chevalerie de St-Georges et d'autres associations du même

temps. Principaux faits d'armes et actions mémorables des chevaliers de Saint-Georges. Liste des chevaliers de Saint-Georges. — Du rôle politique et militaire de la chevalerie de Saint-Georges. Notes et éclaircissements.

19. **Barante** (le baron de). — Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Nouvelle édition ornée de 88 gravures sur bois, etc., 8 volumes in-8°.

La première édition a paru chez Ladvocat de 1824 à 1826 en 14 vol. pet. in-8°.

L'ouvrage de M. de Barante est si connu qu'il est inutile d'en rien dire. Il n'a d'ailleurs pas, au point de vue franc-comtois, la valeur qu'on serait tenté de lui attribuer.

20. **Baudry**, instituteur à *Frébuans* et *C. D. Poirier* de *Saint-Georges*. Notice historique sur le village de *Saint-Georges-des-Champs* près *Lons-le-Saunier* (ouvrage couronné).
(Mém. de la Soc. d'Em. Jura, année 1877).

Le village de Saint-Georges, 2. La seigneurie de Saint-Georges, 3. Eglise de Saint-Georges des champs. Pièces justificatives.

21. **Béchet.** — Recherches historiques sur la ville de *Salins*, par M. *Béchet*, ancien Secrétaire-général de la Préfecture du Jura, membre de la Société royale des antiquaires de France, de l'Académie de Besançon, de celle de Dijon, de la Société d'Emulation du Jura, etc.

Besançon. Vve Daclin, imprimeur du roi, Grand'Rue, N° 41, 1828. 2 vol. in-12. Plan de la ville et planches.

Bien que des documents nouveaux soient venus compléter et en un certain nombre de points rectifier ou contredire les assertions de M. Béchet, son livre n'en est pas moins la seule histoire de Salins que nous ayons. L'ouvrage a tous les défauts du temps : il est précédé d'une dissertation sur « l'origine des Bourguignons et l'étymologie de leur nom » d'un « avant-propos sur les Salines » qui ne semblent pas tenir de fort près à l'histoire proprement dite de la ville. Je n'ai pas à juger les tentatives étymologiques de M. Béchet ; je doute qu'elles aient trouvé grâce devant une critique éclairée.

L'auteur semble d'ailleurs s'en être tenu plus volontiers aux sources imprimées ; il est certain en tout cas qu'il n'a pas mis, autant qu'il l'aurait pu, sa situation officielle à profit pour rechercher dans les archives départementales ou communales les documents intéressant Salins. J'ajouterai que, suivant l'usage établi de son temps, M. Béchet s'est beaucoup plus occupé des seigneurs de Salins que de Salins même, au moins pour

la première partie de son histoire. Enfin, dernier reproche, le livre s'arrête en 1674.

L'histoire de Salins est donc incomplète sous tous les rapports. Certains de nos érudits la connaissent parfaitement, par exemple M. Toubin, mais ce dernier ne paraît pas décidé à prendre la plume, ou du moins il tarde bien. C'est d'autant plus à regretter que l'histoire de Salins est assurément une des plus intéressantes de la province.

22. **Béchet.** — Notes historiques sur *Cernans* et ses environs, par M. Béchet, ancien Secrétaire général de la Préfecture du Jura. 1 vol. in-8° de 54 p. Lons-le-Saunier, Declume 1882.

Extrait des mémoires de la Société d'Emulation du Jura.

J'ai donné, dans l'avant-propos, les quelques détails que j'ai pu recueillir sur M. Béchet et sur sa vie à Cernans et à Goailles.

Les notes sur Cernans sont assez intéressantes, parce qu'elles font mention de documents aujourd'hui disparus. Elles se divisent en quatre parties : Eglise, Cure, Dîmes et Mouvance. J'y ai ajouté la pétition des derniers décimateurs de Cernans adressée à la Convention nationale lors de l'abolition des dîmes.

23. **Bergeret** (le Docteur). — Le goitre dans le Jura, avec une carte. (Mém. de la Soc. d'Em. du Jura, année 1864).

24. **Besson** (l'abbé). — Mémoire historique sur l'abbaye de *Baume-les-Dames,* Besançon, 1845, 1 vol.

L'abbé Besson, ancien supérieur du couvent de St-François-Xavier à Besançon, est mort évêque de Nîmes en 1888.

25. **Bigeot** (Cl.). — Le bon Bourguignon.

Cet ouvrage est cité sans autre indication dans l'histoire de la conquête de 1668 de M. Perraud. C'est là que j'en ai pris le titre. C'est une réponse au poème de Morelet : *Bellum sequanicum.*

26. **Boguet** (Henri). — Discours exécrable des sorciers, ensemble leurs procès faits depuis deux ans, par Henri Boguet, grand juge au comté de Bourgogne.

Paris, chez Denis Binet, 1603.

L'ouvrage de Boguet a été maintes fois réédité : il a encore son prix et il n'est pas facile de s'en procurer un exemplaire en bonne condition (coté de 20 à 50 francs et davantage suivant l'édition et la condition).

On sait trop l'intérêt que présente l'ouvrage de Boguet pour qu'il soit besoin d'y insister.

27. **Bonjour** (Jacques). — Catalogue des fossiles du Jura par

M. Bonjour, conservateur du musée de Lons-le-Saunier. (Mém. Soc. du Jura, 1864).

28. **Bourgeat** (l'abbé). — Considérations sommaires sur les formations coralligènes du Jura méridional.
(Mém. Soc. d'Em. du Jura, 1886).

29. **Boyvin.**

LE RECVEIL
DES ÉDITS ET ORDONNANCES
DE LA FRANCHE-COMTÉ
DE BOVRGONGNE :

contenant le dispositif de tous les Edits perpétuels ou à plusieurs années publiez en la Cour Souveraine de Parlement à Dole depuis l'impression du recueil fait en l'an 1619 jusques à présent)

Divisé en six parties
avec vn

Abrégé de tous les edicts, ordonnances et coustumes de ladite Franche-Comté, en forme de répertoire très ample sur le
Recueil imprimé l'an 1619 et la suite d'iceluy
Necessaire à tous ceux qui désirent une prompte et parfaite connaissance de tous les Editz, Ordonnances, Coustumes et Pratique dudit pays
(Armoiries)
A Dole
Par Antoine Binart, Imprimeur juré de la cour et de ladite ville.
M. DC. XXVIII.

In-f°.

Le nom de Boyvin ne se trouve pas sur le titre, mais il est dans le privilège donné par le Parlement le 20 décembre 1627.

Ce recueil est en partie une réimpression du recueil de « feu Messire Jean Pétremand... faicte en l'an mil six cens dix-neuf. » Voici comment est composé mon exemplaire. Il y a d'abord une réimpression du recueil de 1619 divisé en neuf livres : De l'Estat de la Cour du Parlement à Dole,

— Des officiers inférieurs tant du prince que de ses vassaux, — Des advocats, procureurs et notaires, — Ordre judiciaire es causes civiles, — Ordre des causes criminelles et des crimes, — De l'Estat ecclésiastique, — Police en temps de paix, — Police en temps de guerre, — Du Domaine et droits du Prince (p. 390), — et les coustumes. Ces dernières forment un livre à part dont voici le titre :

LES
COVSTUMES
GENERALES
DE LA
FRANCHE-CONTE
DE
BOVRGONGNE
Avec les articles servant d'interprétation et restriction aux anciens articles d'icelles coustumes et de nouveau adjoustées.
(ARMOIRIES)
A DOLE
De l'Imprimerie d'Antoine Dominique.
(Libraire Juré).

30 pp.

Ensuite vient la suite du recueil proprement dite ; elle est divisée en six parties : Des officiers et ministre de justice. Des matières et procédures civiles. Des matières et procédures criminelles et des crimes. Du faict de la Religion. De la Police. Du faict de la guerre ; 39 pp.

Troisième suite du recueil, sans titre à part, comme la précédente, mais avec pagination séparée ; cette suite est divisée en six parties, à peu près analogues aux précédentes ; 124 pp.

Enfin, on trouve un « Abrégé des édits, ordonnances et coustumes de la Franche-Comté de Bourgongne en forme de répertoire très ample, sur le recueil imprimé en 1619 et la suite d'iceluy jusqu'en l'année 1664. Très utile et nécessaire à tous ceux qui veulent avoir une prompte, claire et parfaite connoissance de tous les Edits, Ordonnances et coustumes generales dudit pays (Vignette), à Lyon, chez Antoine TVLLIERON, imprimeur ordinaire du clergé, aux deux Viperes, en ruë Raisin.

M.DC LXIV.

Cet abrégé, imprimé sur 2 colonnes, comprend 219 pp. plus une table (4 pp.) des principaux mots.

Tel qu'il est, ce recueil factice comprend toute la jurisprudence franc-comtoise presque jusqu'à la réunion de la Province à la France : il est donc d'une importance capitale, que nos historiens ont certainement appréciée. Il présente un autre genre d'intérêt, à mon sens non moins vif au point de vue des mœurs, des coutumes, de la vie de tous les jours et il serait facile d'en citer de nombreux exemples. L'examen le plus superficiel suffit d'ailleurs à démontrer amplement que si nos souverains étaient alors espagnols, nos mœurs, notre droit, nos mesures, tout était français chez nous, comme la langue.

30. **Boyvin**. — Le Siège de Dole. 1637.

31. **Boyvin**. — Histoire de Dole, capitale de la Franche-Comté et de son heureuse délivrance, racontée par Jean Boyvin. A Dole, chez Antoine Binart. M.D.C.XVII.
(Bibl. Ste-Geneviève, L. 711).

32. **Briot** (le Docteur). — Annales de *Chaussin* depuis les origines jusqu'à 1790 pour servir d'introduction à l'inventaire des délibérations de la chambre de ville avec 1 carte).
(Mém. Soc. d'Em., an. 1882).

33. **Briot** (le Docteur). — Inventaire des délibérations de la chambre de ville de *Chaussin* (avec 1 planche).
(Mém. Soc. d'Em., an. 1883).

Contient le compte-rendu des délibérations les plus importantes de 1621 à 1635 et de 1681 à 1693.

34. **Buchon** (Max). — Œuvres principales (sans titre général) publiées avec Notice biographique par *Champfleury*, portrait d'après *Courbet*. Eaux-fortes par *F. Régamey*. *Paris*, librairie *Sandoz et Fischbacher*, 33, rue de Seine, 33, 1878. 3 vol. in-12°.

1er volume. — Poésies. (Poésies franc-comtoises. Poésies de *Hébel*). XVI+233 pp. et un errata.

Portrait à l'eau forte d'après Courbet.

2me volume. — Romans. Le Matachin, 186 pp. Eau forte : Le quartier du Matachin à Salins.

3me volume. — Chants populaires de la Franche-Comté. 176 pp. Eau-forte. La source du Lison.

Voici la genèse de cette édition des « œuvres principales » de Max Buchon. « La veuve du poète se remaria, sans cesser de croire à l'œuvre de son mari, et c'est à un vœu de celle qui devait bientôt le suivre dans l'inconnu qu'a obéi l'ami désintéressé, M. F. Dufay, qui a bien voulu me charger de donner au public une édition correcte du meilleur des aspirations de Max Buchon » (Champfleury. Préface). Je ne sais si ces trois volumes ont été mis dans le commerce. On trouve d'ailleurs fort peu de détails sur Max Buchon dans la préface de Champfleury, qui y a joint la musique de la fameuse « Soupe au fromage » par Schann, le Schaunard de la Vie de bohême.

35. **Buchon**. — Essais poétiques, par Max B... *Besançon, impr. Sainte-Agathe,* 1839, 1 vol. in-12, 152 pp.

« C'est là que le poète et le peintre (*Courbet*) se montrent pour la première fois, assez timidement et de profil, l'un avec des morceaux poétiques qui sentent l'appris et la rhétorique ; l'autre avec des lithographies qui pourraient servir de titres de romance. » (Champfleury). Ce volume est rare.

36. **Buchon** (Max). — Au village, nouvelles suisses (*de Jérémias Gotthelf*), trad. par Max Buchon, précédées d'une préface par *Georges Sand*. Paris, *Sandoz et Fischbacher*, in-18. 1876.

M. *Thuriet* a mis en tête du volume une notice sur son ami.

37. **Buchon** (Max). — En province. *Michel Lévy*. *Paris*. 1 vol. in-12, 1858.

Ce volume contient les deux romans publiés en 1851 dans la Revue : le « *Gouffre gourmand* » et le « *Matachin* ».

38. **Buchon** (Max). — Noëls et chants populaires de la Franche-Comté. 1863.

39. **Buchon** (Max). — *Jérémie Gotthelf*. La Fromagerie. Roman villageois traduit par Max Buchon. *Bruxelles*, *Méline*, *Caus et Cie*, 1857. 2 vol. in-12.

« ...En ce sens, dit M. Champfleury, Max Buchon m'a paru s'illusionner sur la portée des romans suisses de *Jérémias Gotthelf* (le pasteur Bitznis) et leur fortune n'a pas répondu en France à ce que l'initiateur et le traducteur en attendaient. » Je suis de l'avis de M. Champfleury pour la plus singulière de toutes les raisons. J'ai trouvé ce livre chez tous les bouquinistes juifs de Varsovie ; je l'ai trouvé sous les portes cochères de Moscou où les bouquinistes russes étalent leurs marchandises non très loin du Kremlin ! Et chez chacun d'eux trois ou quatre exemplaires non coupés ! Combien donc a-t-il dû s'en vendre en France ? Evidemment, il y a eu erreur de la part de Max Buchon.

40. **Buchon** (Max). — *Salins-les-Bains*. Nouvelle édition. *Salins, Billet,* 1866, 1 vol. in-12 de 134 pp.

Que dire de ce petit guide pour baigneurs, sinon qu'il est écrit sans prétention, mais intéressant, contenant tout ce qu'il faut qu'un étranger de passage à Salins sache sur la ville et ses environs : j'espère qu'on réimprime de temps en temps *Salins-les-Bains* ; les guides qu'on a fait paraître depuis dans un but de spéculation pure sont absolument inférieurs à celui-là, sous tous les rapports.

Bien que Max Buchon ait beaucoup produit, je ne puis rien dire de plus sur ses œuvres dont la bibliographie me semble assez difficile à faire.

Champfleury raconte qu'il servait ses poésies « au public comme les cahiers de chansons vendus par les colporteurs dans les foires. Publiées en petits fascicules, sans blancs ni espaces, elles étaient tassées, comme par économie, sans air et peu attirantes. » J'imagine que la collection complète de tous ces petits ouvrages doit être aujourd'hui assez rare.

41. **Brun** (Antoine).—Le choix des épistres de Lipse, traduites du latin en français. *Lyon*, *Ancelin*, 1619, in-8o.

Autres éditions 1624 et 1650, in-8o. *Antoine Brun* est né à *Dole* en 1600; Procureur général au Parlement en 1632 ; Ministre plénipotentiaire pour le roi d'Espagne au congrès de Munster; Ambassadeur en Hollande ; Conseiller d'Etat au Conseil suprême de Flandre à Madrid. Mort le 11 janvier 1654 (Voyez *Poignant*).

42. **Brun** (Antoine). — Les pieux devoirs du sieur Brun à la glorieuse mémoire de Philippe III, monarque des Espagnes, et d'Albert, archiduc d'Autriche, duc et comte de Bourgogne.

Besançon, *Nicolas de Moingesse*, s. d. (1621), petit in-4o.

43. **Brun** (Antoine). — Lettre à M. *de Myon,* ambassadeur de Sa Majesté pour les Estats de Bourgogne vers MM. des Treize cantons. *Dole. Ant. Binart,* 1629, in-8o.

Voir *Myon (Clément de)*.

44. **Brun** (Antoine). — *Amico-critica monitio ad Galliæ legatos. Monasterium Westhphalorum pacis tractandæ titulo missos auctore Adolpho Sprengero Ubiorum consule. Francofurti. Antverpiæ. Mediolani. Viennæ. Genevæ, 1644,in-4o.*

45. **Brun** (Antoine). — *Spongiæ Franco-gallicæ liturve in duas partes divisa, auctore Willelmo Rodolpho gemberlakhio, apud Triboces consule. Œniponti, 2 junii, anni* 1646, in-4o.

46. **Brun** (Antoine). — Pierre de touche des véritables intérests des Provinces unies du Pays-Bas et des intentions des deux couronnes sur les traites de paix. *Dordrecht*. 1647, pet. in-8o.

46. **Brun** (Antoine). — Lettre d'Antoine Brun, ambassadeur pour Sa Majesté catholique en Hollande sur l'innocence de Messieurs les Princes.

47. **Brun** (Madame). — Dictionnaire comtois-françois, 1753, in-8°.

La « bibliographie universelle » cite cet ouvrage sans autre indication : il m'est inconnu.

48. **Brune** (l'abbé P.). — Notice sur une stèle gallo-romaine découverte *à Tavaux* (Jura), (Mém. de la Soc. d'Em. 1886).

49. **Castan**. Origine de la commune de Besançon. *Besançon, 1858, in-8°.*

50. **Challe**. — Président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. La campagne des frontières *du Jura* en 1815 par le général *Lecourbe*. Souvenirs d'un jeune volontaire.

(Soc. d'Em. du Jura, 1880).

51. **Chassignet** (Dom). — Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de *Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny*, de la province du Comté de Bourgogne, de l'ordre et étroite observance de Cluny, dressé l'an 1708 par Dom Chassignet, religieux bénédictin de la réforme de Saint-Vannes, publié par le docteur A. Chereau avec des notes par D.-A. Thiboudet.

(Soc. d'Em. du Jura, 1866).

« L'histoire du prieuré de Vaux... offre dans son petit cadre un modèle qui ne pourrait être trop imité par les historiens. » (Dr Chereau).

Dom Chassignet était franc-comtois, religieux à *Chasteau sur Salins*. Il a laissé des mémoires historiques sur les prieurés du Comté de Bourgogne et entre autres sur *St-Pierre de Moustier, Haute-Pierre, St-Pierre de Vaucluse, St-Désiré à Lons-le-Saunier, Chasteau sur Salins.*

Notes de M. *Thiboudet.* — Cartulaire de Vaux-sur-Poligny.

52. **Chastelain** (Georges). — Chronique des Ducs de Bourgogne.

(E. XLII des « Chroniques françaises nationales », publiées pour la première fois par J.-A. Buchon). On trouvera dans ce livre fort peu de renseignements pour notre histoire provinciale, si toutefois on y en trouve. Très déclamatoire, très emphatique, la chronique de Chastelain est de beaucoup inférieure à celle d'Olivier de la Marche. D'abord, elle ne va pas jusqu'à la mort du Téméraire ; elle ne relate presque aucun des faits intéressants de la vie du grand duc. Rien de Neuss, rien de Morat, rien de Granson. Chastelain est flamand et partant tout occupé des villes flamandes, des séditions flamandes et principalement de Gand et de Liège. Si sa chronique

a du prix, c'est pour les détails de la vie journalière et commune, sa description du vêtement, etc.

53. **Chevaux** (H.) et **Robert** (Z.). — Rapport sur les nouvelles fouilles faites à la Croix des Monceaux, territoire de *Conliège* (av. planches).
(Soc. d'Em. du Jura, 1886.)

54. **Chifletii** (*J. Jac.*). - *Historia Vesontii civitatis imperialis.* Lugduni. 1618, in-4°.

55. **Chevalier** (Fr.-F.). — Mémoires historiques sur la ville et seigneurie *de Poligny* avec des recherches relatives à l'histoire du comté de Bourgogne et de ses anciens souverains. *Lons-le-Saulnier*, 1767, 1769. 2 vol.

56. **Clerc** (le Président). — Essai sur l'histoire de la Franche-Comté. 2 vol. in-8°.
Ouvrage couronné par l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres.

57. **Clerc** (le Président). — La Franche-Comté à l'époque romaine représentée par ses ruines. 2me édition. Besançon, 1853, gr. in-8°.

58. **Clerc** (le Président). — Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté.
(Soc. d'Em. du Jura, 1878 et suiv.).

59. **Clerc** (le Président). — Notice historique sur le baron *d'Arnans*, accompagnée de 40 lettres inédites.
(Soc. d'Em. du Jura, 1875). Evénements de 1689-1647. Correspondance communiquée par *Mad. d'Udressier*, descendante du Baron.

60. **Cloz** (L.). — Découverte de tombeaux antiques sur le territoire de *Gigny* (Jura), avec planches.
(Soc. d'Em. du Jura, 1887.)

61. **Cloz** (Louis). — Rapports sur les fouilles que la Société du Jura a fait faire dans la vallée *de Baume* (Jura), en 1866, par Louis Cloz, peintre, membre de plusieurs sociétés savantes.
(Soc. d'Em. du Jura). Ces rapports se trouvent dans différents volumes des Mémoires (1867, 1868, 1869...).

62. **Cloz** (L.). — Description du camp antique de *Sermu-sur-Baume* (Jura), avec deux planches.

(Soc. d'Em. du Jura, 1880.)

63. **Cloz** (L.) et **Robert** (Z.). — Rapport sur les fouilles des Tumulus de la nécropole gauloise de *Gevingey* (av.plânches.)

(Soc. d'Em. du Jura, 1883). Fouilles exécutées en 1875, 1878, 1882.

64. **Cloz** (L.). — Topographie du département du Jura. Différences remarquées entre les cartes de l'État-Major et divers documents par L. Cloz, peintre, auteur du plan en relief du Jura.

(Soc. d'Em. du Jura, 1871-72).

65. **Collombet**.— (Notice biographique et littéraire sur Franç. Zénon, par *l'abbé Christophe*), Lyon. s. d. (vers 1861), broch. in-8o avec portrait et fac-similes d'auto-graphe.

Cette petite biographie d'un érudit jurassien contient la liste complète des travaux de Collombet : traduction (avec Grégoire) des Œuvres de Sidoine Apollinaire, de Salvien, de St-Vincent de Nérins, de St-Eucher de Lyon. Histoire de la vie et des travaux du p. Sirmond ; recueil de lettres inédites des savants français du XVIIe et du XVIIIe siècle, etc.

66. **Corneille St-Marc**. — Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de *St-Amour* par M. Corneille St-Marc, ancien principal du collège de St-Amour, principal honoraire.

(Soc. d'Em. du Jura, 1868).

67. **Corneille St-Marc**. — Notice sur l'histoire de l'Instruction publique *en Franche-Comté* et plus particulièment dans *le Jura* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

(Soc. d'Em. du Jura, 1864).

68. **Corneille St-Marc**. — Origine de la ville de *St-Amour*.

(Mém. Soc. d'Em. du Jura, 1867.)

69. **Courtépée** (l'abbé).—Description *du comté de Bourgogne*.

70. **Cousin** (Gilbert). — *Brevis ac dilucida Burgundie superioris, quæ comitatus nomine censetur descriptio, per Gilbertû Cogna tum Nozerenum. Item, Brevis admodum*

totius Gallie, descriptio, per eundem. Quibus accesserunt cum alia quœdam eius opuscula, tum vero Poema tia aliquot, lectu dignis sima Locuples quoqz rerum & verbo rum in his memorabilium. Index. Basileœ, Per Jo annem oporinum.

1 vol. in-12. Entre la page 200 et l'Index rerum et verborum... se trouve une grande table in-fol. contenant deux vues de Nozeroy, l'une ab oriente, l'autre ab occidente. Au-dessus de ces deux bois, placés l'un à côté de l'autre, on lit :

Nozerethum Burgundiæ superioris oppidum, Gilberti Cognati natale solum ab eodem descriptum.

Au-dessous des deux vues de Nozeroy, se trouve un poème en vers élégiaques, intitulé : *Levini Cotmanni Gandavi in Nozerethensis oppidi commendationem, carmen.* Derrière l'index et les errata se trouvent cinq gravures :

1. *Insignia affinitatis Burgundiæ.*
2. *Insignia ducatus Burgundiæ.*
3. *Insignia comitatus Burgundiæ.*
4. *Insignia Nozerethi C. Burgundiæ.*
5. *Insignia Salinarum C. Burgundiæ* et sur la même page : *(Insignia) Polichnii Burgundiæ.*

Vient ensuite dans le même volume :

Brevis admo dum totius galliæ descriptio per Gilbertum Cognatum Nozerenum Galliœ populorum, urbium, fluviorum et montium, quo nomine et olim et hodie dicantur, locupletissimus Index. Latino gallicus, ordine Alphabetico digestus, ejusdem Gilberti Cognati Nozereni diligentia pro sua erga Gallias amore elucu bratus. (P. l. 93). Pag. 94. Chronicon sultanorum et Principum Turciœ, serie continua usqz ad Soley mannum magnum, per Gilbertum Cognatum Nozerenum.

P. 100. *De origine Constantiæ.*

P. 103. *Deploratio Galliæ, per G. N.*

P. 107. *Ad Christum.*

P. 109. *Œnigma.*

P. 110. *Ludovici Regii Constantini oratio in funere Caroli Valesy Aureliorum ducis.*

P. 117. Poésies diverses jusqu'à la p. 327. Index...

Au dernier feuillet : *Basilex, ex officina Joannis Oporini, Anno salutis humanæ MDLII. mense Januario.*

Cette collation est celle du volume de Bâle dont il est question dans la préface que le Dr Chereau a mise à la tête de sa traduction (1863, Lons-le-Saunier). On voit que cette première édition, excessivement rare, ne contient pas d'autre gravure que les deux vues de Nozeroy. En 1872, j'eus occasion d'écrire au docteur Siefer, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Bâle qui me donna très obligeamment les renseignements sui-

vants : « L'édition des œuvres complètes de Gilbert Cousin a été publiée par Henri Petri, en 1562. Ces œuvres, en trois tomes, se trouvent réunies en un gros vol. in-f° dont voici le titre : « *Gilberti Cognati Nozereni opera multifarii argumenti, lectu et jucunda et omnis generis professoribus, veluti Grammaticis, oratoribus, poetis, philosophis medicis, jureconsultis, ipsis que theologio apprime utilia, in tres tomos digesta : quorum seriem sequens pagella indicabit. Cum gratia et privilegio Cœs. Majest. Basileœ* ».

Le tome premier ne porte point de date, mais dans les deux autres tomes on lit au bas du frontispice : Basileœ, anno MDLXII. Et à la fin du volume *: Basileœ, Per Henricum Petri anno MDLXII. Mense Augusto.*

La description de la Franche-Comté occupe les pages 323-354 du tome I. Cette édition contient les vues suivantes :

P. 330. *Oppidum Nozeret ab oriente.*

P. 331. *Oppidum Nozeret ab occidente.*

Ces bois sont exactement les mêmes que ceux de l'édition de 1552.

P. 339. *Riparia.* P. 339. *Pontarlium.*

P. 343. *Dolla.* P. 347. *Polichnium.* P. 349. *Bleterum.* P. 350. *Saline.* Ces six derniers bois sont tous de la même grandeur, tandis que les deux vues de Nozeroy sont un peu plus grandes.

De Gilbert Cousin lui-même, j'ai peu de chose à dire après ce qu'en a dit le docteur Chereau dans la préface de sa traduction.

71. **Crestin.** — Recherches historiques sur la ville de *Gray*, in-8° 1788.

72. **Cuisine** (de la). — *Le Parlement de Bourgogne.*

73. **Dantès** (A). — *La Franche-Comté* littéraire, scientifique et artistique.

74. **Deis** (Charles). — Mémoires historiques sur la *Franche-Comté* pendant la domination des Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, un vol. Besançon, 1833.

Ouvrage couronné par l'Académie de Besançon.

75. **Dey.** — Étude sur la condition des personnes, des biens et des communes au *comté de Bourgogne* pendant le moyen-âge, Paris-Besançon-Dijon. 1870-72 in-8°.

76. **Droz.** — Essai sur l'histoire des bourgeoisies du roi, des seigneurs et des villes. Besançon. C.-J. Daclin. 1760 in-8°.

77. **Du Bois de Jancigny.** — Recueil de chartes et documents pour servir à l'histoire de *Franche-Comté.*

78. **Duchesne.** — Histoire généalogique de la maison de *Vergy*. Paris, 1625, 2 tomes en un vol. in-f°.

79. **Dunod.** — Traités des prescriptions, de l'aliénation des biens d'église, et des dixmes, suivant les droits civils et canon, la jurisprudence du royaume et les usages du comté de Bourgogne par M. F.-J. Dunod, ancien avocat au Parlement et professeur royal en l'Université de Bourgogne. A Dijon, chez Antoine de Fay, imprimeur libraire des États, de la ville et de l'Université.

MDCCXXX

Avec approbation et privilège du roi.

1 vol. in-4°. Avertissement IX pp. Privilège du roi. Traité des prescriptions, 408 pp. Table 11 feuillets non paginés. Traité de l'aliénation et de la Prescription des biens d'église, 51 pp. Table, 4 pp. non chiffrées. Traité de la dixme et comment elle se prescrit, 52 pp. Table : 2 feuillets non paginés. Cet ouvrage n'est, à proprement parler, qu'un fragment d'un grand « commentaire sur la coutume du Comté de Bourgogne », dont Dunod avait entrepris la rédaction sur les instances du garde des sceaux d'Armenonville. Ce commentaire resta à l'état de projet, sauf pour quelques parties, parce que « le Roi, sur les remontrances des premiers magistrats de Besançon, donna des lettres-patentes pour réformer la coutume du païs » (Avertissement).

Dans ce même avertissement, Dunod donne sur les auteurs franc-comtois qui ont écrit sur le droit, quelques détails qu'on ne sera pas fâché de trouver ici. « J'ai tiré, dit Dunod, une partie des Arrêts... des Ouvrages de Messieurs de *St-Maurice*, *Grivel*, *Terrier*, *Jobelot*, *Boivin et Talbert*... Les Ouvrages de Messieurs de St-Maurice, Grivel et Talbert, sont imprimés ; mais Messieurs Terrier, Boivin et Jobelot n'ont laissé que des notes manuscrites... »

« Jean de Saint-Maurice, seigneur de Montbarrey, était de Dole. Il fut premièrement professeur en droit civil de l'Université qui était alors dans cette ville et qui a été transférée à Besançon. Il fut ensuite pourvu d'une charge de conseiller au parlement de la province, mais il ne l'exerça que peu de temps, car il fut fait d'abord après Conseiller d'État en Flandres : l'Empereur Charles V l'envoya en ambassade en France en 1548, et le fit, la même année, Président du Conseil d'État des Païs-Bas. Il mourut en 1555 à Dole... L'on voit aussi qu'il était très sçavant dans le droit, par un Traité en latin des Restitutions en entier, qu'il dédia à François *Bonvalot*, abbé de Luxeul, son beau-frère et qu'il fit imprimer à Paris en 1548 ; ce traité a été réimprimé à Lyon en 1686 à la tête de plusieurs autres qui avaient été faits sur la même matière.

Claude-François Talbert (voyez ce nom N°), composa et soutint, pen-

dant plusieurs jours du mois de décembre 1667, des Thèses en l'Université de cette ville sur les titres de la main-morte du Comté de Bourgogne. Elles ont été réimprimées deux fois et c'est le meilleur ouvrage qu'on ait sur cette matière... ».

Le traité des prescriptions est divisé en trois parties : 1° Nature et principes généraux de la prescription ; 2° Différentes espèces de prescription par rapport au temps ; 3° Effet de la prescription à l'égard des pupilles et des mineurs, etc.

80. **Dunod de Charnage.** (Fr.-Ig.). — Histoire des *Séquanois, des Bourguignons* et du premier royaume de Bourgogne. 1735, 2 vol. in-4°.

81. **Dunod.** — Histoire du *Comté de Bourgogne.* 3 vol. in-4°. 1732.

82. **Dunod de Charnage.** — Histoire de l'Église, Ville et Diocèse de *Besançon.* Besançon, 1750. 2 vol. in-4°.

83. **Dunod.** — Traité de la main-morte et des retraits. Dijon-Besançon, 1733, in-4°.

Autre édition : Épinal, 1761, in-4°.

84. **Estrées** (cardinal d'). — *Statuta monasterii Sancti Claudii, Edita ab Eminentissimo Cardinali d'Estrées, ejusdem Monasterii Abbate et à B.-M. Innocentio XII visitatore Apostolico deputato. Cum notis et declarationibus.* STATUTS *du monastère de St-Claude.* Dressez par Son Éminence le cardinal d'Estrées, abbé du mesme Monastère, et nommé visiteur Apostolique par N. S. P. le Pape Innocent XII de sainte mémoire. Avec les notes et les déclarations. *A Paris,* chez la veuve Guillery, devant le pont Saint Michel, à l'entrée de la ruë St-André-des-Arcs. MDCCIV, in-4° de 72 pp. plus 2 pp. non chiffrées.

Bref du pape Innocent XII (7 janvier 1698) ordonnant la visite de l'abbaye de St-Claude et commettant le cardinal d'Estrées à ladite visite. — Lettre de Louis XIV au parlement de Besançon pour l'enregistrement dudit bref (8 juin 1699). Procès-verbal d'enregistrement du parlement (7 juillet 1799).

Dans le préambule des statuts, le cardinal explique comment il fut appelé à les rédiger. Il était bien informé « que la discipline à St-Claude y était fort relâchée et avait extrêmement dégénéré de sa première ferveur.» Après avoir admiré l'antiquité de l'abbaye « sa splendeur, sa sainteté, et

le grand nombre de ses reliques », le cardinal se fit apporter « les anciennes traditions du monastère, la règle de saint Benoist qui fut receuë dans cette abbaye trois cens ans après sa fondation, les nouveaux statuts faits à la Visite Apostolique sous Nicolas V et depuis approuvez et confirmez par S. E. le cardinal de Vendosme, en l'an 1668. » Il interrogea ensuite les religieux, prit conseil « de plusieurs personnes que la science, la piété et l'expérience en ces matières rendaient recommandables » et dressa les statuts qui suivent.

Le chapitre Ier traite « de la réception des novices, de leur profession, éducation et promotion aux ordres. » — Ch. II. « De l'office divin. » Il paraît qu'il était assez négligemment célébré à St-Claude : le cardinal recommande « que tous commencent en mesme temps le verset et le finissent de mesme ; que le chant ne soit ni languissant ni précipité..., qu'on évite absolument les inflexions et les roulades de musique. Les offices étaient d'ailleurs peu fréquentés puisqu'il fallait des « jetons » pour exciter les religieux à y assister. Le cardinal d'Estrées trouva établi et confirma l'usage de distribuer chaque jour aux religieux seize livres tournois comme jetons de présence aux offices, six pour Matines, Laudes et Primes, cinq pour Tierce, la Messe et Sexte, et autant pour None, Vespres et Complies ; mais « ces distributions pécuniaires seront pour ceux qui assisteront ausdits offices depuis le commencement jusqu'à la fin » (XIII). D'ailleurs, on confirme aux religieux les trois mois de vacances qui leur sont accordés pour aller voir leurs parents.

Chap. III. « De la manière de vivre des religieux et de leur habit ».

Les religieux ne doivent point avoir « de peinture ou des images indécentes » (V) ; ils ne donneront point de l'argent à intérêt (VI) ; il leur est défendu de « tenir chez eux des femmes et des filles » (VIII). Cet article donna matière à contestation, car il est suivi de la *déclaration* suivante : « Certains religieux du monastère de St-Claude n'ont point de honte de se plaindre de ce que nous leur avons ôté la liberté de loger chez eux leurs parentes avec les femmes qui les accompagnent et encore plus de les retenir chez eux pendant un temps considérable. Mais ayant à cœur la réputation du monastère..., nous ne pouvons leur rien relâcher en ce point ».

« La table des Religieux devant être frugale et modérée, on ne fera point de grands festins, ni on n'excédera point dans la boisson » (XIII).

Chap. IV. « Du Régime ».

Chap. V. « Des Chapitres ».

Ces statuts furent approuvés par le roi et enregistrés par le Parlement de Besançon. J'ignore quel a été le sort de la réforme du cardinal d'Estrées ; mais je doute qu'elle ait fait revivre à St-Claude la ferveur des anciens jours. Je suis porté à croire que cette abbaye, « *nullius diœcesi* » comme dit le pape, était peu à peu devenue une sorte de Thelème où la seule règle était le bon plaisir des moines.

L'opposition qu'ils firent aux statuts, cependant si doux, du cardinal d'Estrées, suffirait à le prouver.

Les statuts sont imprimés sur deux colonnes, en latin et en français.

85. **Fabert**. — Histoire des ducs de Bourgogne. Cologne, 1689, 2 vol. in-12.

86. **Falbaire** (De). — Œuvres de M. de Falbaire de Quingey, Inspecteur général, pour le roi, des Salines de Franche-Comté, de Lorraine et des trois évêchés.

A Paris, chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine Saint-Benoît, au temple du goût. MDCCLXXXVII avec approbation et privilège du roi.

2 vol. in-8o. Le premier à pagination continue. 375 pp. — Le 2e de 247 pp.+242 pp.

Comme il est assez rare de rencontrer ces deux volumes en bon état et avec *toutes leurs gravures*, voici la liste de ces dernières, dont la plupart sont d'ailleurs remarquables.

1er volume. Portrait de l'auteur dessiné par Cochin, gravé par Aug. de St-Aubin (pièce remarquable).

Une gravure pour chacun des actes de l'honnête criminel, dessin de Gravelot ; 1 gravure du même pour « Les deux avares » soit pour le premier volume, 7 gravures.

2e volume. Une vignette de Gravelot pour chacun des actes du « Fabricant de Londres » et deux du même dessinateur pour les « Jammabos. »

Le premier volume contient l'Honnête Criminel, Drame en cinq actes, en vers; Le Premier Navigateur,Pastorale lyrique en trois actes ; Les Deux Avares, Comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, puis la reproduction de deux articles de l'Encyclopédie, l'un sur l'Insensibilité, l'autre sur les Salines de Franche-Comté, enfin des pièces fugitives.

Le second volume contient Le Fabricant de Londres,Drame en cinq actes, en prose ; L'Ecole des mœurs, ou les Suites du Libertinage, Drame en cinq actes, en vers, enfin avec pagination à part et sous la rubrique Londres les Jammabos ou les moines Japonais, tragédie dédiée aux mânes de Henri IV avec cette épigraphe significative :

« *Sic ut sunt aut non sint*
Et respondit terra : *Non Sint* ! »

Fut-il jamais un auteur plus négligé de la postérité que celui-ci ? Je crois que s'il n'avait pris la précaution de faire illustrer ses œuvres par Gravelot, on ne connaîtrait plus son nom qu'à Salins même, où il naquit. Il faut dire d'ailleurs à sa décharge que, comme beaucoup de ses confrères du XVIIIe siècle, il ne fut homme de lettres qu'à ses heures et qu'il considéra la littérature comme le plus noble passe-temps auquel un financier puisse se livrer. C'est déjà un mérite ; et sans tenter ici l'œuvre parfaitement inutile de sa réhabilitation littéraire, je n'hésiterai pas à dire qu'il faut bien qu'il en ait eu d'autres, pour être en relations d'amitié avec les

Trudaine et tout ce que cette fin de siècle comptait d'hommes distingués. C'est principalement sur l'Honnête Criminel, pièce du genre larmoyant mis en honneur par La Chaussée, que Falbaire comptait pour aller à la postérité. Il pouvait se faire cette illusion puisque, comme il le dit lui-même, « cette pièce a été jouée sur tous les théâtres de l'Europe et l'est fréquemment depuis 1778 sur celui de la ville de Versailles, où la Reine l'a honorée plusieurs fois de ses larmes » (p. 10). Frayant avec les Encyclopédistes avec Diderot dont il invoque les principes dramatiques, on s'attend bien que l'auteur a mis dans sa Tragédie bourgeoise, comme il l'appelle autant de philosophie, d' « humanité » et de religion naturelle qu'il a pu. Est-ce pour cela qu'elle a été si applaudie ? Est-ce parcequ'elle mettait en scène un trait touchant des luttes religieuses du midi? Je crois plutôt qu'elle réussit parceque le courant portait de ce côté. Aujourd'hui, toutes ces tirades paraissent emphatiques et froides et la pièce manque totalement d'intérêt.

Je ne dirai rien du « Premier navigateur » : cette pièce eut le plus triste sort qu'un poète puisse redouter pour ses œuvres. On en supprima entièrement les paroles (!) qui sans doute eussent gêné la musique de Philidor et on en fit un ballet ! Falbaire réclamait 2160 livres pour la cession de sa pièce à l'Opéra. M. Amelot lui répondit que cela lui paraissait parfaitement juste, mais qu'il assignait les 2160 livres sur les recettes de son ouvrage. Cela s'appelle un billet à La Châtre. Le bon Falbaire conte la chose tout au long sans s'en trouver autrement offensé !

Le vaudeville des Deux Avares eut presque en son temps autant de succès que l'Honnête criminel. L'auteur qui le dédia à la duchesse de Villeroi dit que la pièce « a passé heureusement sur les théâtres publics d'Allemagne, d'Italie et de plusieurs provinces de France. » C'était ce qu'on appelait alors un opéra-bouffon.

Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans ce premier volume, c'est la description très exacte et minutieuse des Salines de la Franche-Comté et des procédés mis en usage dans ces établissements. Pour Salins, la description de Falbaire est infiniment supérieure à celle de Béchet : plus complète et plus exacte.

Le Fabricant de Londres est dans le même genre que l'Honnête Criminel mais la pièce ne réussit pas et l'auteur dut avouer qu'il avait été « trompé par sa propre sensibilité ». Il en fut de même de l'École des mœurs.

Quant aux « Jammabos » je n'ai pas besoin de dire — l'épigraphe le dit assez — que c'est des Jésuites qu'il s'agit. Je doute que la pièce leur ait fait beaucoup de mal : elle est froide, remplie de tirades emphatiques et dépourvue de tout intérêt dramatique. Je ne crois pas qu'elle ait jamais été représentée.

Tel est, avec un certain nombre de pièces fugitives, l'œuvre de Falbaire, l'homme paraît avoir mieux valu que son œuvre.

87. **de Ferroul Montgaillard** (l'abbé). — Histoire de l'*abbaye de St-Claude*. Lons-le-Saunier, 1854-55, 2 vol. in-8°.

88. **Finot** (Jules). — Dissertation sur l'authenticité de la charte attribuée à Charlemagne et accordant les terres du Haut-Jura à l'*abbaye de St-Claude.*

Soc. d'Em. du Jura. 1869-70.

M. Finot prouve que la charte en question est fausse et a été fabriquée par les moines vers 990 pour remplacer un titre qu'ils avaient perdu.

89. **Finot** (Jules), archiviste du département du Jura, ancien élève de l'École des Chartes. — Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des Salines *de Lons-le-Saunier* et de *Salins* jusqu'au XV[e] siècle par —

(Soc. d'Ém. du Jura 1866).

Voici le sommaire des chapitres de cet ouvrage : I. Usage, commerce et fabrication du sel au moyen-âge. II. Essai sur les origines de l'impôt sur le sel. III. Antiquité des Salines de la Franche-Comté. IV. Salines de Lons-le-Saunier. V. Salines de Salins. VI. Autres sources salées dans le comté de Bourgogne. Pièces justificatives.

90. **Finot** (Jules). — Les sires de *Faucogney*, Vicomtes de *Vesoul.* Notices et documents. (1019-1374).

(Soc. d'Em. du Jura. 1885).

Notices sur les châteaux de Vesoul et de Faucogney; vicomté de Vesoul; Généalogie des sires de Faucogney. Pièces justificatives.

91. **Fourtier** (A.) — Mémoire sur la *Franche-Comté* en 1698.

(Soc. d'Em. du Jura, 1864).

Mémoire anonyme, le sommaire des Eglises. Gouvernement militaire. Commerce.

Il résulte de ce document que la Franche-Comté comptait en 1698 340,720 habitants.

92. **Fourtier** (A.). — Notice sur *Pierre de St-Julien de Balleure.*

(Soc. d'Em. du Jura. 1864).

Contient la bibliographie des œuvres de cet écrivain.

93. **Gacon.** — Voyages et pièces diverses. Lons-le-Saunier. An VI, in-8°.

94. **Garreau.** — Description du gouvernement de *Bourgogne.*

95. **Gaspard.** — Histoire de *Gigny*... de sa noble et royale abbaye et de *St-Taurin* son patron.
Lons-le-Saunier, 1843, in-8°.

96. **Gaspard**. — Supplément à l'histoire de *Gigny*. Chalon. 1858, in-8°.

97. **Gindre de Mancy**. — Gloires militaires de *Franche-Comté*.

98. **Gindre de Mancy**. — Echos du Jura.

99. **Girard**. — Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche.

(Soc. d'Em. du Jura, 1871).

Il s'agit ici de *Gattinara* né en 1465 au château d'Arborio près de Verceil (Piémont) mais dont la famille était originaire de Franche-Comté (*Arbois*). D'abord professeur de droit civil à Dole (1490) il est, dès 1507, chargé de différentes missions par Marguerite d'Autriche.

100. **Girard**. — Le siège d'*Arbois* en 1674.

(Soc. d'Em. du Jura, 1878).

101. **Girard**. — Relation de la bataille de *Dournon* (17-18 janvier 1493).

(Soc. d'Em. du Jura, 1878).

A consulter comme rectification et complément du récit de Gollut ; le fragment publié par M. Girard est un sermon prononcé en 1624 en commémoration de l'évènement.

102. **Girard** (Ernest). — L'instruction primaire dans le *Jura*.

(Soc. d'Em. du Jura, 1873).

103. **Girard** (Ernest). — Le camp de *Lavans* et les soldats lataviens.

(Soc. d'Em. du Jura, 1887).

104. **Girardot de Nozeroy**. — Histoire de dix ans de la *Franche-Comté* de Bourgogne, par Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine du Parlement de Dôle, intendant des armées de la province. Besançon, imprimerie d'Outhenin Chalandre fils rue des Granges n° 23.

Gr. in-8 de 306 pp. publié par M. Jules Crestin en 1843.

105. **Girardot** (Louis-Abel) professeur d'histoire naturelle au Lycée de Lons-le-Saunier. — Note sur des mouvements du sol qui se produisent actuellement dans le *Jura*.

(Soc. d'Em. du Jura 1880).

106. **Girardot** (Louis-Abel) instituteur à *Pannessières*. Etudes d'archéologie préhistorique, de géologie et de botanique dans les environs de *Châtelneuf*.

(Soc. d'Em. du Jura, 1879).

Notice sur la station préhistorique de Ney (avec 7 planches). Géologie. Découverte de la marmotte des Alpes dans la boue glaciaire d'une grotte du Jura (1 pl.). Botanique. Découverte du Nuphar pumilum dans le Jura.

107. **Girardot** (Louis-Abel). — *Edmond Guirand*. Notice biographique pour servir à l'histoire des premières recherches géologiques dans les environs de *St-Claude* avec un portrait par Achille Billot, professeur de dessin à Lons-le-Saunier.

(Soc. d'Em. du Jura, 1887).

108. **Girardot** (Louis-Abel). — Recherches géologiques dans les environs de *Châtelneuf*. Publication de la Société d'Emulation du Jura. Fascicule I. Lons-le-Saunier ; imprimerie et lithographie Declume frères, 1888.

(Un vol. in-8°.)

109. **Girardot** (Louis-Abel) et **Buchin** (Marcel).— Découverte du gisement à végétaux tertiaires de *Grusse* (Jura).

(Soc. d'Em. du Jura, 1886).

110. **Girardot**. (Louis-Abel). — La Réunion de la Société géologique de France dans le *Jura méridional* en 1885. Rapport à la Société d'Emulation du Jura.

(Soc. d'Em. du Jura, 1886).

111. **Girod** (Ernest) de *Morez*. — L'industrie morézienne pendant la révolution.

(Soc. d'Em. du Jura, 1881).

Fabrique de piques ; manufacture d'armes. Fabrique de mors de bride, éperons, boucles. Fabrique de tire-balles ; de lances à canon, de baïonnettes.

112. **Girod** (Ernest). — Notice historique sur la main-morte dans la terre de la grande judicature de *St-Claude*. (Franche-Comté de Bourgogne), avec pièces justificatives. (Soc. d'Em. du Jura, 1880).

113. **Girod** (Ernest). — Essai historique sur les écoles de *Morez* du Jura, avec pièces justificatives.
(Soc. d'Em. du Jura, 1886).

114. **Godard**. — (Voyez *Prost Bernard*).

115. **Gody**.— Les honnestes poésies de Placidas Philémon Gody, divisées en cinq livres, 1632, pet. in-8° front. gravé.

J'ai trouvé ce volume mentionné au catalogue Claudin où il était coté 15 fr. Il paraît qu'il est rare. Dans d'autres éditions, dit une note de ce catalogue, Philémon Gody s'intitule Valornancien, c'est-à-dire du Val d'*Ornans*. Le frontispice gravé donne une très jolie vue de la patrie de l'auteur. J'ai eu le regret de ne pouvoir me procurer ce volume.

116. **Gollut**. — Les mémoires historiques de la République séquanoise et des princes de la *Franche-Comté* de Bourgogne par M. Loïs Gollut, avocat au parlement de Dôle, à Dôle par Dominique pour ledit sieur Gollut.

Cette édition de 1592 est la première, du moins c'est généralement celle qu'on trouve mentionnée sur les éditions postérieures. (« Imprimés à Dole en 1592 et se vendent à Dijon chez P. Palliot, 1647.) L'édition de 1592 me paraît rare ; les autres le sont moins et pourtant ont leur prix.

La dernière édition elle-même ne se trouve pas facilement aujourd'hui.

Je ne dirai rien de l'œuvre de Gollut. Il est notre Hérodote, notre Tite-Live et s'il s'y trouve, comme je le crois, autant de fables que dans ces deux-là pour ce qui concerne les origines historiques de la Franche-Comté, j'ai toujours trouvé Gollut un guide sûr pour tout ce qu'il a pu connaître directement ou par de bons témoignages.

Je ne crois pas qu'on ait publié d'édition de Gollut depuis celle qui a été imprimée à Arbois en 1846 par Auguste Javel. Ce gros volume de 2039 pages à deux colonnes est devenu rare.

117. **Grappin** (Dom). — Histoire abrégée du *comté de Bourgogne*, 1780, 1 vol. in-12.

118. **Grappin** (Dom). — Almanach historique de *Besançon* et de la *Franche-Comté* (Besançon, imprimerie Couché). Années diverses 1766-1785.

119. **Grappin** (Dom). — Dissertation sur l'origine de la mainmorte dans les provinces qui ont composé le premier royaume de *Bourgogne*.
Besançon : Couché 1779, in-8°.

120. **Grivel.** — Journal de Jean Grivel, seigneur de Perrigny, contenant ce qui s'est passé dans le comté de Bourgogne pendant l'invasion française et lorraine de 1595, publié d'après le manuscrit original par Ach. Chéreau, Lons-le-Saunier, 1865, 1 vol. in-8o,

121. **Guichard.** — Mémoire sur la découverte d'une station gallo-romaine entre *Pupillin* et *Poligny*.

Soc. d'Em. du Jura, 1887.

122. **Guillaume.** — Histoire des sires de Salins, au comté de Bourgogne, 2 vol. in-4o ; le second volume a pour titre : Histoire de la ville de Salins, avec une dissertation sur l'indépendance de la seigneurie de ce nom, le Nobiliaire de cette ville, l'Histoire et la généalogie de ses vicomtes, celle de toutes les maisons qui ont porté le nom de Salins. In-4o Besançon, chez Jos. Daclin, imprimeur du Roi, de l'Académie, etc. (1758), avec approbation et privilège du roi.

123. **Guillermet** (F.). — Trois mois de l'année 1795 à *Lons-le-Saunier*.

Soc. d'Em. du Jura, 1877.

Luttes des réactionnaires et des ultras pendant la révolution. La terreur blanche. Les vengeurs ou compagnons de Jésus à Lons-le-Saunier. *Robin. Bernard. Laurent Piard. Du Breuil.* Les Jacobins. *Rigueur. Hugues. Berthet. Pisler* et sa fille...

Contribution très importante à l'étude de la Révolution dans le Jura.

124. **Guillermet** et **Prost.** — *Champagnole* et ses environs ; avec plusieurs lithographies.

Soc. d'Em. du Jura, 1879.

125. **Guillermet.** — Histoire anecdotique de l'ancien théâtre de *Lons-le-Saunier*.

Soc. d'Em. du Jura, 1886.

126. **Guyon.** — Le cours de médecine en françois contenant le Miroir de Beauté et Santé corporelle par L. Guyon, à l'usage des médecins, chirurgiens, apothicaires et autres, par Lazare Meissonnier. Lyon, 1671, 1 vol. pet. in-4o.

127. **Guyon.** — Le Miroir de Beauté et Santé corporelle par L. Guyon, Dolois, sieur de la Nanche. Lyon, 1671.

Qui était ce Guyon, Dolois, sieur de la Nanche? Je l'ignore absolument. Ces deux livres sont cotés 20 fr. au catalogue Claudin.

128. **Harel.** — Histoire de l'émigration des religieuses supprimées dans les Pays-Bas et conduites en France par M. l'abbé de St-Sulpice, envoyé de Madame Louise de France, et du prince évêque de Gand, pour la translation des Reliques de *Ste Colette* à *Poligny* en Franche-Comté.

Rédigée d'après les mémoires de l'abbé de St-Sulpice par Le R. P. Elie Harel, membre de plusieurs académies. A Bruxelles, et se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de Monsieur, Frère du Roi, rue St-Jacques, vis-à-vis de celle des Mathurins; et à Verdun, chez Guillot, père et fils.

MDCCLXXXIV.

1 vol. in-12 de 134 pp.

Le titre est bien gros et l'ouvrage bien petit : et puis si j'en juge par le papier et l'impression de ce bouquin, Monsieur, frère du roi, avait un piètre libraire. Je vois par son catalogue — c'est une explication, — qu'il ne vendait guère que des ouvrages de piété et que son fournisseur ordinaire était le père Harel, de l'Académie des Arcades de Rome, le même qui a écrit ce petit livre d'un style peu agréable à lire, tout plein d'ailleurs de toutes sortes d'aménités à l'adresse des philosophes.

Je ne sais pourquoi nous disons *Sainte* Colette, car elle n'a jamais été canonisée et ne figure pas dans le martyrologe. Elle était fille d'un charpentier de Corbie où elle naquit en 1380.

Elle réforma l'ordre de Sainte Claire et mourut le 6 mars 1447, à Gand, où son corps reposa dans un monastère de son ordre jusqu'en 1783. On sait qu'à cette époque, l'empereur d'Autriche, Joseph II, trouva bon de supprimer les ordres religieux. Les Coletines de Gand, forcées de quitter cette ville, demandèrent à passer en France et à cet effet elles implorèrent le secours de Madame Louise, dépositaire des Carmélites de Saint-Denis. Celle-ci décida Louis XVI à intervenir. La grande affaire était de ramener en France le corps de Sainte Colette, dont il était bien possible que le Prince-Evêque refusât de se départir. Madame Louise chargea un certain abbé de Saint-Sulpice, calviniste converti, de mener cette négociation, qui réussit au gré de ses souhaits. Malheureusement les Gantois n'entendaient point ratifier la décision prise par leur prince-évêque et il fallut, pour éviter une émeute, transporter furtivement le corps de Colette en dehors de la ville. Cela ne se fit pas sans d'assez grandes difficultés. La frontière française une fois franchie, non-seulement le voyage s'effectua sans encombre,

mais les religieuses trouvérent partout l'accueil le plus prévenant. Le Prince-Evêque de Gand avait fait présent du corps de la Bienheureuse à Madame Louise elle-même : celle-ci en fit présent à son tour au monastère de Poligny où les religieuses gantoises devaient se réfugier. Colette avait habité pendant dix ans ce monastère avant de partir pour les Flandres et suivant une tradition qui s'est conservée à Poligny, elle aurait dit à ses religieuses au moment de son départ : « Consolez-vous, mes chères filles, je reviendrai vous trouver un jour dans cette maison. » Le cortège quitta Paris le 8 octobre, toujours sous la direction de l'abbé de Saint Sulpice, passa par Provins, Troyes, Dijon. A Dole « où les dames d'Onans, ordre de Citeaux attendaient avec impatience » on s'arrêta deux jours. La comtesse de Brœlia (de Broissia, je pense) offrit son carosse pour transporter la relique à Poligny, ce qui fut accepté. Enfin on toucha le but et on fit une entrée solennelle dans la ville.

A cette occasion, on fit beaucoup de vers : c'était l'usage en ce temps-là. Les couvents où le corps de la Bienheureuse était déposé pour un ou deux jours, payaient d'un cantique l'honneur de cette hospitalité. On va voir que ce prix n'était pas exorbitant, car je ne résiste pas au plaisir de donner un échantillon de cette poésie sacrée. Voici le cantique :

« Par les religieuses Carmélites
de Saint Denis
Il est sur l'air : des eaux de
Banière, ou : de tous les dieux
de la Fable, ou bien : depuis que
J'ai vu Nanette, ou enfin : ton
humeur est, Catherine.
Célébrons toute la gloire
Des Coletines de Gand...

Dès le moment trop funeste
Qu'on fit leur suppression
Leur douleur se manifeste
Et faire compassion (!)
Elles répandent des larmes,
La nuit, le jour, à torrents
Pour triompher par ces larmes
Du cœur du Dieu tout puissant.

Sœurs et mères Carmélites,
Vous proposent le défi
Trop aimables coletines
De nous chérir à l'envi.
Que la douce et pure flamme
De l'amour de notre Epoux
Ne fasse qu'un cœur et qu'une âme
De vous toutes et de nous !

Ce genre de poésie n'est pas sans avoir laissé des traces dans notre littérature et nous avons présentement des complaintes qui s'en rapprochent beaucoup, sinon que peut être la versification en est plus soignée. Il y en a seize couplets comme cela, d'où on peut conclure, semble-t-il, que la veine des Carmélites de Saint-Denis, si elle n'était pas très pure, était du moins assez abondante. J'ose promettre un certain succès à quiconque entonnera ce cantique sur l'air : De tous les dieux que la Fable... Cantique du marquis d'Astorg (sur l'air de Noël : Accourons à la table...) Cantique des clarisses de Poligny (sur l'air : Ton humeur est, Catherine...) il me semble que c'est bien de la poésie pour l'an de grâce 1783...

C'est ainsi que la bonne ville de Poligny posséda le corps de Colette.

Mon petit bouquin contient en outre le discours de dom d'Epermont, bénédictin ; une histoire de Sainte Colette et la copie du parchemin qui décernait à l'abbé de Saint Sulpice le titre de citoyen de Poligny.

129. **Henry**. — L'infralias en *Franche-Comté*.

Soc. d'Em. du Jura, 1880.

130. **Hozier** (Charles d'). — Armorial général de France. Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696 par Charles d'Hozier, juge d'armes de France et généalogiste de la maison du Roy, publié par *Henri Bouchot*, de l'école nationale des Chartes. *Franche-Comté*.

Dijon. Darantière, 1875.

Sans exagérer la valeur de l'Armorial de d'Hozier, M. Bouchot, dans sa préface, fait ressortir l'importance de ce vaste recueil. « D'Hozier, dit-il, ne fait pas de généalogies ; il enregistre officiellement des armoiries à lui présentées par des notables, qui, moyennant finances, acquièrent un droit ; le Roi lui a donné plein pouvoir à ce sujet, un édit autorise et des arrêts sanctionnent les décisions de l'homme de France le plus compétent en matières d'armoiries ».

Malgré la valeur des documents dont l'Armorial est une mine inépuisable, ce volumineux manuscrit n'a jamais été publié, et il paraît bien qu'il ne peut pas l'être dans son intégrité, les armoiries de toutes les provinces se trouvant confondues : M. Bouchot a extrait d'abord ce qui se rapporte à la Franche-Comté et je crois aussi à la Bourgogne. Ce volume de la Franche-Comté forme un volume de VIII, 267 pp. où l'on peut trouver beaucoup de renseignements intéressants. Une table alphabétique facilite les recherches.

131. **Jacquenet**. — Histoire du séminaire de *Besançon,* 2 volumes in-8°.

132 **Junca**. — Lettres inédites du cardinal de *Granvelle*.

(Soc. d'Em. du Jura, 1885). 36 lettres inédites adressées par le cardinal à Jean *Froissard,* seigneur de *Broissia* (14 décembre 1582-19 décembre 1583).

133. **Junca** (J.-M.) — Rapport lu à la Société d'Emulation du Jura sur un groupe d'antiquités celtiques découvertes à *Publy*, avec planches.

134. **Jurani.** — Histoire des antiquitez et prérogatives de la ville et comté d'*Aussone*, contenant plusieurs belles remarques des duché et comté de Bourgogne, par A. Jurani, plus la harangue funèbre du deffunct Henri-le-Grand. Dijon. Cl. Guyot, 1611 ou 1612, un vol. in-8°.

135. **Labbey de Billy.** — Histoire de l'Université du *comté de Bourgogne* et des différents sujets qui l'ont honorée. (Besançon, 1814, 1815, 2 vol. in-4°).

136. **Laire** (le P.). — Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en *Franche-Comté* pendant le XVe siècle, 1785, 1 vol. in-8°.

137. **La Marche.** — Les Mémoires de Messire Olivier de —. Bruxelles, 1616, 1 vol. in-4°.

Pour tout ce qui touche à Charles-le-Téméraire et à l'histoire de Bourgogne à cette époque particulièrement importante, on sait assez que les Mémoires de La Marche sont d'un prix inestimable. S'il ne faut pas lui demander la profondeur, le trait incisif, l'astuce politique de son contemporain Comynes, qui, d'ailleurs, était à bien meilleure école que lui, c'est du moins un conteur exact, bien renseigné, encore qu'un peu prolixe ; il voit mieux le côté extérieur des choses et il excelle à le rendre : il se rapprocherait ainsi davantage de Froissard dont il a l'honnêteté et la fidélité, sinon la naïveté.

Ses mémoires ont été souvent réimprimées (collections Petitot et Michaud). Malheureusement, ces réimpressions ne sont pas complètes, et les anciennes éditions sont recherchées. Ces éditions, au nombre de quatre, sont, de ce fait, devenues assez rares :

1° Edition *princeps* de Denis Sauvage (Lyon, 1562) ;
2° Ed. annotée par Jean Laurens (Gand. 1566, in-4°) ;
3° Réimpression de Bruxelles, 1616.
(Cotée 10 fr. au catalogue Claudin) ;
4° Réimpression de Louvain, 1645.

J'ai mémoire d'avoir eu entre les mains, vers 1869, le premier volume d'une édition fort bien imprimée à Dole sur beau papier, par les soins de M. Prost. J'ignore combien de volumes a eu cette édition ; j'ignore même si elle a été menée à bien.

Outre ses mémoires, qui sont évidemment le plus important de ses ou-

vrages, le seul d'ailleurs qui nous touche directement, Olivier de la Marche a laissé d'autres ouvrages. On a de lui : « Traitez et advis... sur les duels et gages de bataille » imprimé à Paris en 1586 (in-8°) et réimprimé à petit nombre en 1872.

D'après l'abbé Gouget, le poème du « Chevalier délibéré » serait une vie allégorique de Charles-le-Téméraire.

Ce poème a eu plusieurs éditions du vivant même de La Marche. Ces éditions comptent parmi les plus précieux incunables.

Edition *princeps* : Schiedam. 1483, in-4° gothique, figures.

Paris, Antoine Vérard, 1488.

« « « 1493.

Paris, Trepperel, 1495.

Lyon, Havard, 1495.

Olivier a aussi composé en prose et en vers, le « Parlement et triomphe des dames d'honneur ». Les 26 chapitres de cet ouvrage portent pour titre le nom d'un ajustement féminin : « Pantoufles d'humilité, Robe de beau maintien, Coëffe de honte de méfaire, Epinglier de patience... ». La mode était pour lors à ces allégories dont Rabelais va bientôt faire de cruelles railleries.

Edition *princeps*, 1510, Paris, in-8°.

L'existence de cette édition a été contestée.

Paris, Veuve Trepperel, in-18°, S. d.

Lyon, Arnoullet, in-16°, S. d.

Paris, 1520, in-8°.

Enfin, on a d'Olivier de la Marche un dernier ouvrage extrêmement rare, la « Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames ». Lyon, 1532, in-8° figures.

Je me permettrai en terminant de signaler à ceux que la personnalité de notre chroniqueur intéresse un livre qui vient de paraître : Olivier de La Marche, historien, poète et diplomate Bourguignon, par Henri Stein, 1 vol. gr. in-4°, 237 pp. avec un portrait d'Olivier de la Marche. Le livre de M. Stein est divisé en deux parties. Il expose d'abord avec tous les détails possibles l'histoire de la famille et de la jeunesse d'Olivier de la Marche, sa vie à la cour de Bourgogne et le rôle diplomatique qu'il joua à plusieurs reprises comme représentant de Charles le Téméraire. Dans la seconde partie, l'auteur examine les œuvres poétiques et historiques de l'écrivain. Il se montre un peu sévère, à mon sens, pour les poésies du bon chroniqueur. « Dans cette trilogie, écrit-il, que formaient à la cour de Bourgogne Chatelain, La Marche et Jean Molinet, il y avait trois historiens passables et trois mauvais poètes, je devrais dire trois mauvais rimeurs ». A certains moments, La Marche fut plus qu'un mauvais rimeur ; il sut trouver des accents nobles et graves, et comme historien, je n'hésite pas à le mettre bien au-dessus des deux autres.

138. **Le Mire** (*Noël-Jules*). — Notice sur les fouilles faites dans

les ruines de la villa gallo-romaine de *Vicourt,* commune de *Poitte* (Jura), av. planche.

Soc. d'Em. du Jura, 1875.

139. **Le Riche.** — Mémoire et consultation pour servir à l'histoire de l'abbaye de *Chateau-Chalon.*

Soc. d'Em. du Jura 1875. Etude publiée à propos d'un procès soutenu par l'abbesse : ouvrage précieux par suite de la perte des archives de l'abbaye.

140. **Lisola** (le baron de). Le Bouclier d'état et de justice (1667).

141. **Lisola** (le baron de). Réponse à l'auteur du Dialogue (1667).

142. **Lisola** (le baron de). La vérité défendue des sophismes de la France (1667).

143. **Lisola** (le baron de). — Remarques sur le procédé de la France (1668-janvier).

144. **Lisola** (le baron de). — Fausses démarches de la France sur la paix (1668).

Tous ces ouvrages du baron de Lisola sont relatifs à la conquête de Louis XIV, ils prétendent soutenir les droits de l'Espagne.

145. **Loye** (C.-P.-A.). — Souvenirs historiques suivis d'Annales sur *Rochejean*, ancien bourg à château au pied du Mont d'Or (Doubs) par ..., instituteur primaire et secrétaire de la Mairie audit lieu. Pontarlier. Laithier, imprimeur libraire 1835. 1 vol. in-12 de vj-289 pp.

Je ne veux pas essayer de faire accroire au lecteur que la lecture de ce petit livre est bien intéressante : Rochejean « ancien bourg à château » n'a pas joué dans notre province un rôle à ce point important. Mais j'avoue que j'ai un faible pour toutes ces petites histoires locales. Il est rare qu'on n'y trouve pas quelques détails sur des hommes parfaitement inconnus d'ailleurs, mais qui n'ont pas laissé de jouer un certain rôle à leur époque : hommes de bien, hommes de science dont la mémoire est encore en grande vénération dans leur village. Pour Rochejean, le saint de l'endroit est le curé Boillon, mort en 1800 à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir été vingt-cinq ans curé de Rochejean et dans quel temps ! M. Boillon avait fondé à Rochejean un collège qui ne tarda pas à devenir très prospère, sans doute à cause de la méthode du professeur. Dès 1782, il inaugurait les voyages scolaires si en honneur aujourd'hui. «Du 13 au 20 mai, M. Boillon et les professeurs de son collège font, à la tête des élèves un voyage à la

fois scientifique et sentimental (!) de Rochejean à Besançon en passant par Pontarlier et Ornans; puis de Besançon à Rochejean en passant par Quingey et Salins, dans la vue d'explorer tout ce qu'il y a de remarquable le long de ces deux routes en commençant par Fontaine-ronde et le Fort de Joux.» Puis, comme s'il était écrit que ce petit village devait être favorisé sous le rapport de l'instruction, dès 1830, l'instituteur y ouvrait des cours d'adultes « chaque dimanche de 3 à 5 heures... il enseignait à ses élèves « la rédaction des actes sous seing privé, le calcul, le toisé » et terminait le cours « par la lecture du code pénal, destinée à leur faire connaître les peines auxquelles ils s'exposent, souvent par ignorance, dans maintes et maintes occasions, par exemple, dans les tapages nocturnes, etc.

Que pouvait-on demander de plus à cette époque ?

146. **Marc.** (Philiberti de la) —Historicorum *Burgundiæ* conspectus et bibliotheca Philiberti de la Marc. Divione. 1689, in-4°.

147. **Mareschal.** — Les ouvrages poétiques de J.-B. Mareschal d'*Amance* en Franche-Comté, Recollet de la province de St-Nicolas en Lorraine qui contient plusieurs pièces spirituelles et d'autres. Fini à notre couvent de Conflans au mois de septembre 1761. Pet. in-8° de 412 pp.

Ceci n'est point un livre; c'est un manuscrit que M. Claudin annonçait l'an passé au prix de 35 francs. Parmi les pièces contenues dans ce volume, dit le catalogue, on remarque plusieurs cantiques, des noëls avec musique notée, des chansons, etc. Voici les titres de quelques pièces: Cantiques ou stances sur les miracles de Faverney. — Cantique à St-Hubert; — Bouquet à madame de Vaudrey. — Anagrammes de madame la marquise de Montperous, etc. » J'ignore absolument qui était ce Mareschal et ce que ses œuvres peuvent valoir : je me contente de signaler l'existence du manuscrit.

148. **Malpas** (Nicolas). Le bon dessin de la *Franche-Comté* conservée par la valeur et la prudence du sieur de Vergy avec éloge funèbre de clériadus de *Vergy* lieutenant général de Bourgogne. Lyon. Cagne 1632. In-4°.

149. **Marmier** (X.). — Histoires et paysages de la *Franche-Comté*. Lecoffre. Paris, 1885. In-8.

150. **Marquiset** (A.).— Statistique historique de l'arrondissement de *Dole*.

(Besançon, 1871, 2 vol. in-8°.)

151. **Monnier.** — Les Jurassiens recommandables.

152. **Monnier** (Désiré). — Souvenirs d'un octogénaire de province.
(Soc. d'Em. du Jura, 1867, 1868).

153. **Myon** (Clément de). — Olympiade et sommaire des faits du comte de *Bucquoy*. Dole. Aut. Bimart. 1679. In-4°.

154. **Nodier** (Charles). **Taylor** et de **Cailleux**. — Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France. *Franche-Comté*. Paris. J. Didot aîné. 1825, gr. in-f° 48 pl.

155. **Ogérien** (Frère). — Etude sur le terrain diluvien dans le *Jura*.
Soc. d'Em. du Jura, 1865.

156. **Ogérien** (Frère). — Histoire naturelle du *Jura*. Géologie. 1 vol. in-8°, 1865, 1867.

157. **Ogérien** (Frère). — Terrain tertiaire dans le *Jura*.
Soc. d'Em. du Jura, 1867.

158. **Ogérien** (Frère). — Météorologie du *Jura* avec une carte.
Soc. d'Em. du Jura, 18.

159. **Ordinaire.** — Deux époques militaires à *Besançon*. 2 vol. in-8°.

160. **Papillon** (l'abbé Philibert). — Bibliothèque des auteurs de la province de *Bourgogne*.
Dijon, 1642. 2 vol. in-f°.

161. **Paradin.** — De antiquo statu *Burgundiæ* liber.
Lugduni. 1542, pet. in-f°.

162. **Pérard** (Etienne). — Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de *Bourgogne*. Paris 1664, in-f°.
(Bibliothèque de l'Ecole polytechnique n° Je n'ai pas conservé de notes sur cet ouvrage).

163. **Pernot**. Etude des mouvements du sol à *Doucier*.
(Soc. d'Em. du Jura, 1885).

164. **Pernot.** — Notice sur les mouvements du sol sur le territoire de *Doucier*.
(Soc. d'Em. du Jura, 1883).

165. **Perraud.** — *Lacuzon* d'après de nouveaux documents. Portrait de Lacuzon et pièces justificatives.
(Soc. d'Em. du Jura, 1866).

166. **Perraud** (Philippe). — Mémoire sur la lutte entre les gouverneurs *de Franche-Comté* et le Parlement (1610-1668).
Soc. d'Em. du Jura, 1869-70.

167. **Perraud** (Philippe). — Les Etats de Franche-Comté.
Publié par la Société d'Emulation du Jura.

168. **Perraud.** Une mission franc-comtoise à Paris (1668).
(Soc. d'Em. du Jura 1871-72).

169. **Perraud** (Philippe). — Deux années de la vie municipale à *Lons-le-Saunier au XVII*e *siècle* (1673, 1674).
Soc. d'Em. du Jura. 1877. Séances du corps municipal pendant la dernière année de la domination espagnole et la première année de la domination française.

170. **Perraud** (Philippe). — Un document inédit sur *Lacuzon*.
Soc. d'Em. du Jura. Ce document peut être considéré comme un complément du n° 165. Il n'est autre que le résumé de l'acte d'accusation, dans le procès intenté à Lacuzon en 1659; il a été retrouvé aux archives du greffe de Besançon et publié par M. Perraud.

171. **Perreciot.** — De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules depuis les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes. En Suisse (Besançon) 1786. 2 vol. in-4°.

172. **Perrin**. — Notes historiques sur la ville de *Lons-le-Saunier*.

173. **Perron** (Dr). — Histoire de l'horlogerie en *Franche-Comté*. Besançon. in-8°.

174. **Persan** (de). — Recherches historiques sur la ville de *Dole*. 1786. 3 vol. in-4°.

175. **Pétremand** (Jean). — Recueil des ordonnances et édicts de la *Franche-Comté* de Bourgogne. Dole, 1619. In-f°.

176. **Piépape** (De). — Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France; évènements diplomatiques et militaires

(1279 à 1678) avec notes, pièces justificatives et documents inédits par L. de Piépape, officier du service d'état-major. Paris, Champion et Besançon, Marion, Morel et Cie.

2 volumes. in-8o

1er vol. XIX et 483 pp. — 2e vol. 512 pp. et une carte de la bataille de Poligny.

177. **Poirier** (Vr Baudry).

178. **Pontus Heuterus.** — *Rerum Burgundicarum libri sex, in quibus describuntur res gestæ Regum, Ducum, Comitumque utriusque Burgundiæ etc. Anturpieæ. Ex, off. Ch. Plantini. 1584.* 1 vol. in-fo vélin.

179. **Poligny** (Cte Hugon de). — La Franche-Comté ancienne et moderne ou exposition des principaux changements survenus dans l'état du comté de Bourgogne depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8 de 428 et 664 pp. à Besançon chez Jacquin, imprimeur-libraire. 1859.

180. **Poignant.** — Eloge d'Antoine *Brun*, procureur-général au Parlement de Dole. Jacquin, Besançon. In-8o de 64 pp.

181. **Professeurs** (les) du collège de St François-Xavier de Besançon.

Vies des Saints de *Franche-Comté*. Besançon, 1854, 1856. 4 vol. in-8o.

182. **Prost** (Bernard). — Essai historique sur les origines de l'abbaye de *Baume les Moines*.

Soc d'Em. du Jura, 1871-72.

183. **Prost** (Bernard). — Documents inédits relatifs à l'histoire de la *Franche-Comté*.

Soc. d'Em. du Jura, 1871-72.

(*Statuta collegii Sancti Hyeronimi Dolani*. 1528. — *Manuale administrationis* de l'abbaye de Baume les Moines).

184. **Prost** (Bernard). Notice sur sept dalles funéraires *franc-comtoises* (avec planches).

Soc. d'Em. du Jura, 1878. (Eglise de *Toulouse* : Gilles *Jourdain*, 1436. Eglise de *Bletterans* : N.., d'*Arlay*, 1446. Eglise de *Charchilla : Benétru*

de Chassal et Isabelle de *Fétigny*, sa femme, 1461. Chez M. Paul Noël *Le Mire* à *Mirevent*. Guillaume de *Villersexel*, 1472. *Baume les Messieurs* : Jeanne *de La Fontaine*, 1482. *Chilly-le-Vignoble* : Anne de *Gaignaire Dame de Publy*, 1557. Eglise de Montevillard, à *Poligny* : *Oudot Gille*, vigneron, 1585.

185. **Prost** (Bernard). — Les dalles funéraires de l'ancienne église abbatiale de *Baume-les-Messieurs*.

Soc. d'Em. du Jura. Dalles : Jean de *Molpré*, 1389. Henri, bâtard de *Châlon*, châtelain de St-Aubin. Jean, bâtard de *Châlon*, capitaine de Tonnerre. N... *Sarrazin*, Jeanne *Gille*, sa femme et Jacques *Sarrazin*, leur fils. Louis de *Chassal*, 1481. Claude *Morel*, 1488. Catherin de *Gaignaire*, 1516.

Inscriptions : Hugues *de Chissey ;* dame *de Chassal ; Baugier*, curé d'Onoz ; *Montaigu* ; *Pierre Guillet* ; *Henri Maire ;* Jean *de Chassal ;* Louis *Guillet ;* Claude de *Brancion* ; Henri de *Granges ;* Henriette *Rainboz ;* Mathieu de *Thant ;* Gaspard Frédéric *de Chavannes ;* Junot de *Châlon* ; Antoine d'*Oncieu ;* Jehan *Levesque ;* Philibert *Mutin ;* Charles *Mutin ;* Adrien de *Chaussin ;* René Benoit *du Pin* ; Dom Claude *du Pin ;* Antoine *du Pin ;* Marguerite de *Moutier ;* Joseph de *Crécy ;* Louis de *Chavirey ;* Emmanuel de *Belot ;* Adrien de *Moustier ;* François *du Pin ;* Nicolas de *Visemal ;* Laurent *d'Oiselet*, de Chantrans ; Antoine *Sébastien ;* Pasquier *La Villette ;* Benoit de *Champagne*. — Pièces justificatives.

186. **Prost** (Bernard). — Notice sur deux inscriptions du XII[e] siècle de l'ancienne église abbatiale de *Baume-les-Messieurs* (Jura).

Soc. d'Em. du Jura, 1878. Inscription constatant la reconstruction de l'église de Baume par l'*abbé Albéric* en l'honneur de St-Pierre. Inscription sur le tombeau de l'*ermite Renaud*.

187. **Prost** (Bernard). — Note sur Jean de *Vitry*, auteur des stalles de l'église de *St-Claude* (Jura).

Soc. d'Em. du Jura, 1876.

188. **Prost** (Bernard). — Note sur l'ancienne corporation des maîtres sculpteurs de la ville de *St-Claude* (Jura).

Soc. d'Em. du Jura, 1880.

189. **Prost** (Bernard). — Documents inédits sur l'histoire de la *Franche-Comté*.

Soc. d'Em. du Jura, 1875. — Les choses mémorables (de 1535 à 1559) chronique inédite par le *St-Godard*, procureur d'office de la Baronnie de Chevreaux, Jura. (Godard est né en 1518, sans doute à Chevreaux ; on

ignore la date de sa mort). — Annales de Franche-Comté (1582-1739). Extraits d'une histoire (manuscrite) des capucins de Franche-Comté appartenant aux archives des Clarisses de Poligny. Ces extraits se rapportent principalement à la guerre de dix ans.

190. **Prost** (Bernard). — Notice sur trois dalles funéraires franc-comtoises.

Soc. d'Em. du Jura, 1875. Église des Cordeliers de *Lons-le-Saunier :* tombe déposée actuellement au musée : Gérard dit *Bracers* (1324). Eglise de *Courlaoux :* Guillaume de *Vaudrey* et Marguerite de *Villers la Faye*, sa femme (vers 1470), *St-Etienne de Coldres : Pierre Nivers* : 1542.

191. **Prost** (Bernard). — Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté.

Soc. d'Em. du Jura. 1876. Chartes de franchises communales. Charte de *Chaussin* (septembre 1260), *St-Aubin* (1293), *Frasnois. Saint-Amour. Crillat. Moirans.*

192. **Prost** (Bernard). — Notice sur une statue de Ste-Catherine de l'église de *Baume-les-Messieurs* (Jura).

Soc, d'Em. du Jura, 1875.

193. **Prost** (Bernard). — Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté.

Soc. d'Em. du Jura, 1873. Ordonnances politicques de la ville de *Salins* (1492-1549). Ordonnances sur le faict et mestier des bouchiers. Ordonnance sur le fait du poisson et des poissonniers. Touchant ceux qui vont de nuyct pourtans armures. Ordonnances touchant les jeux des dez et des cartes deffenduz. Défense de nourrir des volailles dans les maisons ; défense d'entrer dans les vignes et jardins d'autrui. Touchant les chemynées. Ordonnances faictes sur le faict du mestier de Bolengerye en la ville de Salins par Messieurs les maire, échevins, procureur et conseillers de lad. ville. Ordonnances touchant les pouthiers d'estaing et de cuyvre. Ordonnances touchant le noictoyement des rues ; — les tanneurs et corduanniers ; — les chandelles et cierges tant de cire que de Supt ; — les ancelles et ceux qui les compteront dans lad. ville ; — le pois de la ville et mesure des vins. — Des tondeurs de drap. — Touchant les ouvriers des vignes. — Sur le fait des vendans et achetans gy. Edit de 1546 (boulangers) de 1547 (revendeurs et revendeuses) de 1549 (séjour des étrangers). — Touchant les charbonniers (Extrait des archives du Jura et des archives de Salins).

Reconnaissance des droits seigneuriaux de la ville de *Clairvaux* (1580), Oraison funèbre de Messire Cleriadus de *Vergy,* prononcée en 1630 en l'église N.-D. de Dole, par Antoine *Brun*, advocat en parlement.

194. **Prost** (Bernard). — Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté.

Soc. d'Em. du Jura, 1874. Charte de *Jean de Châlon* en faveur du chapitre de St-Anatoile de *Salins* (1246). Échange entre Jean de *Châlon* et l'abbaye de *Rosières* (1250). Reprise de fief par *Poncet Galefin*, de *Poligny*, de Hugues *de Châlon*, comte de Bourgogne (1251). Jean de *Châlon* donne à la maison de *Citeaux, de Dole*, quatre charges de sel à prendre annuellement à la saunerie de *Salins* (1256). Échange entre *Hugues de Châlon*, comte de Bourgogne et l'abbaye de *Balerne* (1259). Donation à l'abbaye de *Rosières* de trois chênes à prendre chaque année dans la forêt de *Villers-les-Bois* (1260). *Jean de Chalon* reprend en fief le chateau de *Rochefort* de *Hugues de Chalon*, comte de Bourgogne (1260). *Guillaume de Pesmes* donne à l'abbaye *d'Acey* un four qu'il possède à l'*Abergement-lez-Malange* (1262). Donation de *Jean de Châlon* à l'abbaye *de Balerne* (1263). *Jean de Châlon*, seigneur de *Rochefort*, reconnaît devoir la somme de 114 livres estevenants à *Guillaume de Vernantois*, prêtre (1262). Perrenet *de Reculin*, de Pagney, donne à l'abbaye *d'Acey* six pintes de vin à percevoir chaque année sur une vigne qu'il possède à *Pagney*. Hommage et reprise de fief de *Philippe de Vienne*, seigneur de Mirebel à Othon, comte de Bourgogne (1270). Alix, comtesse de Savoie et de Bourgogne lègue aux frères prêcheurs de *Poligny* la somme de 1200 livres estevenants (1275). Cession du prieuré de *St-Vivent-en-Amons* par l'abbé de Cluny au comte de Bourg (1281). *Renaud de Bourgogne*, comte de Montbéliard accorde sauf-conduit aux habitants de la ville et de la terre *de St-Claude* (1284). Chartes de franchises : *Monnet-la-Ville* ; *Montmirey* ; *Chatillon*.

195. **Prudent de Faucogney.** — Dissertation qui a remporté le prix au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon en l'année 1777 sur ce sujet. Quels sont les caractères et les causes d'une maladie qui commence à attaquer plusieurs vignobles de Franche-Comté et les moyens de la prévenir ou de la guérir ; imprimée par l'ordre de M. de Lacoré, intendant du comté de Bourgogne par le R.-P. Prudent, de Faucogney, religieux capucin à Besançon.

Hic segetes, illic crescunt felicius uvæ
(*Virg.*)

A Besançon, chez Cl. Jos. Daclin, imprimeur du Roi, de l'Académie, etc. Et se vend chez Lépagnez cadet, libraire, Grand'rue, plus haut que la Place St-Pierre. M.DCC.LXXVIII. 1 vol. in-8° de 115 pp. plus 3 pp. non numérotées pour la dédicace et à la fin xiij pp. reproduisant une lettre adressée à l'auteur.

Ce volume serait-il rare ? Il n'a passé qu'une fois dans les catalogues que je consulte depuis plusieurs années. Aurait-il une valeur technique ? Je l'ignore : c'est à vous, vignerons mes frères, qu'il appartient d'en décider. Depuis que j'ai mémoire, la vigne n'a jamais été bien portante : évidemment, c'est une constitution affaiblie : oïdium, mildew, gribouri, phylloxera, tout s'acharne sur elle : le puceron dévore ce que les champignons parasites nous avaient laissé. Après avoir soufré les feuilles, on baigne maintenant les racines dans je ne sais quelle décoction chimique.

Ce que voyant, les anciens s'en vont hochant la tête et redisant que tout dégénère et qu'autrefois les choses allaient bien mieux. Vénérables anciens ! Sauf votre respect, je n'en crois pas un mot. Ecoutez plutôt le p. Prudent. « Depuis plus de vingt ans » (c'est donc vers 1757), cette maladie, après avoir désolé la Haute-Autriche, la Moravie, une partie de la Hongrie et l'Allemagne, « commence à s'insinuer dans la Franche-Comté et l'Alsace ; on s'aperçoit, dans cette dernière province surtout, du dépérissement de certaines vignes : des ceps autrefois forts et branchus languissent, quoique jeunes encore ; ils ne donnent plus de fruits, ou du moins ils n'en donnent plus que des amers, des imparfaits qui ressemblent à des lambriches » (1). — « Le cultivateur s'étonne qu'un travail ordinaire et assidu ne soit plus suivi d'une récolte abondante ; il arrache ce cep inutile, le remplace par un autre qui, dans quelques jours, lui devient inutile encore... » (P. 7-8).

Voyons maintenant les caractères de la maladie. « Si l'on s'attache à examiner l'extérieur du cep, on voit d'abord qu'il pousse plus tard que les autres. La liqueur aqueuse qui en distille au printemps est en moindre quantité, blanchâtre ; la pellicule qui enveloppe le bois paraît pâle vers les sommités et noircit quelquefois insensiblement d'un côté depuis le collet jusqu'au dessus ; le pétiole se resserre ; les bourgeons sont moins nourris ; ils se développent lentement, se terminent en pointe et donnent peu de feuilles... ». P. 16, 17.

Le p. Prudent fit alors déchausser un certain nombre de ceps dont il trouva la racine pourrie : il en fit replanter moitié dans la même terre, moitié dans un « mélange égal de chaux évaporée, de sable, de balayure des rues, de colombine et de terre ordinaire. » Les premiers dépérirent promptement, les autres végétèrent. Cette expérience conduisit notre capucin à examiner le sol, et il trouva que « la terre qui environnait les ceps viciés était... visqueuse, froide au tact » elle était plus pesante, d'odeur fétide, de saveur désagréable. Les grains de pulsard et de gamey étaient les plus endommagés. Le pineau « que nous appelons communément noirin » se soutenait mieux. Il en vient enfin à cette conclusion que le mal naît d'un « humide trop abondant ». — « Alors, dit le bon père, les sels usés n'ont plus la force d'aiguillonner la terre, de lui *donner de*

(1) Fruit de la vigne sauvage (*lambrusca*).
On trouve dans Ronsard :
...D'une lambrusque sauvage...

l'amour, suivant l'expression des vignerons. » Très jolie, l'expression des vignerons : nous l'avons, j'en ai peur, laissé perdre. Comme remède, il recommande d'abord un choix scrupuleux des terres à vigne et des plants, et un accord parfait entre les deux termes du problème. Il indique minutieusement la manière de fumer les vignes (p. 60) ; énumère les qualités des diverses espèces de fumier, dit sur quels sols et de quelle façon il convient de le répandre. Il attend de merveilleux effets du plâtrage et du chaulage. Peut-être ne sera-t-on pas fâché d'apprendre que c'est en 1763 qu'on a commencé à chauler en Franche-Comté (p. 82).

Le p. Prudent se plaint qu'on ne connaisse plus autant d'espèces de raisin que du temps d'Olivier de Serre : « Les espèces que connaissaient nos pères, nous ne les connaissons plus ; notre imagination s'effraie à la seule prononciation du nigrier, du pique-poule, du murlon, du brumestre, du picardans, du saumoirans, du ribier, de la becane, de la pourchette, du malvoisin, du mestier, du marroquin, du bourbelans, du colitor, de la vololine, du salers, de l'augibi, du prunelas, du gouvet, de l'abeillane, du lombard, du châtré, de la bernelle, du sarminien et de tant d'autres dont nous parle Olivier de Serre dans son Théâtre d'agriculture. Les plus expérimentés d'entre nous connaissent à peine le mailley, le bregin, le melon, le tressau, le morillon, le luisant, le fromenteau, le pruet, le teinturier ; c'est le noirun ou le pineau, le pulsart et le gamé qui nous occupent entièrement et remplissent nos terreins. »

Les conseils du bon père capucin furent-ils suivis ? La vigne guérit-elle ? Je ne saurais le dire. J'avoue seulement que j'ai trouvé du plaisir à lire les observations nombreuses, soigneuses, minutieuses du P. Prudent. Il traite la vigne comme un enfant malade. On voit qu'il l'a beaucoup pratiquée, qu'il la connait à fond, qu'il l'aime. Cette nouvelle maladie, si ce n'est pas, après son salut, le plus grave souci du capucin, il ne s'en faut de guère. Il a bien l'air de croire que, si la vigne venait à périr, tout serait perdu pour les capucins en général et pour lui, père Prudent, en particulier. Tel un moine de Rabelais, beau diseur, « clerc jusques ès dents en matière de breviaire » sachant du latin, aimant à en citer, mais, comme Frère Jean, veillant surtout au « service du vin » et répétant en guise d'oraison jaculatoire « Ventre Saint Jacques, que boyrons-nous ce pendant, nous aultres pauvres diables ? Seigneur Dieu, *da mihi potum* » (Rabelais. I. XXVII).

Le P. Prudent a publié d'autres ouvrages : une dissertation sur les monuments romains qui se trouvent en Franche-Comté, un ouvrage sur les végétaux qui n'a peut-être pas été imprimé, et un autre sur l'aménagement des forêts. C'est donc un auteur à consulter pour l'histoire de l'agriculture en Comté au XVIIIe siècle. Je ne connais rien de ces derniers ouvrages.

196. **Pyot.** — *La Franche-Comté* ou Comté de Bourgogne ; ses souverains, ses hommes illustres (Dole, Besançon, 1836, in-12).

197. **Pyot.** — Tablettes jurassiennes.

198. **Pyot** (R.). — Statistique générale du Jura. Recherches et documents préparatoires exposés conformément au programme donné par l'Institut de France d'après les ordres du Ministre de l'Intérieur par M. R. Pyot, docteur en médecine, membre de la Société d'Emulation du Jura, de l'Académie des sciences de Dijon, de Blois, etc. Lons-le-Saunier, Athalin Courbet, 1838, in-8° de 562 pp.

199. **Rebour.** — Découverte d'une fonderie celtique (âge du bronze) dans le village de *Larnaud*, près de Lons-le-Saunier (Jura). Rapport, procès-verbal et inventaire.
Soc. d'Em. du Jura, 1867.

200. **Richard** (l'abbé). — Histoire des diocèses de Besançon et de St-Claude, Besançon, 1849-1851, 2 vol. in-8°.

201. **Robert** (Ulysse). — État des monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny aux XIIIe, XVe siècles d'après des actes de visite et des chapitres généraux.
Soc. d'Em. du Jura. Ces monastères sont pour le Jura : *Gigny*, *Vaux-sur-Poligny*, *Mièges*, *St-Nicolas de Salins* ; pour le Doubs : *Vaucluse*, *Hautepierre*, *Morteau*, *Chaux-les-Clerval* et *Lieu-Dieu* ; pour la Haute-Saône : *Port-sur-Saône* (Nombre des religieux, discipline, punitions, plaintes des moines, état des bâtiments, livres).

202. **Robert** (Ulysse). — Catalogue des manuscrits relatifs à la *Franche-Comté* qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.
Soc. d'Em. du Jura, 1877.

203. **Robert** (Z.). — Voyez Cloz.

204. **Romain-Joly** (Fr.-Joseph). — La Franche-Comté ancienne et moderne avec les Cartes géographiques. Lettres à Mlle d'Udressier, Paris, MDCCLXXIX, 1 vol. in-12° de 220 pp. — 2 cartes.
On devine bien que ces lettres ne sont autre chose que des dissertations aussi légères de style que le bon capucin a pu, sur les divers points de l'histoire et de la géographie franc-comtoise.
En voici les sujets : Lettre préliminaire. Lettre 2 et 3 sur la Franche-

Comté. 4. Besançon. 5, 6. Quelques sçavans et hommes célèbres de Franche-Comté. 7. La carte des provinces séquanoise et helvétique sous l'empire romain. 8. Le lac d'Antre. 9. La Pierre-Litte, monument de l'idolâtrie séquanoise. 10. Ogmius ou l'Hercule gaulois. 11. Le nom des Séquanais; leur origine ; les limites de leur province. 12. Mœurs des Séquanois. 13. L'origine des Bourguignons et leur établissement dans les Gaules. 14. Mœurs des Bourguignons; l'étymologie de leur nom et leur conversion au christianisme. 15. Les souverains de Bourgogne. 16. La manière dont on prend la reine des abeilles en Franche-Comté et diverses observations touchant ces merveilleuses mouches.

205. **Rossignol.** — Conquête de *la Bourgogne.*

206. **Rougebief.** — La *Franche-Comté* ancienne et moderne.

207. **Rousseaux.** — Sorcellerie. Terre de St-Oyan de Joux (*St-Claude*), 1598.

Soc. d'Em. du Jura, 1814. Dossier des gens de *Longchaumois*, impliqués dans un procès de sorcellerie au XVI[e] siècle. Le 5 juin 1598, une petite fille d'*Orsières* (section de Longchaumois), devient impotente et déclare que le mal lui a été baillé par Françoise *Secrétain*, du même village sous la forme de cinq démons. Françoise Secrétain, arrêtée, révèle le nom d'autres affidés au sabbat. A la suite de l'enquête, Gros, Jacques, fut brûlé vif et mourut « contrit et repentant » ainsi que plusieurs autres. Seulement, l'argent manquait pour couvrir les frais de garde des prisonniers et les frais d'exécution. Le grand-juge émet alors la prétention de faire supporter ces frais par les communes des accusés : les communes refusent et de là le procès.

208. **Rousset** (A.) et Fr. **Moreau**. — Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département.

Département du *Jura,* 1853, 1858. Besançon et Lons-le-Saunier, 6 vol. in-8°.

209. **Rubis** (Claude de). — Sommaire explication des articles de la coutume du pays et duché de *Bourgogne*. Lyon, 1588, in-12°.

210. **Saint-Mauris** (M[is] de). — Généalogie historique de la maison de St-Mauris. Vesoul, Bobillier, 1832, in-f°.

211. **Salis-Marschlins** (de). — *Le Jura français*. Traduction de M. E. Toubin.

Soc. d'Em. du Jura, 1876. M. de Salis, gentilhomme suisse fait prisonnier par Masséna au commencement de ce siècle, fit un séjour de plusieurs mois à Salins. Son livre est donc à consulter pour l'histoire du Jura français au commencement de ce siècle (1801).

212. **Sauria.** — Pièces et documents historiques extraits de la correspondance et des papiers de Jean-Charles *Sauria*, général de brigade, administrateur du département du Jura, inspecteur des eaux et forêts (1791, 1821). Paris, Dumoulin, éditeur, 1879.

Extraits de la correspondance du général Sauria. — Composition des douze bataillons de volontaires du Jura. Copie de la dénonciation contre les fonctionnaires libéraux du Jura à la rentrée des Bourbons.

213. **Talbert.** — De manu mortua servisque liberœ *Burgundiœ* disputatio. Dolœ, 1667, in-4°.

Autres éditions : Vesulii, 1667, in-8°. Vesontione, 1720, 1728, pet. in-8°. Divione, 1726, in-12°.

214. **Taylor.** — (Voyez *Nodier*, n° 154).

215. **Thevenot** (Instituteur à *Messia-les-Chilly*). — Catalogue des plantes vasculaires spontanées observées sur le territoire des cantons de *Lons-le-Saunier* et de *Beaufort* et de quelques communes circonvoisines, classées d'après la méthode naturelle adoptée par M. de Candolle.

Soc. d'Em. du Jura, 1878. Ce catalogue contient les noms de 1010 plantes.

216. **Thiboudet** (D.-A.). — Traduction d'un fragment de procès-verbal de réforme fait en 1563 au couvent des Cordeliers de *Lons-le-Saunier*.

Soc. d'Em. du Jura, 1868. Reddition de la ville de *Lons-le-Saunier* en 1595. Enquête contemporaine sur cet événement.

217. **Thiboudet** (D.-A.). — Trois recès inédits des États de Franche-Comté.

Soc. d'Em. du Jura, 1868. Recès de 1498 (*Salins*), 1507 (*Salins*), 1538 (*Dole*).

218. **Thiboudet** (D.-A.). — Notice sur la commanderie de St-Antoine de *Ruffey*.

219. **Thuriet.** — (Voyez Baille).

220. **Tissot.** — Mémoire sur une question de frontière entre la Franche-Comté, territoire des *Fourgs* (Doubs) et la Suisse. Br. in-18°.

221. **Tissot.** — *Les Fourgs*, et accessoirement les environs Pontarlier, le fort de Joux, La Cluse, les Verrières, Jougne et les Hôpitaux, Neufchatel, Sainte-Croix, Beaulmer, etc., par J. Tissot, professeur de philosophie, doyen de la faculté des lettres de Dijon... Besançon, chez Marion, 1870.

Je ne saurais trop louer le livre de M. Tissot, dont rien n'est à retrancher et auquel il semble qu'on ne puisse rien ajouter. Il a su — et c'est vraiment le rare et difficile, quand il s'agit d'un si petit village, si perdu et si inconnu, — intéresser son lecteur par le récit de faits minuscules, historiquement parlant, puis il a su, mérite encore plus rare, les rattacher à la grande histoire.

Historique, statistique, ethnographie, géographie, tout ce qui concerne les Fourgs se trouve exposé très clairement dans ce volume.

222. **Toubin.** — *Le Chansonnier salinois.*

Si j'avais un espoir quand j'ai commencé à réunir ces notes, c'était bien celui de donner une bibliographie complète de ce que MM. Charles et Edouard Toubin ont publié (ils ont publié trop peu) ; je comptais sur l'obligeance de M. E. Toubin pour être renseigné : malheureusement pour moi, M. E. Toubin, au moment même où je frappais à sa porte, se trouvait atteint d'une maladie grave qui ne lui permettait pas de me fournir les renseignements détaillés que j'aurais désirés. Je le regrette d'autant plus que M. Ch. Toubin est certainement un des écrivains qui font le plus d'honneur à la Comté, soit par ses travaux d'érudition pure (Alésia, champ sacré des Séquanes, sanctuaires primitifs, cultes des arbres dans l'antiquité) et, dans un genre différent où il a fait preuve de plus d'originalité encore, ses travaux de linguistique qui ont enlevé le suffrage de critiques tels que M. Brunetière (Dictionnaire étymologique de la langue française ; essais sur la dénomination aryenne) soit enfin par ses charmants ouvrages d'imagination. J'espère bien revenir à loisir, avant qu'il soit longtemps, sur ce maître écrivain dont la Comté a le droit d'être fière et auquel elle ne peut vraiment reprocher qu'une chose : trop de modestie.

223. **Toubin** (Edouard). — Archéologie du Jura. Fouilles dans la forêt des *Moidons* (avec planches).
Soc. d'Em. du Jura, 1871-72.

224. **Toubin** (Edouard). — Fouilles sur le territoire de *Cernans* (avec planches).
Soc. d'Em. du Jura, 1880.

225. **Toubin** (Edouard). — Extraits des cadastres des communes du *Jura*.
Soc. d'Em. du Jura, 1868.

226. **Toubin** (Edouard). — Cahiers des doléances du bailliage de *Salins*.
Soc. d'Em. du Jura, 1868.

227. **Toubin** (Edouard). — Nouvelles fouilles dans la forêt des *Moidons* (avec une planche, 1873).
Soc. d'Em. du Jura, 1874.

228. **Toubin** (Edouard). — Etudes archéologiques sur le cadastre du *Jura*.
Soc. d'Em. du Jura, 1874. (Voir le N°).

229. **Toubin** (Edouard). — États de *Franche-Comté*. Recès de 1621.
Soc. d'Em. du Jura, 1864. Ce recès a été publié sur un manuscrit de la bibliothèque de *Salins*.

230. **Tripard** (Just.). — Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté. Notices sur la ville et les communes du canton de *Salins* suivies de biographies salinoises par Just Tripard, ancien juge de paix. Paris, librairie historique de J.-B. Dumoulin. Besançon, chez Marion et Morel. Salins, chez Louis David, 1881, in-8° de 622 pp.
La première partie du livre de M. Tripard (pp. 1-101), est un abrégé de l'histoire de la province que l'auteur a cru nécessaire de mettre au début de son livre. La 2me partie (102-365) comprend l'histoire même de Salins. La 3me (365-522) les notices sur les vingt-trois communes du canton et enfin la 4me partie (pp. 523 *ad finem*) les biographies salinoises (moins les contemporains). — Je ne crois pas que M. Tripard ait beaucoup fréquenté les archives, beaucoup puisé aux sources originales, son but semble plutôt avoir été de recueillir tout ce qui s'était imprimé et écrit — dans combien d'ouvrages ! — sur le sujet qu'il avait choisi, et son mérite, certes non petit, de coordonner toutes ces données, de les vérifier, de les rectifier et d'en faire un récit clair et intéressant. M. Tripard a donné, dans son ouvrage, le résultat des recherches personnelles (concernant surtout la période contemporaine) qu'il a pu faire pendant son séjour de huit années à Salins.

231. **Troyes** (de). — Recès des États de *Franche-Comté*.

232. **Tuetey**. — Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en *Franche-Comté* et en particulier à *Montbéliard*. Montbéliard, H. Barbier, 1865, in-8°.

233. **Vayssière**. — Dix ans de l'histoire de *Salins*.

Extrait du bulletin de la Société de Poligny.

234. **Vayssière**. — *Obituarium Abbatiæ Castri Caroli* ou *Notice des abbesses religieuses et bienfaiteurs de l'abbaye noble de Château-Chalon publié pour la première fois avec une introduction*, des notes et des documents inédits par A. Vayssière, archiviste de l'Ain.

Soc. d'Em. du Jura, 1875. Cet obituaire contient plus de deux mille mentions se rapportant à des époques généralement reculées.

235. **Vayssière** (A.), archiviste de l'Ain. — Étude archéologique sur les stalles de la cathédrale de *Saint-Claude* (avec planches).

Soc. d'Em. du Jura, 1874. On sait que ces stalles sont l'œuvre de Jean de Vitry.

236. **Vayssière** (A). — Lettres de rémission accordées à *Lacuzon* et à des Francs-Comtois pour crimes et délits commis pendant la guerre de 30 ans.

Soc. d'Em. du Jura, 1879.

237. **Vayssière** (A). — Le dernier siège de *Dole* par les Français en 1674. Étude suivie de plusieurs pièces relatives à la conquête de la Franche-Comté en 1674.

Soc. d'Em. du Jura, 1885.

238. **Vayssière** (A.), ancien élève de l'école des Chartes. — Le livre d'or ou livre des vassaux de l'abbaye de *St-Claude*, publié d'après le manuscrit des archives du Jura avec des documents inédits.

Soc. d'Em. du Jura, 1884. Analyse en langue vulgaire d'une série d'hommages rendus à l'abbé Eudes ou *Odon de Vaudrey* de 1307 à 1315.

239. **Vingtrinier** (Emmanuel). — Le crime de *Balthazar Gérard*.

Soc. d'Em. du Jura, 1879. On sait que Balthazar Gérard, né à Vuillafans en 1557 est l'assassin de Guillaume d'Orange (1584).

240. **Voltaire** et **Christin.** — Collection de mémoires relatifs aux serfs du Jura (St-Claude).

241. **Waille** (Victor). — Les Francs-Comtois au Salon de 1875.

Soc. d'Em. du Jura, 1875.

242. **Yennes** (Le marquis d'). — Apologie et Lettres du marquis d'Yennes, 1668, in-4°.

INDEX

DES NOMS DE PERSONNES

LES CHIFFRES INDIQUENT NON LA PAGE MAIS LE NUMÉRO DE L'ARTICLE.

INDEX

DES NOMS DE LIEUX.

(LES CHIFFRES INDIQUENT NON LA PAGE, MAIS LE N° DE L'ARTICLE.)

MOÏSE

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL

DU JURA

1791 — 1801

MOÏSE

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU JURA

1791 — 1801

Bien petit est le nombre des personnes qui ont conservé le souvenir de M. Moïse. Cela tient sans doute à ce que, pour ménager des scrupules de conscience, on s'est efforcé d'ensevelir dans l'oubli le nom de celui qui eut la mission périlleuse d'administrer le diocèse du Jura, durant les temps troublés de la Révolution. Quant à ceux qui en ont parlé, ils l'ont fait avec un évident parti pris de dénigrement. Aussi nous pensons que, dans l'intérêt de la vérité historique, l'heure est venue, après un siècle écoulé, de publier une *Notice biographique* qui nous montre sous un jour plus favorable cette figure peu connue ou systématiquement dénaturée. Ce document est sorti de la plume de Dom Grappin, le savant bénédictin qui a contribué pour une si large part à jeter les fondements de l'histoire de notre province. Il nous offre donc toute garantie de sincérité. Cependant il nous paraît utile, pour sa complète intelligence, de le faire précéder d'un rapide résumé des circonstances qui amenèrent l'élévation de M. Moïse à l'épiscopat et des événements auxquels il prit part, sans jamais se départir de la ligne de conduite que lui avait tracée sa conscience éclairée par une vaste érudition.

Les conséquences de l'abolition des droits féodaux, proclamée dans la nuit du 4 août 1789, devaient se faire sentir plus lourdement au Clergé qu'à la Noblesse elle-même. Depuis longtemps déjà, celle-ci s'était vu arracher ses plus précieux privilèges et elle était préparée à faire l'abandon de ceux qui lui restaient. Tout autre était la situation du Clergé : les réformes sociales s'étaient succédées de siècle en siècle sans jamais l'atteindre et, à la veille de la révolution, il ne connaissait encore d'autre mode d'existence que celui que lui avait fait, dans les temps reculés, le régime féodal. Depuis le puissant prélat jusqu'au desservant de la plus pauvre paroisse, tous ses membres tiraient du sol leurs moyens d'existence ; c'est-à-dire qu'ils prélevaient directement une part plus ou moins large dans les produits péniblement arrachés à la terre par le travail de leurs administrés. L'ensemble de ces prélèvements était considérable, mais la répartition en était fort inégalement faite entre les participants : à côté des seigneurs évêques ou abbés jouissant des gros revenus de menses plantureuses, à côté des cadets de noble race pourvus de gras bénéfices, les humbles curés des paroisses rurales, ceux qu'on appelait le bas clergé, vivaient de la part bien réduite qui leur était abandonnée dans les maigres dîmes payées à regret par les paysans besogneux. Cette organisation créait ainsi dans le clergé deux partis disposés à faire un accueil bien différent aux idées nouvelles. L'un se rattachait à la noblesse par ses origines et ses intérêts, l'autre, issu du Tiers-État, devait faire cause commune avec lui.

Et de fait, tandis que M. de Rohan Chabot et ses chanoines luttaient avec la dernière énergie pour le maintien du plus monstrueux des privilèges, la mainmorte, on vit la grande majorité des prêtres, curés et vicaires, cordeliers et capucins, familiers et professeurs, embrasser avec ardeur la cause de la révolution naissante.

Au premier rang, dans le Jura, se signalèrent l'abbé Mar-

telet, curé du Grandvaux, les prêtres du district d'Orgelet conduits par l'abbé Champion, les chanoines et familiers de St-Anatoile de Salins, les savants abbés Moïse, Jantet, Cailler, Requet, etc. L'élan fut considérable et tel que les décrets de l'Assemblée nationale portant abolition des ordres monastiques et confiscation des biens du clergé, furent acceptés comme des mesures d'une utilité incontestable. Les ordres monastiques ne donnaient-ils pas depuis longtemps le spectacle du relâchement de la discipline et des mœurs ? Quant aux biens confisqués, détenus par un petit nombre de privilégiés, ils ne servaient le plus souvent qu'à procurer à ceux-ci une existence fastueuse peu conforme aux préceptes de la religion. D'ailleurs, la substitution d'un traitement fixe aux produits éventuels de la dîme ne pouvait que relever le caractère des curés en les soustrayant au reproche de cupidité trop souvent formulé contre eux par leurs paroissiens. Les évêques et bénéficiers firent au contraire entendre de violentes protestations et M. de Rohan-Chabot, usufruitier de l'ancienne mense abbatiale de St-Claude, prit une part très active à la campagne entreprise contre la réforme.

Pour mettre fin à ces résistances et aussi pour assurer d'une manière définitive les libertés de l'église gallicane, l'Assemblée nationale décréta la *Constitution civile du clergé* (juillet 1790), qui soumettait l'administration temporelle de l'église à l'autorité civile. Cette *Constitution* visait principalement les points suivants :

1° Le remaniement des circonscriptions diocésaines et paroissiales pour les faire concorder avec les divisions administratives ;

2° Le nombre des évêques qu'elle réduisait à 83, un par département ;

3° L'élection des évêques et curés par les assemblées populaires ;

4° L'institution canonique enlevée au pape et son remplacement par une simple lettre de communion ;

5° La suppression des anciens chapitres et l'institution de nouveaux chanoines devant former le conseil de l'évêque.

L'ensemble de ces mesures administratives, bien que respectant le dogme, jeta le trouble dans la conscience d'un certain nombre de prêtres. L'alarme fut portée à son comble par le décret du 27 novembre qui rendait le serment à la Constitution obligatoire pour tous les ecclésiastiques. On vit alors se produire dans le clergé français un véritable schisme : d'un côté, les prêtres qui prêtèrent le serment et qu'on appela prêtres constitutionnels, assermentés ou même, avec dédain, prêtres jureurs ; de l'autre, ceux qui refusèrent le serment et qui reçurent les noms d'insermentés, de non conformistes et de réfractaires. Nous n'hésitons pas à penser que les uns et les autres agissaient alors de bonne foi et croyaient servir de la meilleure manière les intérêts de la religion.

Aussi nous garderons-nous bien de les confondre avec les mauvais prêtres, peu nombreux d'ailleurs, qui, profitant du désarroi général, jetèrent le froc aux orties, se marièrent et devinrent de pires révolutionnaires.

Sans prétendre porter ici un jugement sur la Constitution du clergé, nous remarquerons seulement que les divisions fâcheuses auxquelles elle donna naissance, furent surtout le fait d'un malentendu que le haut clergé ne fit rien pour dissiper ; car les dispositions fondamentales du décret du 12 juillet furent sanctionnées, dans la suite, par le concordat de 1801. Il est donc permis de penser que, si l'Assemblée eût agi avec moins de brutalité et si, d'autre part, le pape eut fait preuve de plus de condescendance, on eût facilement évité au pays le spectacle de luttes et d'excès auxquels la religion n'avait rien à gagner.

Dans le Jura, M. de Rohan-Chabot, bien que lâchement abandonné par la plupart de ses chanoines, s'efforça par ses mandements et les conférences qu'il organisa, de susciter et d'exalter les scrupules de conscience des prêtres

hésitants et surpris par la brusque attitude d'un gouvernement jaloux d'assurer les droits de l'État. Les partisans de la réforme répondirent avec non moins de force et de talent. A la tête de ces derniers prirent place Le Coz, prêtre breton, qui fut plus tard archevêque de Besançon et Moïse dont les vastes connaissances embrassaient aussi bien les sciences profanes, telles que la médecine et les langues orientales, que le droit canon et l'histoire civile et ecclésiastique.

En présence du refus de M. de Chabot de prêter serment et de prendre le titre d'évêque du Jura, le Directoire du département ne put que proclamer sa déchéance et pourvoir à son remplacement d'après les règles nouvellement établies. Le prélat contraint d'abandonner son siège se retira en Suisse, d'où il ne cessa de diriger la résistance et de réchauffer le zèle des non-conformistes.

L'assemblée chargée d'élire son successeur se réunit le 7 février 1791, dans l'église St-Désiré de Lons-le-Saunier, et la majorité de ses suffrages se porta sur M. Guillot, curé d'Orchamps-en-Venne, membre de l'Assemblée nationale. Celui-ci déclina l'honneur de porter la mître, en faisant valoir son grand âge et ses infirmités. On fut donc obligé de réunir une seconde fois les électeurs et, le 27 mars suivant, ceux-ci proclamèrent évêque du Jura M. Moïse, professeur de théologie au collège de Dole. Le nouveau prélat reçut, à Paris, en avril, l'onction sacerdotale et revint dans son diocèse. Sa première visite fut pour Dole et c'est de cette ville qu'il partit, accompagné de l'abbé Figurey, pour aller à St-Claude prendre possession de son siége épiscopal.

On trouve dans un journal de l'époque une relation pompeuse de ce voyage à travers le Jura. L'évêque constitutionnel reçut-il de ses nouveaux administrés, le long de son chemin, des témoignages spontanés de sympathie et de respect? On ne le dit pas ; mais ce que l'auteur du récit nous fait connaître, c'est que les pompes officielles ne lui firent pas défaut et que de Lons-le-Saunier à St-Claude, en passant

par Clairvaux et St-Lupicin, acclamations, salves d'artillerie, son des cloches, chœurs de musique et escortes militaires, tout avait été mis en œuvre pour rendre triomphale la marche du nouvel élu du peuple.

Malgré cet heureux début, M. Moïse ne devait pas tarder à se heurter, dans l'exercice de ses fonctions, à de graves difficultés. Dans sa ville épiscopale même, les familiers de la paroisse lui contestent le droit d'assister à leurs offices. Dans le diocèse, plusieurs curés refusent de lire en chaire le mandement qu'il publie à l'occasion de la Constitution et de son avènement. Tous ces prêtres sont remplacés et leur traitement est supprimé ; mais les sévérités du Directoire ne font qu'accentuer la discorde. Si les non-conformistes sont traités en perturbateurs de l'ordre, si défense leur est faite de célébrer les offices, s'ils sont bannis de leurs anciennes paroisses et tenus de s'en éloigner au delà de plusieurs lieues, ces rigueurs prennent aux yeux de leurs partisans les apparences d'une véritable persécution.

Dès lors, le schisme divise non-seulement les pasteurs, mais aussi les fidèles. Les amis de la Constitution ne reconnaissant que les curés légalement investis, veulent que force reste à la loi. Pour ceux qui sont restés attachés à leurs anciens pasteurs, les prêtres constitutionnels ne sont que des intrus, nous dirons presque des suppôts de Satan. Les conflits ne tardent pas à éclater ; les paroisses s'arment les unes contre les autres, les habitants d'un même village se séparent en deux camps, les familles mêmes se divisent : c'est la guerre civile et la religion de paix et de charité devient le prétexte de haines et de représailles.

L'honneur de M. Moïse fut d'avoir su conserver, au milieu de ces violences, une modération qui fit souvent défaut à ses adversaires. Tandis que ceux-ci troublaient le pays par leur insubordination aux lois, Moïse, uniquement préoccupé de l'intérêt supérieur de la religion, s'appliqua à réorganiser l'administration de l'église sur les bases fixées

par les décrets : c'est ainsi qu'il procéda à la délimitation des nouvelles circonscriptions paroissiales et qu'après avoir composé son Conseil épiscopal, il fonda, à St-Claude, un séminaire destiné à combler les vides si nombreux laissés par l'éloignement des insermentés. Les vicaires chargés de l'assister dans ses travaux furent : MM. *Répécaud*, de Salins, *Marlet*, d'Ornans, *Plumey*, d'Arbois, *Vernerey*, de Luhier, *Servois*, du Mont-de-Laval, *Rosset*, de St-Claude. A MM. Vernerey et Plumey fut plus spécialement confiée la direction du séminaire ; MM. Marlet et Rosset administrèrent la cure de St-Claude et celle du voisinage qui était fort étendue.

Cependant la révolution suit sa marche fatale. A la Constituante si féconde en réformes utiles a succédé l'Assemblée législative impuissante à maitriser l'anarchie, au-dedans, tandis qu'au dehors, nos héroïques volontaires tiennent tête à l'Europe coalisée. La parole est aux clubs et le règne de la Terreur commence; 1792 s'achève dans les massacres; dans l'effondrement général de 1793, la religion semble un instant sombrer. Les églises pillées et souillées servent de lieux de réunions aux assemblées populaires et leurs voûtes retentissent des motions les plus sauvages. Les prêtres réfractaires sont traqués au même titre que les aristocrates et les émigrés.

Enfin, avec la Convention nationale, la république est proclamée et le gouvernement révolutionnaire fait table rase de tout ce qui, de près ou de loin, rappelle l'ancien régime. Alors une dernière exécution restait à faire devant laquelle on avait jusqu'à ce jour reculé : Dieu lui-même est déclaré déchu et désormais il ne sera plus rendu de culte qu'à la déesse Raison. En conséquence, tous les signes extérieurs de la religion chrétienne étant abolis (8 octobre 93), les croix sont partout renversées et les prêtres devenus inutiles sont sommés de renier leur foi. Un grand nombre de ceux-ci, terrorisés par le spectacle des exécutions qui inondent l'échafaud du sang des patriotes les plus purs, se hâtent de

résigner leurs fonctions ; quelques-uns seulement, imitant l'exemple de Gobel, archevêque de Paris, consentent à rendre leurs lettres de prêtrise. On ne peut les excuser sans doute, mais nous souhaitons que ceux qui les flétrissent, n'aient pas à traverser d'aussi terribles épreuves ; le spectacle qu'ils nous donneraient ne serait peut-être pas plus édifiant.

Ces fureurs impies n'ébranlèrent pas la fermeté de M. Moïse. Immuable dans ses convictions, l'évêque du Jura déploya pour la défense de la religion attaquée dans ses dogmes fondamentaux autant d'énergie qu'il en avait mis au service de la réforme administrative du clergé. Déjà il s'était élevé avec Le Coz et Grégoire contre le mariage des prêtres : les décrets iconoclastes de la Convention trouvèrent en lui un adversaire résolu.

Le représentant Lejeune, alors en tournée dans le Jura (Mars 1794), rendu furieux par la résistance de l'évêque et de son entourage, prend la résolution de se transporter en personne à St-Claude et de frapper de terreur les récalcitrants par une de ces montrueuses impiétés qu'il devait renouveler plus d'une fois dans la suite et en d'autres lieux. Dans la nuit du 10 au 11 mars, à la suite d'une orgie, le farouche conventionnel se fait apporter la châsse renfermant le corps de St-Claude. Ses mains sacrilèges en retirent la relique vénérée depuis près de onze siècles et la livrent aux flammes.

Cette profanation ne produisit pas sur Moïse l'effet que son auteur en avait attendu ; il ne courba pas la tête et, le lendemain, 12 mars, Lejeune signa l'ordre d'arrestation suivant :

« Considérant que les citoyens Moïse et Répécaud, ci-de-
« vant évêque (sic), nous sont dénoncés comme des hommes
« qui ont été les plus infatiguables instruments des troubles
« du Jura ; qu'ils ont favorisé de tout leur pouvoir le dé-
« chirement de la France et la destruction de la liberté,

« en secondant la révolte criminelle des administrateurs « du département ; considérant qu'ils deviennent dans « cette commune un sujet de discorde et de division *et « qu'ils y soufflent dans les ténèbres les fureurs du fana- « tisme* ; qu'il importe au bonheur et à la tranquillité des « citoyens qu'ils en soient écartés et qu'ils rendent compte « de leur conduite politique dans ces derniers temps ; « ordonnons que les citoyens Moïse, ci-devant évêque et « Répécaud, seront mis sur le champ en état d'arrestation « et conduits dans la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier. »

En exécution de cet ordre, M. Moïse fut amené à Lons-le-Saunier et enfermé dans la prison des Cordeliers. Là, il se résolut, le 17 mars, à donner volontairement sa démission d'évêque du Jura que Lejeune n'avait pu lui arracher huit jours auparavant : « Après avoir fait tous mes efforts « pour servir la patrie et pour propager l'esprit républicain, « je déclare, écrit-il, que la démission de l'évêché du Jura, « que je ne crus pas pouvoir faire le 22 ventôse (11 mars) « dernier, sur un ordre du représentant du peuple, je crois « aujourd'hui pouvoir la faire volontairement, parce que « les circonstances actuelles rendent l'exercice de mon mi- « nistère inutile à la religion et à la patrie. En conséquence « je donne ma démission pure et simple de l'évêché du « Jura et je promets de n'exercer aucune fonction ecclé- « siastique, à moins que la république ne me donne l'ordre « ou la permission expresse de les exercer.

« A Lons-le-Saunier, etc..., — Signé : Fr.-Xav. Moïse, « républicain français, ci-devant évêque du Jura. »

Dans cette lettre, évidemment écrite le couteau sur la gorge, à côté d'une profession de républicanisme qui ne saurait nous étonner de la part d'un esprit aussi libéral que celui de M. Moïse, il respire encore une certaine indépendance : l'évêque consent à résigner entre les mains de l'autorité les fonctions dont celle-ci l'avait chargé ; mais il

entend rester prêtre et ce caractère, personne ne pourra le lui arracher.

Les constitutionnels suivirent alors presque tous l'exemple de leur chef et les plus compromis d'entre eux allèrent le rejoindre dans les prisons.

Celles de Lons-le-Saunier ne tardèrent pas à regorger de détenus de toutes catégories, aristocrates et fédéralistes des deux sexes, prêtres constitutionnels et réfractaires, tous également suspects et confondus dans la même proscription. Il devenait urgent d'en transférer ailleurs une partie ; aussi le 28 mars, un convoi d'une centaine de ces malheureux, au nombre desquels se trouvait M. Moïse, fut formé et dirigé sur la prison des capucins de Besançon. Ils firent le voyage enchaînés et bien escortés, dans des voitures à ridelles garnies de paille et ils eurent à subir le long de la route, notamment à Quingey, les menaces et les insultes des sans-culottes.

Un de leurs compagnons de captivité, l'abbé Lambert, prêtre réfractaire, ancien aumonier de la duchesse de Penthièvre, a laissé une relation de ces évènements dans laquelle nous relevons cette appréciation, peu suspecte, du caractère de M. Moïse : « Par notre réunion avec les prisonniers « des Cordeliers, le clergé constitutionnel se trouva considérablement renforcé. Nous avions même avec nous « son chef, l'évêque Moïse. Celui-ci avait bien consenti à se « démettre, entre les mains de la nation, du diocèse du « Jura, parce que c'était la nation qui le lui avait confié ; « mais il avait refusé avec beaucoup de fermeté ses lettres « d'évêque, c'est-à-dire l'abjuration de son état. » Et plus loin : « Je vivais avec nos prêtres constitutionnels sans les « éviter, comme sans les rechercher ; et, quand la conver- « sation portait sur les objets qui nous divisaient, j'articu- « lais clairement et en peu de mots ma façon de penser, « mais de manière à éviter les longues discussions. J'en « usais de même avec leur évêque Moïse, qui méritait des

« égards particuliers par des connaissances au-dessus de « celles du clergé de la province... Moïse unissait à une « érudition étendue un esprit systématique et hardi, et je « ne m'étonne pas qu'il se soit jeté dans la révolution. On « m'a assuré qu'il écrivait mal ; moi, je puis assurer qu'il « parle bien, et qu'il faut se précautionner contre lui quand « on l'écoute. Je lui ai rendu quelques services réels, qu'il « a probablement ignorés. L'opinion parmi nos détenus « n'était pas favorable au clergé constitutionnel ; notre « jeunesse cherchait à s'égayer aux dépens de cette Gran- « deur et de ses prêtres ; on se disputait à qui leur joue- « rait le plus de tours et leur dirait les choses les plus « piquantes. J'obtins souvent qu'il fut traité plus digne- « ment et plus décemment. »

Enfin la révolution a atteint son maximum d'intensité. La mesure des représailles que le peuple croyait devoir exercer sur la vieille société, est comble. Une détente va se produire. Du culte de la Raison, incarnée dans quelque belle fille, on sent le besoin de revenir au déisme : Robespierre invente l'Etre suprême. Puis ce mouvement de réaction s'accentue après le 9 thermidor. Un calme apparent succède à l'exaltation et aux fureurs sanguinaires. La religion reprend peu à peu sa place dans les cœurs bouleversés par les sacrilèges commis. Les prisons rendent à la liberté les prêtres et les suspects. Tandis que les constitutionnels reprennent possession des églises rendues au culte, les réfractaires rentrent de toutes parts à travers les frontières ou sortent de leurs cachettes : c'est de nouveau l'antagonisme et la lutte. Désormais le gouvernement semble se désintéresser des choses de la religion et laisse aux prises assermentés et réfractaires, sans intervenir. Pourtant, en 1797, le Directoire s'alarme de l'empire que les non-conformistes reprennent sur les populations, empire dont ils abusent pour battre en brèche les institutions existantes et remettre en question les plus précieuses conquêtes de la révolution,

il doit sévir de nouveau, mais par des proscriptions et non, comme en 1793, par des moyens sanguinaires. Cet état se prolonge sous le Consulat, jusqu'au jour où Bonaparte, premier consul, après avoir rétabli l'ordre au-dedans et la paix à l'extérieur, entreprend de réconcilier la France avec la papauté et conclut le célèbre concordat de 1801.

Pendant ces dernières années, M. Moïse, qui, en sortant de prison, s'était d'abord retiré au Gras, près de Morteau, reprit le gouvernement de son diocèse et, tout en prodiguant aux fidèles les soins spirituels qui leur avaient longtemps fait défaut, continua à travailler au triomphe de l'Eglise constitutionnelle. C'est ainsi qu'il adhéra à deux lettres encycliques publiées, à Paris, en 1795, par plusieurs de ses collègues dans le but de ramener à eux les fidèles et que, le 15 novembre 1797, il assista à un concile national. Plus tard, après avoir participé à un concile métropolitain, à Besançon, il réunit, à Salins, le 5 août 1800, un synode diocésain dans lequel il fit un important rapport sur l'état de l'église gallicane dans le Jura. « On y apprend « dit l'abbé Richard, qu'il administra le sacrement de « confirmation à plus de 13000 fidèles, tant dans le dé- « partement du Jura que dans celui du Doubs ; mais que « les prêtres insermentés traversèrent ses desseins et que « la division régna parmi les fidèles comme parmi les pas- « teurs. Moïse déplore les désastres de la République, en « flétrit les excès et remercie Bonaparte d'avoir rendu la « paix à l'église gallicane, en renversant le despotisme du « Directoire. »

M. Moïse fut l'âme du concile contradictoire convoqué à Paris, en juin 1801, dans le but d'amener la réunion des deux fractions du clergé français. On sait que la brusque conclusion du concordat mit fin à ce concile auquel les non-conformistes avaient d'ailleurs refusé de prendre part. Tous les évêques, aussi bien les orthodoxes que les constitutionnels, furent considérés comme démissionnaires. Ceux

de ces derniers qui ne furent pas pourvus à nouveau d'un siège, reçurent de l'État une pension de 3600 fr. M. Moïse avait d'avance refusé une nouvelle investiture; il redevint simple prêtre et fut nommé chanoine honoraire de la métropole de Besançon. Puis il rentra définitivement à Morteau pour y terminer ses jours dans la retraite et l'étude.

L. Duparchy.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. MOÏSE

ANCIEN ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE

Par D. GRAPPIN.

François-Xavier Moïse, l'un des évêques français les plus recommandables par une piété douce et éclairée et par de vastes connaissances, étoit né au Rozet, paroisse des Gras, département du Doubs, le 12 décembre 1742, d'une famille originaire de Cornouaille. Son bisaïeul, zélé catholique, étoit venu, lors de l'expulsion des Stuarts, se fixer au Rozet, où il avoit acquis un domaine assez considérable. Il y vécut en patriarche, et ne songea, dans sa retraite, qu'à former ses enfants à l'amour du travail et l'exercice des vertus chrétiennes.

M. Moïse annonça de bonne heure ce qu'il seroit un jour. Ses premiers pas dans la carrière de l'étude lui méritèrent des éloges ; et dans tout le reste de sa vie, il y obtint en différens genres des succès brillans.

On ne doit donc pas s'étonner qu'avec des idées libérales et une science profonde en théologie et en droit canon, M. Moïse ait regardé comme salutaires les lois décrétées par l'Assemblée Constituante.

Il fut un des plus ardens défenseurs de la Constitution civile du clergé, que cependant il ne regardoit pas comme un chef-d'œuvre, mais qu'il jugeoit propre, telle qu'elle étoit, à guérir les playes faites à l'église par l'ultramontanisme et les fausses decrétales.

Élu, en 1791, évêque de Saint-Claude, il sçut, comme tous ses collègues, faire à la vérité et à la paix de l'état le sacrifice de quelques amis qui ne partageoient point ses opinions, sans qu'il perdît l'estime de la partie saine de ceux-ci et sans qu'ils perdissent la sienne. Il les plaignoit, sachant que l'intrigue substitua quelquefois aux décrets de l'Assemblée nationale de faux décrets que l'on faisoit circuler pour rendre odieux le serment et ceux qui l'avoient prêté. Un fait rapporté dans les annales de la religion le prouve jusqu'à l'évidence. M. Moïse et M. Labet, directeur du séminaire de Besançon, homme distingué par ses connoissances en théologie et révéré pour ses vertus, avoient l'un pour l'autre l'estime et l'attachement qu'ils méritoient tous les deux, sans être toutefois d'accord sur les affaires ecclésiastiques de France. M. Moïse avoit été son élève. Comment avez-vous pu rompre avec Rome? lui dit M. Labet. — A Dieu ne plaise que j'aye mérité ce reproche. — Quoi ! Vous prétendez être dans la communion du souverain pontife, tandis que la Constitution civile du clergé, que vous avez adoptée, vous défend *de reconnaître en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire ou métropolitain dont le siége serait établi sous la domination d'une puissance étrangère !* — Ce que vous citez fait vraiment partie de l'article 4, titre Ier, de la Constitution civile du clergé ; mais la fin de ce même article doit vous rassurer pleinement sur ma foi : *le tout sans préjudice de l'unité de foi et de communion qui sera entretenue avec le chef visible de l'église universelle.* — Oh ! Monsieur, ce que vous dites n'est pas dans la Constitution. — Il y est en toutes lettres et, dès demain, je vous en apporterai un exemplaire que vous ne pourrez suspecter. En effet, M. Moïse fit voir, le lendemain, à son ancien professeur l'exemplaire authentique envoyé par l'Assemblée nationale à la municipalité de Besançon ; et M. Labet très étonné d'y trouver une preuve aussi complète de l'orthodoxie des prêtres dits cons-

titutionnels, avoua qu'il n'avoit lu dans aucun des exemplaires qu'on lui avoit communiqués, l'art. 4 tel qu'il étoit rédigé dans celui qu'il avoit sous les yeux.

Ce dialogue, imprimé il y a vingt-cinq ans, donna lieu à la lettre suivante de M. Moïse à l'évêque de Vesoul : « La « relation contenue dans les annales n'est pas mon fait. « Celui qui l'a envoyée au rédacteur, n'a pas tout dit, mais « il n'a dit que la vérité... Nous parlâmes très longtemps « avec la plus grande cordialité. Il se plaignit beaucoup « des *jeunes étourdis* qui venoient de Suisse pour troubler « la France. Il les traita *d'ignares* qui faisoient et débi« toient des sottises, qui se mêloient de mille choses qui « ne regardent pas la religion, et qui se conduisoient de « manière à la détruire, soit en débitant des hérésies, « soit... Il ajouta : Je ne comprends pas comment le Con« seil de Fribourg envoye de pareils étourdis, de pareils « ignorans qui perdent tout ; mais peut-être s'envoyent-ils « eux-mêmes. Au reste, je ne les vois pas : ils m'aban« donnent, etc. Nous continuâmes la conversation en con« venant l'un et l'autre qu'au lieu de se diviser et de dé« chirer le troupeau de J.-C., il faudroit se réunir pour « combattre l'impiété qui profite de nos divisions et pour « rétablir la maison de Dieu ».

Au zèle ardent qui ne cessa de l'animer pour les intérêts de la religion, M. Moïse sçut allier d'autres qualités bien précieuses et qu'il dirigeoit toutes vers le même but. Il a passé avec raison pour un homme très savant dans le droit canon, dans la théologie, dans l'écriture sainte, dans l'histoire et dans les langues orientales. Comment avec sa facilité naturelle et la propension irrésistible qu'il avoit pour l'étude en général, ne se seroit-il point distingué dans ses études favorites ?

Il vivoit au sein d'une bibliothèque nombreuse et bien choisie qui faisoit ses délices, lorsqu'il fut déchargé des soins et des travaux inséparables de l'épiscopat quand on

veut, comme il le fit, en remplir tous les devoirs. Jaloux de répandre les lumières autant qu'il étoit avide d'en acquérir, il avoit conçu le généreux projet de faire don de cette précieuse collection de livres rares à l'académie universitaire de Besançon, si on y eût établi avant sa mort une faculté de théologie. Il eût ainsi concouru, en rendant communs à tous les membres de cet aréopage distingué les bons ouvrages qu'il avoit recueillis, à former des savants dans toutes les branches des sciences humaines, mais surtout des théologiens et des canonistes (1). J'ai déjà dit qu'il fut l'un et l'autre.

On se rappelle qu'âgé seulement de vingt-sept ans, il concourut, avec tant de distinction, [pour] une chaire de théologie vacante à l'Université de Besançon, qu'il réunit tous les suffrages pour être présenté en premier ordre au Souverain, à qui seul il appartenoit de nommer à cette chaire. Ce fut aussi à l'unanimité des voix qu'il fut nommé, en 1776, le second des trois concurrens qui avoient parlé avec plus de succès.

M. Moïse n'obtint de chaire ni à l'un ni à l'autre concours, malgré les applaudissemens et les vœux du public. Il falloit des appuis auprès du Prince et il n'avoit pensé à s'en ménager aucun ; mais il ne fut pas perdu pour l'enseignement de la science sacrée qui lui était si familière.

Après des preuves si solennelles de son instruction profonde, à son premier concours, en 1770, M. le cardinal de Choiseul l'avoit nommé à la chaire de théologie au collège de Dole, où M. Moïse donna, jusqu'à la révolution, des traités lumineux et solides qu'il eût le bon esprit de purger de toutes les questions inutiles de la scolastique.

Depuis son élévation à l'épiscopat, il ne changea point de système à cet égard.

(1) Après la mort de M. Moïse, sa bibliothèque fut achetée par M. Labbey de Billy.

Dans un long discours qu'il prononça au Concile métropolitain de Besançon, en 1800, et imprimé dans les actes de ce Concile, il s'étendit sur les moyens de perfectionner l'enseignement de la théologie et sur la nécessité de renoncer à la manière presque ridicule en usage dans quelques écoles. Il le fit avec trop d'énergie peut-être ; ce qui lui valut des sarcasmes de la part de ses ennemis et l'animadversion de tout ce qui tenoit à la vieille routine.

Mais son érudition ecclésiastique ne parut jamais avec plus d'éclat que dans ces deux célèbres réunions d'évêques et de prêtres français, destinés par la divine Providence à réparer les ruines du Sanctuaire et à réorganiser le culte du vrai Dieu.

Déjà depuis la cessation du culte infâme de la Raison, plus de 40,000 églises étoient ouvertes, en France, grâce aux prêtres citoyens et à la générosité des fidèles qui les suivoient ; mais il étoit nécessaire de rétablir aussi les principes de la morale évangélique et ceux de notre foi, presque oubliés dans ce désastreux période où une partie des Français avoient oublié Dieu lui-même.

Deux conciles nationaux se tinrent à Paris, l'un en 1797, l'autre en 1801. Il falloit, du moins à la première époque, un grand courage et beaucoup de zèle pour braver les dangers d'une longue route et les obstacles que pouvoient opposer l'impiété et le fanatisme. M. Moïse se rendit un des premiers au poste que la religion lui avoit marqué. Extrêmement laborieux dans les congrégations et orateur éloquent dans les discussions qui avoient lieu en séances générales, il concourut puissamment à la haute réputation dont jouissoient ces conciles chez les hommes sans prévention. En effet, l'orthodoxie des hommes qui les composèrent est d'une telle évidence et si bien démontrée par les décrets qu'ils nous ont laissés, que même leurs plus grands ennemis n'ont jamais osé rien avancer qui rende suspects d'erreur les canons de ces deux assemblées.

On trouve dans les actes du second concile, 3 vol. in-8°, de sages observations de M. Moïse sur les objets en discussion et l'éditeur a même publié presque en entier deux savantes dissertations de ce prélat, l'une, sur la constitution régulière d'un concile et sur les élémens qui doivent le composer ; l'autre, sur les démissions demandées par le Pape aux évêques de France immédiatement avant le concordat, dissertations où il examinoit si les évêques actuellement exerçans étoient tenus de donner leurs démissions et entre les mains de qui elles devoient être faites, etc.

Quelque irrégulier que parût à ses yeux le procédé du St-Père, il jugeoit les démissions indispensables pour rétablir la paix et désiroit qu'elles eussent lieu simultanément et que les démissionnaires se réservassent de remplir dans leurs diocèses respectifs le ministère épiscopal jusqu'au moment où leurs successeurs auroient pris possession réelle des siéges vacans.

Le concile touchoit à sa fin, mais rien n'étoit fait encore pour la réunion des deux divisions de prêtres catholiques français. Les Pères du concile ne voulurent se séparer qu'après avoir tenté de nouveau, ce qu'on avoit inutilement tenté dans tous les diocèses, d'établir des conférences sur les points de discipline qui éloignoient de leurs frères les prêtres incommunicans.

Ceux-ci furent appelés solennellement à la cathédrale de Paris, à des jours désignés, mais aucun d'eux ne voulut ou n'osa répondre à cette invitation, laissant ainsi les fidèles qui étoient accourus en foule à Notre-Dame, dans la persuasion que les dissidens ne croyoient pas eux-mêmes à la bonté de leur cause, ou qu'ils ne donnoient pas une grande mesure de leur amour pour la réunion et la paix. M. Moïse avoit été l'un des douze évêques choisis pour défendre la cause des assermentés.

De grands projets à exécuter, dont on voit le détail dans les actes du concile de 1801, étoient aussi entrés dans les

vues de cette assemblée. Mais, informé qu'il y avoit des négociations entamées entre la cour de Rome et le premier Consul pour la pacification de l'église de France, le concile ne crut pas devoir prolonger ses travaux : Bonaparte lui ayant *permis* de les *suspendre*, il les termina librement le 14 août 1801.

Déjà tous les évêques, membres du concile, ainsi que les évêques absens avoient donné la démission de leurs siéges. C'étoit le vœu du Pontife romain qui la demandoit également aux évêques remplacés ; et ce préliminaire une fois rempli, quatre évêques dont M. Moïse faisoit partie, déposèrent chez un notaire, à Paris, une protestation contre les atteintes qu'on pourroit dans la suite porter aux libertés de l'église gallicane, comme s'ils eussent prévu que le temps n'étoit pas éloigné où l'ultramontanisme dévoreroit toute l'église de France.

Comme tous ses collègues assermentés, il faisoit des vœux sincères pour la rentrée des évêques insoumis, dans l'espoir de voir renaître la paix religieuse en France par l'abandon qu'ils faisoient aux titulaires anciens des siéges dont ils étoient devenus eux-mêmes de légitimes titulaires et qu'ils n'avoient acceptés que pour conserver parmi nous l'exercice de la religion catholique. M. Moïse s'étoit même proposé, lorsqu'on eut publié le concordat de 1801, de ne pas accepter sa nomination, si le chef du gouvernement le désignoit pour remplir un des soixante siéges qui devoient subsister : du moins on a trouvé dans ses manuscrits le projet d'une lettre à Bonaparte, portant refus de sa nomination s'il étoit inscrit sur la liste des évêques élus.

On a observé que, dans aucune circonstance de sa vie, M. Moïse ne faiblit, quand il croyoit avoir pour lui la vérité. Il la chercha constamment : et lorsque, après de mûres réflexions, il étoit arrivé à la découvrir, il la défendoit avec intrépidité et avec cette force de raisonnement qui lui étoit propre, mais toujours avec le calme et le sang froid du chrétien et de l'honnête homme.

Cependant ses talents, quelque marquans, quelque variés qu'ils fussent, n'étoient que la moindre partie de lui-même.

Des pastorales pleines d'onction et ne respirant que la charité, distinguèrent son épiscopat. Son zèle le portoit, même dans les jours les plus mauvais, partout où sa présence étoit nécessaire; et son ministère fut commun à ses ouailles et aux fidèles des diocèses voisins pendant l'absence de leurs évêques.

Ainsi M. Moïse parcourut intrépidement les villages et les hameaux pour annoncer et défendre publiquement une religion publiquement blasphémée. Combien il eut à essuyer de tribulations soit de la part des autorités civiles qui le repoussoient comme l'ennemi des nouveautés monstrueuses qu'on avait mises à la place de la religion, soit de la part d'une classe d'hommes attachés, comme lui, à cette religion divine, mais qui avoient oublié le premier de tous ses préceptes, la charité!

M. Moïse ne cessa de le remplir avec scrupule. Persécuté pour la foi, jeté, comme tant d'autres de ses collègues, dans les cachots révolutionnaires, il souffrit non-seulement avec résignation et en pardonnant à ses bourreaux, mais il porta l'héroïsme chrétien jusqu'à ne pas dénoncer aux tribunaux des hommes aveuglés par le fanatisme, qui deux fois attentèrent sourdement à sa vie. Il les connut et cependant leurs horribles machinations n'ont été sçûes que du vertueux pontife qu'ils avoient choisi pour victime et qui a emporté son secret dans le tombeau.

Le dernier de ces attentats étoit bien fait pour abréger ses jours. Aussi, depuis dix ans, M. Moïse n'a-t-il fait que languir le reste d'une vie sans tache, qu'il eût employée si utilement pour les sciences et les lettres dans les loisirs que la Providence lui avoit ménagés.

Il n'en sçut pas moins utiliser tous les momens que lui laissoit libres l'état de langueur où il étoit réduit et ce fut toujours au profit de la religion. Déjà avant la tenue des

deux conciles nationaux, il avoit fait beaucoup de démarches pour la réunion qu'il croyoit possible, de l'église protestante de Genève à l'église romaine. Il continua dans sa retraite les mêmes efforts pour ramener au sein de l'église les communes suisses voisines de Morteau, qu'il avoit choisi pour son habitation. Ses conversations avec les ministres protestans, le respect que leur avoient inspiré sa science et ses vertus et la force de ses raisonnements dans les discussions donnoient lieu d'espérer que, si M. Moïse eut vécu plus longtemps, il seroit parvenu à dissiper les nuages qui cachoient la vérité à plusieurs chefs spirituels de nos frères errans.

Le rétablissement du culte dans la partie des montagnes du Doubs où il avoit fixé sa retraite, fut principalemet son ouvrage et les prêtres assermentés de ces cantons, comme ceux du diocèse de St-Claude, suivoient à cet égard, lorsqu'ils ne rencontroient point d'obstacles insurmontables, l'exemple du vertueux évêque. Et depuis, quoiqu'il n'eût plus de fonctions pastorales à remplir, il fut toujours leur conseil comme il étoit leur ami. Il n'étoit pas rare de le trouver environné, chez lui, de ces hommes de bien qui venoient prendre ses avis et lui soumettre leurs doutes. M. Moïse eut constamment pour eux, comme pour les indigens, les entrailles d'un père tendre ; mais il vouloit que ses aumônes ne fussent connues que de Dieu. Il menaçoit même ceux qui avoient eu part à ses bienfaits, de ne pas les leur continuer, s'ils ne les ensevelissoient dans le plus profond silence, qu'ils n'ont rompu qu'après sa mort.

Tant de mérites et de vertus ont été couronnés par une mort précieuse qu'il voyoit s'approcher avec la tranquillité que donne une conscience pure. Déjà il avoit fait préparer sa tombe et témoigné le désir d'être inhumé dans le cimetière de la paroisse où il avoit pris naissance, prévoyant que de l'esprit de parti pourroient naître des scandales dans celle où il avoit pris son dernier domicile.

Deux prêtres seulement assistèrent à son convoi funèbre avec l'estimable curé des Gras ; encore étoient-ils d'un canton voisin. La population entière des Gras, quoique divisée d'opinion, suppléa ceux qui avoient oublié leur devoir, la charité évangélique, toutes les convenances.

M. Moïse a laissé de riches portefeuilles ; car sa vie entière fut un travail continuel. On trouve dans ses manuscrits des morceaux intéressans sur la discipline de l'Eglise et une dissertation très savante sur l'origine des fausses décrétales (1). Il avoit fait don à M. Demandre, ancien évêque de Besançon, de deux ouvrages encore manuscrits, très étudiés et très étendus. L'un a pour titre : *Dissertation historique, critique, théologique et polémique sur la vulgate et sur le genre de respect qui lui est dû.* Dans l'autre manuscrit, M. Moïse traite du mariage et foudroye l'ignorance qui le fait dépendre de la seule bénédiction du prêtre et ceux qui ont profané le sacrement de mariage en l'administrant à des fidèles avant que le ministre de la loi ait prononcé leur union.

C'est avec le même courage qu'il a établi la légitimité des droits et des maximes de l'Eglise gallicane dans un pays et dans un temps où les libertés de cette église n'étoient plus connues que des cours souveraines et de ceux des ministres de l'évangile que les préjugés ultramontains n'avoient point asservis. Cet ouvrage est aussi inédit.

M. Moïse n'a publié que ses réponses critiques aux incrédules sur plusieurs endroits des livres saints, pour servir de suite aux trois volumes de M. Bullet sur la même matière, l'un des ouvrages où la vérité et la sublimité de la religion sont le mieux vengées de la pseudo-philosophie. Celui de M. Moïse non moins solide et aussi lumineux, imprimé, in-12, à Paris, en 1783, devoit être suivi de deux autres volumes qu'il avoit déjà préparés, lorsque la mort

(1) Imp. dans le t. 5 de la chron. relig.

l'a enlevé, âgé de 70 ans, le 7 février 1813, à ses nombreux amis et à l'église qu'il ne cessa d'édifier et de servir utilement.

Les restes de M. Moïse déposés dans le cimetière des Gras, attendent encore une inscription funéraire digne de ce vertueux Pontife. Dès l'instant de sa mort j'avois préparé celle qui suit, mais dont on n'a point fait usage.

✝

Hoc sub lapide
Conduntur exuviæ mortales
R. R. in christo patris
Francisci Xavierii Moïse
Olim episcopi san-claudiensis,
Qui historiæ sacræ,
Grœcæ et hebraïcæ linguarum,
Theologiæ quam diù edocuit
Et juris canoni peritissimus,
Romani pontificis
et ecclesiæ gallicanæ jurium
pari animo
verbo et scriptis
acerrimus fuit defensor,
Pietate in Deum,
Scientia zelo,
in omnes beneficentia insignis
religionis fulcrum
et patriæ decus,
annos natus septuaginta
obiit septimâ februarii 1813
Requiescat in pace.

ARCHÉOLOGIE DU JURA.

UNE

TOUR DU GUET

GALLO-ROMAINE

PAR

L'ABBÉ GUICHARD,

Membre correspondant national de la Société des Antiquaires de France,

Membre de la Société d'Émulation du Jura.

UNE TOUR DU GUET

GALLO-ROMAINE

A PUPILLIN (Jura).

I.

Dans une notice adressée à la Société d'Emulation du Jura (1), et que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société des antiquaires de France, j'ai rendu compte de la découverte d'un établissement gallo-romain, près du village de Pupillin, dans l'automne de 1887.

J'annonçais, en terminant ce travail, mon projet de pratiquer de nouvelles fouilles pour chercher à m'éclairer au sujet d'une espèce de tumulus que j'avais remarqué plusieurs fois en parcourant la forêt communale.

L'hiver fut long et rigoureux. Jusqu'au milieu d'avril, la neige couvrit la campagne, et particulièrement le sol plus élevé de la forêt. Aussi, je m'empressai de profiter des premiers beaux jours pour revoir d'abord mes fouilles de l'année précédente, que je trouvai, hélas ! dans un état lamentable. Les pluies, la gelée et la neige n'avaient pas laissé trace des gracieuses peintures murales que je venais de rendre à la lumière. Les murs eux-mêmes de la pièce n'avaient pas échappé aux intempéries de la saison, et au

(1) Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1887.

vandalisme rapace des passants curieux et avides de savoir si ces vieilles pierres ne cachaient pas quelque trésor. Je dois d'ailleurs à la vérité de dire que je suis dans un pays dont les habitants en général ne se piquent pas de l'amour de l'art. Auprès d'eux, les Vandales étaient des amateurs et auraient pu passer pour de parfaits conservateurs de musées. A peine ai-je mis à découvert quelque pan de vieille muraille que je ménage de mon mieux, tout aussitôt, ils s'y ruent comme une nuée de maçons à une carrière, trouvant commode d'y extraire de la pierre à bâtir. Il faudrait un corps de garde à chacune de mes exploitations.

Comme à cette époque de l'année, les semailles étaient faites, je ne pouvais songer pour le moment à poursuivre mes recherches dans cette partie de la colonie. Je me rendis donc dans le bois voisin, à l'endroit où j'avais observé ce singulier renflement de terrain qui avait frappé ma curiosité.

On se rappelle la topographie des lieux. La colonie se trouve située de chaque côté de l'ancienne route d'Arbois à Poligny, à 2 kilomètres environ du village de Pupillin. Elle est assise au pied d'un coteau boisé qui forme l'échelon inférieur du premier plateau du Jura, et qui s'élève sur la gauche à 100 mètres de la route. Au sommet de cette pente très raide est une sorte d'esplanade, formant gradin, d'où le regard plonge sur un panorama immense qui s'étend, d'une part, jusqu'aux coteaux de la Bourgogne et du Beaujolais ; de l'autre, jusque dans le voisinage de Besançon, et d'où l'on découvre à la fois les bassins de la Loue, du Doubs et de la Saône. De là, on domine la colonie et la vieille route qui la traverse, d'une hauteur de 100 mètres et la plaine environnante de plus de 250 mètres. On se fera une idée du pittoresque de ce point de vue, quand on saura que de cet endroit, aux jours sans brume, on compte à l'œil nu plus de 120 villages.

C'est dans ce site admirable, sur le bord même du pla-

teau, que j'avais rencontré un jour, par hasard, une sorte de murger, en forme de cône très écrasé, littéralement enseveli sous les mousses, les ronces et les végétations mortes de plus de 13 siècles. J'aurais sans doute passé outre, sans la présence de quelques petits fragments de briques apparaissant çà et là parmi les broussailles, et que je reconnus facilement pour être de la même époque que ceux répandus dans les champs qui recouvrent la colonie. J'eus d'abord quelque peine à atteindre la couche de matériaux à travers un fouillis inextricable de racines, n'ayant pour tout excavateur qu'un bâton cueilli au buisson voisin. A la profondeur de 30 centimètres, je me heurtai contre un banc de tuiles, de pierres de bâtisse et de mortier. Il n'y avait plus guère de doute : j'avais sous les pieds les ruines d'une construction romaine. Le lendemain, je me mis à l'œuvre. J'ouvris d'abord une tranchée au pied même du cône, du côté de la plaine. Mais j'avais attaqué trop loin du centre. Je me rapprochai de quelques mètres, et le troisième jour, ma pioche releva tout à coup de larges plaques de plâtre recouvertes de peintures rouges semblables à celles de mes premières fouilles. Deux heures plus tard, j'arrivais au pied d'un mur en pierre bien taillée et parfaitement intact. Il fallait en premier lieu me rendre compte de l'étendue et de l'orientation du bâtiment. Je pratiquai une tranchée en suivant le mur à l'extérieur, et bientôt je parvins à un angle, ce qui me permit, d'après la forme du mamelon, de déterminer la surface de l'emplacement à explorer qui est d'environ 30 mètres carrés.

Malgré le peu d'étendue des fouilles à pratiquer, je tenais à me mettre en règle avec l'administration. Et ici, je dois rendre hommage à la bienveillance éclairée de M. de Prémorel, Inspecteur des forêts, à Arbois, qui voulut bien m'accorder l'autorisation de poursuivre une découverte intéressante à la fois pour la science archéologique et pour l'histoire de notre pays.

Je me mis de nouveau au travail. Il devait être long et pénible, mais il devait récompenser largement la patience du chercheur. Je continuai encore à dégager extérieurement les murs sur une longueur de 5 ou 6 mètres, par une tranchée ouverte de 80 centimètres de large sur 1 m. 80 de profondeur. Le pourtour de la construction, sorte de tour carrée de 5 mètres de côté dans œuvre, avait été exhaussé par la chûte des murs et de la toiture : aussi ne rencontrai-je guère dans ce travail de déblaiement que des pierres taillées, des tuiles brisées et des plâtres avec peintures. Je réussis pourtant à retirer des décombres deux tuiles intactes ; une tuile plate, avec large rebord, dont les dimensions sont 0,43 sur 0,34, et dont le poids dépasse 8 kilogrammes : et une autre tuile demi-cylindrique, dite — tuile coupe — ayant la même longueur que la première.

Toutefois, il me tardait, comme on le comprend, de savoir ce que me réservait l'intérieur de ce singulier monument. J'abandonnai donc le déblaiement extérieur, et ignorant l'emplacement de la porte d'entrée, je résolus d'en ouvrir une du côté où je me trouvais. Je fis une brèche assez large pour passer librement et pour sortir les matériaux. C'est en pratiquant cette ouverture que je trouvai entre deux pierres d'angle, une médaille de Faustine la Jeune, si bien conservée, qu'on eût dit qu'elle sortait des mains de l'ouvrier.

Les amateurs et les pionniers de l'antiquité comprendront facilement avec quelle émotion et quel empressement je saisis ce premier échantillon, précieux témoin des âges que je venais interroger. J'avais désormais la certitude que j'étais dans la période gallo-romaine.

Une fois la brèche ouverte, je poussai devant moi une tranchée de la largeur d'un mètre, en suivant le mur à l'intérieur. La coupe du terrain dans cette chambre, coupe uniforme sur toute la surface, demande d'être signalée. Tout au bas, un remplissage de sable gras et de cailloux

roulés ; au-dessus une couche de 50 centimètres d'énormes pierres grossièrement ébauchées et ayant l'aspect de pendants de voûte. Sur cette couche, un lit de béton de 25 centimètres, parfaitement intact, et exactement horizontal, comme un parquet qui aurait glissé tout d'une pièce entre les 4 murailles. Plus haut, un autre lit de 60 centimètres composé d'un mélange de tuiles brisées, de fragments de poteries et de pierres et moëllons. Enfin, à la surface, une couche d'humus, le sol actuel de la forêt, terre noire et fertile, résultant de la corruption des feuilles mortes et des racines de plusieurs générations d'arbres, et sillonnée en tous sens par les innombrables et énormes racines des essences qui peuplent actuellement la forêt.

Dès que j'eus pénétré dans cette pièce de 25 m. carrés, commença une moisson abondante, telle que jamais je n'eusse osé l'espérer. Je parle surtout des médailles, sans préjudice pour les autres objets qui ne manquent pas d'intérêt, bien que je n'aie recueilli que les restes des barbares. Le nombre total des monnaies que j'ai exhumées de ce petit espace dépasse le chiffre respectable de 300 ; et il en est qui sont restées dans les décombres. On a vu dans nos pays et ailleurs des cachettes ou des vases renfermant un plus ou moins grand nombre de pièces romaines ; mais ce qui semble extraordinaire, c'est de les trouver répandues pêle-mêle à travers les matériaux écroulés, comme si on les avait semées à la main. Tout en remuant ces ruines, véritable « placer » archéologique, je me demandais comment cette pluie de sesterces était tombée là ; car je ne sache pas que les vieux consulaires et les vétérans de César, aient jamais employé le numéraire sur leurs parquets, en guise de sable jaune. Après réflexion, j'ai cru avoir trouvé le mot de l'énigme. J'ai observé que cet amas de monnaies affectait parmi les ruines la forme d'un éventail déployé. Sans doute ce petit trésor était contenu dans un vase, oublié par les pillards, et enfermé dans un meuble ou posé sur

une étagère. Le mur venant à s'écrouler, le meuble fut renversé, et le vase projeté sur le parquet. Les pièces qu'il contenait roulèrent naturellement dans différentes directions, suivant la forme de la figure dont j'ai parlé, comme je m'en suis assuré par une expérience que j'ai faite par la suite. Quelle que soit la cause de cette disposition, je n'ai trouvé aucune pièce en dehors du périmètre de la figure en question, tandis que dans cet espace de 5 ou 6 mètres carrés, c'était un vrai Pactole de têtes couronnées. Chaque coup de ma pioche en ramenait trois ou quatre à la surface.

II.

Avant de passer à la nomenclature et à la classification des objets trouvés dans les ruines de cette pièce, je voudrais émettre mon avis au sujet de la destination de ce local restreint, assis comme une vedette au point culminant du coteau. Car en dehors de cette construction de 25 m. carrés de surface, il n'existe pas trace d'un bâtiment quelconque. Cette tour, car c'était une véritable tour quadrangulaire, était complétement isolée. Or, je m'arrête volontiers à l'hypothèse que j'ai émise à la fin de ma précédente notice; à savoir, que ce devait être là un poste d'observation à l'effet de surveiller la plaine et les abords de la colonie. J'ai dit d'ailleurs plus haut que le site était admirablement choisi dans ce but, puisqu'il commande de trois côtés une plaine sans limites. Dans un temps où l'on ne connaissait pas les formalités d'une déclaration de guerre, où les hordes barbares se poussaient comme des nuées de criquets sur l'Occident, où le sol et les richesses du pays étaient au premier occupant, ce n'était pas une précaution superflue

d'avoir toujours un œil à l'horizon ; et il est permis de croire que les villes, comme les simples bourgades et les établissements isolés ne manquaient pas de prendre cette précaution élémentaire. Il y avait donc là, selon toute apparence, une tour du guet, prête à donner l'alarme en cas d'invasion. Et comme le poste était à l'abri de toute surprise et d'un accès très difficile, il pouvait devenir au besoin un lieu de refuge et de défense, d'autant plus que les murailles en sont très épaisses et bien construites. Un chemin, aujourd'hui disparu, mais dont quelques sections se devinent encore à travers les futaies, glissait obliquement sur le flanc du coteau, et reliait la vigie avec le gros de la colonie.

Depuis l'époque de ma découverte, j'ai parcouru maintes fois et dans tous les sens la forêt et la campagne environnante ; j'ai étudié, en me plaçant au point de vue stratégique, la position de la colonie. Cet examen n'a fait que me confirmer dans mon premier sentiment, et m'a convaincu de plus en plus qu'il devait exister en cet endroit une position fortifiée. Je ne serais pas éloigné de voir, dans un certain chemin qui longe le bord des rochers depuis Pupillin jusqu'au-dessus de la ville de Poligny, et qui permet d'observer la plaine dans toutes les directions, les restes d'une voie romaine de second ordre, qu'il est facile de suivre, et qui va se greffer à Poligny même sur la voie principale, qui, par le Mont Pavé, se dirigeait vers Genève et l'Italie. C'était alors comme un chemin de ronde, d'où l'on pouvait, comme du haut d'un rempart de 500 pieds, se rendre compte de l'état de la plaine. Cette petite voie, à l'instar d'une tranchée qui relie des travaux avancés, réunissait entre eux un camp situé sur une haute colline à laquelle est adossé le village de Pupillin, avec un autre poste fortifié assis sur la montagne de Grimont et dominant Poligny. Des vigies ou tours du guet, étaient jetées de distance en distance le long de ce chemin pour servir d'abri

la nuit ou pendant les mauvais temps. Je ne désespère pas de retrouver le long du plateau, à travers la forêt, d'autres constructions analogues à celle dont il est ici question.

Sur quoi, pourrait-on me demander, est basée cette hypothèse ? Sur l'analogie de cette position avec une foule d'autres bien connues de l'archéologie, et aussi en vertu de l'adage que — les bonnes positions sont de tous les temps. — Et certes, les Romains étaient de ceux qui savaient profiter des avantages que leur offrait la nature. Or, il faut remarquer, qu'à cinq kilomètres de là était la ville de Grozon, alors déjà, comme de nos jours, le siége d'une exploitation saline, et assurément un centre important, comme le prouvent de nombreux et très riches vestiges de l'occupation romaine. Cette ville, bâtie au milieu de la plaine, était traversée par la grande voie romaine qui, d'Argentoratum, descendait dans le midi de la Gaule en passant par Vesuntio et Lugdunum, avec embranchement à Poligny sur le pays des Helvètes (1). Or, Grozon, avec ses établissements militaires et autres, n'étant protégé par aucune défense naturelle, on avait dû songer à profiter du point élevé le plus proche pour y établir des moyens de défense. La position de Pupillin se prêtait admirablement à ce but, car, de là, on couvrait non-seulement Grozon, mais encore la grande voie depuis les bords du Doubs jusqu'au-delà de Poligny. On comprend très bien alors comment on aurait fondé une colonie agricole au pied de ces coteaux, protégée qu'elle était par des forces militaires établies dans le voisinage immédiat. Une ancienne voie pavée, recouverte aujourd'hui par les cultures, faisait communiquer en droite ligne notre établissement avec Grozon.

Outre le rôle de vigie que devait jouer cette construction, on ne saurait douter qu'elle ait eu encore une autre destination. C'est du moins ce qui semble ressortir manifeste-

(1) Le Président Clerc. (Les voies romaines de la Franche-Comté).

ment de l'examen du sous-sol et des objets que j'y ai rencontrés. Au-dessous de l'appartement servant d'habitation, et situé au niveau du sol, comme le prouve le pavé en ciment dont j'ai fait mention, était pratiqué un caveau dont les pendants de voûte formaient la couche inférieure des démolitions. C'est là que j'ai retrouvé un sarcophage en pierre que j'ai dans une photographie que Monsieur Charles Boilley, d'Arbois, a bien voulu prendre, sur le terrain même, de l'ensemble des ruines. Et avant de passer outre, qu'il me soit permis de remercier M. Boilley de l'aimable complaisance avec laquelle il a bien voulu mettre à mon service son talent de photographe, et, tout en facilitant mon travail, donner à ce compte-rendu un intérêt de plus, en assurant la fidélité et la parfaite exactitude des figures.

Il semblerait donc évident, d'après ce qui a été dit, que cet édicule faisait double emploi, et que nous sommes en présence d'un de ces « columbaria » ou tombeaux de famille comme on en voit aux abords de la « Via Appia » ou de la « Via Latina », dans la campagne romaine. Malheureusement, ce sarcophage, taillé grossièrement dans un bloc de calcaire tiré d'une carrière voisine, a été violé à l'époque d'une invasion. Il consistait dans une cavité rectangulaire de 45 centimètres de côté sur 30 centimètres environ de profondeur, creusée dans le bloc dont la forme et les dimensions sont celles d'un cube mesurant 90 centimètres sur toutes les arêtes. Un couvercle, également en pierre, s'appliquait sur cette espèce d'urne, où il était scellé au moyen de deux tiges de fer, dont on voit encore dans la pierre les rainures profondes de 3 centimètres. Les pillards, qui connaissaient les usages des Romains, soupçonnant la présence d'objets précieux dans cette sépulture, ne prirent pas la peine de desceller le couvercle, et le firent voler en éclats ainsi qu'une partie des parois du tombeau. Puis, après avoir enlevé ce qu'il pouvait contenir en bijoux

et en monnaies, ils répandirent les cendres en renversant le sarcophage sur le côté, position dans laquelle je l'ai retrouvé.

Il est à remarquer que la crémation des corps était à cette époque et dans nos régions, bien imparfaite et incomplète, car j'ai recueilli à côté du sarcophage des fragments encore considérables d'un squelette, de sorte qu'on croirait plutôt à une désarticulation qu'à une incinération. Ce qui est certain, c'est que ces restes ne méritent guère le nom de cendres, surtout si on les compare au contenu des urnes funéraires que j'ai vues si souvent dans les tombeaux et les hypogées des grandes voies de l'Agro-romano. Ces ossements que j'avais déposés dans un coin de la chambre, et que j'avais fait examiner par Mr le Docteur Robert, d'Arbois, ont été foulés aux pieds par des visiteurs peu attentifs, et réduits en miettes.

Une chose de nature à confirmer encore l'existence d'une sépulture en cet endroit, c'est la découverte, tout auprès du sarcophage, de trois éteignoirs de lampe (Pl. I, fig. 1), en cuivre, identiquement semblables à ceux des lampes à trois ou quatre becs dont on se sert encore dans certains « Casali » des environs de Rome, et qui sont la reproduction exacte de l'antiquité. L'éteignoir est un des quatre accessoires obligés de ces lampes, dont je puis donner au lecteur un specimen (Pl.I, fig.2), en ayant rapporté deux en vieux bronze d'un voyage en Italie. Cet éteignoir est suspendu à une chaînette de même métal que la lampe, et fait pour ainsi dire corps avec elle, ainsi que les pincettes, les mouchettes et le tisonnier. Ceux qui ont pu descendre dans les nécropoles de la vieille Etrurie, à Cervetri ou à Corneto, errer au milieu des cendres des Maîtres du Monde sur les grandes voies romaines, ou se perdre dans le labyrinthe des Catacombes, ont pu constater à chaque pas la présence de lampes funéraires auprès des tombeaux, soit qu'elles fussent suspendues à la voûte, comme dans le fastueux co-

Planche I.

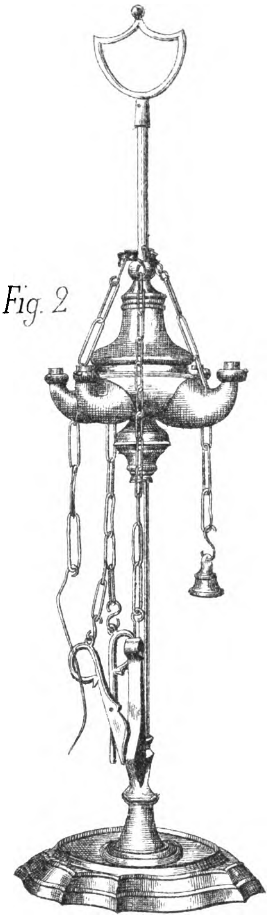


Fig. 2



Fig 1

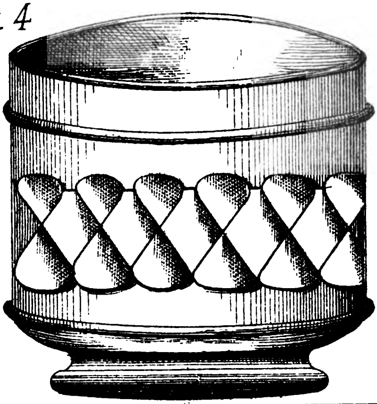


Fig. 4

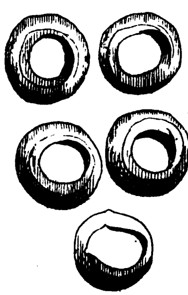


Fig. 3

lombaire de la famille Plautia, sur la voie Latine, ou qu'elles fussent déposées dans des niches ou sur des consoles aux côtés de la sépulture.

Tout porte donc à croire que ces éteignoirs ont appartenu à des lampes sépulcrales. Par malheur, les violateurs du caveau ont jugé que ces dernières valaient la peine d'être enlevées, car elles ont disparu, et il n'est resté que ces trois épaves, modestes mais surs témoins de leur existence.

On pourra peut-être s'étonner de rencontrer un tombeau de famille dans une simple colonie perdue au milieu des forêts de la Séquanie ; car c'est là, sans doute, un objet de luxe, l'apanage de la grande fortune. Mais il faut se rappeler que les maîtres du monde, loin de la patrie, ne pouvaient oublier si facilement les grandeurs de la reine des cités. Rome ne se contentait pas de communiquer aux pays conquis ses lois et ses institutions, elle leur inspirait encore le goût de son luxe dans les temples et les monuments publics comme elle leur inculquait ses vertus et surtout ses vices. C'est ainsi que les premiers conquérants de la Gaule transplantèrent de bonne heure chez nous un reflet des splendeurs de la métropole, ainsi que l'attestent les demeures confortables, les bains fastueux et les riches mosaïques de Tourmont, des salines de Montmorot, d'Asnans, de Mauriana et de la cité d'Antres, pour ne parler que du département du Jura.

Puisque j'ai commencé à parler des découvertes qui semblent se rapporter à cette sépulture, il est nécessaire de mentionner ici une collection de petits anneaux en ivoire très polis (Pl. I, fig.3) de 25 millimètres de diamètre et de 15 d'ouverture. J'en ai recueillis sept bien conservés, à côté des ossements qui avaient été répandus en dehors du sarcophage. Mais j'ai dû en laisser un plus grand nombre qu'un coup de pioche malheureux avait réduits en morceaux. Ma première pensée fut que j'avais là les anneaux d'un col-

lier ou d'un bracelet, et je fus confirmé dans cette opinion par cette circonstance, que je les avais trouvés tous en un seul amas, ce qui prouve assez qu'ils ont été abandonnés étant encore réunis par le lien ou l'âme du collier qui a dû être consumée par le temps. Je rencontre d'ailleurs cette opinion exprimée par l'auteur de la « Normandie souterraine » dont le témoignage est d'un grand poids en archéologie (1). Il donne dans l'ouvrage cité en note une description et une gravure de 4 de ces anneaux absolument semblable à ceux que je possède, avec cette différence toutefois que ces derniers sont très bien conservés et ne semblent pas avoir passé par le feu. La présence de cet article de coquetterie féminine peut être considérée comme une preuve que notre sépulture était celle d'une femme ou d'une jeune personne, étant donné la coutume en vigueur chez les Romains de placer auprès des défunts quelques-uns des objets ayant servi à leur usage personnel. Et c'est cette coutume qui explique en partie les fréquentes violations de sépultures dont l'explorateur moderne a si souvent à se plaindre.

En poursuivant le dégagement du sarcophage, je vis apparaître tout à coup, au-dessous de la couche de ciment, un certain arc d'une pierre qui semblait devoir être circulaire et dont le diamètre pouvait être d'environ 70 centimètres à en juger par l'arc de cercle visible. L'épaisseur était de 15 centimètres. Cette pierre ressemblait à s'y méprendre — qu'on me passe la comparaison — à une pierre à fromage assez grossièrement taillée. Il me fallut une grande journée pour la dégager, recouverte qu'elle était par une énorme souche d'arbre et par 1 m. 50 de matériaux. Bientôt je reconnu qu'elle se prolongeait en une sorte de pierre tombale terminée à l'autre extrémité à angles droits. La hauteur totale, de la base au sommet de l'arc, atteint à

(1) Sépultures..... romaines, par l'abbé Cochet, p. 402, 403.

peine 1 mètre. Quand je l'eus dégagée entièrement, je constatai qu'elle était taillée, mais non polie, sur une face seulement, et j'eus la douleur de m'assurer, que, comme le sarcophage, cette pierre ne présentait pas la moindre trace d'inscription ou de relief, de sorte que je pourrais dire difficilement à quel usage elle était destinée.

Un objet bien intéressant aussi, qu'ont fourni ces ruines c'est un vase en verre transparent, taillé, c'est-à-dire guilloché, comme le sont certains verres à bière assez en usage dans nos restaurants. Ce vase était en plusieurs fragments dont j'ai réuni les 3 principaux qui m'ont permis de le reconstituer. Il est de la grandeur et affecte la forme d'un verre à boire ordinaire avec un rétrécissement vers le fond et un pied très peu élevé (*Pl. I*, *fig. 4*). Il est orné de deux filets en relief, l'un à deux centimètres du bord supérieure, l'autre à la même distance du fond. C'est dans l'intervalle que déterminent ces deux filets qu'ont été pratiqués ces dessins en creux alternativement rectangulaires et en forme de pétales de rose.

Ce vase est-il taillé ou moulé ? C'est une question. J'inclinerais volontiers pour la taille, en considérant le manque de régularité et de poli dans les creux. Cette opinion m'a déjà valu de la part de quelques amateurs qui ont vu le vase, de nombreuse controverses. Quelques-uns ont d'abord prétendu qu'il y avait un anachronisme ; que le vase ne pouvait être de l'époque romaine ; que la taille du verre n'était pas connue alors. Quant à la question du procédé employé, j'avoue facilement que je n'ai pas en ce moment des données assez précises pour me prononcer, bien que les auteurs citent le fameux vase Barberini ou de Portland comme un échantillon de verre taillé. Mais pour ce qui est de l'époque, la controverse n'est pas possible comme on va le voir. En premier lieu on remarquera que j'ai exhumé ce vase d'une profondeur de cinq pieds. Les différentes couches de matériaux, telles que je les ai décrites plus haut

étaient en cet endroit, comme partout, intactes et vierges de toute exploration. Enfin, ces fragments se trouvaient pêle-mêle avec un certain nombre de médailles. Or, si la supposition d'un enfouissement posthume était admissible, il faudrait attribuer une indifférence phénoménale à celui qui aurait mis là ce vase sans se donner la peine de ramasser les monnaies. Il n'est donc pas plus permis de douter de l'authenticité du vase en tant que gallo-romain, que d'un grand et magnifique bronze de Lucius Verus qui se trouvait tout à coté d'un des principaux fragments. Il n'en est pas moins vrai que ce verre, taillé ou moulé, est un échantillon assez rare, car je n'en rencontre point d'un semblable travail parmi les nombreux vases de verre dont l'abbé Cochet donne la description (1).

A ces divers objets, il faut ajouter deux petits cachets ou disques bombés, en plomb, ayant 45 millimètres de diamètre, de la forme de petits boucliers ou écus, portant sur leur face convexe des ornements en relief, qui les font ressembler à des fleurs (Pl. II, fig. 1). On dirait presque la rose d'un églantier. Il semble difficile de prime abord d'attribuer à ces petites calottes hémisphériques une destination évidente. Je crois néanmoins être fixé à ce sujet. En parcourant le huitième fascicule du « Dictionnaire des antiquités Grecques et Romaines » par MM. Saglio et Daremberg, j'ai trouvé la description de capsules hémisphériques ou recouvrements de clous, de l'époque romaine, presque identiquement semblables à ces deux objets. C'étaient donc là à mon avis, des recouvrements ayant servi à décorer des têtes de clous de quelque meuble précieux.

C'est seulement pour mémoire que je ferai mention de trois petites plaques en cuivre, minces comme des feuilles de clinquant, mesurant six centimètres sur cinq. Elles ont les quatre coins percés pour être fixées par des clous comme

(1) Op. cit. passim.

Planche II.

Fig. 2

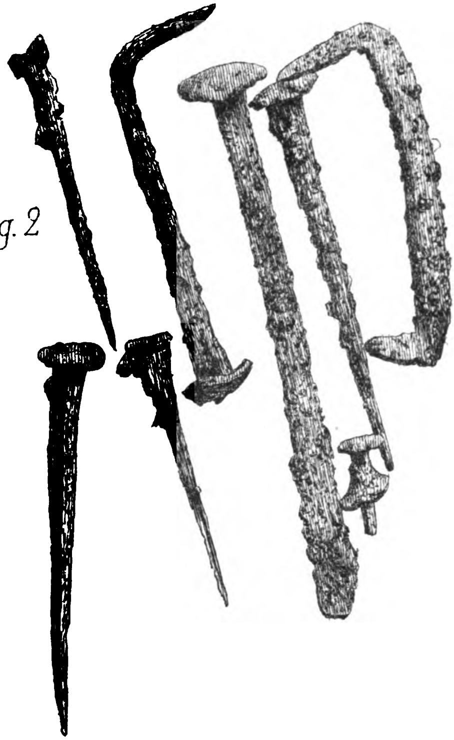


Fig. 3

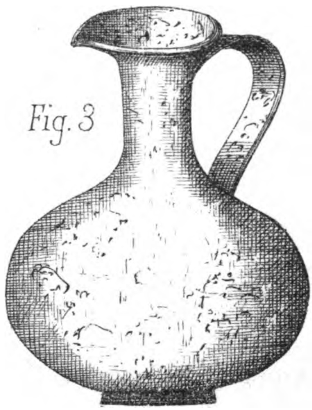
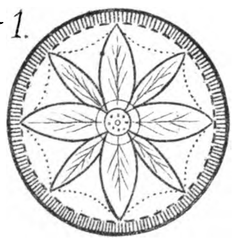


Fig 1.



des étiquettes. Je n'y ai remarqué aucune trace d'écriture ou de gravure.

Vers le centre de la pièce, vis-à-vis le milieu d'une des murailles, j'ai relevé une pierre de taille ayant fait partie d'une fenêtre jumelle d'un style assez semblable à certaines fenêtres des châteaux gothiques du moyen-âge. Les autres pierres de ce meneau ont dû tomber en dehors des murs ou être enlevées dans la suite des temps.

Dans toutes les parties des décombres, mais particulièrement dans les débris de la toiture, parmi les tuiles, les clous étaient nombreux. Ils sont de toutes formes et de toutes grandeurs, depuis la pointe effilée à tête plate employée dans les menus ouvrages d'ébénisterie, jusqu'à l'énorme crosse ou clou à chevron. J'en ai deux ou trois qui pèsent plus de 200 grammes chacun. Plusieurs sont environnés d'une couche de bois durci et encastré dans l'oxyde. On peut voir (Pl. II, fig. 2) un certain nombre de ces clous avec un crampon de fer à deux pitons, qui servait sans doute à relier entre elles deux pièces de bois ou deux pierres de taille.

La céramique est représentée dans ce local par des poteries peu variées comme forme et qualité, mais abondantes Je n'ai pu trouver un seul vase intact. En revanche j'ai collectionné un véritable amas de fonds et de goulots d'amphores en terre jaune et très mince, toutes munies d'une anse adhérente au goulot et à la panse, de contenance variable, et toutes semblables comme forme générale à celle représentée (Pl. II, fig. 3). Il y avait, gisant sur le parquet de la pièce, un véritable stratum de ces fragments, dont quelques-uns assez volumineux pour permettre de rétablir plusieurs vases dans leur entier. C'est là tout ce qui existait en fait de poteries, avec les débris d'une grande urne en terre grise et grossière, épaisse d'un centimètre, et enduite extérieurement d'une couche de noir de fumée et de suie gluante, ce qui indique qu'elle a servi sur le feu. La pâte en était tellement pourrie qu'elle se brisait au moindre contact.

III.

Revenons maintenant au petit musée numismatique que les habitants du lieu avaient eu soin d'aménager pour le futur explorateur de leur demeure ; car on croirait en vérité qu'on a fait tout exprès de rassembler en cet endroit une collection de 35 empereurs romains. N'est-il pas étonnant en effet de trouver réunies dans un aussi petit local les monnaies de tant de souverains qui ont régné à des époques si éloignées, comme Octave et Constantin. On ne trouverait guère aujourd'hui chez les propriétaires les plus amateurs de métal monnayé que des pièces de 2 ou 3 règnes au plus ; tandis que dans le cas présent, on voit groupées dans la même escarcelle les effigies des dynasties de trois siècles. Si ce n'est pas là œuvre de collectionneur, je laisse à de plus experts le soin d'expliquer cette singularité.

On me permettra de jeter ici un coup d'œil rétrospectif sur le système monétaire des romains sous l'Empire. Ce que l'histoire nous en apprend, corroboré par les études approfondies dont les découvertes archéologiques ont été le mobile, nous sert à comprendre certaines particularités relatives aux monnaies, qui, sans cela, demeureraient un mystère pour notre époque. Une chose notoire, c'est qu'alors comme de tout temps, le trésor public se trouvait souvent dans la disette. Les guerres incessantes, la solde des légions et l'entretien de nombreuses armées sur toutes les plages du monde connu, mettaient à chaque instant les caisses de l'État aux abois. Ajoutez à ces causes les caprices coûteux, les folies de luxe de la plupart des empereurs, les maisons d'or, les soupers fins genre régence, à 5000 sesterces par tête, qui faisaient de la colline du Palatin un

gouffre sans fond, où venaient s'engloutir les richesses du monde entier, pressuré pour un seul homme, et l'on comprend que le régime fiscal de l'empire ait manqué de stabilité. Quand l'œrarium était vide, on avait recours aux expédients. L'un d'eux consistait à abaisser le titre des monnaies que l'on faisait frapper, et que l'on lançait ensuite dans la circulation comme ayant le titre légal. On voit des pièces soit disant d'argent qu'on appelle pièces fourrées ou bronzes saucés, et qui ne sont autre chose que du cuivre ou du bronze trempés dans un bain d'argent. J'en ai trouvé en assez grand nombre dans notre sépulture, de Dioclétien, de Constantin le Grand, de Probus, d'Urbica. Il arrivait même quelque fois que ces pièces fraudées, dont le cours était forcé dans le public, n'étaient plus reçues ensuite dans les caisses de l'État, de sorte qu'après avoir touché du trésor une certaine somme en pièces de ce genre on était obligé pour payer l'impôt, de fournir une monnaie de bon aloi. On est même allé jusqu'à exiger le paiement en or. C'était bien là, s'il en fut jamais, du brigandage officiel.

Parmi les 300 médailles qu'a rendues au soleil ce petit coin de terre, il ne s'en trouve pas une seule en or. Je n'en ai rencontré que deux en argent, d'Herennia Etruscilla femme de Dèce, et d'Octave Auguste. Le plus grand nombre sont en bronze ou en cuivre. Les plus belles, quant au métal, sont celles d'Antonin-le-Pieux, de Trajan, d'Adrien, de Lucius Vérus et des deux Faustines.

J'ai cru utile, en terminant ce travail, de donner ci-après deux tables. La première présente la liste par ordre chronologique des Empereurs et Impératrices dont j'ai exhumé les monnaies dans la Tour du guet. La seconde donne les inscriptions de droit et de revers telles que j'ai pu les déchiffrer avec l'aide bienveillante de M. Z. Robert, conservateur du musée municipal. J'ai adopté, pour ce travail la méthode de classification de Cohen. Comme on le voit, les

Faustine, les Antonin, les Hadriens, les Trajan sont en grand nombre, et j'en laisse beaucoup de côté. On pourrait peut-être en inférer l'époque à laquelle notre établissement était le plus florissant. Si j'ai multiplié les citations des mêmes pièces dans cette nomenclature, c'est surtout pour faire remarquer les nombreuses variantes du revers, où il était d'usage alors de signaler les actions d'éclat et les qualités dominantes du souverain régnant. On peut dire que la vie de chaque empereur est écrite en abrégé au revers de ses monnaies. Il ne faudrait pourtant pas se baser toujours sur ces indications pour écrire l'histoire ; on risquerait fort d'être induit en erreur. Car à cette époque, comme aujourd'hui la bronzomanie était à l'état endémique. L'airain, lemarbre et l'or se faisaient courtisans pour perpétuer le souvenir de vertus qui hélas ! n'existaient souvent que sur le métal. Je n'en veux pour preuve que la fameuse Faustine dont quelques revers sont en contradiction flagrante avec ce que narre, des mœurs de cette princesse, la traîtresse d'histoire. On sait que penser également de la justice, de la vertu, des sentiments paternels, de la concorde de la libéralité, de la piété de la gloire et de la pudeur de la plupart de ces fauves rapaces et sanguinaires que le monde romain entretenait à grand frais dans les palais dorés du Palatin.

Au nombre des monnaies découvertes dans la sépulture de Pupillin, il s'en est trouvé plusieurs tellement frustes, qu'il m'a été impossible d'y rien distinguer. D'autres sont effacées en partie et ne peuvent être classées d'une façon certaine. Parmi ces dernières, j'ai cru remarquer deux fois des monnaies consulaires. Mais la plus grande partie sont conservées admirablement, un bon nombre même sont à fleur de coin. Les plus belles sont les impératrices Crispine, Sabine, Lucille, bon nombre de Faustine, Herennia Etruscilla et Magnia Urbica que j'ai retrouvée parmi les décombres lavées par la pluie, plusieurs semaines après avoir achevé les fouilles.

Avant de terminer cette relation, je dois faire part au lecteur des mystères pleins de promesses que le sol de Pupillin cache encore sous sa rude mais riche écorce. Il ne faut pas un œil bien exercé, ni un flair de Rossi, pour deviner sous les nombreuses ondulations qui font de ses guérets autant de berceaux de verdure, une mine abondante de surprises et d'émotions pour l'ami des civilisations antiques Deux ou trois hectares de substructions, un reste de camp retranché et tout auprès un cimetière gallo-romain ou peut-être Mérovingien, dont l'existence, sinon la position exacte est pour moi certaine ; et pour remonter plus haut, de sérieux vestiges de l'âge de bronze, représenté par une jolie hachette que j'ai déjà exhumée ; tel est le vaste champ qui provoque la curiosité du chercheur, et qui prouve une fois de plus que la terre de ce pays est pour celui qui sait y déchiffrer une galerie d'antiques et un cours d'histoire.

L'ABBÉ A. GUICHARD,
curé de Pupillin.

Pupillin, le 1er décembre 1888.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

EMPEREURS & PRINCESSES

dont les médailles ont été découvertes

DANS LA TOUR DU GUET DE PUPILLIN (JURA).

Auguste, av. J.-C.	29	Marc-Aurèle	169
Tibère, ap. J.-C.	14	Commode.	180
Claude I.	41	Gallien (1).	260
Neron.	54	Tetricus, père	des 30 Tyrans
Galba.	68	Tetricus, fils	
Vespasien.	69	Victorin	
Titus.	79	Claude II le Gothique.	268
Domitien.	81	Tacite.	275
Nerva.	96	Probus.	276
Trajan.	98	Dioclétien.	284-305
Adrien.	117	Constantin.	303-337
Antonin le Pieux.	138	Ælius César.	
Lucius Verus.	161	Carausius ?	

Sabine, femme d'Adrien.
Faustine mère, femme d'Antonin.
Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.
Lucille, femme de Lucius Verus.
Crispine, femme de Commode.
Julie Mamée, mère d'Alexandre Sévère.
Hérennie Etruscille, femme de Dèce.
Magnia Urbica, femme de Carin.

(1) Il faut remarquer la lacune de 80 ans entre Commode et Gallien, pendant laquelle aucun prince n'est représenté par ses médailles dans la tour du guet, ce qui tendrait à prouver que notre établissement aurait subi une première destruction, et serait resté abandonné pendant près d'un siècle. (NOTE DE L'AUTEUR).

CATALOGUE DESCRIPTIF

par ordre chronologique

DES MÉDAILLES TROUVÉES DANS LA TOUR DU GUET

A PUPILLIN (JURA).

1. **Octave Auguste**. — Sans légende. Tête laurée d'Auguste à droite.

℞. — Caesar Augustus. S. P. Q. R. Deux branches de laurier : au milieu un bouclier sur lequel on lit : Cl. V. *AR.*

2. Le même. — Caesar Pont. Max. Sa tête laurée à droite.

℞. — Rom. et Aug. — Autel orné de figures entre deux colonnes surmontées chacune d'une victoire. — Médaille frappée à Lyon (Cohen) M. B.

3. **Tibère.** — Ti. Caesar Divi Aug. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Rom. et Aug. Autel orné de figures entre 2 colonnes surmontées chacune d'une victoire. M. B. 4 exemplaires.

4. Le même. — Divus Augustus Pater. — Sa tête laurée à gauche.

℞. — Imp. T. Vesp. Aug. Rest. — Un autel allumé à l'exergue : Providentia. Dans le champ : S. C. — Médaille de restitution. M. B.

5. **Claude I**. — Ti. Claudius Caesar Aug. P. M. P. P.— Sa tête nue à gauche.

℞. — Libertas augusta. La Liberté debout à droite. S. C.

6. **Néron**. — Sans légende. Son buste lauré à droite.

℞. — Victoria Augusta. La Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme, à l'exergue : III. — S. C. M. B.

7. Le même. — Imp. Nero Caesar Aug. P. M. T. R. P. O. T. II, Sa tête nue à droite.

℞. — Sans légende. Génie ailé à gauche posant la main sur un globe sur lequel on lit : S. P. Q. R.

8. Le même. — Nero Caesar Augustus. Sa tête laurée à gauche.

℞. — Même revers. S. C. M. B.

9. Le même. — Même légende. Sa tête laurée à droite.

℞. — Même revers. S. C. M. B.

10. **Galba**. — Ser. Galba Imp. Caesar Aug. Pont. T. R. P. II. Sa tête laurée à droite.

℞. — Pax Aug. — La Paix debout à gauche, d'une main relevant le pan de sa robe, tenant de l'autre une branche d'olivier. — S. C. M. B.

11. **Vespasien**. — Imp. Caes. Vespasian. Ang. Cos. VIII. P. P. Sa tête laurée à droite.

℞. — Respublica. — La République debout à gauche tenant d'une main une patère, de l'autre une corne d'abondance. S. C. M. B.

12. Le même. — Imp. Caes. Vespasian. Aug. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Fides Reipublicæ. Même type. M. B.

13. **Domitien.** — Imp. Caes. Domit. Aug. Germ. cos. XV. Cens. Perp. P. P. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Moneta August. — La Monnaie debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.— S. C. M. B.

14. Le même. — Imp. Caes. P. F. Domitian. Aug. Ger. Cos. — Son buste lauré à droite avec l'égide.

℞, — Saluti Augusti (en deux lignes) Grand autel. S. C. M. B.

15. Le même: — Imp. Domit. Aug. German. Cos. XV. Cens. per. P. P. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Fortunæ August. — La Fortune debout à droite tenant un gouvernail et une corne d'abondance. S. C. M. B.

16. Le même. — Imp. Caes. Domit. Aug. Germ. Cos. XII. Cens. per. P. P. — Son buste lauré à droite avec l'égide.

℞. — Virtuti Augusti. — La valeur casquée debout à droite, le pied sur un casque, tenant un parazonium et une haste. — S. C. M. B.

17. Le même. — Imp. Caes. Domit. Aug. Germ.

℞. — T. R. P. VIIII. Guerrier debout de face, regardant à gauche, tenant de la main droite une lance et au bras le bouclier. — S. C. M. B.

18. Le même. — Imp. Caes. Domit. Aug. Germ. Cos. XV. Cens. Per. P. P. — Sa tête laurée à droite.

℞. Virtuti Augusti. — L'Empereur nu marchant à droite, casqué, tenant d'une main une massue, de l'autre s'appuyant sur une lance. S. C. G. B.

19. Le même. — Imp. même légende. Sa tête radiée à droite.

℞. — Sans légende. Femme debout à gauche tenant une corne d'abondance. — S. C. M. B.

20. **Nerva**. — Imp. Nerva Caes. Aug. P. M. T. R. P. II. Cos. XIII. Sa tête laurée à droite.

℟. — Concordia Exercituum. — Deux mains jointes. S. C. M. B.

21. Le même. — Même légende, même type.

℟. — Même légende. — Deux mains jointes tenant une aigle légionnaire. — S. C. M. B.

22. Le même. — Nerva... Son buste lauré à droite.

℟. — T. R. P. III. Les 2 empereurs debout en face l'un de l'autre, et se donnant la main. S. C. M. B.

23. Le même. — Nerva Caes. Aug. Imp. X... même type.

℟. — Acquitas Augusti. La Justice debout à gauche tenant une balance et une corne d'abondance. S. C. M. B.

24. **Trajan**. — Imp. Caes. Nerva Trajan. Aug. P. M.— Sa tête laurée à droite.

℟. -- T. R. P. O. T. Cos. III. P. P. — Victoire marchant à gauche et tenant une palme et un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R. — S. C. M. B.

25. Le même. — Son buste lauré à droite.

℟. — Optimo principi. — Trajan en habit militaire galopant à droite et terrassant un ennemi. S. C. M. B.

26. Le même. — Imp. Caes. Ner. Trajano optimo Aug. Ger. Dac. Parthico P. M. T. R. P. Cos. VI. P. P. Son buste lauré à droite avec le paludament.

℟. — Senatus Populusque Romanus. — Trajan de face, marchant entre 2 trophées. Il tient une haste et regarde à gauche. S. C. M. B.

27. Le même. — Imp. Caes. Nervœ Trajano Aug. Ger. Dac. P. M. T. R. P. Cos. V. P. P. — Sa tête radiée à droite.

℟. — S. P. Q. R. Optimo Principi. — La santé assise à gauche nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel. S. C. M. B.

28. **Adrien**.

Hadrianus Aug. Cos. III. P. P. — Sa tête laurée à droite.

℟. — Fides Publica. — La Foi debout à droite, tenant deux épis et une corbeille de fruits. S. C. M. B.

29. Le même. — Hadrianus Augustus. Même type.

℟. — Cos. III. Guerrier casqué marchant à droite, le pied sur un casque et tenant un bouclier. S. C. M.B.

30. Le même. — Trajanus Hadrianus. — Son buste lauré à droite.

℟. — Pont-Max. T. R. P. O. T. Cos. III. — La valeur debout à droite, le pied sur un casque tenant une haste et une corne d'abondance. S. C. M. B.

31. Le même. — Hadrianus Aug. Cos. III. P. P. — Son buste nu à droite.

℟. — Africa. — L'Afrique à demi-couchée à gauche, coiffée d'une tête d'éléphant, tenant un scorpion et ayant à ses pieds un vase rempli d'épis. S. C. M. B.

32. Le même. - Même légende. Son buste lauré à droite.

℟. — Sans légende. Une femme debout à gauche tenant d'une main un arc, de l'autre un sceptre. S. C. G. B.

33. Le même. - Hadrianus Augustus. — Sa tête radiée à droite.

℟. — Cos. III. La Foi debout à droite, tenant des épis et une corbeille de fruits. S. C. M. B.

34. Le même. — Imp. Caes. Trajanus. Hadrien. Aug. Son buste radié à droite avec le paludament.

℟. — Æternitas Aug. — L'Éternité debout à gauche.

35. Le même. — Hadrianus Augustus. — Sa tête nue à droite.

℞. — Cos. III. P. P. Vaisseau avec des rameurs et un pilote, allant à gauche : La poupe est ornée d'un acrostolium. — S. C. M. B.

36. **Antonin-le-Pieux.**
Antoninus Aug. Pius. P. P. Imp. II. — Sa tête radiée à droite.

℞. — T. R. P. O. T. XXI. Cos. IIII. — Femme debout à droite, tenant un sceptre et un oiseau. S. C. M. B.

37. Le même. — Imp. Hadrian. Antoninus Aug. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Cos. des. II. Femme debout à gauche, tenant une corne d'abondance et une patère. S. C. M. B.

38. Le même. — Imp. Caes. Antoninus. Même type.

℞. — T. R. P. O. T. XIIII. — A l'exergue : Justitia. La Justice assise à gauche, étendant les mains. S. C. M. B.

39. Le même. — Antoninus Aug. Pius. — Son buste lauré à gauche avec le paludament.

℞. — Cos. IIII. — Femme debout à gauche avec une corne d'abondance. S. C. M. B.

40. Le même. — Antoninus Aug. Pius. P. P. T. R. P. O. T. Sa tête laurée à droite.

℞. — Cos. IIII. — Une femme debout à gauche nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel. S. C. M. B.

41. Le même. — Même légende : même type.

℞. — Sans légende. — Guerrier casqué marchant à droite, la lance en arrêt. S. C. M. B.

42. Le même. — Antoninus Aug. Pius. P. P. — Sa tête radiée à droite.

℞. — Cos. III. Femme debout à gauche tenant une corne d'abondance et une patère. S. C. M. B.

43. Le même. — Antoninus Aug. Pius. T. R. P. XXI. — Sa tête radiée à droite.

℞. — Liberalitas Augusti Cos. III. — La libéralité debout à gauche. S. C. M. B.

44. Le même. — Antoninus Aug. Pius. — Son buste lauré à droite.

℞. — Un navire monté par plusieurs personnages. M. B.

45. Le même. — Même légende. Même type.

℞. — Légende fruste. — Une femme debout à gauche mettant de l'encens sur un autel allumé. A l'exergue : Cos. IIII. S. C. M. B.

46. Le même. — Antoninus Aug. P. P. T. R. P. XVIII. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Cos. IIII. — Femme debout de face, regardant à gauche, tenant d'une main deux épis, de l'autre, un sceptre. — S. C. M. B.

47. Le même. — Antoninus Aug. Pius. P. P. — Même type.

℞. — T. R. P. O. T. XXIIII. Cos. IIII. Une femme debout à gauche, ayant un enfant sur chaque bras et deux autres à ses pieds. S. C. M. B.

48. Le même. — Antoninus Aug. Pius. T. R. P. O. T. Même type.

℞. — Securitas Aug. — La Confiance debout à gauche, appuyée sur une colonne. S. C. M. B.

49. Le même. — Antoninus Aug. Pius. P. P. T. R. P. Cos. IIII. Sa tête radiée à droite.

℞. — Providentiæ Deorum. — Foudres ailés. S. C. M. B.

50. Le même. — Antoninus Aug. Pius. P. P. T. R. P. XII. Son buste lauré à droite.

℞. — Felicitas Aug. — La Félicité debout à droite tenant un sceptre et une corne d'abondance. — A l'exergue : Cos. IIII. — S. C. M. B.

51. **Lucius Verus.**
Imp. Caes. L. Aurel. Verus. Aug. — Sa tête nue à droite.

℞. — Concord. Augustor. T. R. P. II. — A l'exergue : Cos. II. — Lucius Verus et Marc-Aurèle debout se donnant la main. L'un des deux tient un livre. S. C. G. B.

52. Le même. — L. Verus. Aug. Arm. Parth. Max. Son buste lauré à droite.

℞. — T. R. P. VIII. Imp. IIII. Cos. III. — Trois trophées au pied desquels sont assis trois captifs, le premier à droite, le second de face, le troisième à gauche. M. B.

53. **Marc-Aurèle.**
Aurelius Caesar Aug. IIII. — Son buste nu à droite.

℞. — T. R. P. O. T. Cos. III. — Dans le champ : Honos. L'Honneur debout à droite appuyé sur une lance. S. C. M. B.

54. Le même. — Aurelius Caes. Anton. Pii F. — Son buste nu à droite.

℞. — T. R. P. O. T. XIII. Cos. XII. Personnage debout à gauche, relevant sa toge et tendant la main. S. C. M. B.

55. Le même. — Aurelius Caesar. — Sa tête nue à droite.

℞. — Cos. II. Guerrier casqué marchant à droite appuyé sur une lance. S. C. G. B.

56. Le même. — Aurelius Caesar Aug. Cos. — Sa tête nue à droite.

℞. — Pietas Aug. — Une urne et une lampe à côté : à l'exergue : S. C. B. M.

57. Le même. — Même légende. Même type.

℞. — T. R. P. O. T. Cos. III. — La Valeur casquée debout à gauche, tenant une lance et un bouclier. A ses pieds une proue de navire. S. C. M. B.

58. Le même. — Imp. Caesar Aurel. Antoninus Aug. — Son buste nu à droite.

℞. — Saluti Augustor. T. R. P. XVI. Cos. III. — La santé debout à gauche tenant un sceptre et une patère à laquelle vient manger un serpent enroulé autour d'un autel allumé. S. C. M. B.

59. Le même. — M. Aurel. Antoninus Aug. Armen. P. M. Sa tête radiée à droite.

℞. — Liberal. Aug. T. R. P. XIX. Imp. II. Cos. III. La Libéralité debout à gauche tenant une tessère et une corne d'abondance. S. C. M. B.

60. Le même. — M. Antoninus Aug. T. R. P. XXVIII. Sa tête laurée à droite.

℞. — Antiu. — Imp. VI. Cos. III. — L'Empereur casqué debout à droite tenant d'une main un bouclier avec les sigles S. C.; de l'autre une lance. M. B.

61. Le même. — M. Antoninus Aug. Germ. Sarm. T. R. P. XXXI. P. P. — Sa tête laurée à droite.

℞. — Imp. VIII. Cos. III. P. P. Pax æterna Aug. La Paix debout à gauche tenant une torche baissée avec laquelle elle met le feu à un amas de boucliers, et une corne d'abondance. S. C. M. B.

62. Le même. — M. Aurelius. T. R. P. O. T. II. — Même type.

℞. — Nobilitas Aug. P. M. — La Noblesse debout à droite tenant un sceptre et une statuette. S. C. M. B.

63. Le même. — M. Antoninus Aug. T. R. P. XXIIII. Sa tête laurée à droite.

℞. — Figure debout. G. B.

64. Le même. — M. Antoninus Aug. T. R. P. XXVII. Sa tête radiée à droite.

℞. — Imp. VI. Cos. III. — Femme assise à gauche, d'une main tenant une victoire; de l'autre s'appuyant sur une haste. M. B.

65. Le même. — Même légende, même type.

℞. — Aug. Cos. III. — Femme debout à gauche, d'une main donnant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel, de l'autre appuyée sur une haste. S. C. M. B.

66. **Commode.**

Commodus Antoninus Aug. — Son buste lauré à droite avec la cuirasse.

℞. — Liberal. Aug. Cos. II. P. P. — Commode assis à gauche sur une estrade. Derrière lui, le préfet du prétoire debout ; devant lui la Libéralité debout, tenant une tessère et une corne d'abondance. Au bas de l'estrade, on voit un homme qui en monte les degrés en tendant la main pour recevoir la distribution. S. C. G. B.

67. Le même. — M. Commodus Antoninus Aug. — Sa tête radiée à droite.

℞. — Salus Aug. T. R. P. VII. Imp. IV. Cos. III. P. P. — La Santé debout à gauche nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre. S. C. M. B.

68. Le même. — Commodus Caes. Aug. — Son buste nu à droite avec le paludament.

℞. — Sans légende. — Une amphore ; au pied une lampe. M. B.

69. **Gallien.**

Gallienus Aug. — Son buste radié à droite.

℞. — Jovi Cons. Aug. — Chèvre Amalthée marchant à gauche. A l'exergue : S. B.

70. Le même. — Même légende, même type.
℞. — Abundantia Aug. — L'Abondance debout à droite vidant sa corne. Dans le champ : B. B.

71. **Tétricus, Père.**
Tetricus P. P. Aug. — Son buste radié à droite.
℞. — Consecratio. — Femme debout à gauche tenant un sceptre et une haste. A ses pieds un autel. P. B.

72. **Tétricus, Fils.**
Tetricus Caesar. — Son buste radié à droite.
℞. — Spes Augg. — L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe. P. B.

73. **Victorin.**
Imp. C. Victorinus. P. F. Aug. — Son buste radié à droite avec le paludament.
℞. — Invictus. — Le Soleil à demi-nu, marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet. Dans le champ ; une étoile. P. B.

74. **Claude II le Gothique.**
Imp. Claudius Aug. — Son buste radié à droite avec le Paludament.
℞. — Fortuna Red. — La Fortune debout à gauche, tenant une corne d'abondance et appuyée sur un gouvernail. P. B. Saucé.

75. Le même. — Imp. Claudius P. P. Aug. — Même type.
℞. — Pax. Aug. — La Paix marchant à gauche à pas précipités, tenant un sceptre et une branche d'olivier. A l'exergue : T. P. B.

76. Le même. — Divo Claudio. — Sa tête radiée à droite.
℞. — Consecratio. — Aigle debout à gauche se retournant. P. B.

77. Le même. — Même légende ; même type.
℞. — Même légende. — Un autel allumé avec palmettes. P. B.

78. **Tacite.**
(Ta) Citus Caesar Aug. — Sa tête laurée à gauche. M. B.

79. **Probus.**
Imp. C. Probus Aug. — Son buste radié à droite avec la cuirasse.
℟. — Marti Pacif. — Mars casqué marchant à gauche à pas précipités ; tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la gauche une haste et un bouclier. P. B. Saucé.

80. **Dioclétien.** — Imp. Diocletianus Aug. — Son buste à droite avec le casque radié et la cuirasse.
℟. — Pax Augg. — Minerve debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un spectre, et appuyée sur un bouclier. P. B. Saucé.

81. **Constantin.** — Imp. Constantinus Aug. — Son buste lauré à droite avec la cuirasse.
℟. — Soli invicto comiti. — Le soleil vêtu, radié, marchant à gauche, étendant la main droite, et de la gauche tenant un globe. A l'exergue : P. T. F. Dans le champ : T. F. B. P.

82. **Aelius César**. — Aelius Caesar. — Sa tête nue à droite.
℟. — T. R. P. O. T. Cos. II. — L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

83. LE MÊME. — Même légende, même type, même revers. M. B.

84. **?** — Caesar XX. Imp. III. — Sa tête laurée à droite.
℟. — Sans légende. — Un geai ou un corbeau. M. B.

85. **Sabine,** femme d'Adrien. — Sabina Augusta. — Sa tête diadêmée à droite avec la queue.
℟. — .....a Augusta. Figure debout à gauche tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une statère. M. B.

86. **Faustine mère**. Faustina Aug. Antonini Aug. C.— Sa tête diadêmée à droite.

℟. — Veneri Vestæ. — Vénus debout de face regardant un oiseau sur sa main droite, de la gauche laissant tomber son manteau, S. C. M. B.

87. LA MÊME. — Diva Faustina. Son buste diadêmée à droite.

℟. — D. Vesta. — Vesta debout de face regardant à gauche, tenant le palladium et un spectre. S. C. M. B.

88. — LA MÊME. — Même légende. Son buste à droite.
℟. — Augusta. La princesse debout à gauche, tenant un spectre et sacrifiant sur un autel. S. C. M. B.

89. LA MÊME. — Même légende, même type.

℟. — Pietas. — Temple à 6 colonnes avec la statue de Vénus au milieu. A l'exergue : S. C. M. B.

90. LA MÊME. — Même légende, même type.

℟. — Juno. Junon diadêmée et voilée, debout à gauche, tenant une patère et un spectre. S. C. G. B.

91. LA MÊME. — Diva Augusta Faustina. — Son buste diadêmée à droite.

℟. — Piet. Aug. Autel éteint. S. C. M. B.

92. LA MÊME. — Diva Faustina. — Son buste à droite les cheveux ondés.

℟. — Augusta. L'Impératrice debout à gauche étendant la main droite, et de la gauche tenant un spectre. S. C. M, B.

93. LA MÊME. — Même légende ; même type.

℟. — Ceres. — Cérès debout à gauche, tenant d'une main des épis, de l'autre un spectre. S. C. M. B.

94. **Faustine Jeune** — Faustina Aug. Pii aug. Fil. — Son buste à droite.

℟. — Hilaritas. — L'Allégresse debout à droite,

d'une main arrangeant son voile, de l'autre tenant une longue palme. S. C. M. B.

95. La même. — Faustina Aug. — Son buste nu à droite.
. — Femme debout à droite tenant d'une main un spectre, de l'autre une statuette. G. B.

96. La même. — Sans légende. — Son buste diadêmé à droite.
℞. — Pudicitia. — La Pudeur debout à gauche.

97. La même. — Faustina Augusta — Son buste diadêmé à droite.
℞. — Juno. — Junon debout à droite, présentant une patère au paon à ses pieds. S. C. M. B.

98. La même. — Même légende. Buste nu à droite.
℞. — Saluti Augusti. — La Santé assise à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel. M. B.

99. La même. — ... tina Aug. — Son buste à droite.
℞. — Augusti. — Figure debout tenant des épis. Dans le champ : S. C. G. B.

100. La même. — Faustina Aug. Antonini Aug. Pii Eil. Son buste nu à droite.
℞. — Venus. — Vénus debout à droite présentant une pomme et s'appuyant sur un sceptre. S. C. M. B.

101. La même. — Faustina Augusta. Même type.
℞. — Fecunditas. — La Fécondité debout à droite, s'appuyant sur une haste et présentant un enfant. S. C. M. B.

102. La même. — Même légende, même type.
℞. — Augusti. — Femme debout à gauche tenant une corne d'abondance et une patère. S. C. M. B.

103. La même. — Faustina Aug. Pii Aug. F. — Son buste nu à droite.

℞. — Juno. — Junon assise à gauche tenant un sceptre et présentant une patère d'où s'élèvent trois tiges. S. C. M. B.

104. **Lucille.** — Lucillæ Aug. Antonini Aug. C. — Son buste nu à droite.

℞. — Sans légende. — La Piété debout à gauche auprès d'un autel paré et allumé, tenant une boîte à parfums. S. C. M. B.

105. **Crispine.** — Crispina Augusta. — Son buste diadêmé à droite.

℞. — Hilaritas. — La Gaieté debout à gauche tenant une palme et une corne d'abondance. S. C. M. B.

106. **Julie Mamée.** — Julia Mamaea Augusta. — Son buste diadêmé à droite.

℞. — Veneri felici. — Vénus debout à droite tenant une statuette et un sceptre. G. B.

197. **Etruscille.** — Her. Etruscilla Aug. — Son buste diadêmé à droite.

℞. — Pudicitia Aug. — La Pudeur assise à gauche ramenant son voile sur sa figure et tenant un sceptre. AR.

108. **Magnia Urbica.** — Magniae Urbicae Aug. — Son diadêmé à droite avec le croissant.

℞. — Venus Genetrix. — Vénus debout à gauche, tenant une pomme et un sceptre transversal. A gauche Cupidon debout tendant les mains vers elle. A l'exergue : S. M. S. XXI. Dans le champ : A. P. Bronze saucé, fleur de coin.

LA

PORTE NOIRE

A BESANÇON

PAR

C. BOISSONNET

Sous-Intendant militaire

LA PORTE NOIRE

A BESANÇON

La *Porte noire*, à la suite de la perte des lettres métalliques, qui composaient sa dédicace, est devenue un monument muet. Son inscription pourrait, selon toute probabilité, être rétablie de la manière suivante. On en a pour preuve la collection des dédicaces qu'on trouve éparses dans la province de Constantine, surtout en l'honneur de Marc-Aurèle, de ce grand empereur pour qui, selon les conjectures des érudits, a été édifié l'arc de triomphe connu à Besançon sous le nom de *Porte noire*. On tient à reproduire cette inscription dans son complet ou telle qu'elle aurait pu être si la place n'eût pas fait défaut à l'artiste lapidaire.

I. O. M.
CONSERVATORI
IMP. CAES. DIVI. M. AVRELI. SEVERI. ANTONINI. PII. FELICIS.
AVGVSTI. SEMPER. INVICTISSIMI. VICTORIOSI. PERPETVI.
PARTHICI. MAX. BRITANNICI. MAX. GERMANICI. MAX.
PONTIF. MAX. TRIBVNITIA. POTESTATE. XV. IMPER. III.
COS. IIII.. PROCOS. II.. DIVI. SEVERI. FIL. DIVI. ADRIANI. NEP.
DIVI. TRAIANI. PRONEP. DIVI. NERVAE. ABNEP.
PATRIS. CASTRORVM ET SENATVS AC PATRIAE.
ET. IVLIAE. AVG. PIAE. FELICIS. MATRIS. AVGVSTI.
ET.CASTRORVM ET SENATVS AC PATRIAE
ORDO INCLYTVS. CIVITAT. VESVNTIO DEVOTAE NVMINI EORVM
ÆDIFICAVIT.

Il faut surtout remarquer le devoir et l'obligation qu'avait à remplir tout Empereur :

L'Empereur devait rendre ses peuples heureux (FELIX) ne jamais être vaincu, remporter toujours des victoires éclatantes, refouler et écraser ses ennemis : GERMANICI MAXIMI, n'ayant pour devise que ces trois lettres V. V. V., c'est-à-dire : VENI. VIDI. VICI.

En dehors de cela, il n'y a qu'*erreur* quelque soit l'Empereur qui occupe ou qui ait usurpé le pouvoir. Celui qui doit tout aux coups de la force ou à la légitimité de la victoire, *n'est plus rien s'il est vaincu.*

Il faut au contraire faire connaître comment le caractère et les titres des Empereurs romains se modifient quand ceux-ci abandonnent l'ancienne religion de Rome pour devenir catholiques.

Voici le commencement d'une inscription de Tébessa, de l'an 540 environ :

NVTV. DIVINO. FELICISSIMIS. TEMPORIBVS. PIISSIMORVM. DOMINORVM. NOSTRORVM. IVSTINIANI. ET. THEODORAE.....
AVGG...

On efface tout ce qui peut rappeler la République romaine et ce qui a fait sa grandeur. L'invocation aux Dieux est remplacée par l'énoncé du droit divin (NVTV DIVINO) ; l'Empereur est appelé comme Dieu, DOMINVS NOSTER, et l'impératrice Théodora est associée à l'exercice du pouvoir suprême : DOMINORVM NOSTRORVM AVGG, tous deux souverains.

Après avoir constaté le droit divin, il n'est pas hors de propos de constater aussi qu'on trouve sur une dédicace des empereurs romains de 568 ce titre de *Roi Très-Chrétien* auquel ont été *réduits* les rois de France à partir de 1513, quand Louis XII fut excommunié par le pape Jules II, ainsi que tout le Clergé de France, quand il vit ses pro-

pres sujets déliés du serment de fidélité par les anathèmes de la Cour pontificale, et quand il se vit retirer pour toujours par le Saint-Père le nom jusqu'alors glorieux de *fils aîné de l'Église*.

Inscription de T'boursouk (Thibursicum Bure) en Tunisie, près Dougga (Thugga) :

SALVIS DOMINIS NOSTRIS XRISTIANISSIMIS
ET INVICTISSIMIS IMPERATORIBVS
IVSTINO ET SOFIA AVGVSTIS. HANC MVNITIONEM
THOMAS EXCELLENTISSIMVS PREFECTVS FELICITER AEDIFICAVIT.

L'impératrice Sofia elle-même est déclarée *très-invincible !*....

X est mis ici pour CH, seul exemple dans la basse latinité.

Les francs-comtois qui visitent le chef-lieu de leur province, qui examinent le bel arc de triomphe élevé à la mémoire de Marc-Aurèle, quand ce grand Empereur vainqueur des Germains, eut trouvé la mort à son camp devant Vienne (Autriche), auraient bien tort de croire que les Romains aient jamais construit un monument sans en consacrer l'objet ou la destination par une inscription lapidaire.

L'essai de reconstitution qu'on a entrepris ici a pour but d'indiquer à peu près quelle pourrait être la dédicace de la *Porte noire* de Besançon.

C. Boissonnet,
Sous-Intendant militaire.

SIÈGE DE CHAUSSIN EN 1336

SERVICE DES VIVRES-VIANDE

AUX ARMÉES

Par C. BOISSONNET

Sous-Intendant militaire.

SIÈGE DE CHAUSSIN

EN 1336

SERVICE DES VIVRES-VIANDES AUX ARMÉES

Quand le service de la boucherie pour les besoins des armées en campagne n'est pas confié à l'entreprise, quoique celle-ci l'exécute aujourd'hui au mieux des intérêts de l'Etat et du bien des troupes, l'administration militaire gère elle-même cette fourniture qui prend alors le nom de Service des *Vivres-Viande*.

Il n'est pas sans intérêt de faire voir que les procédés administratifs qui sont aujourd'hui prescrits pour la régie directe de ce service ne sont que la reproduction exacte de ce que, par exemple, faisait, il y a cinq siècles, Eudes IV, duc de Bourgone, alors en guerre contre les nobles de la Comté de Bourgogne (Siège de Chaussin, de l'an 1336).

La loi du 3 juillet 1877 sur les Réquisitions militaires établit (art. 1 et 5) le droit de requérir les vivres nécessaires à l'armée, tels que le bétail sur pied, et il stipule à qui ce droit de réquisition est déféré (art. 3).

Cette loi détermine (Titre 5, art. 24) le mode de réglement des indemnités, c'est-à-dire du prix qui est dû pour les objets ou les services qui sont fournis par la Réquisition

(denrées, transports, etc.). Une commission, composée de membres représentant les intérêts de l'État et ceux des populations, est chargée d'évaluer les prix suivant lesquels on paiera tout ce qui incombera à la Réquisition. Le titre V du règlement d'administration publique du 2 août 1877 assure le mode d'exécution des paiements. Il n'y a là ni achat libre et direct à prix débattus, ni achats à commission : il y a un droit de la guerre, un droit de prise de possession inséparable du devoir d'indemniser d'après une expertise contradictoire. Mais celle-ci est établie d'avance pour toutes les denrées et pour tous les services de même nature. L'administration pour prouver sa parfaite loyauté, réserve aux intéressés le droit d'appel contre les prix ainsi établis à l'avance, même de concert avec un membre civil qui représentait leurs intérêts.

Ces dispositions fort sages ne sont qu'une réminiscence du passé. En effet on voit aux archives du Doubs, à Besançon, cartulaire des Comtes de Bourgogne, série B. 1, folio 90, à propos des dépenses du siège de Chaussin en 1336, qu'Eudes IV, duc de Bourgogne, faisait lui-même gérer le service de la boucherie pour ses troupes par son boucher, et qu'à cet effet il faisait parvenir à ce boucher du bétail sur pied qu'on allait acheter dans le canton de Jussey (Haute-Saône) à cent kilomètres du théâtre des opérations militaires. On n'achetait pas à prix débattu ; on requérait, et l'on faisait estimer le bétail par des gens idoines : « *Etat des grosses bêtes présies et extimées par prodomes et par maicècles* (bouchers).

Le trésorier du Comte relate toutes les dépenses : après l'achat, vient la conduite du troupeau de Jussey à Chaussin : « *rent compte à Philippe de Chanitte* (c'est-à-dire « originaire de Champlitte, à moitié chemin, sur le par- « cours à effectuer), *demeurant à Jussey, des dépenses « faiz en prenant et menant les bêtes grosses et menues en « l'oust devant Chaussin par la vertu d'une commission « adressée à ly de par Monseigneur le Duc.* »

Le boucher du duc remplit les fonctions d'officier comptable, gérant directement le service : « *Perrenet, dit Cra-* « *tellez, boucher du duc, donne décharge à Guillaume Mor-* « *tin, Prévot de Jussey et à Philippe de Chanite, de 208* « *grosses bestes et de 149 moutons, conduits à l'armée du-* « *cale devant Chaussin le 21 juillet 1336.* » Ce boucher fera les distributions des rations ou il distribuera par quartiers entiers, ou enfin il remettra aux troupes le bétail sur pied ou abattu : c'est là un détail d'exécution que ne font pas connaître les comptes du trésorier du duc de Bourgogne.

C'est avec raison que la dépêche ministérielle du 1er avril 1875, nº 1075, a introduit les séries régimentaires d'outils de boucher dans le matériel de marche du service des subsistances. On a ainsi prévu et organisé l'abat du bétail et la distribution des rations de viande par les soins des corps de troupe. Il faut que les corps puissent se suffire, car ils peuvent se trouver éloignés des services administratifs.

Il faut revenir à cette organisation du service de la boucherie par le duc Eudes et la comparer à la législation actuelle. L'art. 3 de la loi sur les Réquisitions militaires ne concède le droit requérir qu'à l'autorité militaire. Or dans l'exemple précité, c'est le Prévôt de Jussey qui requiert le bétail sur pied. Dans la comté de Bourgogne la charge de Prévôt était fort importante, car, en cas de convocations de troupes pour une expédition militaire, c'était le Prévôt qui devait lever les milices, les organiser, les commander, les conduire à l'armée et y rester avec elles. On peut donc dire que le Prévôt était l'autorité militaire. En cette qualité, il avait le droit de réquisition. C'est absolument ce que rappelle et ce que prescrit l'art. 3 de la loi du 3 juillet 1877.

Les ravitaillements des troupes en campagne comportent aujourd'hui trois degrés ou trois échelons : 1º les maga-

sins généraux ou stations-magasins ; 2° le convoi administratif, et 3° le convoi régimentaire. Dans l'exemple du siège de Chaussin on retrouve ces trois échelons : 1° le canton de Jussey, avec ses ressources de la race bovine, représente les magasins généraux, et là le service de la station-magasin est assuré par l'autorité du Prévôt ; 2° la conduite du troupeau de Jussey à Chaussin par Philippe de Champlitte représente la marche du convoi auxiliaire et celle du convoi administratif ; 3° le boucher Perrenet gère directement le service des Vivres-viande pour distribuer aux parties prenantes ou pour charger leurs voitures : c'est le convoi régimentaire.

Le duc Eudes a choisi les pâturages de Jussey pour s'approvisionner en bétail sur pied. Ce fait est encore vrai aujourdhui. Il est bien reconnu que la Haute-Saône et surtout le canton de Jussey sont des lieux de reproduction pour la race bovine. La preuve en est qu'on y vend aujourd'hui beaucoup de jeunes bestiaux qu'on emmène dans les pâturages du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), pour les élever et les engraisser, en vue du service de la boucherie. Ce fait est à noter, car en cas de guerre, on irait encore s'approvisionner en bétail sur pied pour le service de l'armée dans cette partie du département de l'Aisne et dans cette partie de la Haute-Saône que le duc Eudes avait choisie afin de ravitailler ses troupes pendant le siège de Chaussin en 1336.

C. Boissonnet,

Sous-Intendant militaire.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

POUR 1888.

Membres du Bureau.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur*.
Président honoraire : M. F. Rousseaux, avocat.
Président : N.
Vice-Président : M. Léon Boulerot.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. Guillermet, bibliothécaire de la ville de Lons-le-Saunier.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.
Beauséjour (de), ancien juge.
Baille, Frédéric, avocat à Lons-le-Saunier.
Bertrand, professeur au Lycée.
Billet, docteur en médecine.
Billot, Achille, artiste peintre.
Bonnotte, Amédée, banquier.
Bonnotte, Edmond, banquier.
Boulerot, Léon, propriétaire.
Breucq, propriétaire.
Bruchon, Alexis, ancien avoué.
Carmantrant Auguste, ✠, capitaine du génie en retraite.
Chapuis, ancien pharmacien.
Chapuis, docteur en médecine.

MM.

CHEVASSUS, Edmond, avoué à Lons-le-Saunier.

CLÉMENT, Léon.

CLER, Léon, ❋, inspecteur des contributions directes.

CUINET, Casimir, avoué à Lons-le-Saunier.

DECLUME, Lucien, imprimeur.

DOSMANN, propriétaire.

GAUTHIER, Charles, ancien imprimeur.

GIRARDOT, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.

GRUET, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier en retraite.

GRUET, ancien administrateur de chemins de fer.

GUICHARD, Charles, homme de lettres.

HUMBERT, Marc, avocat.

JEANNET, premier clerc de notaire.

JOBIN, licencié en droit, greffier du tribunal civil.

LABORDÈRE, ❋, conseiller général du Jura.

LELIÈVRE, avocat.

LIBOIS, archiviste du Jura.

MARMET, Conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite.

MELCOT, chef de division à la Préfecture.

MIAS, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.

PAILLOT, architecte.

PÉGUILLET, directeur de l'école des garçons à Lons-le-S.

PELLETIER, architecte.

PERNOT, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.

PROST, Camille, ❋, banquier.

PARANDIER, C. ❋, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, à Arbois.

ROBERT, Zéphirin, conservateur du Musée de la ville de Lons-le-Saunier.

SASSARD, Marin, sculpteur.

THUREL, sénateur.

TOUBIN, ancien professeur.

ZUCARELLI, substitut.

Membres résidant dans le département.

MM.

BAILLY, avoué à St-Claude.
BAUDY, instituteur à Frébuans.
BERLIER, naturaliste.
BERTHELET, Charles, d'Arlay.
BOUVET, curé de Marigna.
BRANGES (DE), aumônier, à Dole.
BROISSIA (v^{te} DE), à Blandans.
BRUNE, curé à Brainans.
CARRON, géologue, à Saint-Amour.
CORAS, docteur en médecine.
COTTEZ, Albini.
COURT, Antoine, procureur de la République à St-Claude.
EPAILLY, instituteur à Miéry.
FEUVRIER, professeur, à Dole.
FOURNIER, notaire à Conliège.
GIRAUD, instituteur à St-Claude.
GUICHARD, curé à Pupillin.
GUILLAUME, architecte à St-Claude.
GUYENNOT, Edouard, à Beaufort.
HOSTETTER, compositeur de musique.
JACQUET, instituteur en retraite à Château-des-Prés.
LE MIRE, Paul-Noël, avocat, à Pont-de-Poitte.
MAGNIN, Paul, ✻, ancien capitaine.
MICHAUD, ancien instituteur.
MONNERET, géologue.
MOULIGNON (DE), propriétaire à Salins.
OUTHIER, Jules, à Miéry.
PARIS, docteur en médecine.
REGNAULT DE MAULMAIN, peintre, à Nevy-sur-Seille.
REYDELET, avocat à St-Claude.
ROBERT, ancien magistrat.
RODET, avoué à St-Claude.
THURIET, président du tribunal de St-Claude.
VANDELLE, propriétaire à l'Etoile.

Membres correspondants.

MM.

Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey,* à Nantua.
Arnoux, juge à Lure.
Baudot, Ernest, officier d'artillerie.
Le prince de Beauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco.
Bertrand, conseiller à Lyon.
Bertrand, professeur à l'école des mines à Paris.
Besançon, instituteur et compositeur de musique, à Bois-de-Colombes (Seine).
Bourgeat, professeur à l'Université catholique de Lille.
Brun, professeur à Sieldce (Pologne russe).
Chamberet (de), Ernest, professeur, à Lyon.
Chereau, docteur en médecine, à Paris.
Choffat, géologue à Zurich.
Chomereau de Saint-André, O ✻, général de cavalerie.
Chopart, géologue, à Morteau.
Cortet, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.
Daille, pharmacien à Auxerre.
David, curé.
David-Sauvageot, professeur agrégé au lycée de Laval.
Delacroix, Norbert, professeur à Varsovie.
Delatour, Léon, homme de lettres, à Lorris.
Dequaire, professeur à St-Etienne (Loire).
Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
Finot, archiviste du Nord, à Lille.
Fondet, Eugène, professeur à Moscou.
Gagneur, Wladimir, député, à Paris.
Gauthier, Jules, archiviste du Doubs, à Besançon.
Gauthier-Villars, O ✻, Albert, imprimeur, à Paris.
Girard, ancien professeur.
Griffond, juge, à Vesoul.

MM.

Guigaut, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribun. civil. à Louhans.

Guyard, Auguste, homme de lettres, à Paris.

Hans Schardt, professeur au collège de Montreux (Suisse).

Lautrey, lieutenant au 55e.

Leclerc, naturaliste à Seurre (Côte-d'Or).

Lemaitre, Paul, ingénieur, à Bourg.

Lepage, archiviste, à Nancy.

Lobrichon, Timoléon, peintre, à Paris.

Lory, professeur de géologie, à Grenoble.

Maillard, aide-naturaliste à Zurich.

Marmier, Xavier, ✱, homme de lettres, membre de l'Académie française.

Marcou, Jules, géologue.

Mazaroz, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.

Mazaroz, Désiré, peintre, à Paris.

Michaud, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon.

Monnier, Eugène, architecte à Paris.

Mouchot, artiste peintre, à Paris.

Parrod, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Paul, Constantin, médecin des hôpitaux, à Paris.

Perceval de Loriol, paléontologiste.

Piolti, professeur de minéralogie à Turin.

Pidoux, ✱, médecin des hôpitaux, rue de l'Université, 26, à Paris.

Prost, Bernard, archiviste au Ministère de l'Instruct. publ.

Rambert, Charles, dessinateur, à Paris.

Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

Robert, Ulysse, inspecteur général des Bibliothèques.

Rossignol, naturaliste, à Pierre (Saône-et-Loire).

Tribolet (de), professeur à Neufchâtel.

Trouillot (Horace), ✱, président du tribunal civil à Dijon.

MM.

Tuetey, archiviste aux archives nationales, à Paris.
Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.
Vayssière, archiviste de l'Allier.
Vingtrinier, avocat.
Waille, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.
Yssel, Arthur, professeur à l'Université de Gênes.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

---

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
5. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
6. Société d'Émulation du Doubs.
7. Société d'Émulation de Cambrai.
8. Société d'Émulation des Vosges.
9. Société d'Émulation d'Abbeville.
10. Société académique de Cherbourg.
11. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
12. Société des sciences et arts de Lille.
13. Académie de Dijon.
14. Société d'agriculture de la Marne.
15. Académie de Metz.
16. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
17. Société havraise d'études diverses.

18. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
19. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
20. Académie de Mâcon.
21. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
22. Académie d'Aix, en Provence.
23. Académie du Gard.
24. Académie de Nancy.
25. Société archéologique de l'Orléanais.
26. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
27. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
28. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
29. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
30. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
31. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
32. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
33. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
34. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
35. Académie de la Val d'Isère.
36. Société d'Émulation de Montbéliard.
37. Société archéologique de Soissons.
38. Société littéraire et archéologique de Lyon.
39. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
40. Société belfortaise.
41. Académie de Stanislas (Nancy).
42. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
43. Société de sciences naturelles de la Creuse.
44. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche.
45. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
46. Société archéologique et historique du Limousin.
47. Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
48. Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe.

49. Société philomatique vosgienne.
50. Bulletin de la Société belfortaise d'Émulation.
51. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
52. Société archéologique du Maine.
53. Musée Guimet, boulevard du Nord, Lyon.
54. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
55. Annales de la Société d'Émulation de l'Ain.
56. Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.
57. Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes.
58. Mémoires de l'Académie de Nîmes.
59. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.
60. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
61. Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
62. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
63. Société nationale des antiquaires de France.
64. Société philomatique de Paris.
65. Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.